

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

COMPTE RENDU INTÉGRAL

38^e SÉANCE

Séance du jeudi 30 novembre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

1. **Procès-verbal** (p. 4125).
2. **Communication du Gouvernement** (p. 4125).
3. **Loi de finances pour 1990.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4125).

Coopération et développement (p. 4125)

MM. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement ; André-Georges Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances ; Paul d'Ornano, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; Jean Garcia, Ernest Cartigny, Pierre Biarnès, Xavier de Villepin, Jacques Habert, Emmanuel Hamel.

Motion d'ordre (p. 4139)

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 4139)

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

4. **Souhaits de bienvenue à M. Hans-Dietrich Genscher, ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne** (p. 4139).

MM. le président, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

5. **Loi de finances pour 1990.** - Suite de la discussion d'un projet de loi.

Affaires étrangères (p. 4139)

MM. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères ; Yves Guéna, rapporteur spécial de la commission des finances.

6. **Rappel au règlement** (p. 4145).

Mme Hélène Luc, M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

7. **Loi de finances pour 1990.** - Suite de la discussion d'un projet de loi.

Affaires étrangères (suite) (p. 4146)

Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes ; MM. Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; Paul Alduy, rapporteur

pour avis de la commission des affaires étrangères (relations culturelles) ; Jean Delaneau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques) ; Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (francophonie) ; Jacques Genton, président de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes ; Ernest Cartigny, Claude Estier, Louis Jung, André Bettencourt, Paul d'Ornano, Jean Garcia, Guy Penne, Jean-Pierre Cantegrit.

Suspension et reprise de la séance (p. 4167)

PRÉSIDENTE DE M. ÉTIENNE DAILLY

Coopération et développement (suite) (p. 4167)

MM. Pierre Croze, Guy Penne, Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement.

Crédits du titre III. - Adoption (p. 4174)

Crédits du titre IV. - Adoption par scrutin public (p. 4174)

Crédits des titres V et VI. - Adoption (p. 4174)

Affaires étrangères (suite) (p. 4175)

MM. Michel Poniatowski, Maurice Couve de Murville, Xavier de Villepin, Jacques Habert, Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes ; MM. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des relations culturelles ; Alain Decaux, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie ; Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Crédits du titre III (p. 4192)

MM. Jean Delaneau, Xavier de Villepin, Jean Garcia, Guy Penne, Ernest Cartigny, Yves Guéna, Jacques Habert.

Adoption des crédits par scrutin public.

Crédits des titres IV à VI. - Adoption (p. 4193)

8. **Modification de l'ordre du jour** (p. 4194).

MM. le président, Yves Guéna, au nom de la commission des finances.

9. **Transmission d'un projet de loi** (p. 4194).

10. **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 4194).

11. **Ordre du jour** (p. 4194).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE
DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT,
vice-président

La séance est ouverte à dix heures quarante-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?..

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement une lettre par laquelle le Gouvernement, en accord avec la commission des finances, apporte les modifications suivantes à l'ordre de discussion du projet de loi de finances :

1° La séance du samedi 2 décembre, consacrée à l'examen des dispositions du commerce extérieur, est fixée à seize heures au lieu de quinze heures ;

2° Le lundi 4 décembre, à neuf heures quarante-cinq, quinze heures et le soir, les dispositions du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle - y compris les services communs - constitueront le premier point de l'ordre du jour, suivi par l'examen des dispositions suivantes :

- Secrétariat général de la défense nationale,
- Conseil économique et social,
- Journaux officiels,
- Solidarité, santé et protection sociale ;

3° Enfin, pour le jeudi 7 décembre, à neuf heures quarante-cinq, quinze heures et le soir, le Gouvernement demande que les dispositions concernant les services financiers et la consommation fassent l'objet d'une discussion dissociée de celle des charges communes.

En conséquence, l'ordre de discussion des dispositions du projet de loi de finances pour ce jour s'établit comme suit :

- Charges communes, comptes spéciaux du Trésor, observations sur le rapport de la Cour des comptes, durée prévue : deux heures quarante-cinq ;

- Monnaies et médailles : zéro heure quinze ;
- Imprimerie nationale : zéro heure quinze ;
- Services financiers et consommation : une heure trente ;
- Transports intérieurs : six heures.

Acte est donné de cette communication.

3

LOI DE FINANCES POUR 1990

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1990, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. [Nos 58 et 59 (1989-1990).]

Coopération et développement

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la coopération et du développement.

La parole est à M. le ministre.

M. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, me voici devant vous pour la deuxième année afin de présenter le budget du ministère de la coopération et du développement. J'ai lu, avec attention et beaucoup d'intérêt, les rapports de MM. Voisin et d'Ornano ; je ne revien-drai pas sur l'exposé détaillé et très sérieux qu'ils ont fait des crédits de mon ministère.

Je rappellerai seulement que, avec plus de 34 milliards de francs d'aide publique au développement pour l'année à venir, la France se situe au tout premier rang de la solidarité avec le Sud. Dans ce cadre, le ministère de la coopération, dont le budget dépasse 7 300 millions de francs, soit 4,8 p. 100 de plus que l'an passé, joue un rôle leader d'animation et d'inspiration. Il contrôle, directement ou indirectement, l'essentiel de l'aide aux pays du champ.

Le fonds d'aide et de coopération - F.A.C. - augmente de 10,5 p. 100 en autorisations de programme, pour atteindre 1 900 millions de francs. Les concours financiers inscrits à l'article 41-43 sont restés stables à 975,6 millions de francs. Combinés aux autres ressources budgétaires et aux réductions de dette, ils permettront d'apporter de vraies améliorations à la situation de l'Afrique.

Les crédits d'intervention inscrits au titre IV en nette augmentation, en particulier pour ce qui est de la coopération non gouvernementale, qui voit ses crédits multipliés par trois.

Ce budget traduit notre ferme volonté de continuer à mettre la solidarité avec l'Afrique au premier rang des actions gouvernementales.

L'important est de savoir ce que nous faisons de cette priorité. Dans quel contexte futur va-t-elle va se déployer ? Au service de quelle politique ? C'est à ces deux questions que je voudrais tenter de répondre aujourd'hui devant vous.

Le monde bouge. Les divisions sur lesquelles s'était fondée, depuis la fin de la guerre, notre compréhension du monde semblent ébranlées.

L'Est de l'Europe secoue ses chaînes. Il aspire à rejoindre, sinon dans l'immédiat, sans nul doute à terme, notre communauté de liberté et de prospérité.

Cet effondrement que nous vivons heure par heure ne doit pas, cependant, nous faire oublier ou mésestimer les bouleversements du Sud.

Il ne faut d'ailleurs pas se laisser enfermer dans un faux dilemme. Il ne s'agit pas de choisir entre l'Est et le Sud, entre Varsovie et Conakry, comme on prétendait jadis préférer la Corée au Zambèze. Comment concevoir l'idée d'une Europe, même réconciliée, avec à sa porte plus d'un milliard d'êtres humains réclamant, avec raison, une plus juste part des richesses mondiales ? Comme l'a dit M. le Président de la République récemment, l'appui à l'Est doit se faire par addition, non par soustraction. La convention de Lomé, dont nous achevons en ce moment la négociation, en apporte la preuve à l'échelle européenne.

L'éveil de l'Est peut être une chance pour le Sud, une chance politique dans la mesure où les conflits peuvent s'atténuer, comme on le voit en Afrique australe, par exemple.

Ce peut être également une chance économique. Un vaste marché s'ouvrira, dont les appétits ont été jusqu'à présent brimés. Il y a, certes, surproduction de cacao, mais aussi rationnement du chocolat dans de nombreux pays.

Cette conjoncture nouvelle n'est pas mauvaise pour l'Afrique. Tout comme la construction du grand marché européen, elle peut au contraire constituer une chance pour ce continent, à condition qu'il la saisisse.

Cela supposera beaucoup d'efforts et une grande exigence en matière de dynamisme commercial et de compétitivité, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler la semaine passée à Casablanca, devant une quarantaine de ministres africains.

Nous ne devons pas ménager notre appui à nos partenaires du Sud quand ils s'engagent dans cette voie.

La crise africaine n'est pourtant pas la marque d'un échec définitif. C'est une crise des matières premières, la conséquence d'une dépendance excessive à l'égard des variations des prix internationaux, qui plonge aujourd'hui nos partenaires dans le marasme et leur impose l'austérité. Imaginons que s'applique à la France le sort de pays comme la Côte-d'Ivoire ou le Cameroun, dont la principale ressource, qu'il s'agisse du cacao ou du café, voit son cours divisé par deux !

C'est aussi une crise de la dette, à laquelle nous commençons à apporter des réponses qui, pour un certain nombre de pays, seront significatives. L'annulation de la dette des trente-cinq pays les moins avancés, pour un montant global de plus de 16 milliards de francs, sera soumise dans quelques jours à votre approbation.

Le problème de la dette des pays à revenu intermédiaire fait l'objet de réflexions intenses, mais aussi de propositions concrètes, comme pour le Congo, par exemple.

L'Afrique, au fil de ses difficultés actuelles, est en train de s'inventer un nouveau chemin vers un progrès durable. Elle a d'ailleurs retrouvé en 1988 la voie de la croissance, avec une progression de 3 p. 100 de son produit intérieur brut global. L'histoire, le cœur et la raison nous conduisent à appuyer ses efforts.

Pour cela, il faut renouveler notre stratégie.

Une politique pour l'homme, c'est une politique qui fait porter sa priorité sur la formation de l'homme, sa culture, sa santé, qui veille au respect de ses droits et à l'épanouissement de ses capacités d'entreprise.

On ne construit pas le développement contre les hommes ; avec eux, en les mobilisant et en leur donnant des moyens nouveaux d'agir. Je me félicite d'ailleurs que la Banque mondiale partage, maintenant, un peu plus cette conception.

Le développement suppose une mutation des esprits, une capacité nouvelle à construire son propre avenir.

La formation est, dans ce contexte, la priorité des priorités. L'effort de modernisation de notre coopération, avec ses 5 000 enseignants et le huitième des crédits du F.A.C., s'impose particulièrement dans ce domaine. Il nous faut aider nos partenaires à réhabiliter leurs systèmes scolaires, à les recentrer sur l'essentiel : l'enseignement de base, les disciplines génératrices d'emploi. Il s'agit non pas de nous substituer à eux, mais d'appuyer leurs initiatives.

L'action culturelle prolonge tout naturellement cet effort de formation. Par l'accès à la culture, par la francophonie, les hommes et les femmes d'Afrique se donnent les moyens de changer leur vie. En rénovant les centres culturels, pour lesquels un effort sans précédent de 35 millions de francs d'autorisations de programme est prévu, et en développant notre banque d'image par satellite, Canal France - pour ne prendre que deux exemples - nous nous mettons au service des hommes.

Faire confiance à l'homme, c'est aussi lui donner les moyens de sa santé. Aidons à reconstruire des systèmes en crise en les orientant d'abord vers la santé pour le plus grand nombre grâce à l'hygiène, aux soins primaires et à la prévention.

Nous appuyons également la lutte contre les grands fléaux qui ravagent l'Afrique, à commencer par le sida ; nous avons consacré 40 millions de francs en crédits d'intervention, sans compter les moyens humains, à la lutte contre cette terrible maladie, en concertation permanente avec l'O.M.S. Pour lutter contre un tel fléau une concertation très poussée de tous les donateurs est nécessaire. L'O.M.S., en l'occurrence, est le chef de file de cette concertation.

Toutes ces dimensions doivent être prises en compte dans les programmes d'ajustement, dès leur conception. Je crois que c'est important.

Le développement doit être fondé sur l'homme, l'homme qui crée, l'homme qui entreprend. Bailleurs de fonds comme gouvernements, nous avons trop négligé le rôle central de l'entreprise en Afrique, alors qu'elle se heurte aujourd'hui encore à de nombreux obstacles : économiques, juridiques, fiscaux et financiers.

Il n'était pas possible de brider plus longtemps la vitalité économique, ni de la confiner au secteur informel.

En liaison avec la caisse centrale, et après en avoir parlé avec tous les partenaires, j'ai décidé de réorganiser complètement notre politique dans ce domaine. Prolongeant le fonds d'études préalables, qui facilite l'étude de projets d'investissement, un fonds mutualiste de garantie va être mis en place, qui devrait pouvoir prendre rapidement en garantie environ 250 millions de francs d'encours nouveau par an, avec sa dotation initiale. La caisse centrale consacra des moyens nouveaux à l'appui direct aux entreprises, tandis que le département compétent de mon ministère se concentrera sur les problèmes relatifs à leur environnement. Il est, en effet, essentiel que les programmes d'assainissement financier et d'adaptation administrative soient conçus pour favoriser l'essor de l'activité productive.

Aujourd'hui, c'est au travers de cet ajustement structurel qu'il est possible d'améliorer les dispositifs fiscaux et douaniers, de rénover les systèmes de financement, d'assouplir les contraintes juridiques. L'ajustement n'est pas seulement la potion financière qu'imposent la chute des matières premières et la dette ; il peut être le socle sur lequel on bâtira un développement durable.

En résumé, l'effort actuel doit être mis au service de la construction d'une nouvelle économie africaine, plus flexible, plus compétitive, capable de relever les défis de l'Europe et de son propre développement.

Tout cela confirme que le développement est inséparable de la marche vers l'état de droit. Sans droit pour assurer la sécurité, la justice et la libre entreprise, sans Etat pour garantir ce droit, il n'y a pas de développement.

Pour ma part, dans le cadre de la coopération administrative, à laquelle nous consacrerons plus de 40 millions de francs l'an prochain, j'appuie toutes les actions qui contribuent à construire un Etat plus efficace et en même temps pleinement respectueux des droits de l'homme.

Je déplore, à cet égard, le sauvage assassinat du président Abdallah, votre ancien collègue. En Afrique comme partout, la violence, dont souffrent aujourd'hui nos amis comoriens, est un obstacle condamnable au progrès des hommes et des peuples.

Garantissant la stabilité des Etats, la coopération militaire, dont les crédits augmentent, pour atteindre 929 millions de francs, contribue à l'état de droit. C'est la raison pour laquelle j'ai suspendu la dérive de ces crédits qui durait depuis plusieurs années, la priorité étant donnée à la formation de stagiaires, pour laquelle les crédits augmentent de 9 p. 100. Une coopération accrue dans le domaine de la police, centrée sur la formation des hommes, complète ce dispositif.

Mais l'état de droit ne concerne pas seulement l'Etat et la coopération d'Etat à Etat ; il suppose des sociétés civiles dynamiques et un dialogue direct entre les hommes.

C'est la raison pour laquelle j'encourage et je soutiens activement toutes les formes non gouvernementales de la coopération, les crédits doublant en ce qui concerne les organisations non gouvernementales - les O.N.G. - et étant multipliés par quatre pour ce qui est de la coopération décentralisée.

J'ai renoué avec les O.N.G. un dialogue étroit qui se traduit, notamment, par une participation à la réflexion et, de plus en plus, par une action concertée sur le terrain. Le Gouvernement a, par ailleurs, fait un effort notable de déduction fiscale pour les dons.

Je soutiens également le développement de la coopération décentralisée. Nos collectivités territoriales ont, en effet, des compétences, des hommes, des moyens à mettre au service de nos partenaires.

L'explosion des villes africaines - demain, un Africain sur deux vivra dans les villes - pose, en particulier, des problèmes de services publics, d'habitat, de structures administratives et d'urbanisme sur lesquels les collectivités françaises ont une vraie compétence, nourrie de l'esprit humaniste de la décentralisation.

Les crédits, à cet égard, sont multipliés par quatre, sans compter les projets menés par les régions et financés par le fonds d'aide et de coopération - le F.A.C. Aujourd'hui, plus de dix régions ont entrepris des actions de coopération. La commission de la coopération décentralisée, que j'ai mise en place voilà quelques mois, permettra une bonne coordination de l'action de tous, en assurant l'essor de ce type de coopération.

Organisations non gouvernementales comme collectivités locales ou organisations professionnelles ont une capacité de mobilisation très précieuse. La solidarité avec le Sud ne peut, en effet, être l'œuvre de quelque-uns, aussi passionnés soient-ils.

La sensibilisation de l'opinion publique et sa formation aux problèmes du développement doivent être une de nos préoccupations constantes ; vous pouvez largement y contribuer. J'ai tenu une réunion très large de concertation, au mois d'octobre, qui va déboucher sur une action renforcée des pouvoirs publics dans ce domaine.

Mobiliser les hommes au service du développement suppose aussi que nous veillions à adapter sans cesse ce qui fait le prix de notre dialogue avec l'Afrique : sa composante humaine.

Les coopérants sont aujourd'hui mieux formés, les crédits affectés à la formation ayant triplé depuis 1988. Les coopérants doivent être plus mobiles, pour leur bien et pour celui de l'aide. La question de la réinsertion, qui concerne nombre de Français expatriés, me préoccupe au plus haut point. Nous avons déjà fait un effort important par le biais de notre bureau de réinsertion. Les solutions ne pouvant être uniquement juridiques, une véritable démarche prospective en direction des entreprises s'impose.

Qu'ils relèvent ou non de la coopération, les Français d'Afrique sont le sel de notre relation avec ce continent ; en ces temps difficiles, je me soucie particulièrement de tout ce qui peut améliorer le quotidien de nos compatriotes, qu'il s'agisse de leur logement, de leur sécurité ou des écoles de leurs enfants. La défense de leurs intérêts m'est chère, comme à vous, et je me réjouis de voir que le Zaïre a, enfin, réglé le solde de ce qu'il nous devait au titre de l'indemnisation des biens nationalisés.

M. Guy Penne. Très bien !

M. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement. Dans ces temps difficiles, il est également utile à tous que se dégage une meilleure vision stratégique. En renforçant notre programmation et en recréant notre capacité d'études et d'évaluation, j'ai travaillé à donner un cap et des repères à l'action de la France en Afrique.

Ce tour d'horizon ne serait pas complet si je ne mentionnais pas la dimension européenne, qui sera de plus en plus une composante majeure de notre action.

Nous ne pouvons prétendre répondre seuls à la crise actuelle. L'Europe tout entière doit continuer à affronter ce défi, dans l'intérêt du Sud, mais aussi dans le sien propre. Il nous faut bâtir un véritable partenariat avec ces voisins proches et aider le Sud comme l'Est à combattre pour la dignité et la liberté.

L'Europe ne s'est construite qu'en s'ouvrant ; il faut, plus que jamais, continuer l'œuvre entreprise. Les relations entre l'Europe des Douze et le Sud, que formalisent les conventions de Lomé, sont exemplaires, uniques au monde par le nombre de pays contractants comme par le volume de l'aide

apportée. De plus, leur caractère négocié trace la voie aux rapports de partenariat que nous devons construire avec le Sud.

La quatrième convention, dont nous achevons la négociation, s'inscrit dans cette orientation, tout en apportant des améliorations substantielles. Je pense au Stabex - système de stabilisation des recettes d'exportation - et au Sysmin, à la coopération agricole et industrielle, au rôle des O.N.G. Consolidant l'acquis, elle approfondit notre relation, en innovant sur plusieurs points : ainsi, l'Europe sera en mesure d'apporter une aide spécifique en matière d'ajustement structurel.

De plus, trois nouveaux pays - Haïti, la République dominicaine et, à terme, la Namibie, quand elle en aura fait la demande - seront partie à la convention, qui, avec une enveloppe de 80 milliards de francs sur cinq ans proposée par la Communauté économique européenne, constitue une preuve tangible de la solidarité Nord-Sud.

Mesdames, messieurs les sénateurs, la France, pour continuer à remplir sa mission de solidarité avec l'Afrique, devra, demain comme aujourd'hui, faire preuve de sagesse et de détermination ; sagesse de comprendre que nous ne pouvons nous résigner à la crise africaine et que l'aide à l'Est ne peut exclure l'aide au Sud ; détermination à affronter, avec nos amis africains, les immenses défis du développement.

Nous devons tous nous rassembler dans cet esprit, qui est, par excellence, celui de votre Haute Assemblée. Je compte sur vous pour m'aider à mobiliser nos compatriotes et pour permettre à notre pays d'être vraiment fidèle à son amitié et à sa solidarité avec le Sud. (*Applaudissements sur les travées socialistes et du R.D.E., ainsi que sur certaines travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget du ministère de la coopération pour 1990 s'élève à 7 313 millions de francs, en progression de 4,80 p. 100 par rapport à 1989. Cette progression est cependant inférieure d'un demi-point à celle de l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, qui atteint 5,3 p. 100. En revanche, les autorisations de programme s'accroissent à un rythme plus important - 11,5 p. 100.

Les crédits d'investissement affectés à la recherche sont en réduction de 6,40 p. 100, mais les autorisations de programme, qui permettent de prendre la mesure réelle du volume des engagements, seront reconduites en francs constants.

Les dépenses ordinaires augmentent de 4,76 p. 100, avec une progression de 5,53 p. 100 pour les crédits relatifs aux moyens des services, sous l'effet de la revalorisation normale des rémunérations et des moyens en matériel.

Quant aux crédits d'intervention, qui représentent plus de 70 p. 100 de l'ensemble du budget de la coopération, ils augmentent de 4,69 p. 100. Ce taux est supérieur de près de trois points à celui des autres dépenses d'intervention civiles du budget de l'Etat.

Les principales dotations présentent des évolutions contrastées.

Les crédits d'assistance technique, qui s'élèvent globalement à 2 882 millions de francs, sont en progression de 6 p. 100, avec, notamment, une aide au développement « culturel » de plus 65 p. 100, soit 65 200 000 francs, en raison principalement - vous l'avez signalé, monsieur le ministre - du financement de Canal-France international, ce qui correspond à un souhait profond de notre assemblée que j'avais maintes fois formulé lors de la présentation de précédents rapports.

Mais si un effort est accompli en faveur de la télévision, il faut le poursuivre en ce qui concerne la radio, car il est désolant, pour un parlementaire français séjournant en Afrique, de n'entendre, en bien des régions, que la voix des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne ou de la Grande-Bretagne et pas celle de la France. C'est anormal.

M. Jean Delaneau. Très bien !

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial. Les concours financiers, à hauteur de 975 millions de francs, sont reconduits en francs courants. Les aides budgétaires classiques s'élèvent à 475 millions de francs et les bonifications des prêts d'ajustements structurels accordées par la caisse centrale de coopération économique à 500 millions de francs.

Les crédits de coopération militaire passent de 876 millions de francs, en 1989, à 905 millions de francs, en 1990, soit une progression de 3,3 p. 100 qui recouvre, notamment, un accroissement des dotations affectées à l'aide directe en matériel et à la formation des stagiaires militaires étrangers.

Par ailleurs, le ministère de la coopération reste débiteur vis-à-vis du ministère de la défense, qui effectue les paiements directs liés à l'aide apportée aux pays du champ.

Ainsi, à la fin de 1989, la dette du ministère de la coopération s'élève à 60 millions de francs, d'où la régularisation dans un collectif. La commission estime, cependant, qu'il conviendrait de clarifier l'imputation de financement de cette aide militaire, en renvoyant au collectif les seules opérations militaires exceptionnelles et en remettant à niveau la dotation initiale, de façon à améliorer l'information du Parlement.

Les crédits destinés aux associations de volontaires pour le développement sont abondés de 14 millions de francs, soit une progression de 12,8 p. 100 - c'est un point particulièrement intéressant, monsieur le ministre - dans le cadre de la poursuite de la politique de développement du volontariat souhaitée par M. le Premier ministre. Cette progression fait suite à un accroissement de 10,7 p. 100 l'année précédente et concerne la revalorisation des aides en rémunération aux volontaires du progrès ainsi qu'un renforcement de l'aide aux programmes nouveaux mis en œuvre.

Les dotations affectées aux organisations non gouvernementales et aux actions de coopération décentralisées sont majorées respectivement de 2 millions et 6 millions de francs.

Enfin, les crédits affectés à la dotation des établissements français à l'étranger sont majorés de 16 millions de francs, soit une progression de 7,05 p. 100, et les crédits consacrés aux écoles françaises sont accrus de 9,4 millions de francs.

Les dépenses en capital voient leurs autorisations de programme s'élever à 1 982 millions de francs, en progression de 11,15 p. 100 par rapport à 1989. Quant aux crédits de paiement, ils atteignent 1 718 millions de francs, soit une progression de 4,95 p. 100 par rapport à 1989.

On doit noter également la progression importante - 55,6 p. 100 - des autorisations de programme en matière d'investissement administratif, qui passent de 33,9 millions à 52,9 millions de francs en raison de l'inscription d'une dotation nouvelle de 20 millions de francs pour les centres culturels de Libreville et de Kinshasa.

Mais, comme les années précédentes, la progression des dépenses en capital de la coopération provient essentiellement de l'accroissement de la dotation du F.A.C., qui permet de soutenir les programmes d'investissement indispensables au développement des pays du champ. Ces dotations passent, en 1990, en autorisations de programme de 1 720 millions à 1 900 millions de francs, soit une augmentation de 10,40 p. 100 ; les crédits de paiement s'élèvent à 1 657 millions de francs, soit une progression de 4,6 p. 100, inférieure à celle des autorisations de programme du fait de reports de crédits importants.

Cette augmentation des autorisations de programme fait suite à une progression de 4,2 p. 100 en 1989 par rapport à 1988.

Cette dotation est affectée au financement des opérations courantes et des opérations exceptionnelles pour lesquelles 200 millions de francs sont prévus.

Cette dernière dotation est laissée à l'usage discrétionnaire du Gouvernement pour les opérations d'urgence, tandis que les opérations courantes sont arrêtées par le comité directeur du F.A.C. comprenant les membres de l'administration représentant le Gouvernement et les parlementaires.

En ce qui concerne les 200 millions de francs laissés à l'usage discrétionnaire du Gouvernement, il faudra que des comptes précis puissent être donnés aux différentes assemblées. En effet, pour bien connaître l'Afrique, je sais qu'un tel chapitre est nécessaire pour faire face à des opérations exceptionnelles. Mais il ne faudrait pas que ces crédits donnent lieu à des abus. Il est indispensable que le Parlement soit informé dans les meilleurs délais. Le détail de leur utilisation nous parvient trop tard.

Je me permettrai de rappeler à cet effet l'indignation du groupe socialiste en 1986 et 1987 à l'égard de cette proposition faite par le gouvernement précédent, alors que la dotation était bien inférieure en volume.

Par ailleurs, une dotation nouvelle de 150 millions de francs en autorisations de programme et crédits de paiement est inscrite sur ce chapitre, en vue du financement des dons associés aux prêts de la caisse centrale de coopération économique. Cette dotation était, jusqu'en 1989, inscrite au budget des charges communes pour un montant identique. Ainsi, la progression réelle des moyens du F.A.C., après neutralisation de cette dotation nouvelle, ressort, en définitive, à 1,6 p. 100, soit un taux très inférieur à celui de la progression apparente des moyens.

Mais n'oubliez pas que, au-delà des chiffres, c'est la destinée des peuples qui nous concerne ! Il ne faudrait pas que les événements historiques que nous vivons en Europe soient un frein à notre volonté d'aide aux pays les moins avancés. Bien sûr, il nous faudra « épauler » les pays d'Europe de l'Est qui se démocratisent en se dotant d'un système de vote libéral et des moyens d'une meilleure croissance, mais il ne faudra pas oublier la situation des pays d'Afrique subsaharienne, qui continue de se dégrader. Désormais, ces pays dépendent de plus en plus d'une aide extérieure. Cette partie de l'Afrique compte sur la France. Toute diminution de notre aide aurait donc de graves conséquences. En effet, la situation de ces pays est préoccupante et je ne suis pas certain que les dotations, les concours financiers seront suffisants pour assurer la stabilité.

La situation diffère, cependant, selon les pays.

Le Bénin, le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo n'ont été que peu touchés par la reprise de la croissance internationale. En dépit d'un niveau satisfaisant de leurs productions minières, ces pays ont subi le contrecoup de la baisse des cours des matières exportées.

La situation des finances publiques de ces Etats s'est gravement détériorée, notamment en Côte-d'Ivoire du fait de l'effondrement des cours du cacao.

Vous avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, que le prix du cacao avait diminué de moitié. Pour autant, le prix du chocolat a-t-il baissé de 10 p. 100 en France ?

M. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement. Non !

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial. C'est le drame des pays africains !

M. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement. Exactement !

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial. Les pays africains exportateurs de pétrole - Cameroun, Congo et Gabon - ont été eux aussi touchés par la baisse du prix du pétrole en 1987 et 1988. Cependant, des perspectives plus favorables s'annoncent, sauf pour le Congo dont la situation des finances publiques est certainement plus difficile.

Enfin, les pays les plus pauvres, tels la Guinée équatoriale, la République centrafricaine et le Tchad, ne peuvent escompter une amélioration de leur situation économique en l'absence d'un dispositif d'allègement de leur dette. D'où les initiatives prises notamment par les membres du Club de Paris, parmi lesquels la France a joué un rôle moteur.

Lors du sommet de Venise en 1987, le Club de Paris était convenu, non seulement d'accepter des périodes de remboursement et de grâce plus longues pour la dette renégociée des pays les plus pauvres et les plus endettés qui ont entrepris des efforts d'ajustement, mais aussi d'étudier la possibilité de leur appliquer des taux d'intérêt plus bas.

Malheureusement, aucun consensus n'avait été trouvé sur une telle possibilité. En substitution, d'importants flux concessionnels ont été mobilisés, notamment grâce au rôle actif de la France, en faveur de ces pays : triplement des ressources de la facilité d'ajustement structurel du F.M.I., programme spécial de la Banque mondiale en faveur des pays les plus pauvres et les plus endettés.

C'est dans cet environnement que la France avait proposé que soit mis en œuvre un menu d'options de consolidation de la dette des pays les plus pauvres et les plus endettés. Trois méthodes étaient proposées : d'abord, l'annulation du tiers des échéances couvertes par le réaménagement et la consolidation des deux tiers restants avec une durée de remboursement de quatorze ans - option A retenue par la

France - ensuite, l'allongement des durées de remboursement à taux de marché - option B retenue par les Etats-Unis - enfin, l'application de taux concessionnels, option adoptée par la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Le sommet des principaux pays industrialisés, qui s'est tenu en juin 1988 à Toronto, a largement retenu les propositions françaises.

Le montant total de la dette ainsi réaménagée dépasse 20 milliards de francs. De nouveaux accords sont en cours de négociation avec le Congo et le Gabon.

Les pays les plus pauvres et les plus endettés seront les premiers concernés par la mission d'allègement des dettes décidée à la conférence de Dakar en 1989. Ils bénéficieront ainsi d'une aide nette supplémentaire. Cette disposition concerne environ trente-cinq pays.

Au total, le montant des annulations consenties représente un encours d'environ 20 milliards de francs. Cette mesure d'annulation, qui doit recevoir l'approbation du Parlement, fait l'objet d'un article 70 rattaché au budget des charges communes dans le projet de loi de finances pour 1990.

Enfin, un problème m'inquiète, monsieur le ministre, c'est le désengagement des entreprises françaises en Afrique. L'appel qui sera lancé par les pays de l'Est aux entreprises françaises ne sera-t-il pas un stimulant pour les inciter à se désengager d'Afrique ? Cette hypothèse inquiète gravement l'Afrique car, si nous ne poursuivons pas l'effort que nous avons entrepris dans ces pays, elle ne s'en sortira pas.

L'effort de la France passe aussi par l'aide publique au développement qui, répartie sur plusieurs ministères et organismes, sous forme de dons et de prêts, atteindra 34,6 milliards de francs.

Cette aide représentera, en 1990, une proportion de 0,54 p. 100 du P.I.B. au lieu de 0,51 p. 100 en 1988, dernier exercice exécuté.

Je vous signale, mes chers collègues, que, par rapport aux autres nations, la France fait un effort important puisque les Etats-Unis n'accordent que 0,20 p. 100 de leur P.I.B., le Japon 0,30 p. 100, la République fédérale d'Allemagne 0,40 p. 100.

La contribution de la France se répartit entre l'aide unilatérale et l'aide multilatérale.

Tout à l'heure, vous avez évoqué la convention de Lomé, monsieur le ministre. Cette convention, qui se termine le 28 février 1990, est en cours de négociation. Les derniers échos que nous en avons par la presse faisaient part d'un désaccord intervenu à Genève. J'aimerais donc que, tout à l'heure, vous nous répondiez de façon plus précise sur les accords de Lomé. Il ne faut pas oublier qu'ils concernent non seulement les douze Etats membres de la Communauté, mais également soixante-six Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Quant à l'aide bilatérale, elle se signale par la croissance des dons. En effet, en cette matière, le ministère de la coopération se caractérise par une augmentation des dotations de 4,80 p. 100, sous l'effet notamment de l'accroissement de 22,5 millions de francs des crédits de coopération en faveur des O.N.G. et de la croissance des crédits du F.A.C.

La participation de la France aux instances multilatérales est une composante de l'aide dont la hausse a été rapide depuis ces deux dernières années. Par ce biais, l'engagement de la France dans le système multilatéral est devenu une des composantes de son activité en faveur de ses partenaires.

Monsieur le ministre, la coopération française a toujours été marquée par l'aide bilatérale en raison de nos liens avec l'Afrique. Je ne dis pas qu'il ne faille pas développer l'aide multilatérale, mais il ne faut négliger en rien l'aide bilatérale.

La participation de la France aux organismes de financement internationaux est importante : 48 p. 100 pour le fonds européen de développement et autres organismes européens et 44 p. 100 pour les organismes de Bretton Woods, c'est-à-dire le fonds monétaire international.

En revanche, la place obtenue par la France pour ce qui concerne l'aide privée apportée par des organisations non gouvernementales et associations ou collectivités diverses reste médiocre. Jusqu'à ces dernières années, nous étions à la quinzième place.

Le projet de budget pour 1990 marque une rupture très nette par rapport à cette tendance et consacre, dans le prolongement de l'action déjà entreprise lors des budgets

de 1988 et 1989, un effort important de 19 p. 100 en faveur de l'aide aux organisations de ce type, grâce à une mesure nouvelle de 22,5 millions de francs : 6 millions de francs pour l'appui aux initiatives privées et décentralisées ; 14,5 millions de francs pour les subventions aux associations de volontaires, en particulier l'association française des volontaires du progrès ; enfin, 2 millions de francs pour les organisations gouvernementales.

Au total, le montant des crédits de soutien à l'aide privée s'élève à 139 millions de francs en 1990 contre 117 millions de francs en 1989. A ces dotations s'ajoutent des crédits concourant au même objet sur le fonds d'aide et de coopération ; ils s'élevaient, en 1989, à près de 35 millions de francs.

Les mêmes demandes dans le projet de budget pour 1990 visent à poursuivre le renforcement de la coordination entre les O.N.G. par la création d'un fichier d'actions et d'une bourse d'emploi des volontaires, et à augmenter de 100 postes le nombre de volontaires afin de poursuivre le programme lancé conjointement avec le ministère des affaires étrangères. Par ailleurs, le montant de l'aide réservée à la prise en charge de la couverture sociale des volontaires civils sera relevé pour tenir compte de l'actualisation des taux pratiqués par la sécurité sociale.

Le rapporteur de la commission des finances se félicite de la poursuite de l'effort du Gouvernement en cette matière et, pour avoir personnellement constaté l'efficacité sur le terrain de l'action des associations de volontaires, il tient à insister sur l'aspect positif de cette orientation.

Il ne s'agit pas là d'une coopération « au rabais », comme certains le laissent entendre, mais bien au contraire d'une coopération de qualité et, surtout, proche des problèmes pratiques du développement.

Les instruments essentiels de la coopération technique civile et militaire connaissent une évolution contrastée dans le projet de budget de la coopération pour 1990.

En premier lieu, les crédits d'assistance technique progressent globalement de 6 p. 100 et prennent en compte une poursuite de la réduction du nombre des coopérants avec, toutefois, un recentrage sur la coopération en personnels techniciens.

En second lieu, les crédits réservés à la coopération culturelle - écoles françaises, centres culturels, alliances françaises - augmentent de 7 p. 100.

En outre, les crédits de coopération militaire croissent de 3,3 p. 100, mais ces dotations se révèlent souvent insuffisantes en fin de gestion, d'où la nécessité d'un collectif.

Ainsi, le projet de budget pour 1990 du ministère de la coopération est-il en croissance assez satisfaisante par rapport au budget de 1989, mais celle-ci est néanmoins inférieure à celle des autres dépenses du budget de l'Etat. Elle traduit la poursuite de la politique d'aide aux pays en voie de développement, plus particulièrement aux pays d'Afrique situés au sud du Sahara, qui entrent dans le champ de compétence spécifique du ministère de la coopération.

Cette politique reste bien l'une des priorités de notre pays, surtout si l'on se réfère à l'évolution de l'ensemble des dépenses relatives à l'aide publique au développement.

A ce sujet, monsieur le ministre, je vous indique que le dossier de l'aide publique au développement est paru ce matin. Les rapporteurs à l'Assemblée nationale n'en ont pas eu connaissance et moi-même, je n'ai pas pu en tenir compte dans l'exposé que je viens de faire. Il serait donc souhaitable que ce rapport paraisse avant l'examen de ce projet de budget. Je vous demande de le suggérer au ministère des finances.

Ce projet de budget marque, par ailleurs, une relance de la politique de coopération non gouvernementale, qui se révèle en pratique très efficace.

Pour autant, ce projet de budget n'est pas dénué de zones d'ombre, tenant notamment à la stabilisation des concours financiers, malgré des besoins importants des pays du champ, ainsi qu'à l'accroissement insuffisant des crédits d'assistance militaire.

Avant de conclure, je souhaiterais que vous fassiez le point, monsieur le ministre, bien que vous en ayez dit un mot tout à l'heure, sur les rapatriés du Zaïre dont les biens avaient été nationalisés par l'Etat et n'avaient pas été indemnisés.

Selon votre propos, il semble que ce problème soit réglé.

En résumé, la commission des finances estime que, si des insuffisances sur ces points particuliers devaient apparaître en cours de gestion 1990, elles devront être comblées par une loi de finances rectificative, comme cela s'est fait assez régulièrement les années précédentes. C'est pourquoi, elle a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat sur le projet de budget pour 1990 du ministère de la coopération et du développement. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Paul d'Ornano, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'évolution récente des pays du champ atteste de l'impasse dans laquelle se trouvent aujourd'hui les tentatives pour pouvoir promouvoir le développement de l'Afrique subsaharienne.

De façon plus générale, le monde en développement demeure caractérisé par une crise économique aiguë et l'écart se creuse, de manière croissante, entre la prospérité du monde développé et le dénuement du monde en développement.

Avec un encours global de 1 000 milliards de dollars, la dette des pays en développement oblige ces derniers à consacrer une part importante de leurs recettes d'exportation au service de celle-ci, ce qui, bien entendu, menace la stabilité du système financier international.

Les solutions apportées au service de la dette se sont révélées peu judicieuses. Ainsi, le Fonds monétaire international continue de privilégier une approche plus comptable qu'économique du développement, fondée sur le principe d'austérité et sur la priorité du remboursement, alors qu'il conviendrait, avant tout, de restaurer les capacités productives de ces pays.

En outre, les plans d'ajustement du Fonds monétaire international aboutissent à mettre sous tutelle internationale les pays concernés, ce qui peut compromettre à terme des démocraties encore fragiles.

Les concurrences que se livrent certains organismes internationaux et, pour ce qui concerne la France, le morcellement dont est victime sa politique d'aide au développement constituent un handicap supplémentaire à la réussite de l'aide apportée aux pays sous-développés.

Depuis des années, nous déplorons pour la France un tel état de choses. Nous regrettons qu'un ministère du développement, ou, tout au moins, un service de coordination, ne soit pas chargé d'assurer la cohérence de l'ensemble de notre aide, étant entendu que la traditionnelle priorité africaine serait maintenue.

Tout en déplorant cette incohérence, nous nous réjouissons que la part du produit national brut de la France consacrée au développement soit, cette année, de 0,54 p. 100, même si elle est encore loin du taux de 0,7 p. 100, qui était l'objectif pour 1988.

Les pays du champ ont connu une croissance de 1,5 p. 100 à peine contre 4,1 p. 100 pour les pays de l'O.C.D.E. et 9 p. 100 pour les pays en voie de développement d'Asie.

L'ampleur de la crise économique en Afrique se caractérise essentiellement par une situation de déficit alimentaire, un retard industriel persistant et un déséquilibre des finances publiques.

Alors que l'Afrique subvenait à 86 p. 100 de ses besoins alimentaires, en 1975, la production vivrière ne couvrirait plus que 60 p. 100 de ses besoins en l'an 2000. Cela se traduit par une dépendance alimentaire croissante, qui a pour conséquence une augmentation continue des importations de produits alimentaires et de l'aide alimentaire en provenance des pays occidentaux.

Les résultats industriels sont loin de compenser le déficit alimentaire. L'Afrique subsaharienne, qui réalise moins de 1 p. 100 de la production mondiale des produits manufacturés, n'a connu aucun véritable développement industriel.

L'industrie n'est, dans la plupart des cas, qu'esquissée.

Le déficit des finances publiques s'est accentué. Dans les pays de la zone franc de l'Afrique de l'Ouest, il a été plus important que prévu : il s'est dégradé de 72 millions de

francs C.F.A. En Afrique centrale, la gestion de la trésorerie publique est très difficile au Congo et au Gabon. Hors zone franc, les évolutions sont trop contrastées pour qu'on puisse porter un jugement d'ensemble.

Le déséquilibre structurel du commerce extérieur africain, principalement dû à une dépendance excessive à l'égard des produits de base, est à l'origine de la marginalisation croissante de l'Afrique dans le commerce mondial. En effet, 75 p. 100 de ses importations sont constitués de produits manufacturés, et 95 p. 100 de ses exportations de produits de base.

On trouvera, dans mon rapport écrit, l'évolution, en général très négative, de ces produits de base. Ajoutons à cela que les accords de produits ont connu un fonctionnement décevant, et que les organismes de régulation prévus dans les accords de Lomé n'ont pas joué pleinement leur rôle.

Le Stabex, qui concerne les matières premières agricoles, s'il atteint au moins en partie son objectif de lissage des variations conjoncturelles des prix des produits de base, a montré ses limites après les crises financières de 1988 et de 1989. Sa reconduction devrait impliquer une augmentation substantielle de l'enveloppe disponible.

Le Sysmin, qui intéresse les produits miniers, voit son rôle limité par l'importance du délai d'examen des requêtes, la difficulté de compréhension des textes et la complexité des procédures.

L'Afrique est ainsi exclue des grands courants d'échanges internationaux. Cela s'est traduit par un recours à l'endettement justifié par l'insuffisance des ressources internes, qu'il s'agisse de l'épargne ou des recettes d'exportation.

Certes, cet endettement ne représente que 11 p. 100 de l'encours global de la dette des pays en voie de développement, mais fait peser sur l'Afrique une contrainte de plus en plus aiguë.

C'est la dette publique ou garantie publique qui est la plus importante. La dette privée, qui concerne surtout les pays à revenus intermédiaires, s'est stabilisée, les banques répugnant à ouvrir de nouveaux crédits.

Conditionné par un accord du Fonds monétaire international, le rééchelonnement de la dette constitue un réaménagement, qui ne donne pas lieu à un allègement des charges de remboursement. Mon rapport écrit donne le détail de ces rééchelonnements.

Au sommet de Dakar, en mai 1989, M. le Président de la République a annoncé l'annulation de la totalité des créances d'aide publique pour les trente-cinq pays les plus pauvres et les plus endettés. A l'O.N.U., le 29 septembre 1989, il a proposé la constitution d'un fonds de garantie pour les dettes dues aux banques, qui a été accepté par le F.M.I. et par la Banque mondiale.

En réalité, le problème de la dette est loin d'être résolu et mériterait des plans plus ambitieux. Tout d'abord, il faut envisager une progression importante des dons pour les pays les plus pauvres.

En outre, à titre personnel, je suggérerai de créer un fonds international destiné à gérer la dette garantie : il s'agit des dettes relevant du Club de Paris. Elles seraient regroupées en « pool » dans un fonds international, qui pourrait s'interposer entre les débiteurs et les marchés pour appliquer les techniques financières modernes à la gestion de la dette.

Je proposerai également de créer un fonds international de rachat de la dette bancaire, qui pourrait effectuer cette opération avec une décote raisonnable, les banques créancières recevant des obligations émises par le fonds.

En conclusion de ce bilan d'ensemble préoccupant, il convient de rappeler que le développement en Afrique ne peut se faire sans la responsabilisation des autorités des pays intéressés et sans mettre fin à des dépenses excessives qui ne contribuent en rien à améliorer le sort des populations déshéritées.

Il n'y a pas de développement économique qui vaille si l'homme n'en est pas bénéficiaire. Il n'y a aucun développement économique qui ne trouve sa source dans l'homme, ultime créateur et ultime consommateur de la richesse.

Nous en arrivons à la politique du ministère de la coopération et du développement.

Les efforts mis en œuvre par la France se justifient par des enjeux économiques, politiques et démographiques.

Les enjeux politiques sont évidents. Il s'agit d'ancrer l'Afrique dans le camp occidental, de la stabiliser politiquement, à charge pour elle d'apporter son large soutien à la France, au sein de l'O.N.U. en particulier.

En ce qui concerne les enjeux économiques, j'insisterai particulièrement sur le fait que le Gouvernement français doit s'opposer fermement au retrait des entreprises françaises d'Afrique, par un soutien financier à ces entreprises et par une action à plus long terme sur les investissements.

L'enjeu démographique, enfin, est dû au fait que les pays d'Afrique subsaharienne sont caractérisés, dans ce domaine, par une dynamique puissante en face d'un mouvement de déclin séculaire constaté en Europe occidentale. Cela risque de conduire à des flux migratoires importants et dangereux de l'Afrique vers l'Europe.

Il convient donc de ne pas occulter cette dimension essentielle de notre politique de coopération.

La France consacre 0,54 p. 100 du produit national brut à l'aide publique au développement. L'Afrique, pour des raisons historiques, est le premier bénéficiaire de cette aide.

L'analyse de la composition de l'aide française révèle une prédominance de l'aide bilatérale et une prépondérance des prêts sur les dons.

D'une part, il convient de souligner que notre aide multilatérale a considérablement progressé. Si cette aide est rapportée au produit national brut, nous ne sommes dépassés que par les Pays-Bas, la Suède et le Canada.

D'autre part, j'indiquerai que la part des dons s'est accrue depuis quelques années. En 1980, elle représentait 20 p. 100 de l'aide ; en 1987, elle en représente 29,6 p. 100.

Soucieuse de privilégier les efforts de développement à long terme, la politique française de coopération s'oriente vers les domaines culturel, scientifique et médico-social, ainsi que vers la restructuration économique.

Je développe longuement dans mon rapport écrit les approches sectorielles du ministère de la coopération. Je ne m'y attarderai pas. Je formulerai une seule remarque, qui intéresse particulièrement les entreprises françaises installées en Afrique.

Vous avez annoncé, monsieur le ministre, le 16 novembre dernier, la création d'un fonds national de garantie pour les pays du champ. Le fonds garantira, pour 40 p. 100, les prêts consentis par la Caisse centrale de coopération économique à travers les banques commerciales.

Ne serait-il pas possible - c'est là aussi une suggestion personnelle - d'aller plus loin et de créer en complément un fonds de garantie locale, alimenté par les sociétés bénéficiaires des prêts et géré par un organisme financier indépendant, tel l'agence locale de la Caisse centrale de coopération économique ? Cela permettrait une approche plus rapide et plus efficace des demandes de prêts et aiderait considérablement les entreprises dans les pays considérés.

J'en arrive à l'analyse financière du projet de budget du ministère de la coopération pour 1990.

Ce projet de budget s'élève à 7 313 700 000 francs, soit une augmentation de 4,9 p. 100 par rapport à 1989, inférieure toutefois à celle du projet de budget de l'Etat.

La priorité de l'appui aux initiatives privées et décentralisées est maintenue. Les crédits qui sous-tendent cette priorité s'élèvent, au chapitre 42-24, à 139 607 357 000 francs, dont 4 250 000 francs pour les O.N.G., 127 370 767 francs pour les associations de volontaires et 7 986 400 francs pour la coopération décentralisée.

Les initiatives décentralisées jouent un rôle de plus en plus important. Ce rôle mérite d'être encouragé, car il limite le rôle de l'Etat dans les pays concernés et fait au moins comprendre que le développement doit s'appuyer sur des initiatives de la base.

A structures budgétaires constantes, les crédits du Fonds d'aide et de coopération connaissent une érosion certaine puisque, si les autorisations de programme augmentent de 1,9 p. 100, les crédits de paiement diminuent de 5 p. 100. Cela ne peut que nous inquiéter sérieusement.

Il faut noter que l'augmentation budgétaire qui figure au chapitre 68-91 concernant le Fonds d'aide et de coopération provient d'un nouvel article 30, qui prévoit l'octroi de

150 millions de francs pour des dons associés aux prêts. Cet article permet que les dons de la Caisse centrale de coopération économique soient examinés par le Parlement, ce qui est une bonne chose. Mais la création de cette ligne budgétaire s'accompagne d'une articulation complexe et peu opportune entre le ministère de l'économie et des finances et celui de la coopération.

On assiste, par ailleurs, à un déclin des instruments privilégiés de notre politique de coopération.

La déflation de l'assistance technique se poursuit.

Les aides budgétaires destinées aux pays qui se trouvent dans une situation financière difficile sont seulement maintenues à 475 millions de francs.

Il en est de même des prêts d'ajustement structurel qui figurent au chapitre 43-20 ; ils sont maintenus à 500 millions de francs.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur pour avis.

M. Paul d'Ornano, rapporteur pour avis. J'en viens aux autres instruments du ministère de la coopération.

S'agissant des établissements français de l'étranger, les crédits augmentent de 7 p. 100. Pour louable que soit cet accroissement de crédits, ces derniers ne représentent que 3,34 p. 100 du projet de budget de la coopération.

Les crédits de bourses, en augmentation de 5,22 p. 100, sont absorbés pour moitié par les effets de revalorisation de ces bourses.

En ce qui concerne la coopération militaire, les crédits subissent une augmentation qui ne fera que compenser approximativement les diminutions de crédits de 1988 et de 1989.

Je m'étais déjà inquiété, l'année dernière, du fait que notre aide militaire, dimension essentielle du développement, soit, une fois de plus, sacrifiée aux impératifs de l'austérité.

Je n'insisterai pas sur la gestion du ministère puisque M. le président m'a invité à conclure.

Votre rapporteur se bornera à rappeler que la situation actuelle de l'Afrique subsaharienne et les enjeux de la politique française de coopération justifient le maintien de l'augmentation des crédits du ministère de la coopération parmi les objectifs prioritaires du Gouvernement.

Si le projet de budget pour 1990 préserve l'essentiel des instruments de la coopération française, différents points appellent une vigilance accrue. Il s'agit essentiellement de l'action en faveur des établissements français à l'étranger, de l'érosion des crédits du fonds d'aide et de coopération, de l'insuffisance des concours financiers, des moyens affectés à la coopération militaire et de la déflation préoccupante des effectifs de coopérateurs.

En raison de ces réserves, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a décidé, à la majorité de ses membres, de s'en remettre à la sagesse du Sénat pour le vote sur les crédits du ministère de la coopération et du développement. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et du R.D.E.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République : dix-huit minutes ;

Groupe de l'union centriste : dix minutes ;

Groupe socialiste : dix-sept minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : dix-sept minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique et européen : seize minutes ;

Groupe communiste : quinze minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : quinze minutes.

La parole et à M. Jean Garcia.

M. Jean Garcia. Monsieur le ministre de la coopération et du développement, lors de la présentation du projet de budget pour 1990 concernant le département ministériel dont

vous assumez la charge, vous avez évoqué la crise très sérieuse à laquelle sont confrontés nos amis du tiers monde, en particulier les pays africains ; elle constitue effectivement un défi majeur pour nous. Vous avez également parlé de la stratégie d'aide au développement du Gouvernement, considérant qu'elle requiert une vue d'ensemble et qu'il s'agit d'« une politique cohérente, pragmatique, mais ambitieuse ». Vous avez aussi parlé de la dette des pays du tiers monde et traité de la convention de Lomé ainsi que de la solidarité entre les pays A.C.P. et la C.E.E.

Voilà des questions importantes sur lesquelles je souhaite intervenir dans les quinze minutes qui sont imparties à mon groupe.

Ma première observation porte sur les crédits que vous soumettez à notre approbation.

En francs constants, ce projet de budget ne progresse que de 2 p. 100 par rapport à 1989. Nous reconnaissons certes qu'il est en augmentation par rapport l'année dernière, mais cette progression - reconnaissez-le - n'est pas encore à la hauteur des défis que vous avez vous-même cités, monsieur le ministre. J'ai d'ailleurs développé ce thème devant la commission des affaires étrangères.

Cette insuffisante progression des crédits ne traduit pas la nécessaire priorité qu'il convient d'accorder à l'aide au développement. Si on rapporte celle-ci au produit intérieur brut, on constate qu'elle stagne au taux de 0,54 p. 100, ce qui est loin de l'objectif affiché de 0,7 p. 100.

Voilà qui est modeste pour répondre au triple défi, écologique, démographique ainsi que sanitaire et social, que la France se doit de relever. Selon vous, la France a une plus grande responsabilité que d'autres pays dans l'aide au développement, notamment du fait de son histoire. Dois-je rappeler que les pays scandinaves consacrent plus de 1 p. 100 de leur produit intérieur brut à l'aide au développement ?

Bien entendu, nous approuvons l'annulation de la dette, car il était grand temps de prendre une initiative pour tenter d'amorcer un redressement de la contrainte financière qui pèse sur les pays du tiers monde.

Chacun sait combien la crise de la dette est aujourd'hui dans une phase d'enlisement tragique pour ces pays. En témoignent les émeutes de la faim qui ont été réprimées comme on le sait au Venezuela.

Par conséquent, la décision de la France d'annuler la dette de trente-trois pays est positive. Il s'agit d'une condition nécessaire mais qui n'est pas suffisante, car les taux d'intérêt ont sensiblement augmenté, et la charge de la dette des pays en voie de développement s'aggrave, en dépit des mesures partielles d'annulation ou de consolidation. De plus, leurs termes d'échange chutent à nouveau du fait de l'accélération de l'inflation des prix des produits importés à partir des pays capitalistes dominants.

On ne ressent pas dans les décisions prises globalement par le Gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le ministre, la constitution de solidarités pour des coopérations internationales fructueuses.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, qu'attendez-vous pour remédier au désengagement de certaines entreprises françaises en Afrique, comme l'a rappelé le rapporteur spécial, notre collègue M. Voisin ? Qu'attendez-vous, également, pour engager la France dans une négociation internationale dont l'objet pourrait être l'annulation véritable de la dette, y compris en faveur des pays intermédiaires qui sont susceptibles d'exercer un rôle d'entraînement régional ? Qu'attendez-vous, aussi, pour mettre à contribution les institutions financières pour le financement de l'annulation de la dette, une dette dont elles tirent profit pour le moment ? Qu'attendez-vous, enfin, pour impulser le montage de nouveaux financements fondés sur le développement et la coopération dans des conditions favorables ?

Monsieur le ministre, nous formulons des propositions à l'échelon européen et international, car nous avons conscience que l'effort de la France dans ce domaine demeure insuffisant. En effet, la bataille de la coopération et du développement a une portée planétaire.

La France a un rôle important à jouer pour ne pas laisser l'économie mondiale sous la domination des seules forces du marché, au seul bénéfice des plus forts, des plus riches et pour établir un nouvel ordre économique international.

Il est urgent d'agir pour mettre fin au monstrueux déséquilibre, aux destructions matérielles et humaines et au gâchis intolérable des potentialités de développement.

Le besoin urgent de transformation des relations internationales correspond à une nécessité historique : développer le partenaire pour pouvoir se développer soi-même.

La révolution « informationnelle » rend possible le développement sans précédent des capacités humaines, à la condition d'organiser la plus large circulation du savoir et des informations auprès de l'ensemble des populations.

Si les échanges de produits sont liés à des systèmes de coopération et de coproduction permettant de combattre les gâchis de ressources, de former autrement les prix et les taux de change, la réciprocité sera réelle. Mais, il faut bien le constater pour le déplorer, la France ne s'est pas toujours engagée dans cette voie.

A cet égard, vous me permettrez de ne pas partager votre optimisme à propos de l'Afrique.

Avant d'en venir à la négociation de la quatrième convention de Lomé, je veux saluer le travail d'organisations généreuses, la compétence d'hommes et de femmes dont le dévouement et l'abnégation méritent d'être encouragés et salués non seulement par les membres de mon groupe, mais aussi par le Sénat tout entier.

Nous approuvons l'augmentation des crédits en faveur des organisations non gouvernementales.

Monsieur le ministre, il nous paraît également important de tenir compte de la proposition de l'association « Survie 89 », visant à mettre en œuvre un plan pluriannuel de lutte contre la mortalité et la désertification, plan qui serait contrôlé par une autorité indépendante. J'ai lu attentivement la réponse que vous avez apportée, le 24 octobre 1989, à mon ami M. Théo Vial-Massat à l'Assemblée nationale. Il est possible de mettre en œuvre cette proposition en prenant les 5 milliards de francs nécessaires sur les dépenses de surarmement.

C'est uniquement une question de volonté politique ! Je souhaite que vous reveniez sur ce problème au cours de la séance d'aujourd'hui.

Ainsi, sans mettre en péril la sécurité de notre pays, consacrer 5 milliards de francs supplémentaires à l'aide au développement des pays du tiers monde réduirait considérablement le nombre des victimes de la faim à une époque où, or le sait, 40 000 enfants meurent de faim chaque jour dans le monde.

Enfin, nous regrettons la baisse des crédits affectés à l'environnement et la chute du nombre des coopérateurs français : alors que la francophonie régresse dans le monde et qu'il nous appartient de la défendre non seulement en Afrique mais aussi en Asie du Sud-Est.

Pour conclure, j'en viens à la quatrième convention de Lomé, qui doit être signée prochainement. J'indique à ce sujet que je suis le rapporteur de la délégation sénatoriale pour les Communautés européennes qui est présidée par notre collègue M. Genton.

J'estime, tout d'abord, que l'enveloppe financière globale affectée au fonctionnement de cette convention devrait être réévaluée de manière significative afin que la Communauté économique européenne manifeste la pérennité de son implication dans le développement de ses partenaires de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique et que soient prises des mesures pour tenir compte de conséquences néfastes des politiques conduites par le fonds monétaire international.

Je considère, ensuite, que l'acquis de Lomé doit être préservé et développé pour que la convention puisse demeurer comme vous l'avez indiqué, le laboratoire d'une coopération Nord-Sud, laquelle est rendue plus difficile - je l'ai déjà évoqué - par la dette du tiers monde, la baisse tendancielle des cours des matières premières et la décentralisation radi cale de nombreux pays en voie de développement.

Les soixante-six pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique membres de la convention de Lomé ont refusé l'enveloppe financière de la C.E.E. dans la nuit du 27 au 28 novembre. Elle s'élevait à 83 milliards de francs et devrait accompagner le nouveau traité entre les Douze et le tiers monde.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de bien vouloir informer le Sénat sur l'état d'avancement de la convention de Lomé IV. Ces soixante-six pays demandent 100 millions d'ECU supplémentaires et 100 millions de francs de moins

en prêts de la B.E.I., la Banque européenne d'investissement. Or, puisque c'est la France qui préside actuellement les travaux communautaires, j'aimerais savoir quelle est la position du Gouvernement à ce sujet, monsieur le ministre. Je souhaite des réponses précises, compte tenu de l'importance de ces problèmes. Vous nous avez dit avoir bon espoir que la constitution du grand marché renforcera la solidarité entre les pays A.C.P. et la C.E.E.

A l'Assemblée nationale, le 24 octobre 1989, vous aviez déclaré : « J'espère que, lundi, nous pourrions vous donner des nouvelles rassurantes sur Lomé. » Quelles sont ces nouvelles, monsieur le ministre ?

En 1981, lors de la conférence de Paris sur les pays les moins avancés, vingt et un pays africains répondaient aux critères des pays les moins avancés. Aujourd'hui, ils sont vingt-huit, soit un tiers de plus, alors que ce nombre ne devrait pas progresser. Les années quatre-vingt devaient être la décennie du développement, en particulier pour l'Afrique ; cette décennie, pour reprendre l'expression légitimement sévère du secrétaire général de l'O.U.A., aura été la décennie des espoirs perdus.

Les Nations unies évaluent le recul à 25 p. 100. Quand on connaît le point de départ des années quatre-vingt, ce recul du niveau de vie est effrayant.

Vous semblez très optimiste, monsieur le ministre, lorsque vous parlez du Marché unique de 1993. Mais - vous le savez - les représentants des pays A.C.P. ne partagent pas cette opinion. Ils sont, au contraire, très attentifs et anxieux à l'idée des bouleversements que peuvent représenter l'achèvement du Marché unique et la libération des échanges internationaux.

Ils craignent ce déséquilibre dans le domaine des relations commerciales, dans les domaines financier et monétaire, dans le domaine des investissements, ainsi que dans le domaine des relations humaines.

Monsieur le ministre, le risque est que ces pays soient pris entre le marteau du protectionnisme et l'enclume de l'ultra-libéralisme.

L'unification du marché ne sera une chance que si l'on donne au partenaire faible les moyens de se hisser au niveau de compétitivité du partenaire fort. Mais on en est loin, monsieur le ministre. Nous avançons la proposition d'une détaxation des capitaux qui iraient s'investir dans des projets de développement réels, en Afrique en particulier ou dans les pays A.C.P. en général.

De même, nous suggérons la constitution d'un fonds destiné aux entreprises, soit européennes soit A.C.P., qui travailleraient à la transformation des produits primaires dans les pays A.C.P.

Nous retenons deux lignes directrices sur lesquelles j'aimerais connaître votre opinion.

Il s'agit, d'une part, de garantir les ressources d'exportation tant que la diversification nécessaire de l'économie n'a pas pu être encouragée, ce qui suppose d'autres moyens financiers, notamment un tout autre volume de l'aide. Il s'agit, d'autre part, de mettre en jeu une conception de la coopération entre les pays A.C.P. et la C.E.E. qui aille au-delà des liens d'assistanat et beaucoup plus dans le sens d'une coopération fondée sur le partenariat. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Cartigny.

M. Ernest Cartigny. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après avoir examiné très attentivement le projet de budget qui nous est présenté aujourd'hui, je privilégierai deux thèmes particuliers qui suscitent réflexions et interrogations.

Tout d'abord, en ce qui concerne les problèmes de la coopération dans le domaine industriel, monsieur le ministre, j'ai retenu, dans ce que vous avez dit à l'Assemblée nationale et dans ce que vous avez évoqué ici, que vous souhaitiez consacrer une part importante de votre effort au renforcement de la coopération dans le domaine industriel. Cela me paraît être une excellente initiative, encore que vous mesuriez vous-même, bien entendu, les difficultés que représente la mise en œuvre d'une telle détermination.

En effet, les conjonctures économiques des pays du sud du Sahara ne sont guère propices ni à l'implantation durable des entreprises françaises ni à l'essor des quelques entreprises locales, qui ne peuvent subsister qu'au prix de très grandes difficultés.

En ce qui concerne les entreprises françaises, il est vrai que celles qui ont accepté d'investir dans les pays du champ se trouvent dans une situation qui se dégrade sans cesse. C'est sans doute ce qui explique qu'un grand nombre d'entre elles aient pris la décision, notamment au cours des cinq dernières années, d'y cesser toute activité et de rapatrier leurs intérêts. De plus, la difficulté qu'elles éprouvent à voir garantis à la fois leurs propres investissements et les transactions qu'elles effectuent avec leurs partenaires ne les incite évidemment pas à maintenir leur présence autrement que pour la satisfaction de leur propre stratégie.

Quant aux entreprises locales, elles sont en butte, à peu près partout, aux systèmes administratifs et aux dispositifs législatifs et réglementaires contraignants, à l'inorganisation des circuits financiers. Par ailleurs, le système bancaire de ces Etats, en grande partie inopérant, n'est évidemment pas de nature à favoriser la prise du risque nécessaire à tout investissement productif. En outre, la dimension réduite des marchés, la faiblesse de l'encadrement de ces entreprises et, dans les pays du sud du Sahara, la surélévation du coût des facteurs de production, qui est bien supérieur à celui des pays voisins, constituent autant de handicaps à la constitution de leur tissu industriel.

Dans ce cadre, il est très difficile de stimuler l'appareil de coopération français et de susciter les initiatives en faveur de cette coopération industrielle. Vous avez entrepris de le faire, monsieur le ministre ; mais avons-nous seulement pris sur les principales causes des échecs successifs rencontrés par ce type de coopération ? Quoi qu'il en soit, deux types d'action me paraissent devoir être envisagés : d'une part, au niveau macro-économique, et, d'autre part, au niveau micro-économique.

J'aborderai tout d'abord le niveau macro-économique : l'une des faiblesses des actions françaises de coopération a été sans doute de négliger trop longtemps l'aide nécessaire à nos partenaires dans la mise en place de politiques économiques cohérentes. C'est une action de longue haleine, qui doit cependant conduire les dirigeants de l'Afrique à rationaliser leurs choix, à éviter la dispersion des efforts en direction de secteurs improductifs, à limiter l'ampleur excessive des secteurs publics, à empêcher autant que possible la corruption et à améliorer la fiabilité des systèmes bancaires.

Ce sont des mesures structurantes de cette nature qui permettront de restaurer la confiance de nos entreprises et qui les inciteront peut-être à investir de nouveau en Afrique et à créer ainsi des emplois.

De ce point de vue, la France peut apporter une assistance significative, en déléguant auprès des dirigeants africains les experts dont nous disposons et en assortissant l'octroi de nos aides financières de l'exigence de choix économiques plus rigoureux. En aval, le Gouvernement français peut peser sur les instances internationales pour que des mécanismes de régulation des cours des matières premières soient confortés ou rétablis afin d'éviter, autant que possible, la déstabilisation à intervalles réguliers et, pour ainsi dire, chronique de l'économie de ces Etats.

En deuxième lieu, il convient de rationaliser le dispositif français visant à inciter les entreprises à coopérer. Ce dispositif comporte, en effet, plusieurs organismes techniques ou de financement, qui interviennent à des titres divers dans les secteurs d'activités semblables ou connexes et dont les actions de soutien ne sont pas toujours coordonnées.

En troisième lieu, il importe de réviser en profondeur le rôle et les modalités d'action de la Caisse centrale de coopération économique. Dans le domaine de la coopération industrielle, la Caisse centrale devrait, me semble-t-il, être la structure pivot dans le financement des projets et dans la coordination des actions. Cela suppose que son action soit revitalisée et son organisation modifiée. Dans cette mesure, la mission économique spécifique de la Proparco, filiale de cette caisse, et sa situation dans le dispositif général d'aide devraient être simultanément revues.

Monsieur le ministre, je sais que vous travaillez à un rapprochement fonctionnel avec la Caisse centrale sur cet important sujet. Bien que vous n'ayez qu'une tutelle partielle sur

cet établissement, il me serait agréable de connaître les mesures que le Gouvernement compte éventuellement prendre pour donner à cet organisme toute son efficacité.

Je traiterai maintenant du niveau micro-économique.

Le développement des entreprises locales ne s'improvisera pas. Il faut se souvenir que le contexte culturel, en Afrique, n'est généralement pas favorable à l'entreprise, ni en tant que centre de profit, ni en tant que structure créatrice d'emplois, ni en tant qu'entité productive de richesses. Il est vrai que, dans un contexte d'économie de subsistance, l'apport de l'agriculture est plus immédiatement tangible. Il me paraît donc indispensable qu'une action soit dirigée pour valoriser le rôle des petites entreprises locales et pour démontrer leur utilité économique. Je vous remercie, monsieur le ministre, de bien vouloir m'indiquer si vous comptez agir en ce sens.

Sans transition, j'en viens maintenant à la seconde partie de mon intervention, qui intéresse davantage les problèmes de coopération dans le domaine de la santé.

À côté de la lutte contre les grandes endémies, qui constituait l'une des préoccupations majeures de la politique de coopération dans le domaine sanitaire, s'inscrit désormais comme priorité absolue la lutte contre l'extension du Sida. Le développement fulgurant de cette maladie inquiète.

Monsieur le ministre, vous avez témoigné à plusieurs reprises de la volonté du Gouvernement français de contribuer efficacement à endiguer l'évolution de ce fléau en Afrique. Bien entendu, il appartient à l'O.M.S. de coordonner les actions en cette matière. Néanmoins, à côté de l'aide sporadique aux équipes de recherche locales, la France a certainement un rôle à jouer dans l'aide à l'information des populations, dans le développement de mesures prophylactiques et dans la mise en place de centres de soins et d'assistance aux malades.

Pourriez-vous m'indiquer, monsieur le ministre, quelles sont les actions de votre département ministériel en ce domaine ? N'estimez-vous pas opportun de mettre sur pied un plan d'action à moyen terme, permettant de mobiliser, en France, les énergies nécessaires ?

En conclusion, monsieur le ministre, il m'est très agréable de vous dire que l'ensemble des orientations que vous avez privilégiées dans la conduite de votre politique et les moyens que vous y consacrez rencontrent d'ores et déjà l'agrément des sénateurs du groupe du rassemblement démocratique et européen, lesquels, de ce fait, voteront unanimement votre projet de budget. *(Applaudissements sur les travées socialistes du R.D.E., ainsi que sur certaines travées de l'union centriste et de l'U.R.E.I.)*

M. le président. La parole est à M. Biarnès.

M. Pierre Biarnès. Monsieur le ministre, tout en sachant très bien qu'en cette affaire vous n'en pouvez mais, je voudrais tout d'abord exprimer le constat et le regret que le projet de budget que vous nous présentez ne soit que très partiellement le projet de budget de la coopération française avec les pays en voie de développement, puisque les crédits qui sont mis à votre disposition pour mener votre politique ne représentent, en fait, qu'à peine 20 p. 100 de l'aide publique totale de la France à ces pays.

Cette aide s'est beaucoup accrue depuis 1981, passant de 0,36 p. 100 du P.I.B. d'alors à 0,54 p. 100 du P.I.B. actuel.

Nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle progression, qui est conforme à la vocation humaniste et universaliste de notre pays et qui témoigne, en même temps, de la volonté séculaire de la France de continuer ainsi à peser plus dans les affaires du monde que la plupart de ses rivaux industriels, hormis les superpuissances.

Mais, en même temps, ces 20 p. 100 seulement sur lesquels nous débattons ce matin, en ne discutant que de votre propre projet de budget, monsieur le ministre, ne peuvent que nous amener à déplorer que, dans un domaine aussi capital, tout le reste, qui est considérablement plus important - 80 p. 100 du total - et qui, pour sa plus grande partie, est alloué aux pays bénéficiaires par le Trésor public et par la Caisse centrale de coopération économique, échappe pratiquement, comme c'est le cas depuis de nombreuses années, à tout contrôle parlementaire.

Cela dit, s'agissant de votre seul projet de budget, monsieur le ministre, je me contenterai aujourd'hui d'attirer votre attention, ainsi que celle de la Haute Assemblée, sur deux points.

Je voudrais, tout d'abord, vous faire part de ma satisfaction en vous voyant décidé à réhabiliter le rôle de nos entreprises dans cette grande œuvre de la coopération.

Mais, en même temps, je voudrais vous exprimer à ce propos une inquiétude : à un moment où nos entreprises sont souvent amenées à se désengager de la plupart des pays d'Afrique, du fait des énormes difficultés qu'elles y rencontrent, il est bon que vous mettiez en place des dispositifs financiers susceptibles de freiner ce mouvement de retrait et, si possible, de le renverser. Toutefois, bien que vous en parliez, il me semble, à lire les chiffres, que vous ne prenez pas encore suffisamment en compte, pour reprendre l'expression que vous avez utilisée dans une récente conférence de presse, « l'environnement institutionnel », aujourd'hui très dégradé dans lequel ces entreprises doivent développer leur action.

Il sera vain, je le crains, d'offrir des garanties financières supplémentaires aux entreprises françaises acceptant de s'investir au sud du Sahara si, parallèlement, vous n'aidez pas tout d'abord les Etats qui sont, dans cette partie du monde, nos partenaires privilégiés et bénéficient de nos dons et de nos prêts, à restreindre le plus possible ce fameux secteur informel de leurs économies nationales, lequel, depuis quelques années, se développe de façon littéralement « cancéreuse ».

Par ailleurs, vous devez aider ces Etats, pour parler clair, à mettre un terme à des fraudes lourdement pénalisantes pour les entreprises, qui restent encore respectueuses de l'état de droit et qui, d'année en année, sont de moins en moins nombreuses.

Enfin, vous devez aider ces Etats, d'une part, à faire entrer, plus également pour tous, leurs taxes fiscales et douanières, et, d'autre part, à rendre, plus également pour tous, la justice en matière commerciale et sociale.

Au cours des ans, notre assistance technique en ces domaines cruciaux a progressivement et presque totalement disparu. Il est grand temps que nous inversions le mouvement, que nous envoyions à nouveau aux pays que nous aidons financièrement davantage d'inspecteurs des impôts, de douaniers et de magistrats. La façon dont s'amorce en ce moment le redressement d'Air Afrique doit servir d'exemple.

C'est à cette seule condition que nos entreprises trouveront dans ces pays ce meilleur environnement institutionnel que vous-même, monsieur le ministre, jugez indispensable à leur action. En même temps, vous permettez aux Etats concernés de reconstituer leurs assiettes fiscales et d'accroître ainsi leurs propres recettes, ce qui leur sera certainement plus utile, et sera, par contre-coup, plus profitable à leurs populations, que de continuer à les contraindre, à la suite du F.M.I., à comprimer chaque année davantage des dépenses déjà réduites depuis longtemps à la portion congrue. Notre aide financière elle-même, enfin, se déversera alors un peu moins dans des puits sans fond pour être prioritairement affectée à des œuvres vives.

Or, j'aperçois mal dans votre projet de budget, monsieur le ministre, l'amorce d'une telle réorientation de notre assistance technique. Telle est ma première remarque.

Ma seconde remarque, qui sera plus brève, concerne un domaine tout à fait différent, puisqu'il s'agit de l'audiovisuel.

En permettant le lancement de Canal France International - vos crédits constituent en effet, pour l'instant, l'essentiel du budget de cette chaîne - vous dotez notre pays d'un instrument moderne et d'avenir, qui lui manquait encore pour défendre et illustrer notre langue au-delà de nos frontières, notamment dans cette Afrique dite francophone, menacée aujourd'hui sur le plan de la langue française par la dégradation de son système traditionnel d'enseignement.

Comme la radio depuis plusieurs décennies déjà, la télévision, qui se popularise de plus en plus dans ces pays pourtant les plus défavorisés de la planète, devient actuellement un moyen d'influence considérable que, face à nos rivaux, nous ne saurions négliger. Mais la dotation dont dispose Canal France International est encore bien faible par rapport à un tel enjeu. Je formule le souhait ardent qu'elle soit très sensiblement augmentée dans votre prochain projet de budget. *(Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur quelques travées de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. de Villepin.

M. Xavier de Villepin. Je voudrais tout d'abord remercier nos amis rapporteurs, qui nous ont fourni des indications très intéressantes, ainsi que vos services, monsieur le ministre, parce que j'ai reçu, voilà quarante-huit heures, un document que j'ai trouvé fort intéressant et qui s'intitule « La coopération et les entreprises françaises dans l'Afrique subsaharienne », envoi qui correspond au débat budgétaire. Bravo, monsieur le ministre !

Permettez-moi d'organiser mon propos en trois parties : d'abord un constat très rapide parce que, hélas ! nous sommes tous à peu près d'accord, puis un jugement sur l'action de votre ministère - rassurez-vous, monsieur le ministre, je ne serai pas trop méchant (*Sourires.*) - et enfin, une question - avec un gros point d'interrogation ! - y a-t-il une politique alternative à la politique de coopération que nous suivons ?

Le constat est, hélas ! fort triste. Vous avez parlé de fléaux tels que la misère, la maladie et la faim. J'avoue que je partage totalement les idées de « Survie 89 » sur ces problèmes. Mais il existe d'autres enchaînements, d'autres difficultés et d'autres maux : je citerai, en premier lieu, la corruption. Il est de bon ton de ne pas en parler, mais elle aggrave pour tant fortement les problèmes de ces pays.

Il y a aussi beaucoup de bureaucratie ; les Italiens diraient : « Il y a des mauvais gouvernements. » Hélas ! il faut bien s'en rendre compte, les problèmes de gestion ne font qu'aggraver tous les autres problèmes rencontrés en Afrique subsaharienne.

L'« économie souterraine », qualifiée, dans vos documents, du terme courtois d'« économie informelle », connaît un fort développement. Cette situation est très grave, car elle est un véritable repoussoir pour nos entreprises. Comment voulez-vous qu'elles parviennent à travailler dans des conditions tout à fait anormales et en dehors de toute règle du jeu ?

A ces difficultés s'ajoute - cela me paraît très grave - une considérable dégradation dans le domaine bancaire. Dans certains pays - je pense au Cameroun et au Bénin - une « illiquidité » est à l'origine du non-paiement de nos entreprises. J'ai été heureux d'apprendre - vous nous l'avez dit en commission - que les problèmes relatifs aux dettes du Zaïre allaient être réglés. Il restait, paraît-il, encore un chèque à signer. J'espère, monsieur le ministre, que vous l'apportez sur la table de nos entreprises !

Il est faux de dire qu'il n'y a pas d'épargne locale en Afrique. En fait, elle existe, mais elle ne s'investit pas là où il faudrait : elle va essentiellement vers l'immobilier et aussi, vous le savez bien, vers l'étranger. Il en résulte des conditions fort tristes pour le développement.

J'en viens au jugement : quelle appréciation peut-on porter objectivement, je dirais presque amicalement, sur l'action de votre ministère ? Cette action me paraît inspirée par la bonne volonté, la générosité et la solidarité.

Toutefois, il existe un « mais », qui tient à la diffusion, à la multiplicité et à l'éparpillement de vos actions. Il est difficile de s'y retrouver, même en lisant les excellents rapports que nous avons eus entre les mains.

Je me demande toujours - c'est peut-être une erreur - si tout cela est efficace. J'entends par là : la coopération atteint-elle bien son objectif, à savoir la recherche du bien des peuples de l'Afrique subsaharienne ? La question est grave.

Monsieur le ministre, vous méritez des félicitations pour l'aide publique au développement, pour la mobilisation des partenaires, notamment internationaux, ou encore des organisations non gouvernementales, les O.N.G. Il serait souhaitable, je crois, que nous soyons informés des résultats du travail mené par de telles organisations. Cela clarifierait les choses pour tout le monde !

J'en arrive à des points de votre action qui me paraissent plus discutables, notamment la fameuse déflation des assistants techniques. En pensant à votre projet de budget, hier soir, j'ai comparé les chiffres des années 1974 et 1989. Alors que, dans cette zone, 158 000 coopérateurs étaient présents, ils ne sont plus que 139 000.

Certes, les années soixante ont bien montré la volonté de réduction, mais ces pays ont-ils vraiment intérêt à se séparer des coopérateurs français ? Voilà une autre question que je me pose.

Vous nous avez dit avec beaucoup d'objectivité en commission que certains pays - je ne les nommerai pas à cette tribune - ne remboursaient plus les frais de leurs coopérateurs. Je n'en doute pas, compte tenu de leur misère mais est-ce bien la bonne direction ?

Compte tenu des problèmes de développement que connaît l'Afrique, ne serait-il pas souhaitable pour ces pays d'avoir des hommes formés à la gestion ? Cela me paraît tout à fait essentiel.

Parmi les mesures moins discutables, je citerai celle qu'a évoquée M. d'Ornano, à savoir la coopération militaire. Il est très grave de réduire les crédits, voire les effectifs, de la coopération militaire. Ces pays seront en effet soumis, vous le savez bien, à l'instabilité mondiale. Par conséquent, le fait d'avoir des coopérateurs militaires serait certainement une sorte de garantie indispensable pour l'Afrique dans son ensemble.

J'en viens à mon dernier point : y a-t-il une alternative à la politique que vous menez ? Sans avoir, bien évidemment, de formule révolutionnaire à vous proposer, je crois néanmoins qu'une certaine inflexion serait souhaitable.

Premièrement, certains regroupements économiques - j'insiste bien sur ce point - ne seraient-ils pas une bonne voie pour l'Afrique ? Quand on voit le succès relatif du « marché commun » et les efforts d'un certain nombre de pays pour se regrouper - avec toutes les conséquences économiques, industrielles et financières que cela peut avoir - on est en droit de se demander s'il ne faudrait pas approfondir cette voie en Afrique.

Deuxièmement, il est un point qui me paraît essentiel, monsieur le ministre, je veux parler du soutien massif à l'agriculture. On ne peut pas envisager de continuer les importations de l'étranger dans ces pays. En cette fin de XX^e siècle, ne faudrait-il pas s'inspirer, pour l'Afrique, des exemples du Mexique, de l'Inde et de la Chine, avec leurs fameuses « révolutions vertes » et leurs succès agricoles, qu'il faut souligner ?

Troisièmement, il faudrait davantage prendre en compte, à mon sens, en tout cas plus que vous ne le faites, les nouveaux problèmes ! Je pense à la sécurité, par exemple. Il est bien évident que, dans ces pays, on doit prêter assistance à la police. Cela permettrait de protéger nos compatriotes et d'éviter ainsi des assassinats tels que ceux qui se sont produits en Côte-d'Ivoire. Ils sont regrettables et inquiètent nos coopérateurs et, plus généralement, les Français présents dans ce pays.

Outre la police, il faudrait également développer une assistance technique envers les douanes et les impôts, car les frontières de ces pays - je pense particulièrement à celles du Nigeria - sont de véritables « passoires », et cela pose des problèmes économiques à l'ensemble des pays de la zone.

Il faudrait encore traiter différemment la dette africaine. Quand je réfléchis à ce problème, je suis frappé de voir à quel point on avance peu. Du plan Baker au plan Brady, finalement les résultats ne sont pas excellents.

Le meilleur exemple est le Mexique. Vous le savez très bien, ce pays était choyé, particulièrement par les Etats-Unis. Il y eut des tractations difficiles pour sa dette mais, en fin de compte, les banques ont fort peu prêté et n'ont apporté que des capitaux nouveaux très limités au moment de la conclusion des accords de prêts.

Je retiens l'idée qui a été émise, dans le rapport de la commission des affaires étrangères, d'un fonds de garantie spéciale. Monsieur le ministre, le problème est que nous n'avons pratiquement rien fait pour les pays à revenus intermédiaires. Or ce sont véritablement ces pays qui permettraient, par la diffusion d'une meilleure économie, d'améliorer la situation, tout au moins dans certains secteurs. La France devrait prendre des initiatives en la matière.

J'avoue que je n'ai pas très bien compris pourquoi votre ministère a supprimé des crédits destinés au C.E.P.I.A., qui était au cœur de l'entreprise que vous souhaitez améliorer.

Un autre point me paraît essentiel et tout à la fois difficile à exprimer. Monsieur le ministre, notre coopération ne devrait-elle pas être plus ferme ? Il ne s'agit pas de revenir avec un gros bâton, ce serait évidemment une grave erreur ! Mais, dans l'intérêt des pays que nous considérons, je crois qu'un peu plus de « conditionnalité » dans nos rapports serait souhaitable.

Il me semble inutile, pour notre pays, de construire des barrages là où il n'y a pas d'eau. En revanche, il est essentiel de parvenir à des résultats concrets. Nous pourrions citer, vous le savez, des exemples de cathédrales bâties dans le désert, exemples que personnellement je ne soutiens pas. Tant que nous n'aurons pas le courage de dire « non ! » aux fantaisies, nous n'aurons pas une très bonne politique de coopération.

J'en viens à ma conclusion, monsieur le ministre, qui s'articule autour de trois idées.

Tout d'abord, je suis préoccupé du développement de la générosité tous azimuts. A l'heure actuelle, nous faisons tous preuve de sensiblerie devant les problèmes de l'évolution du monde. J'espère que nous n'oublierons pas l'Afrique ! Cela me paraît essentiel, mais peut-on en être sûr ?

Ensuite, contrairement à ceux qui prétendent qu'il convient de revenir à un certain « cartiérisme » dans notre approche des problèmes, je pense au contraire que ce serait une grave erreur. Nous avons des parts de marché spécifiques en Afrique ; il y va de l'intérêt de la France et de l'intérêt de ces pays de les conserver.

Enfin, nous avons un devoir de solidarité. Je sais que vous partagez entièrement cette idée de reconnaissance envers les pays d'Afrique.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, vous pouvez être rassuré, le groupe de l'union centriste se prononcera favorablement sur votre budget. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées socialiste et du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Dans la discussion générale de ce projet de budget, après l'exposé liminaire que vous avez fait, monsieur le ministre, et les rapports de nos collègues, MM. André-Georges Voisin et Paul d'Ornano, particulièrement denses pour ce qui concerne les problèmes économiques, politiques et sociaux, je voudrais pour ma part évoquer les questions culturelles, qui ont été relativement peu abordées jusqu'à présent. Je pense, notamment, aux aides apportées à l'enseignement français et à l'enseignement du français dans les pays du champ de la coopération.

Ces crédits sont, pour l'essentiel, inscrits au chapitre 42-25 du projet de budget. C'est avec satisfaction que l'on note, à une exception près, que toutes les lignes budgétaires de ce chapitre sont en progression : les crédits de fonctionnement pour les écoles françaises passent de 204,9 millions à 214,3 millions de francs, soit une augmentation de 4 p. 100 ; pour les centres culturels, de 15,3 millions de francs à 19,8 millions, soit une augmentation de 3,5 p. 100 ; et pour les alliances françaises, de 8,3 millions de francs à 10,5 millions de francs, soit une augmentation de 4 p. 100.

Il faut noter que vous n'avez pas eu dans les pays d'Afrique francophone les difficultés rencontrées dans d'autres régions en raison de la concurrence, quelquefois dans une même ville, des instituts et des alliances françaises. La répartition avait été faite déjà : à Madagascar, par exemple, le réseau d'alliances françaises s'est partout implanté ; ailleurs - en Côte-d'Ivoire ou au Sénégal - ce sont des instituts qui s'occupent de l'œuvre culturelle ; à Haïti, on trouve à Port-au-Prince un institut et, en province, à Jacmel ou au Cap haïtien, des alliances françaises. Le ministère de la coopération avait déjà réglé cette question.

Pour les subventions d'investissement, en revanche, les prévisions budgétaires sont moins bonnes : au chapitre 68-94, les crédits de paiement diminuent de 17 millions de francs à 15,5 millions de francs. Les principales interventions sont prévues au Burkina Faso, à Djibouti, à Conakry, à Kinshasa, à Victoria aux Seychelles, et à Madagascar. L'association nationale des écoles françaises de l'étranger a coopéré avec vos services, notamment à Conakry et à Ougadougou, pour que ces constructions et aménagements puissent être réalisés de façon satisfaisante. J'attire particulièrement votre attention, monsieur le ministre, sur Majunga où l'école doit subir de grosses réparations après le passage du cyclone.

J'en viens aux personnels. Tout d'abord, je vous remercie d'avoir renforcé le bureau des écoles de votre ministère. Nous en avons souvent parlé ensemble, c'est fait. Les choses sont maintenant convenables à l'échelon parisien.

J'en arrive à la situation des enseignants et à l'un des points noirs de cette session parlementaire, au moins pour la journée d'aujourd'hui : la réforme des statuts et du système de rémunération de ces personnels.

On compte 527 enseignants dans les établissements français des pays de la coopération, ils seront 537 l'an prochain. Dix postes seront donc créés, alors que le ministère des affaires étrangères, au contraire, en a supprimé soixante-quinze cette année et en supprimera encore trente-quatre l'an prochain, « pour solde de tout compte », paraît-il.

M. Guy Penne. Nous verrons cela.

M. Jacques Habert. Ce n'est pas lors de la discussion du budget de la coopération qu'il faut aborder au fond le problème de la réforme entreprise par votre collègue M. le secrétaire d'Etat aux affaires culturelles internationales, mais il semble que des retombées puissent, en partie, concerner votre ministère.

En effet, monsieur le ministre, la réponse que vous avez donnée le 24 octobre 1989 à l'un de nos collègues de l'Assemblée nationale, m'a inquiété. Je cite votre première phrase qui figure au *Journal officiel* : « Monsieur le député, vous posez un problème important et difficile - il s'agit de la réforme dite de rénovation de l'enseignement du français à l'étranger. Une réforme a été proposée, depuis quelque temps, dont bien évidemment nous sommes solidaires. » C'est à la solidarité gouvernementale que vous faisiez allusion, je suppose ? « On ne pouvait pas ne pas l'appliquer au ministère de la coopération, bien que les statuts des personnels relevant du quai d'Orsay et ceux de la coopération soient très différents ».

Puisqu'ils sont très différents, je me demande pourquoi vous vous sentez obligé de leur appliquer cette réforme, monsieur le ministre. Dans les pays du champ, 130 enseignants relèvent du décret du 28 mars 1967. Ce sont eux qui sont visés par la réforme, et d'une façon très sérieuse, puisqu'il en découle des diminutions de salaires importantes pour eux et qu'on les « décroche » arbitrairement du décret précité qui fixait l'unicité de la fonction publique à l'étranger.

En revanche, 514 enseignants relèvent du décret du 25 avril 1978, c'est-à-dire dépendent vraiment de la coopération. Ceux-là sont protégés ; ils sont en dehors du coup. On peut donc dire - vous l'avez fait d'ailleurs - que la plus grande partie des agents fonctionnaires de la coopération n'est pas concernée par cette réforme. Mais peut-on pour autant accepter que 130 maîtres et professeurs soient brimés et voient leurs salaires diminuer ? Cela serait-il juste ?

Outre les problèmes créés par les enseignants, d'autres dispositions qui nous paraissent également graves concernent les écoles françaises à l'étranger et les rapports contractuels entre l'administration parisienne et ces établissements.

Trois écoles seulement se trouvent maintenant en gestion directe en Afrique francophone : les lycées de Tananarive, Dakar-Jean-Mermoz et Niamey-La Fontaine. Toutes les autres, c'est-à-dire 85 établissements, sont des écoles conventionnées, avec lesquelles vous avez signé un accord aux termes duquel ce sont les associations gestionnaires qui recrutent leur personnel local, et le rémunèrent, etc. La réforme de M. de Beaucé prévoit que ces enseignants, s'ils sont titulaires, seront nommés par l'administration centrale à Paris.

Le traitement de tous les détachés serait pris en charge par l'Etat, mais les écoles devraient retourner les sommes correspondant aux salaires qu'elles versaient aux titulaires recrutés locaux. Cela se fera-t-il en francs C.F.A. ou bien les sommes seront-elles retenues sur les subventions ?

La raison donnée pour cette « refonte » si compliquée des modes de rémunérations, c'est que les recrutés locaux titulaires perçoivent au moins leur salaire indiciaire français. Or, c'était le cas dans presque tous les pays de la coopération. Vous aviez déjà réalisé cette parité - nous vous en félicitons - en accord avec toutes les associations gestionnaires des écoles. En fait, il n'y a que, peut-être, quatre ou cinq pays où elle n'était pas encore entrée dans les faits : Haïti, l'île Maurice, les Seychelles et surtout Madagascar, pour les écoles de province.

Par conséquent, à mon sens, vous n'étiez pas concerné. C'est ainsi que je veux interpréter la dernière phrase de votre réponse au député de Meurthe-et-Moselle qui vous a interrogé : « La réforme qui est en cours touchera excessivement

peu le ministère de la coopération car il avait, de son propre chef, fait tout ce qu'il fallait au moment où il le fallait. » Vous donniez la réponse !

Des grèves ont eu lieu alors qu'elles auraient pu être évitées. Les enseignants relevant du décret de 1967 avaient des raisons de s'inquiéter. Si vous aviez dit tout de suite : cette réforme ne touche pas le ministère de la coopération, tout le monde aurait été tranquillisé.

En revanche, il existe une catégorie de personnels pour laquelle il sera souhaitable qu'une réforme soit faite, et qui mérite toute notre attention. On a parlé de disparités de traitements entre les personnels détachés par la France et les recrutés locaux. Les recrutés locaux qui connaissent la plus grande disparité de traitement et en souffrent, ce sont les recrutés locaux français non titulaires, qui sont engagés et demeurent sur place.

Chaque année, un modeste complément de salaire leur est accordé. Chaque année, j'ai dû poser plusieurs questions écrites pour que ces versements soient enfin faits. Ils le sont actuellement avec une année de retard ! Je vous en prie, accélérez la mise en place de ces compensations qui sont bien nécessaires !

Accélérez surtout le processus de titularisation, c'est le point le plus important, c'est ce qu'ils attendent et espèrent. Il faut les titulariser au titre de la loi de 1937, qui redevient applicable maintenant que la loi Le Pors de 1984 ne l'est plus.

Cette remarque me permettra une transition avec la dernière partie de mon exposé. Je souhaite vous parler, en effet, de la situation de certains personnels contractuels dépendant de votre ministère qu'il aurait fallu titulariser à temps, ce qui n'a pas été fait.

Pour les agents techniques servant la coopération à titre contractuel, les décrets d'application de la loi Le Pors n'ont jamais été pris. Ces personnels n'ont donc pas pu être titularisés comme ils auraient dû l'être, ce qui entraîne des problèmes qui grandissent chaque jour.

En effet, le nombre des coopérateurs est en nette déflation, et cette tendance risque de s'accroître encore. Vous diminuez les personnels : beaucoup vont donc se trouver sans emploi.

Ce sont nos partenaires, qui, hélas, pour des raisons économiques, ne peuvent plus remplir leurs obligations, et cela se vérifie même pour les pays les mieux placés comme la Côte-d'Ivoire. Ils assumaient 70 p. 100 de certains frais, alors que la France ne prenait à sa charge que 30 p. 100. La proportion a été inversée, et, maintenant, il va falloir, au moins pendant quelque temps, que la France prenne entièrement à sa charge tous ces coopérateurs.

Vous êtes naturellement conduit à diminuer leur nombre, et malgré vous, vous créez des chômeurs. Ceux-ci réclament des indemnités.

Vous le savez, des recours en Conseil d'Etat ont été déposés. Or, aux termes d'un arrêt du 24 mars 1989, qui figure dans le rapport écrit de M. d'Ornano, vous avez l'obligation d'indemniser ces personnels. Cela coûtera cher à la coopération et à l'Etat.

M. Paul d'Ornano, rapporteur pour avis. Il faut les réaffecter.

M. Jacques Habert. Vous avez en effet l'obligation, monsieur le ministre, de les réaffecter en France ou à l'étranger, ou de continuer à les payer. Pour le moment, vous les payez sans les employer.

On peut lire dans l'excellent rapport de notre collègue du Conseil supérieur des Français de l'étranger, M. Raymond Petri-Guasco, dans son avis au Conseil économique et social du 5 juillet 1989 : « A ce jour, le ministère de la coopération est obligé d'indemniser, en s'alignant sur les accords relatifs à l'assurance chômage, plus de 500 agents sans emploi ; et les plus âgés d'entre eux devront être indemnisés jusqu'à l'expiration de leurs droits. » Le fait que les titularisations n'aient pu être opérées, vous place dans une situation très difficile, monsieur le ministre.

Finalement, ces personnes rentrent en France, où elles ne trouvent pas d'emploi. Or, ce sont des Français de l'étranger particulièrement méritants, qui reviennent après des années où ils ont servi notre pays dans des conditions difficiles ; et nous ne pouvons presque rien faire pour eux.

Certes, des mesures ont été prises. Ils ont droit aux dispositions prévues, aux stages qui sont organisés pour les personnes sans emploi. Mais ce n'est pas assez. Il faut faire davantage pour régler ces problèmes de réinsertion.

En conclusion, je dirai que votre budget comporte évidemment des aspects positifs ; MM. les rapporteurs les ont soulignés. Nous nous rangerons probablement à leur avis au moment du vote de vos crédits.

Cependant, il reste des points noirs. Des nuages considérables menacent l'horizon dans les deux domaines que j'ai évoqués. Il s'agit, d'une part, de l'application inutile et sans aucun intérêt pour les pays de la coopération et pour nos personnels d'une réforme qui, normalement, ne vous concerne pas après toutes les mesures qui avaient été préalablement prises ; d'autre part, du licenciement de coopérateurs qui sont menacés par une déflation de personnel, qui ne vont pas retrouver d'emploi, qu'il vous faudra indemniser, et qui ont bien mérité qu'on s'occupe d'eux en raison des services qu'ils ont rendus au pays.

Nous attendons, monsieur le ministre, les réponses que vous voudrez bien nous donner sur ces deux points et j'espère qu'elles pourront calmer nos inquiétudes. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le ministre, je vais parler sous la statue de Portalis qui, dès l'âge de dix-sept ans - vous le savez, car vous connaissez bien cette maison pour l'avoir longtemps honorée de votre présence - avait écrit un *Traité des préjugés*.

Puis-je vous dire que le groupe du R.P.R., qui m'a demandé d'expliquer son vote, n'a, à l'encontre de votre personne, aucun préjugé défavorable, bien au contraire ? Vous êtes estimé par tous les collègues de cette Haute Assemblée dont vous avez fait longtemps partie. Nous savons le cœur que vous mettez à l'accomplissement de votre tâche. Notre vote a véritablement pour objet de vous aider dans l'action que vous devez mener au sein du Gouvernement pour que la coopération soit véritablement portée à la mesure des problèmes historiques posés à la France et aux pays développés comme le nôtre par la situation des pays en voie de développement.

La France, compte tenu de ce que fut son histoire et de cette longue coopération qui s'est instaurée entre elle et tant de pays aujourd'hui indépendants qui, durant de longues décennies - parfois même durant des siècles - vécurent à l'abri et sous la protection du drapeau français, est particulièrement concernée par la situation des pays en voie de développement.

Je vais commencer délibérément par énumérer en toute objectivité les éléments positifs de votre projet de budget, qui ont déjà été signalés avec leur grande compétence et la connaissance qu'ils ont de ces pays par nos deux rapporteurs, MM. Voisin et d'Ornano, qui cumulent des décennies d'expérience africaine. Notre collègue, rapporteur spécial de la commission des finances, a la charge de ce rapport depuis trente ans. Ses propos sont empreints de la sagesse d'un homme ayant vécu au contact des réalités, qui sait ce qu'est l'Afrique et peut apprécier les contributions que la France lui apporte.

Nous approuvons donc la progression de l'aide bilatérale, qui est plus forte que celle de l'aide multilatérale. De même, nous approuvons la réorientation des crédits de coopération au bénéfice des crédits d'intervention du titre IV, notamment de ceux qui sont consacrés aux initiatives privées et décentralisées. Vous avez évoqué cet infléchissement dû à votre volonté et dont nous vous félicitons.

Nous approuvons aussi la réorientation des crédits d'assistance au bénéfice de l'accroissement du nombre des personnels coopérateurs techniciens, ce qui m'offre une occasion, comme l'ont fait les rapporteurs, d'exprimer notre gratitude à ces ambassadeurs de la France que sont les agents de la coopération technique en Afrique.

Leur œuvre est fondamentale. Elle est bien souvent un apport de connaissances, de sciences, mais aussi la manifestation d'une générosité, d'une volonté d'aider l'Afrique, au contact des Africains. C'est l'un des éléments les plus positifs de la présence française dans ces pays. Puissent ces per-

sonnels redevenir un jour aussi nombreux qu'ils le furent ! Et puissent-ils un jour être conscients de la gratitude que la Haute Assemblée leur porte, car elle le leur doit bien, pour l'action qu'ils accomplissent au service de notre pays et de la promotion de l'Afrique !

Nous approuvons que les crédits du fonds d'aide et de coopération de l'assistance technique et des concours financiers progressent plus vite que l'ensemble des crédits de votre budget. Vous n'êtes pas de ces ministres pour lesquels les dépenses de fonctionnement et d'administration centrale absorbent une quantité excessive des crédits de leur ministère.

Nous considérons comme positive la mise en place du dispositif d'allègement de la dette des pays les plus pauvres et les plus endettés, annoncée au terme du sommet de Dakar par M. le Président de la République. Nous constatons avec satisfaction que cette annonce commence enfin à se concrétiser par l'affectation, dans votre budget pour 1990, d'un crédit supplémentaire de plus de 2 milliards de francs.

Nous constatons également avec satisfaction que les crédits destinés à la coopération militaire cessent de diminuer, comme ils l'avaient fait au cours du présent exercice, et qu'est prévue pour l'exercice prochain une majoration, même si elle est faible.

Non seulement cette coopération militaire assure une protection de ces Etats, non seulement elle est fournie à leur demande, la France ne faisant que répondre aux sollicitations qui lui ont été présentées, mais, de plus, le haut sentiment qu'ont de leur devoir les coopérateurs de l'armée française présents en Afrique est un facteur important de développement de l'ensemble des peuples des pays où ils sont installés. En effet, par les contacts qu'ils nouent avec l'armée de ces pays, par leur comportement ainsi que par leurs connaissances techniques, nos coopérateurs constituent un facteur global d'élévation du niveau de vie de ces populations protégées par la présence militaire française.

Nous ne sommes pas non plus insensibles - je n'ai pas fini d'énumérer les éléments positifs de votre budget - à l'accroissement de l'effort accompli en faveur de la coopération culturelle et de la francophonie. Nous savons la passion de notre collègue M. d'Ornano pour ces problèmes, et il a raison.

Cela étant, M. Voisin nous disait, tout à l'heure, la tristesse du parlementaire qui, se trouvant en Afrique, constate bien souvent que les ondes sont occupées plus par des voix étrangères que par celle de la France !

Voilà donc toute une série d'éléments positifs figurant dans votre projet de budget, monsieur le ministre.

Or, ces constatations et ces approbations qui, je crois, donnent la mesure de notre objectivité dans l'appréciation de votre budget, ne nous dispensent pas, toutefois, de constater - que dis-je, de déplorer ? - parallèlement, un certain nombre de faits. Nous ne vous en tenons d'ailleurs pas pour responsable, monsieur le ministre, car nous sommes persuadés que, si vous aviez pu obtenir plus, vous l'auriez fait et, sur ce point, nous sommes tous solidaires - opposition et majorité, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat - pour sensibiliser le Gouvernement au fait qu'une très large majorité de l'opinion française est aujourd'hui consciente que, si ce que fait la France, c'est déjà bien, c'est, incontestablement, dans l'état actuel du monde, à la fois moins que ce que nous pourrions faire et hélas ! nettement insuffisant par rapport aux besoins des pays du tiers monde.

Que votre budget ne soit pas un budget prioritaire, on le constate, malheureusement, au fait que sa progression globale est inférieure à celle du budget général. Certes, le budget de la coopération n'est qu'un des éléments de l'ensemble de la coopération française, laquelle se répartit entre plusieurs ministères et plusieurs administrations, mais que la progression réelle des crédits en autorisations de programme du fonds d'aide et de coopération, si l'on tient compte du transfert sur ce chapitre d'une dotation précédemment inscrite au budget des charges communes, ne soit que de 1,6 p. 100, n'est-ce pas, dans l'état actuel du monde, une faute incompréhensible ?

Que le total des crédits budgétaires de tous les ministères concernés par l'aide publique au développement n'atteigne pas 35 milliards de francs en 1990, n'est-ce pas également incompréhensible dans un pays comme le nôtre, dont le total des dépenses budgétaires programmées dans la loi de finances pour 1990 dépassera 1 200 milliards de francs ?

Certes, vous pouvez faire valoir que, sous votre influence, certainement, de 1989 à 1990, il y a eu une progression puisque le total de l'aide publique française, tous ministères et toutes sources confondus, passe de 31,8 milliards de francs à 34,6 milliards de francs.

Mais la croissance économique que connaît la France, due pour une large part à l'environnement international, sans oublier les fruits, qu'elle récolte aujourd'hui, de la politique menée de 1986 à 1988 par le gouvernement de Jacques Chirac, n'a pas eu pour effet d'augmenter le pourcentage du produit intérieur brut consacré à l'aide publique au développement.

En 1990, l'aide publique de la France au développement ne représente que 0,54 p. 100 du produit intérieur brut, comme en 1989. Je sais bien que, comme ce produit a augmenté, cela correspond à une croissance de notre aide. C'est d'ailleurs ce que j'évoquais, tout à l'heure, en rappelant que nous sommes passés de 31 milliards de francs à 34 milliards de francs.

Cependant, en dehors de tout combat politique, quand on pense à ce qu'était et est encore la mission de la France dans le monde, à ce qu'elle a accompli, notamment en Afrique, à ce qu'est actuellement la situation de ce continent, pris dans la double tenaille de son explosion démographique et des problèmes de la faim, est-il normal qu'un pays comme le nôtre ne consacre à l'aide au développement que des sommes, certes non négligeables, mais disproportionnées par rapport aux problèmes à résoudre et par rapport à nos possibilités ?

Monsieur le ministre, comment vous aider autrement qu'en ne votant pas votre budget, afin que la France atteigne plus rapidement cet objectif qu'avait fixé, pour autant que je m'en souviens, dès 1981, M. le Président de la République, et qu'il avait confirmé dans sa *Lettre à tous les Français*, visant à atteindre 0,7 p. 100 du produit intérieur brut consacré à l'aide au développement ?

Je sais que vous en êtes conscient, mais c'est pour vous aider à obtenir plus que je rappelle ces faits. Quand les plus-values des recettes fiscales atteignent, pour 1989, 28 milliards de francs, quand le supplément de recettes fiscales attendu en 1990 est estimé par votre collègue, M. Charasse - il nous l'a confirmé ici, lors de la discussion devant le Sénat de la première partie du projet de loi de finances pour 1990 - à 89 milliards de francs, n'est-il pas - je cherche les adjectifs... - triste, déplorable, aberrant que les prêts du Trésor aux pays en voie de développement ne progressent que de 780 millions de francs et que les ressources budgétaires du fonds de développement économique et social n'augmentent en 1989 que de 600 millions de francs ?

Avec sa pertinence et son autorité coutumières, M. le rapporteur général de la commission des finances, lors de son commentaire sur le projet de loi de finances, avait posé cette question fondamentale : le projet de budget utilise-t-il à bon escient le potentiel offert par l'amélioration de la croissance ? Monsieur le ministre, en conscience, je crois devoir vous dire que la modération de la croissance de votre budget nous amène à répondre non.

Que l'ensemble des aides publiques françaises au développement, réparties sur plusieurs ministères, sous forme de prêts et de dons, soient fixées, pour 1990, à 34,6 milliards de francs, alors que le total des dépenses budgétaires est fixé à 1 218 milliards de francs, n'est-ce pas le triste signe que la France n'accomplit pas encore, en matière d'aide au développement, un effort à la mesure de ses capacités et de la dimension dramatique du sous-développement de tant de peuples ?

Alors que la hausse du train de vie de l'Etat est programmée pour atteindre 5,3 p. 100 en 1990, est-il véritablement acceptable, pour les responsables que nous sommes, qui, pour beaucoup, connaissons l'Afrique comme nous la connaissons, que la progression des crédits de coopération et de développement soit limitée à 4,8 p. 100 ?

Monsieur le ministre, ne me répondez pas que la comparaison avec un certain nombre d'autres pays industrialisés hautement développés, comme les Etats-Unis, le Japon et la République fédérale d'Allemagne, qui en font moins que nous en ce domaine, peut nous entretenir dans une certaine satisfaction.

Non ! L'insuffisance de l'aide publique d'autres grandes nations ne dispense pas la France de devoir accomplir, elle, plus qu'elle ne fait.

Vous qui êtes un patriote, vous qui avez le sens des capacités de notre peuple à rayonner plus qu'il ne le fait dans le monde, imaginez quelle serait l'autorité accrue de la France si, par rapport à ces autres pays qui en sont encore à ces pourcentages de 0,2 p. 100 ou 0,3 p. 100 du produit national brut en faveur de l'aide publique au développement, nous décollions de ce niveau insuffisant de 0,54 p. 100 non seulement pour atteindre 0,7 p. 100, objectif fixé par le Président de la République, mais pour rejoindre un certain nombre de pays scandinaves qui y consacrent plus de 1 p. 100 de leur produit national brut !

C'est à la mesure de notre peuple. C'est incontestablement - vous le savez, vous qui avez le contact de la jeunesse - un des thèmes les plus répandus parmi les jeunes. Ce ne sont pas seulement les hommes âgés que nous sommes qui, compte tenu de leur expérience, estiment qu'un budget comme celui-ci est insuffisant, ce sont aussi les jeunes générations, sensibles aux problèmes de l'inégalité de la répartition des richesses dans le monde, profondément heurtées dans leur sensibilité par ce drame de la faim.

Ce sont ces jeunes générations, qu'elles soient sous l'influence de l'humanisme laïc ou formées par les aspirations chrétiennes à plus de solidarité, qui considèrent que notre peuple est en état de faute parce qu'il n'accomplit pas plus pour l'aide au développement.

Nous en avons les moyens. Je me permettrai de faire une seule comparaison. Sans chercher à apparaître comme un homme sans culture, sans dénier non plus l'importance pour un peuple comme le nôtre d'affirmer sa vocation culturelle, je relève que la subvention consacrée, en 1990, au fonctionnement de l'Opéra de Paris, abstraction faite des crédits pour l'Opéra de la Bastille, dépasse 500 millions de francs. On trouve plus de 500 millions de francs pour l'Opéra de Paris ! Alors ne pourrait-on pas faire en sorte que nous décollions rapidement de ce seuil de 0,54 p. 100 du produit intérieur brut afin d'accorder aux pays en voie de développement l'aide qu'ils attendent de la France ?

Imaginez le crédit qui serait le nôtre auprès des institutions si souvent dures et rigides que sont le fonds monétaire international ou la banque internationale de reconstruction et de développement !

Imaginez l'autorité accrue dont nous jouirions auprès de nos partenaires de la Communauté économique européenne si nous apparaissions comme le peuple qui, donnant l'exemple parce qu'il a une histoire qui fut son honneur, entraînerait aujourd'hui l'Europe tout entière à faire beaucoup plus pour l'aide aux pays en voie de développement !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Hamel.

M. Emmanuel Hamel. J'en termine, monsieur le président.

Monsieur le ministre, j'espère vous avoir convaincu que le vote négatif que nous allons émettre, après avoir reconnu certains éléments positifs de votre budget, se veut une incitation à faire beaucoup plus au cours des années à venir.

La France en a les moyens, et il serait triste qu'elle ne le fasse pas devant l'attente de ces pays qui espèrent que nous atteindrons ce volume d'aide leur permettant de décoller de la misère qui, hélas ! si souvent, est encore le fait de leurs peuples. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)*

Motion d'ordre

M. le président. Le Sénat va interrompre maintenant ses travaux.

Il les reprendra à quinze heures pour examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires étrangères. Vers dix-neuf heures, nous suspendrons la séance ; elle sera reprise à vingt-deux heures pour la suite de l'examen des dispositions du projet de loi relatives au ministère de la coopération et du développement.

Cet examen étant achevé, nous en reviendrons aux dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires étrangères.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quinze heures cinq, sous la présidence de M. Pierre-Christian Taittinger.)

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

4

SOUHAITS DE BIENVENUE À M. HANS-DIETRICH GENSCHER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

M. le président. Le Sénat de la République est particulièrement heureux et honoré de recevoir la visite de M. Hans-Dietrich Genscher, ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, qui, dans nos tribunes, assistera au début de notre séance consacrée au budget des affaires étrangères.

Il m'est particulièrement agréable de saluer en votre nom, et au nom de M. le président du Sénat, un membre éminent du Gouvernement d'un pays avec lequel la France entretient des liens d'amitié et de confiance.

Je lui souhaite la bienvenue dans notre assemblée et je lui redis combien nous sommes sensibles à l'honneur qu'il nous fait. *(Mme et MM. les ministres, Mmes et MM. les sénateurs se lèvent et applaudissent.)*

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, vous comprendrez que je veuille à mon tour, au nom du Gouvernement, saluer la présence au Sénat du vice-chancelier fédéral, ministre des affaires étrangères, mon collègue et ami M. Hans-Dietrich Genscher.

Comme vous l'avez si bien dit, monsieur le président, sa présence est un symbole, alors que l'Europe s'agite sous nos yeux, du lien - très fort - qui existe entre la République fédérale d'Allemagne et notre pays, lien qui ira en s'affirmant - je l'espère - dans le cadre de la construction européenne et qui constitue le gage de la sécurité en Europe et de la paix dans le monde. *(Applaudissements.)*

5

LOI DE FINANCES POUR 1990

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1990.

Affaires étrangères

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires étrangères. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, dans un mois, l'année 1989 s'achèvera, cette année exceptionnelle à plus d'un titre : celle du Bicentenaire, celle des évolutions internationales les plus spectaculaires et les plus prometteuses. En bref, un bon cru pour la diplomatie française dont les initiatives ont été saluées ici et là dans le monde ; une année charnière aussi pour notre pays qui exerce en même temps la présidence de la Communauté européenne et la présidence du Sommet des pays industrialisés.

Certes, l'heure des bilans n'est pas encore venue. Des échéances importantes, certaines décisives, nous attendent au cours de ce mois de décembre, qui achèveront de donner à l'année 1989 son poids et son sens. Je me garderai donc de tout triomphalisme. Il n'est pas de mise à l'heure où de si importantes responsabilités pèsent sur nous, face aux générations qui attendent de savoir quel avenir nous leur préparons.

Plus simplement, je souhaite vous dire aujourd'hui quelles ont été les lignes de notre politique étrangère, comment nous abordons la nouvelle décennie, quels moyens sont mis en œuvre pour faire face à nos responsabilités internationales.

Abordons, d'abord, les moyens du ministère.

Dès mon retour aux « affaires » - comme on dit - je me suis efforcé d'apprécier nos moyens de fonctionnement et d'évaluer nos capacités d'intervention de manière à redonner à notre outil diplomatique la force qui commençait à lui faire dangereusement défaut. C'est une œuvre de longue haleine qui implique - vous en conviendrez - détermination et esprit de suite. Je ne prétends pas que tout va désormais pour le mieux dans le meilleur des ministères, mais le redressement est en cours.

Après le budget de 1989, qui a opéré une augmentation de 5,7 p. 100 de nos moyens, le projet de budget pour 1990 que j'ai l'honneur de soumettre à vos suffrages bénéficie d'une hausse réelle de 6,5 p. 100. Ainsi se confirme sans ambiguïté la volonté du Gouvernement de doter notre outil diplomatique des moyens d'action correspondant au rôle et au rang de la France dans le monde.

Je remercie tout d'abord MM. les rapporteurs, M. Mont comme M. Guéna - qui interviendront après moi, mais dont j'ai lu les travaux écrits - qui ont bien voulu reconnaître l'effort ainsi consenti, même si leur constat n'est pas dépourvu de critiques ou d'interrogations. Je m'efforcerai d'y répondre.

Le redressement s'opère de trois manières.

D'abord, au niveau global, le projet de budget s'établit à près de 12 milliards de francs - exactement 11 858 millions - soit 1 milliard de francs de plus que l'exercice précédent. Sa part dans le budget de l'Etat frise 1 p. 100, seuil modeste mais qui reste un objectif souhaitable et raisonnable.

Si l'on soustrait de ces chiffres les augmentations dues aux prévisions de change, d'une part, aux crédits afférents à la rebudgétisation de Radio-France internationale - 170 millions de francs - d'autre part, la hausse réelle, à base constante, est bien de 6,5 p. 100.

Le second élément de redressement concerne les hommes, les emplois, les structures.

L'élément le plus important est l'exemption du ministère des affaires étrangères de la règle dite du gel des emplois. Année après année, cette règle draconienne avait abouti à une véritable hémorragie de personnels, mettant en péril la fonction diplomatique elle-même, surtout dans nos représentations à l'étranger. L'an dernier le mouvement a été inverse ; cette année, nous consolidons cette nouvelle orientation qui repose sur une constatation simple : le ministère des affaires étrangères est une administration de mission, où le facteur humain est essentiel. Sa bonne marche repose sur la qualité et le développement des hommes et des femmes qui le composent.

Je voudrais, devant le Sénat, leur rendre hommage. Malgré la charge de travail qu'impliquent des effectifs encore trop faibles, la « maison » tourne et la diplomatie française est présente à tous les rendez-vous. Elle n'a jamais fait défaut : ni le 14 juillet 1989 lors de la rencontre des trente-cinq chefs d'Etat et de gouvernement du Nord et du Sud, ni le 15 août 1989, au plus fort de la crise libanaise. Toute notre diplomatie était alors mobilisée, comme elle l'avait été pour la conférence sur les armes chimiques, pour la C.S.C.E., pour

les négociations sur le désarmement, pour le Cambodge, pour le Proche-Orient. La présidence française a apporté un considérable surcroît de travail : chacun en a assumé sa part. Je remercie ici tous ceux qui m'ont aidé.

Nous disposons, en effet, d'un capital remarquable. Ne le gaspillons pas.

Je ne vous cacherai pas à ce sujet mon inquiétude à l'égard de la désaffectation pour la fonction publique que manifestent de jeunes agents qui avaient pourtant fait du service de l'Etat l'objectif de leur carrière. Il y a là un phénomène récent, qui obéit à des causes multiples, mais reflète un climat général préoccupant. Nous devons y remédier en rendant le service de l'Etat plus attractif, en renouvelant nos méthodes de travail et nos modes d'organisation. Au fond, c'est une forme de bureaucratie vieillote que rejettent ces jeunes et brillants sujets. Cela mérite une attention particulière de la part du Gouvernement ainsi que du Parlement.

Je m'y efforce, pour ma part, au sein du ministère, en misant sur la formation, en recherchant l'adaptation des structures, comme cela a été fait pour le renforcement de la direction économique, sans pour autant procéder à des réformes d'ensemble souvent plus spectaculaires qu'utiles. Le rapport de M. Viot a procédé à une analyse lucide du fonctionnement du quai d'Orsay et fait des propositions utiles. Je m'en inspire pour adapter, changer, renforcer ce qui doit l'être. J'ai l'intention de faire accomplir au ministère des affaires étrangères, en 1990, un nouveau pas vers sa modernisation.

S'agissant de la situation des personnels à l'étranger, je m'étais engagé devant vous, mesdames, messieurs les sénateurs - vous vous en souvenez - à réformer le système de calcul des indemnités de résidence, pour corriger les injustices et les disparités qu'il avait secrétées avec le temps. C'est chose faite. Un nouveau mécanisme a été mis en œuvre dès le 1^{er} janvier 1989. Un supplément de 70 millions de francs a été affecté à cette fin. La prise en compte des évolutions de change et de prix se fera désormais sur une base trimestrielle et traduira, au plus près, la situation réelle du pouvoir d'achat à l'étranger. Les représentants du personnel ont été associés à cette réforme qui, dans l'ensemble, leur donne satisfaction.

Enfin, la construction du centre de conférences internationales du quai Branly entrera dans une phase active en 1990. Un montant de 160 millions de francs d'autorisations de programme est prévu à cet effet. Un établissement public assurera la réalisation du projet ; vingt-cinq emplois seront créés dans un premier temps. Je veux doter la France d'un centre de conférences et de presse digne d'elle. C'est un instrument indispensable alors que les rencontres internationales, restreintes ou mondiales, deviennent la clé de la diplomatie moderne et que la France est sollicitée de plus en plus, et de toutes parts, pour en être un pivot.

Ce redressement est attesté par la meilleure traduction dans le budget des priorités gouvernementales. J'en citerai cinq.

Au titre de l'aide publique au développement, le ministère bénéficie de 250 millions de francs de crédits nouveaux, ce qui porte à 11,2 p. 100 contre 10,8 p. 100 en 1989 sa part dans l'enveloppe globale de l'aide publique au développement. Celle-ci atteindra, en 1990, 0,545 p. 100 du produit intérieur brut.

La relance de la coopération culturelle avec l'Europe de l'Est se concrétise par une hausse de 21 p. 100, soit 20 millions de francs supplémentaires auxquels s'ajoutent les crédits pour l'achèvement du centre culturel de Budapest, la rénovation de celui de Prague et le projet de création du centre culturel français de Moscou, qui sera le premier centre occidental édifié dans la capitale soviétique.

J'ai demandé à M. Thierry de Beaucé de veiller personnellement à la réalisation des projets dans ces pays et d'examiner, en fonction des demandes nouvelles qui nous seront présentées, nos possibilités d'actions supplémentaires.

Le soutien à l'audiovisuel extérieur s'exprime par la rebudgétisation de Radio France internationale, dont M. Guéna a bien voulu dire que c'était une bonne chose, et par une dotation additionnelle de 32,6 millions de francs. J'entends veiller personnellement à l'avenir de R.F.I. pour que cette radio devienne - et elle le mérite - une des toutes premières dans le monde, porteuse de la voix de la France et libre représentative de son action extérieure.

Des crédits ont, en outre, été dégagés pour donner suite au rapport de M. Alain Decaux sur la politique télévisuelle extérieure.

J'évoquerai aussi, bien que mon budget ne soit pas directement concerné, l'effort gouvernemental en faveur des projets qui sortiront d'Eurêka audiovisuel, grand chantier s'il en est et qui intéresse l'Europe tout entière.

Le renforcement de l'action en faveur des Français de l'étranger reprend et amplifie les actions menées antérieurement en faveur de l'expatriation. Ainsi, l'enveloppe des bourses est portée à près de 100 millions de francs, le fonctionnement du service central de l'état-civil à Nantes sera amélioré, le projet de la maison des Français de l'étranger - trop longtemps retardé - prend corps.

Je soulignerai, enfin, l'action de l'office français de protection des réfugiés et apatrides, O.F.P.R.A. Soumis à un accroissement considérable des demandes d'asile politique, l'O.F.P.R.A., pour garder son efficacité et sa rapidité d'intervention, doit bénéficier de mesures immédiates. Son budget sera donc doublé grâce à l'inscription au collectif budgétaire de 50 millions de francs de crédits nouveaux.

Telles sont, mesdames et messieurs les sénateurs, les grandes lignes du projet de budget qui vous est soumis.

C'est un bon budget. J'espère qu'il recueillera votre approbation, afin que, soutenu par la représentation nationale, je puisse poursuivre cette entreprise de redressement qui sert croyez-le bien, un seul objectif : la mise en œuvre efficace d'une politique étrangère active.

Permettez-moi d'aborder maintenant la deuxième partie de mon intervention, qui sera consacrée à la politique étrangère de la France dans la prochaine décennie.

Trois mots peuvent résumer l'action internationale de la France dans l'environnement extraordinairement évolutif et incertain que nous connaissons aujourd'hui : sécurité, solidarité, paix.

C'est autour de ces trois concepts, aux implications multiples, que se bâtit et se met en œuvre la politique étrangère de la France. Mais j'ajouterai à ces trois mots un quatrième : présence. Présence et rayonnement de la France, de sa langue, de sa culture et des valeurs auxquelles nous sommes historiquement attachés ; présence partout dans le monde, en Europe, en Afrique, en Amérique latine et en Asie ; présence dans le concert des Grands et présence sur tous les dossiers de l'heure.

J'évoquerai maintenant le nouvel équilibre qui se dessine en Europe. Voilà dix jours - vous vous en souvenez, mesdames et messieurs les sénateurs - ici même, à l'occasion du débat très fructueux que nous avons eu ensemble sur les événements en Europe de l'Est, et qui n'a pas été détourné de son sens par le vote sur lequel il s'est achevé, nous avons longuement évoqué ce nouvel équilibre qui se dessine et dont on ne perçoit pas encore complètement les contours. Après Varsovie, Budapest, Berlin, Sofia, j'évoquais Prague et les espoirs qui, là-bas aussi, se levaient. Et voilà que, aujourd'hui, la Tchécoslovaquie est gagnée, elle aussi, par cette vague de liberté qui submergera, n'en doutons pas, toute l'Europe.

Comment ne pas partager la joie des Tchèques qui, vingt ans après, retrouvent des raisons d'espérer, le goût d'entreprendre et la volonté de participer à la nouvelle donne qui s'annonce ?

Comment ne pas être ému devant les visages épanouis de ces prisonniers politiques - Petr Uhl, Jiri Ruml, Rudolf Zeman, Martina Majareva - qui sortent de leurs geôles après tant d'années et retrouvent, sans trop y croire, leurs familles et leurs amis ?

Improbable destin de cette Europe qui se modifie sous nos yeux ! Je ne reviendrai pas sur les arguments échangés à propos de ce mouvement et de la part qu'y prend la France, ni sur les appréciations dont il a fait l'objet.

Cependant j'insisterai sur un point central, à mes yeux : si l'ordre ancien se défait, tout reste à faire pour bâtir le nouveau. Aucun architecte ne peut prétendre détenir les plans de l'Europe future. Il n'y a pas, à ce jour, de modèle, mais simplement des points d'ancrage. L'Europe communautaire est un de ces points d'ancrage. Elle a fait la preuve de sa solidité et la démonstration de son pouvoir d'attraction.

Ce qui est en jeu aujourd'hui en Europe, ce n'est pas la revanche d'un système sur un autre. Ce qui triomphe, regardons les choses bien en face, c'est la liberté et la démocratie, c'est le droit des peuples à déterminer leur propre destin. Alors, ne décidons pas à leur place. Ne leur imposons pas nos propres vues sur leur avenir. Essayons de bâtir ensemble l'Europe de demain, chacun y apportant son écot.

Tel est l'enjeu. Avouez qu'il est de taille. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

La principale de nos tâches est de faire en sorte que ce nouvel équilibre européen s'édifie dans la sécurité des hommes et des peuples. Rien ne serait pire qu'un nouvel ordre bâti sur l'insécurité, la menace et privé de l'abri confortable - mais heureusement en voie de disparaître - que constituait l'équilibre des blocs.

Avec la fin de la tension entre l'Est et l'Ouest, disparaît progressivement la menace des affrontements. C'est l'élément central des évolutions en cours en Europe. Mais notre continent reste, cependant, le lieu de la plus grande concentration militaire de la planète et la répartition des forces n'y est pas équilibrée.

Il est temps - j'ai eu l'occasion de le dire - de traduire dans les réalités militaires l'évolution politique du vieux continent.

C'est pourquoi nous avons fait du désarmement une priorité. Nous voulons établir en Europe un nouvel ordre de sécurité, à des niveaux d'armement largement inférieurs à ceux que nous connaissons aujourd'hui.

Dois-je rappeler ici la volonté exprimée par le Président de la République de voir s'ouvrir - c'était en mars dernier - les négociations sur le désarmement des forces classiques en Europe, ou la part active que la France a prise dans l'élaboration des propositions présentées par les Occidentaux à Vienne ?

Ces négociations ont bien progressé. L'accord est à portée de main et, s'il faut donner encore l'impulsion politique nécessaire, je fais mienne l'idée d'organiser une rencontre ministérielle à Vienne, l'an prochain, pour hâter la conclusion du traité.

Mais le désarmement, c'est aussi la disparition totale des armes chimiques dans le monde. Depuis la conférence que nous avons organisée à Paris en janvier dernier, les conditions me paraissent réunies pour conclure une convention globale et universelle d'élimination de ces armes terribles. A nous d'y travailler d'arrache-pied !

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, les axes de notre réflexion et les lignes de notre action restent l'accélération du désarmement, le renforcement de la sécurité, la fidélité à nos engagements internationaux et le développement de nos coopérations.

Dans un monde qui bouge, se transforme et cherche sa voie, il est plus que jamais nécessaire d'affirmer nos solidarités : solidarité avec les pays de l'Est qui demandent notre aide, solidarité au sein de la Communauté économique européenne, qui doit, maintenant, parachever l'œuvre patiemment entreprise depuis trente ans, solidarité, enfin, avec le tiers mondes, inquiet d'être le grand oublié de ce chambardement.

Pour les pays de l'Est, le sommet de l'Arche, organisé à l'initiative du Président de la République, a instauré une nouvelle forme de solidarité dont la Communauté est le ferment : vingt-quatre pays se sont réunis pour aider la Pologne et la Hongrie à surmonter le cap difficile de la réforme politique dans un contexte de crise économique qui risque de compromettre le changement.

Mais, passé la phase d'urgence, il faut s'attacher à rebâtir l'économie de ces pays. Le Président de la République a pris l'initiative de réunir les onze autres chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté pour examiner avec eux les actions qui devraient être entreprises.

L'idée de la création d'une banque européenne pour le développement et la modernisation des pays de l'Est, la fondation européenne pour la formation des cadres, la mise en place d'un fonds de stabilisation permettant de garantir la réforme monétaire en Pologne et l'octroi d'un crédit-relais pour aider la Hongrie à faire face à ses échéances immédiates, sont autant de propositions concrètes qui seront présentées dès le prochain Conseil européen de Strasbourg.

Mais la solidarité à l'égard des pays de l'Est ne doit pas nous détourner, bien au contraire, de la construction communautaire. Au moment où la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande réfléchissent au destin de leur peuple - l'une engagée au sein de la Communauté, l'autre à la recherche d'un nouveau modèle de développement politique et économique, et désireuses toutes deux de développer et enrichir leurs relations - l'union européenne, que les Douze se sont fixée comme objectif, demeure essentielle.

Je l'ai dit hier à l'Assemblée nationale et je le redis aujourd'hui devant vous, mesdames et messieurs les sénateurs, et je sais que je serai entendu par notre noble visiteur M. Genscher : le Gouvernement attache une importance essentielle aux déclarations récentes du chancelier Kohl selon lesquelles « le processus de recouvrement de l'unité allemande doit être considéré dans le contexte de l'intégration européenne ».

A Strasbourg, les Douze devront prendre des décisions très importantes. Loin d'être redoutées par nos voisins, ces décisions sont attendues, je dirai même souhaitées par eux. Il y aurait, vous en conviendrez, quelque paradoxe à retarder, interrompre, voire compromettre, un édifice au moment où l'on s'apprête à fixer la toiture et alors même que tous saluent les visionnaires que furent les pères fondateurs de cette Europe communautaire. C'est le temps qui a donné à leur vision prospective la matérialité d'une réussite.

Je le redis, les nouvelles solidarités qui créeront demain, dans l'Europe entière, une nouvelle ère de prospérité, sont inséparables de celles qui unissent les Douze dans une entité originale et forte, apte à jouer le rôle qui doit être le sien dans l'Europe de demain.

Permettez-moi, mesdames et messieurs, avant d'aborder un autre enjeu, celui des solidarités Nord-Sud, d'évoquer les longues heures de négociation - trois jours, pour ne pas dire trois nuits - passées à Bruxelles avec les représentants des soixante-neuf pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique liés à la Communauté dans le cadre des accords de Lomé. Le ministre de la coopération, qui était à mes côtés, a pu mesurer, avec moi, ce que ces pays attendent de la Communauté économique européenne. Ils redoutent d'être oubliés ou délaissés dans cette vaste redistribution mondiale des cartes à laquelle ils ne participeraient pas.

Les relations Nord-Sud sont traduites en clair dans la future convention de Lomé : ouvrir le marché européen aux productions des pays A.C.P., limiter la fluctuation des cours des produits de base, inciter à la diversification, former les hommes, combattre les atteintes à l'environnement, limiter le coût social des politiques d'ajustement structurel, favoriser la coopération régionale, aider au développement culturel, etc.

Ce sont quelques exemples de l'action engagée par la Communauté en faveur des pays A.C.P. afin qu'ils puissent « casser » un jour, le cycle infernal du sous-développement.

Nous avons l'espoir sérieux de conclure cet accord de Lomé dans les prochains jours. Il aura, cette fois-ci, une durée de dix ans au lieu de cinq ans. Le progrès est appréciable.

La Communauté a offert aux pays A.C.P. une aide de 11,9 milliards d'ECU pour les cinq prochaines années, dont 10,7 milliards d'ECU, d'aides du fonds européen de développement et 1200 millions d'ECU de prêts de la Banque européenne d'investissement.

Ce chiffre représente une augmentation de plus de 40 p. 100 par rapport à la convention de Lomé III. Cette décision n'a pas été acquise sans mal. Les échos de la bataille menée pour arracher l'accord de certains de nos partenaires ont dû parvenir jusqu'à vous.

Les pays A.C.P. auraient souhaité un chiffre plus élevé, la France aussi. Je n'ai pas perdu espoir de l'améliorer. Il est important de marquer, au moment où certains s'interrogent, que l'aide au développement reste un axe prioritaire de la politique de la Communauté économique européenne.

Cette coopération, dont chacun peut apprécier l'exemplarité, ne peut-elle s'étendre à la planète entière ?

Comment ne pas relancer le dialogue Nord-Sud, alors que nous constatons plus que jamais les méfaits d'un nouveau et grand désordre : décrochage économique de pays entiers, drame africain de grande ampleur, stagnation de l'Amérique latine, effondrement des cours des matières premières, tassement des nouveaux crédits, poids de la dette ?

Alors que l'économie des pays industrialisés du Nord ou nouvellement industrialisés d'Asie connaît depuis six ans une croissance continue, la moitié de l'humanité vit aujourd'hui une crise permanente, désespérante, dangereuse pour l'équilibre et la paix de la planète.

Face à cette dérive, les réactions internationales des dernières années paraissent désemparées et les points de repère font défaut : le Nord et le Sud avaient, en effet, quasiment disparu de l'agenda diplomatique. Le moment est venu de les y remettre.

Tel est le sens des efforts de la France au moment où s'ouvre la quatrième décennie du développement. Tel est aussi le sens des initiatives de M. le Président de la République sur la dette. Telle est la raison de l'accueil à Paris, en septembre 1990, de la deuxième conférence internationale sur les pays les moins avancés. J'ai eu maintes occasions de redire tout cela, très récemment, à nos amis africains, rassemblés avec nous à Casablanca.

Evitons la révolte de la faim, qui compromettrait tous les efforts de paix.

J'ai dit la paix : en effet, le nouvel équilibre pour l'Europe et pour le monde, l'affirmation des solidarités, rien ne peut se faire de durable sans la paix.

A nous qui avons connu les ruines de la guerre sur notre sol, cette vérité n'est pas étrangère : l'entreprise humaine ne trouve sa véritable expression que dans l'œuvre de paix.

J'ai pu dire, ici même, l'an passé, l'espoir né de la détente Est-Ouest sur ce que l'on appelle les « conflits régionaux ». Les Grands y entretenaient trop souvent la division. Qui pourrait objecter aujourd'hui lorsqu'ils joignent leurs efforts pour favoriser la paix dans ces régions ?

Nous nous réjouissons donc chaque fois qu'un conflit s'éteint ou diminue d'intensité.

La fin de la guerre entre l'Irak et l'Iran, qui a décimé des populations entières, redonne à toute une région les chances d'un apaisement réel. Puisse la voix de la raison et du dialogue prévaloir définitivement.

De nouveaux espoirs naissent aussi en Afrique australe. L'Angola peut retrouver la voie de la paix civile. La Namibie fait l'expérience de son indépendance.

Un leur bien hésitante perce en Afrique du Sud, affectée par la terrible violence de l'apartheid.

L'espoir est bien tenu aussi, mais il faut le consolider, pour le peuple palestinien et Israël, qui se trouvent, aujourd'hui, face à leur destin, un moment de vérité sur le long chemin qu'ils doivent encore parcourir pour se rencontrer.

Les progrès de la paix sont toujours une renaissance pour les peuples qui en étaient privés. Réjouissons-nous donc lorsque les efforts se conjuguent pour faire taire les armes.

La France continuera d'agir pour renforcer l'espoir de paix, pour tous les peuples, pour toutes les régions du monde. C'est le sens profond de son engagement au sein de la communauté des nations. Elle n'y faillira pas.

Permettez-moi, mesdames, messieurs les sénateurs, de parler une nouvelle fois du Liban, si cher au cœur des Français.

La diplomatie française s'est trouvée souvent seule dans cette aventure. Mais elle n'a jamais baissé pavillon devant les difficultés. Je ne rappellerai pas les étapes de notre engagement ; vous les avez en mémoire.

Tout notre effort a porté sur la reprise du processus constitutionnel, dont la rupture avait remis le Liban dans la zone de tous les dangers.

Les accords de Taëf, réalisés sous l'égide du Haut Comité arabe, ont réussi à arrêter l'engrenage infernal du conflit armé.

C'est parce qu'ils étaient porteurs de paix et de réconciliation nationale, parce qu'ils ouvraient, enfin, la voie à la restauration de l'unité et de la souveraineté du Liban qu'ils ont fait l'objet d'une approbation internationale unanime, à commencer par la France.

Le Liban se retrouve, aujourd'hui, face à une nouvelle crise, proche d'un nouveau déchirement. Faut-il désespérer, se décourager ? La France ne s'y résigne pas.

J'ai lancé hier un appel à toutes les parties pour qu'elles renoncent à la violence. Ils savent à quoi s'en tenir, ceux qui ne voudraient pas entendre cet appel de sagesse. J'espère qu'il sera entendu. Il n'est point de situation qui ne puisse trouver de solution dans le dialogue.

Avant de conclure, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais revenir brièvement sur le rôle de la France dans le monde.

Notre politique étrangère est celle d'une puissance qui exerce des responsabilités multiples et fortes.

Membre permanent du Conseil de sécurité, engagée au cœur de la construction communautaire, dont elle se veut le moteur, la France est présente dans toutes les enceintes où se forge l'avenir du monde. Elle y tient sa place : les sept pays industrialisés, les douze européens, les seize de l'Alliance, les trente-cinq de la C.S.C.E., la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, cela crée des obligations, souvent lourdes. Elle les assume.

La France a aussi son identité propre faite ni de nationalisme étroit, ni de prétentions démesurées. Son rayonnement s'appuie sur une langue dont elle n'est pas seule à user, une culture que de nombreux peuples partagent, des traditions de droit qu'elle n'a pas été la première à inventer.

Tout cela fait l'image de la France dans le monde. Notre devoir est de l'entretenir et de sauvegarder ce patrimoine de valeurs et de richesses.

Je voudrais rendre un hommage particulier à MM. Alain Decaux et Thierry de Beaucé, à Mmes Edwige Avice et Edith Cresson. Ils concourent, dans leurs domaines de compétence respectifs, avec toute la conviction dont ils sont porteurs, à la réalisation de cette grande œuvre.

La francophonie est une ambition qui porte chaque jour plus de fruits. Lors du troisième sommet des Etats francophones, en mai dernier, à Dakar, trois nouveaux pays nous ont rejoints à la grande joie de tous. De nombreux programmes de coopération se développent dans ce cadre et la France y prend toute sa part : 236 millions de francs en 1990.

Le rayonnement culturel de la France est aussi une œuvre digne d'éloges. Sans doute, les efforts que nous déployons ne sont-ils pas toujours à la mesure des attentes si nombreuses que nous adressent tous les pays. Vous pouvez tous en porter témoignage, vous qui vous déplacez partout dans le monde.

Pas un seul n'est privé de l'apport de nos créations culturelles. L'essor de l'audiovisuel extérieur devrait leur donner une ampleur jamais égalée.

Permettez-moi, mesdames, messieurs les sénateurs, pour conclure, d'évoquer ce qui a été, tout au long de l'année 1989, le message renouvelé que la France adresse aux peuples privés de leurs droits et de leurs libertés. Trop d'hommes et de femmes subissent encore les violences des totalitarismes, qui résistent encore à la montée, partout, des espérances de la démocratie.

Notre devoir essentiel, aujourd'hui, est d'être à leurs côtés. Les nouvelles générations du monde connaissent la France et ce qu'elle représente. Je veux que mon pays soit pour ces générations une source d'espérance. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du R.D.E., de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Yves Guéna, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Le projet de budget des affaires étrangères s'élève à 11 850 millions de francs, soit une augmentation de 9,5 p. 100 par rapport à l'année dernière. Pour faire des comparaisons, il faut en déduire la rebudgétisation, qui, je l'ai dit, est judicieuse, de Radio France internationale et l'effet change, puisque le projet de budget pour 1989 était calculé sur un dollar à 5,60 francs et le projet de budget pour 1990 sur un dollar à 6,20 francs. Nous retrouvons donc la progression de 6,5 p. 100.

En réalité, il s'agit d'un petit budget pour un grand ministère. C'est la loi du genre, je ne le conteste pas. Il n'est pas très facile de faire des comparaisons ou des analyses très poussées.

En 1983, la part de ce ministère dans le budget de l'Etat était de 0,912 p. 100. En 1987, la meilleure année, elle était de 0,985 p. 100. En 1990, elle sera de 0,973 p. 100 et progressera par rapport à 1989.

Bref, ce projet de budget ne mérite ni excès d'honneur ni indignité.

Mon propos ne sera pas de demander des crédits supplémentaires. La majorité des membres de la commission des finances et son rapporteur entendent être cohérents avec eux-mêmes. Dès lors que nous pronons une contraction des

dépenses de l'Etat et que les prélèvements obligatoires n'augmentent pas, nous serions malvenus, lors de la présentation de chaque budget, de demander des augmentations de crédits.

Je prends ce budget tel qu'il est, le rôle de votre rapporteur et de la commission étant d'apprécier la répartition et la bonne utilisation des crédits, puis les structures et le fonctionnement des services du ministère.

Tout d'abord, en ce qui concerne la répartition et l'utilisation des crédits, je procéderai non point par titre - c'est la nature des choses - mais par action.

S'agissant des moyens des services, le personnel bénéficiera d'une hausse des rémunérations de 9 p. 100 et d'un certain nombre d'avantages dus à un effet de change plus favorable, ainsi qu'à une réforme intelligente de l'indemnité de résidence adaptée tous les trois mois et non plus tous les ans. L'amélioration est donc réelle. Elle était nécessaire puisque des mouvements de cessation de travail ont surgi dans ce ministère.

La commission des finances s'associe, bien volontiers, à l'hommage qui a été rendu par M. le ministre d'Etat à ses agents. Nous connaissons leur qualité et leur dévouement envers le service public et la France.

Les dépenses en capital progressent de 22 p. 100 en crédits de paiement. L'augmentation peut sembler considérable, mais elle porte en fait sur des sommes relativement modestes. Les dépenses en capital s'élèvent à 407 millions de francs pour les moyens des services. Les crédits sont destinés à l'amélioration des logements de nos agents à l'étranger, au titre de la sécurité, mais aussi en raison des prix des loyers de plus en plus élevés dans certaines capitales.

Un nouvel immeuble est construit à Nantes.

La chancellerie de Mexico sera reconstruite.

Une enveloppe de 160 millions de francs en autorisations de programme et de 40 millions de francs en crédits de paiement est inscrite pour le futur centre de conférences du quai Branly, l'ancien centre de conférences de l'avenue Kléber devant servir à regrouper tous les services épars du Quai d'Orsay.

Nous sommes en présence de trois actions principales : les moyens des services représentent 4 milliards de francs, l'action culturelle également 4 milliards de francs et les contributions aux organisations internationales 2 milliards de francs ou 2,7 milliards de francs, suivant que l'on y inclut ou non les crédits de recherche.

Voilà les quelques précisions que je souhaitais apporter sur les moyens des services.

J'en viens, à mon tour, à l'office des réfugiés. Un crédit de 10 millions de francs supplémentaires est inscrit et 54 postes budgétaires nouveaux sont prévus.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez annoncé dans votre intervention que le collectif prévoirait 50 millions de francs supplémentaires. En effet, le nombre des demandeurs d'asile politique ne cesse d'augmenter : il était déjà de 35 000 en 1988 et il est évalué à 70 000, soit le double, en 1989. Or, comme vous le savez, c'est un moyen détourné d'entrer en France sans en avoir les titres et de s'y installer.

Ces dispositions du projet de budget pour les affaires étrangères révèle un très grave problème de société que le Gouvernement, me semble-t-il, commence heureusement à examiner.

Je traiterai maintenant de l'action culturelle.

Les crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques sont en progression de 223 millions de francs. Ils traduisent une reprise progressive après la chute qui avait été constatée de 1981 à 1986.

Quelques actions nouvelles sont inscrites : les crédits accordés à un organisme scientifique, l'Observatoire du Sahara et du Sahel, s'élèvent à 40 millions de francs et les crédits en faveur de « l'action de la France en direction de l'Indochine » - curieuse dénomination d'ailleurs ! - atteignent 31 500 000 francs.

Pour ce qui est de la relance de la coopération avec les pays de l'Est, soit 20 millions de francs, les crédits ont été déterminés, je suppose, avant que les événements ne se précipitent dans cette partie du continent. Enfin, on note des crédits d'études pour l'éventuel centre culturel français à Moscou.

La direction générale des relations scientifiques et techniques, c'est essentiellement l'enseignement du français à l'étranger. Je me bornerai à présenter trois observations sur ce sujet sur lequel reviendront les rapporteurs pour avis.

Pour ce qui est, tout d'abord, des enseignants, le problème est d'une complexité extraordinaire en raison de la multiplicité des statuts, voire de l'absence de statut des recrutés locaux.

Le précédent gouvernement avait mis au point une réforme qui consistait à diminuer le nombre des postes de détachés budgétaires pour dégager des crédits supplémentaires en faveur des recrutés locaux. Cette réforme a reçu un début d'application. Mais, en 1989 et pour 1990, « elle se meurt », je ne sais sous quelles pressions.

On nous propose aujourd'hui un nouveau plan de modernisation. Je n'entrerai pas dans le détail de cette réforme qui est loin de recueillir l'unanimité, qui soulève plus de protestations qu'elle ne suscite d'approbation. Il faudra sans doute tout le talent de persuasion de M. le secrétaire d'Etat pour obtenir un vote favorable du Sénat.

M. Xavier de Villepin. C'est exact !

M. Yves Guéna, rapporteur spécial. Pour ce qui est, ensuite, des établissements, je note que, là aussi, le sujet est complexe.

Ils donnent une certaine image de la France à l'étranger. Or, ils ont été implantés un peu au hasard ; ils sont nombreux dans certains pays et pas dans d'autres.

Par ailleurs, on ne sait pas très bien s'ils sont destinés principalement aux enfants français à l'étranger ou aux petits étrangers.

La répartition géographique appellerait un redéploiement ; cette question mériterait une réflexion approfondie, dont je conçois qu'elle ne peut pas déboucher sur des réformes radicales.

Pour ce qui est, enfin, des élèves - j'aurais pu commencer par eux ! - je souligne que l'observation principale de la commission des finances porte sur le manque de suivi.

De nombreux jeunes étrangers viennent dans nos établissements ; ensuite, nous les perdons, sans doute parce qu'ils partent dans les universités d'autres pays. En effet, la France n'a pas une politique très active en matière de bourses pour l'enseignement supérieur.

Je tiens à signaler aussi que les crédits de l'office universitaire franco-algérien sont en diminution de 12 p. 100 - cette baisse sera sans doute encore plus importante l'année prochaine - puisque le nombre des élèves scolarisés à ce titre en Algérie est tombé de 6 200 à 3 500 du fait de la volonté de désengagement du Gouvernement algérien. Il faut que le Sénat le sache, s'il ne le sait déjà.

Quant à la francophonie, nous y sommes naturellement très attentifs et nous suivons les sommets, celui de Dakar, notamment, avec la plus grande attention.

Selon moi - peut-être me trompé-je - l'essentiel, pour la francophonie, c'est la télévision, en tous les cas dans les pays qui ont un peu francophones. (*Très bien ! sur les travées du R.P.R.*)

M. Xavier de Villepin. C'est exact !

M. Yves Guéna, rapporteur spécial. Voilà trois ans, alors que j'étais en mission en Tunisie, j'ai constaté avec un grand étonnement que des programmes français « en conserve » - si je puis dire ! - étaient diffusés épisodiquement alors que la deuxième chaîne de la télévision italienne émettait toute la journée.

Je l'avais signalé à votre prédécesseur, qui m'avait dit que j'avais raison de mettre l'accent sur ce sujet. Mais les remarques de M. le Président de la République ont eu, semble-t-il, plus d'effet que les miennes ! (*Sourires.*)

Une évolution est en cours, je ne suis cependant pas certain qu'elle soit totalement satisfaisante. En effet, d'après ce que l'on m'a dit, les émissions d'Antenne 2 sont « occultées » deux heures par jour, en particulier au moment du journal télévisé de vingt heures, ce qui n'est pas la meilleure chose pour nous. Par ailleurs, pour des raisons techniques, donc obscures pour moi, on ne peut capter cette chaîne qu'à partir de midi.

Je suis, certes, heureux que quelque chose ait été fait ; je souhaiterais cependant qu'on fasse davantage, notamment en réglant ces problèmes qui m'ont été signalés.

Je traiterai maintenant des contributions accordées aux organisations internationales. Ce n'est pas rien ! En effet, sur un projet de budget de 12 milliards de francs de crédits, elles représentent 2 000 à 2 700 millions de francs.

J'ai entendu dire que les mauvais payeurs sont nombreux, notamment les Etats-Unis, et ce volontairement, tant pour l'U.N.E.S.C.O. que pour la force intérimaire des Nations unies au Liban, la F.I.N.U.L.

Les membres de la commission des finances ont cru comprendre que le ministère des affaires étrangères en était très inquiet. Je voudrais être rassuré sur ce point et savoir si nous n'allons pas être obligés de payer les contributions de ceux qui ne les paient pas. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. - M. Xavier de Villepin applaudit également.*)

L'Institut du monde arabe est une exception ; ses crédits sont augmentés de 10 millions de francs ; ils s'élèveront donc à 60 millions de francs.

Cet institut est situé à Paris, ce dont je me félicite. Théoriquement, vingt et un participants devraient contribuer à son fonctionnement. Dans les bonnes années, ils sont huit ; dans les mauvaises années, ils sont cinq. Or je ne vois pas que la France puisse faire autrement que de verser les crédits qui sont nécessaires à son fonctionnement.

Après avoir examiné les crédits de votre département ministériel, monsieur le ministre d'Etat, la commission des finances a noté qu'ils ne traduisaient pas l'ensemble de l'action extérieure de la France. Le budget des affaires étrangères ne représente, en effet, que 17,5 p. 100 des crédits inscrits à cet effet dans la loi de finances. Or, elle n'a pas pris en compte dans ce relevé les prélèvements opérés au titre de la Communauté économique européenne, qui s'élèvent à quelque 63 milliards de francs et qui ont fait l'objet, pour la première fois cette année, d'un rapport spécial de M. Chaumont.

Tout d'abord, le ministère de la coopération échappe à l'autorité du ministre des affaires étrangères. Il dispose d'un budget de 7 300 millions de francs. C'est une première brèche dans l'unité de notre action diplomatique, même si elle peut être justifiée par des motifs historiques, psychologiques, sentimentaux et linguistiques.

Ensuite, divers autres ministères totalisent 48 milliards de francs de crédits consacrés à l'action extérieure. Pour la francophonie, on découvre près de dix parties prenantes. De plus, les ministères de la défense, de l'agriculture et de la recherche mènent leur propre action extérieure.

Mais c'est le ministère des finances qui se taille la part du lion, et pas seulement avec les services de l'expansion économique. Ainsi, 55 p. 100 des crédits destinés à l'action extérieure de notre pays relèvent-ils du ministère du quai de Bercy.

Par ailleurs, s'agissant du Viêt-nam, alors que le budget des affaires étrangères dispose d'un crédit *epsilon*, le ministère des finances renégocie les prêts consentis par le Fonds monétaire international à ce pays, avec ce que cette négociation pourra comporter d'engagements pour la France.

Sans doute une telle dispersion est-elle, dans une certaine mesure, liée à la nature des choses. En effet, l'administration s'est beaucoup diversifiée depuis le décret du 10 vendémiaire an IV, et l'on ne peut s'en tenir strictement aux dispositions de cet auguste texte.

Encore faudrait-il que l'unité de commandement existe ; or ce n'est le cas ni à Paris ni dans les postes à l'étranger ! Nul n'en doute et nul ne considère cet état de fait comme satisfaisant. On devrait y remédier ; et, si on en a la volonté, on peut y parvenir.

Il fut un temps par exemple, pour citer le cas complexe et presque quotidien du Marché commun, où le conseil des ministres, c'était vraiment le conseil des ministres des affaires étrangères ; le titulaire du quai d'Orsay jouissait alors d'une prééminence incontestée sur ses collègues appelés à négocier épisodiquement, ce qui n'est plus vrai aujourd'hui.

Mais, ce qui n'est sûrement pas dans la nature des choses, c'est la dispersion des services de ce ministère, son éclatement, avec une dilution sans précédent des responsabilités et des moyens. Si j'ai bien compté, avec le ministère de la coopération que j'ai mentionné à part, huit ministères ou secrétariats d'Etat s'occupent des relations internationales de la France : le vôtre, le ministère des affaires européennes, le ministère chargé de la francophonie, le secrétariat d'Etat aux relations culturelles, le ministère du commerce extérieur, le

secrétariat d'Etat aux actions humanitaires, plus un ministre délégué, aux compétences enchevêtrées ; tous se disputent des lambeaux de service ! (*Rires sur les travées du R.P.R.*)

Je ne doute pas, monsieur le ministre, que vous ne domniez cet attelage disparate - vous en avez sûrement la capacité - mais au prix de quelles pertes de temps et d'énergie !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Je suis encore en bonne santé !

M. Yves Guéna, rapporteur spécial. L'unité de commandement de notre diplomatie exigerait, au moins et pour commencer, qu'on remette en ordre le ministère des affaires étrangères. C'est ce qu'a constaté, c'est ce que souhaiterait la commission des finances.

M. Xavier de Villepin et plusieurs sénateurs du R.P.R. Très bien !

M. Yves Guéna, rapporteur spécial. Sur votre budget, il y a donc un peu à redire, mais la commission des finances s'en est remise à la sagesse du Sénat, ce qui n'est pas une démission. Elle considère que le véritable problème concerne moins les crédits du ministère que le crédit de la France et que notre vote visera plus celui-ci que ceux-là, après huit heures de débat.

M. Henri Belcour. Très bien !

M. Yves Guéna, rapporteur spécial. Aussi m'exprimant, pour en terminer, en dehors de mon rôle de rapporteur, j'interviendrai brièvement sur votre politique, plus précisément - car je n'ai ni le temps ni la possibilité de faire autrement - sur le problème crucial de l'avenir de l'Europe. Je dirai d'ailleurs, pour que les choses soient claires, que, n'approuvant pas votre politique à cet égard, je ne voterai pas ce projet de budget.

Je schématise sans la trahir - me semble-t-il - la pensée du Gouvernement : « Face aux événements à l'Est, renforçons nos liens avec les pays de l'Europe de l'Ouest, poursuivons avec plus de détermination encore la construction européenne. »

Hier à l'Assemblée nationale, aujourd'hui au Sénat, vous avez réaffirmé cette orientation. Nous pourrions, à la rigueur et sous certaines conditions, l'accepter si le fondement de notre politique étrangère n'était, depuis trente ans, l'indépendance nationale. Or ce mot n'a jamais été employé dans ce débat. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

Cette affirmation d'indépendance nationale n'est pas purement verbale. Nous sommes sortis de l'intégration militaire atlantique ; nous avons développé une force nationale de dissuasion. Et, à ma connaissance, aucun président, aucun gouvernement n'a remis en cause ni cette politique ni les moyens qui la sous-tendent. Ou sinon, qu'on nous le dise !

Cette affirmation d'indépendance nationale n'était pas non plus une rodomontade. La politique d'indépendance reposait sur l'idée que l'affrontement des blocs n'était pas définitif et sur la conviction que le bloc de l'Est se déliterait sous la poussée du sentiment national. C'est pourquoi, tout en rejetant l'idéologie communiste, nous voulions garder une certaine distance, une certaine indépendance vis-à-vis du bloc de l'Ouest.

Or, au moment où cette prescience devient réalité, alors que s'affirme cette consécration des valeurs françaises, nous n'en tirons pas profit ou nous n'en tirons pas parti.

Au contraire, nous semblons - à moins que j'interprète mal les mots et les gestes - vouloir nous agréger davantage au bloc occidental.

Certes, je n'exclus pas la concertation avec nos partenaires - elle est normale et souhaitable - à condition de savoir comment on la met en œuvre et jusqu'où on la pousse.

Comment met-on en œuvre cette concertation ?

Je suis étonné que l'on emprunte, pour ce faire, le véhicule de la Communauté économique européenne et de sa Commission. Certes, le Marché commun est un instrument incomparable de libération des échanges et de développement économique ; cependant, même avec l'Acte unique, la Communauté économique européenne, que ce soit la Commission ou son président - même si celui-ci, au détour d'un paragraphe de l'Acte unique, s'est vu curieusement admettre à la table des « Grands » - la Communauté économique européenne, dis-je, n'a pas de vocation politique ou diplomatique.

Dans cette partie planétaire qui s'engage, c'est non pas à la Commission, mais aux Etats qu'il revient d'intervenir. Nous ne contestons point les pas en avant vers une plus grande liberté dans la circulation des marchandises, des capitaux et des hommes entre les Douze. Mais nous devons sûrement nous placer sur un autre terrain pour répondre à des peuples qui ont bravé tous les périls pour conquérir leur liberté et leur identité. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

Le processus que l'on ébauche dégage le parfum supranational éminent des années cinquante. Pensons une autre Europe pour les années quatre-vingt-dix ; tournons-nous avec imagination vers l'avenir, et non vers les recettes du passé !

Jusqu'où peut-on pousser la concertation ? Vous ne pouvez rêver d'une improbable position commune entre les arrière-pensées et les intérêts de douze gouvernements, voire de treize. S' imagine-t-on qu'en renforçant les liens économiques et institutionnels on va conduire ces pays à renoncer à leurs aspirations ? C'est une illusion !

Il y a, à cet égard, me semble-t-il - je le dis aujourd'hui devant notre hôte - quelque chose de désobligeant pour la République fédérale d'Allemagne, notre principal et plus proche partenaire en Europe. Bien naturellement, elle tourne les yeux vers la République démocratique allemande ; cette aspiration doit être prise en compte en tant que telle, d'une part, entre la France et la République fédérale d'Allemagne, et, d'autre part, à l'échelle de l'Europe tout entière. En effet, on n'entravera pas, par des textes, par des directives et des règlements, le Gulliver allemand. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

Sans doute n'est-il pas plus réaliste de penser que la Grande-Bretagne ne mettra pas ses relations avec les Etats-Unis en tête de ses intérêts.

Mesdames, messieurs les sénateurs, alors que souffle le vent de l'histoire, alors que le bloc de l'Est vacille, nous attendons que s'élève non seulement la voix du président - transitoire - de la communauté, mais aussi celle du Président de la République française - et il en a le talent - annonçant le jeu de la France. Il n'est sans doute pas trop tard, mais il est grand temps ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste. - Exclamations sur les travées socialistes.*)

6

RAPPEL AU RÈGLEMENT

Mme Hélène Luc. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, mon rappel au règlement se fonde sur les articles 18 et 22 du règlement du Sénat.

Le 3 novembre dernier, répondant au nom du Gouvernement à une question orale de mon ami M. Charles Lederman relative à la scandaleuse machination policière et judiciaire entreprise par le Gouvernement espagnol de M. Felipe Gonzales contre le jeune Français Jean-Philippe Casabonne, Mme Tasca affirmait : « Je puis vous assurer que le Président de la République ainsi que le ministre des affaires étrangères, informés dès le début de la situation de notre jeune compatriote, suivent de très près et avec attention le déroulement de la procédure en cours et attendent, avec préoccupation, les prochaines échéances d'ordre judiciaire. »

Hier, monsieur le ministre d'Etat, l'incroyable information est tombée, l'intolérable a été atteint, puisque le tribunal suprême - la haute instance judiciaire espagnole - a rejeté le recours formé par M. Jean-Philippe Casabonne contre la décision des juges de première instance de le condamner à six ans de prison ferme.

Ce jeune homme, monsieur le ministre d'Etat, est en détention préventive depuis deux ans.

Depuis plusieurs mois, de très nombreux démocrates de notre pays interviennent auprès des autorités françaises afin que tout soit fait pour la libération de M. Jean-Philippe Casabonne. La mobilisation s'amplifie en France, notamment

chez les enseignants, pour contrecarrer cette scandaleuse atteinte aux droits de l'homme dans l'un des Etats voisins du nôtre.

Le 13 novembre, des milliers de personnes manifestaient devant l'ambassade d'Espagne pour protester contre l'attitude du Gouvernement espagnol. Lundi soir, à la télévision, les écrivains M.M. Christian Laborde et Jean-Edern Hallier ont interpellé en direct le Gouvernement sur cette question.

Tout doit être fait, je le répète, pour que M. Jean-Philippe Casabonne puisse revenir en France, lavé de tout soupçon.

Nous vous demandons avec insistance, monsieur le ministre d'Etat, ce que M. le Président de la République et vous-même comptez faire dès aujourd'hui, alors que la France préside la Communauté économique européenne, pour que soit mis fin à ce véritable déni de justice et pour que les droits de l'homme soient défendus avec la même force partout dans le monde ! (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. S'agissant d'un rappel au règlement, le Gouvernement ne devrait pas avoir à intervenir. Cependant, Mme Luc m'ayant interrogé, je dirai que je souscris pleinement aux propos tenus ici même par Mme Tasca.

Sur le fond de l'affaire, que je ne connais pas, je me garderai bien d'émettre un avis. Je suis respectueux des ordres judiciaires dans quelque pays que ce soit.

Je peux simplement vous indiquer qu'il en est de l'ordre judiciaire espagnol comme de l'ordre judiciaire français : une mesure de grâce ou d'exemption de peine ne peut intervenir que lorsque toutes les voies procédurales ont été épuisées. Or, vous avez dit vous-même, madame le sénateur, que la dernière décision remontait à vingt-quatre heures. Ne harcelez donc pas le Gouvernement en lui demandant de faire plus qu'il ne peut !

S'il n'existe pas, aujourd'hui, d'autre recours que la grâce - ce que je crois - et si l'intéressé - ce dont je ne suis pas certain - veut former ce recours, le Gouvernement de la France, comme il l'a toujours été dans le passé pour de tels cas, sera attentif au sort de notre compatriote. J'appuierai, par toutes les voies diplomatiques, le recours en grâce qui sera présenté en son nom.

Mme Héliène Luc. Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat.

7

LOI DE FINANCES POUR 1990

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1990.

Affaires étrangères (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires étrangères.

La parole est à Mme le ministre.

Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'évoquerai rapidement devant vous quatre points : le projet de budget du ministère des affaires européennes, le rôle européen de Strasbourg, qui est directement lié à ce projet de budget, le contrôle démocratique de la mise en place du marché intérieur et les affaires communautaires proprement dites.

S'agissant des moyens budgétaires se rapportant aux affaires européennes, dans le projet de budget du ministère des affaires étrangères, 91,1 millions de francs sont prévus au total, sur lesquels 23 millions de francs sont réellement disponibles : 43,8 millions de francs concernent les indemnités des députés français au Parlement européen et 24,3 millions de francs visent la prise en charge d'une partie du déficit d'Air France pour la desserte de Strasbourg ; mais je reviendrai tout à l'heure sur ce point en évoquant les actions menées pour conforter le rôle européen de cette ville.

Sur les 23 millions de francs disponibles, 3 millions de francs sont consacrés au fonctionnement et aux réceptions ; par ailleurs, 20 millions de francs destinés aux interventions et aux subventions sont surtout utilisés pour des actions d'information, tels une brochure intitulée 1993, *l'Europe en marche*, et le Minitel 36-16 *Euroguide*, qui répond aux nombreuses questions posées par les collectivités locales, les entreprises et les citoyens.

En 1990, la base de données sera enrichie et des brochures thématiques *Clés pour l'Europe*, intéressant plus particulièrement les P.M.E. et les P.M.I., seront diffusées.

La part du Parlement européen dans ce projet de budget me conduit à rappeler l'importance que le Gouvernement attache au rôle européen de Strasbourg. Je sais que vous vous interrogez, mesdames, messieurs les sénateurs, sur l'évolution de ce dossier.

Le crédit de 24,3 millions de francs destiné à la part de l'Etat dans la prise en charge du déficit d'Air France reste, en 1990, au même niveau qu'en 1989.

En effet, ces vols connaissent un succès commercial croissant et le déficit d'exploitation constaté est nettement inférieur aux prévisions sur lesquelles était fondé le chiffre de 24,3 millions de francs.

Les dessertes supplémentaires instaurées ou envisagées suite au rapport Villain peuvent donc être prises en compte sans augmentation de l'enveloppe.

Quelles étaient les propositions du rapport Villain ? Tout d'abord, en ce qui concerne la desserte aérienne, dès le mois d'avril, la desserte des lignes Strasbourg-Bruxelles, Strasbourg-Londres et Strasbourg-Madrid a été améliorée. La liaison Strasbourg-Düsseldorf est à l'étude.

Il convient également d'améliorer les conditions d'accueil des parlementaires en transit à Paris. Par ailleurs, les parlementaires, les fonctionnaires européens et les journalistes accrédités pourront bénéficier de tarifs réduits de 50 p. 100 sur les vols desservant Strasbourg.

S'agissant du transport par chemin de fer, l'accélération de la réalisation du T.G.V.-Est est à l'étude.

Pour améliorer le réseau d'information - ce point est souvent critiqué par les parlementaires européens - le Parlement sera doté d'un nouveau centre de presse, grâce aux efforts de la ville de Strasbourg et de l'Etat en matière de télécommunications.

Par ailleurs, un effort d'équipement important a été réalisé pour mettre du matériel de communication, notamment une télévision, à la disposition des parlementaires.

J'examinerai maintenant le contrôle démocratique de la mise en place du marché intérieur, point qui préoccupe fréquemment les assemblées, notamment la vôtre, mesdames, messieurs les sénateurs.

Je rappellerai au passage à M. le rapporteur spécial que la politique européenne de la France a des implications non seulement de politique étrangère, mais aussi de politique intérieure.

M. Yves Guéna, rapporteur spécial. Je le sais !

Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes. C'est la raison pour laquelle il est tout à fait nécessaire que soit menée une action spécifique en la matière.

J'ai noté les inquiétudes tout à fait légitimes qui se manifestent à propos de l'activité législative et réglementaire induite par les textes de Bruxelles, qui sont très nombreux, il est vrai.

Une proposition de loi préparée par M. Josselin, député, reprenant certaines idées de votre collègue M. Genton, a pour objet d'accroître les moyens et l'information des délégations parlementaires aux Communautés européennes.

Le Gouvernement a manifesté son soutien à l'esprit de cette proposition. Il est nécessaire que ce texte aboutisse et que les deux assemblées surmontent leurs divergences à son propos, de manière que nous puissions trouver une solution satisfaisante.

Le Parlement européen élu en juin dernier souhaite prendre toute sa place et manifeste hautement sa volonté d'exercer un contrôle démocratique sur l'évolution de la C.E.E. ; chaque mois, sont d'ailleurs organisés des débats, en séance plénière, sur les grands thèmes d'avenir des Communautés.

Comme l'a indiqué le Président de la République, la présidence française s'efforce de répondre à cette attente en participant à ces débats, au niveau le plus élevé possible, tant en séance plénière que dans les différentes commissions.

Je dois noter, toutefois, le grand retard pris dans l'examen de textes importants pour l'établissement du marché intérieur. Ce retard tient largement au fait que cette assemblée a été élue récemment et que le redémarrage de son fonctionnement a pris un certain temps.

S'agissant des perspectives institutionnelles, vous le savez, l'Acte unique a notablement accru les pouvoirs du Parlement européen en lui donnant un large pouvoir d'amendement pour les textes pris sur la base de l'article 100 du traité en vue de la réalisation du marché intérieur.

La Commission et le Conseil tiennent compte de l'avis du Parlement : au cours des derniers mois, 60 p. 100 des amendements ont été repris par la Commission dans ses propositions et 45 p. 100 ont été intégrés dans les textes définitivement adoptés par le Conseil.

Le Parlement européen fait cependant, lui aussi, écho aux demandes d'une plus grande participation des élus du suffrage universel aux décisions communautaires.

Ainsi demande-t-il que le nouveau traité sur l'union économique et monétaire comprenne des dispositions institutionnelles accroissant ses pouvoirs.

Le fonctionnement institutionnel de la Communauté a douze n'est pas satisfaisant.

Le Président de la République a indiqué devant le Parlement européen qu'il était favorable à ce que s'engage, parallèlement aux travaux de la conférence intergouvernementale, une réflexion sur l'avenir de la Communauté, réflexion à mener en commun, qui pourrait prendre la forme d'assises.

Ces assises rassembleraient, outre les représentants des institutions européennes, c'est-à-dire le Parlement, la Commission et le Conseil, les représentants des parlements nationaux. Vous êtes donc directement concernés par cette proposition.

Il est, en effet, légitime que les inquiétudes exprimées par ces derniers soient prises en compte dans la réforme institutionnelle de la C.E.E.

Le président de votre assemblée, M. Alain Poher, a récemment formulé à ce sujet des propositions tendant à la création d'un Sénat européen, composé de représentants des parlements des Etats membres. Ces propositions constituent une intéressante contribution à ce débat.

M. Jacques Genton, président de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes. Merci !

Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes. Monsieur Genton, vous avez effectivement été chargé de préparer des propositions, en tant que président de la délégation sénatoriale pour les Communautés. La délégation a, par ailleurs, chargé certains de ses membres de suivre des dossiers européens précis.

Je me réjouis de ces initiatives, qui concourent à une meilleure information de la représentation nationale ; j'ai d'ailleurs demandé à mes collaborateurs de se tenir à la disposition des membres de la Haute Assemblée.

Je tiens à profiter de l'occasion que me fournit cette discussion budgétaire pour faire devant vous un tour d'horizon des dossiers communautaires.

Je souhaite, d'abord, dresser rapidement un premier bilan de la présidence française.

En dépit d'un calendrier restreint - c'est le propre des présidences du second semestre - nous avons un programme ambitieux, visant à appliquer tout l'Acte unique : engager de

façon irrévocable les politiques communes autres que la réalisation du grand marché, mais qui en constituent le prolongement, vers l'union européenne.

Je rappelle que six priorités ont été définies à cet égard : l'Europe sociale, l'union économique et monétaire, l'environnement, l'audiovisuel, l'Europe des citoyens et, enfin, le marché intérieur. Sur tous ces points, des progrès importants ont été accomplis.

En ce qui concerne l'Europe sociale, onze pays ont donné leur accord au projet de charte sociale que la Commission présentera au Conseil européen. Y sont affirmées les garanties fondamentales des travailleurs dans l'entreprise. Cette charte constitue un engagement des Etats membres à mettre en place les dispositions adéquates et incite la Commission à présenter avant la fin de l'année un programme d'application sur les dossiers qui sont de sa compétence. Mme Papandréou, qui est le commissaire compétent, a déposé un premier projet.

S'agissant de la société européenne, il s'agit de faire progresser un dossier complexe, mais fondamental.

Pour ce qui est des problèmes d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail, le but visé est l'harmonisation - en l'occurrence, l'harmonisation par le haut.

J'en viens à l'union économique et monétaire.

La première phase débutera le 1^{er} juillet 1990, en même temps que s'appliquera la liberté de circulation des capitaux.

Deux textes ont été approuvés : l'un porte sur la coopération entre banques centrales, l'autre sur la coordination des politiques économiques.

La deuxième phase, c'est-à-dire la mise en place du système européen des banques centrales et la troisième phase, à savoir le passage irréversible aux parités fixes, restent à venir.

Le rapport Guigou, présenté par la présidence française, a été adopté à l'unanimité. C'est ainsi qu'ont été adoptés, d'une part, l'accord sur une politique monétaire commune comme base de l'union économique et monétaire et, d'autre part, la traduction du rapport Delors en une liste de questions opérationnelles, auxquelles devra répondre la conférence intergouvernementale.

Le travail préparatoire est effectué, pour l'essentiel. La convocation de la conférence à la fin de 1990 laisserait le temps d'adopter et de ratifier le nouveau traité avant la fin de 1992.

En ce qui concerne l'audiovisuel, trois axes ont été définis à la suite du Conseil européen de Rhodes.

Il s'agit, tout d'abord, de l'harmonisation réglementaire : la directive « télévision sans frontières », après bien des péripéties, a été adoptée. S'agissant de la télévision à haute définition, qui constitue un enjeu industriel et culturel de première importance, nous avons marqué plusieurs points : l'élargissement du programme Euréka 95 à d'autres pays ; l'accord des Etats membres pour défendre la norme européenne devant le comité consultatif des radio-communications ; la mise en place du groupement européen d'intérêt économique, qui rassemble, comme vous le savez, les industriels, les producteurs et les diffuseurs.

En ce qui concerne le programme Euréka pour l'audiovisuel, les assises tenues à Paris, qui ont rassemblé trois cents professionnels de vingt-six pays, ont constitué un point de départ, avec, d'abord, la nomination d'un groupe de coordinateurs de ce programme. Puis, les critères d'éligibilité des projets européens qui seront bénéficiaires de l'action communautaire ont été définis et un secrétariat permanent, chargé d'assister le groupe de coordinateurs pour l'étude des projets, a été mis en place. En outre, il faut signaler le lancement d'une étude de définition de l'observatoire européen de l'audiovisuel, chargé de la collecte de l'information sur l'industrie européenne des programmes et de la diffusion de cette information.

En ce qui concerne l'environnement, point important du sommet de Strasbourg, nous avons enregistré l'accord, le 19 septembre, sur la création de l'agence de l'environnement. Il s'agira d'une structure centrale légère, s'appuyant sur un conseil scientifique de haut niveau lui assurant une autorité incontestable.

La première fonction de l'agence sera la collecte de l'information sur l'état de l'environnement, de façon à présenter un point de vue indépendant des intérêts nationaux ou écono-

miques. Une attention particulière sera portée à la pollution atmosphérique, dans la suite de la conférence de La Haye. D'autres questions - effet de serre, pluies acides, protection de la couche d'ozone - figureront également parmi les sujets qui devront être traités en priorité par cette agence.

Les discussions tendent vers des conclusions assises sur des faits, rationnelles et objectives, débarrassées d'éléments passionnels ou d'arrière-pensées industrielles.

J'aborde maintenant l'Europe des citoyens. Il est évident que la construction européenne ne peut se limiter au marché unique. Pour recueillir l'adhésion des citoyens, l'Europe doit avoir un effet positif et concret sur leur vie quotidienne.

Sur ce thème, trois textes relatifs au droit de séjour des non-actifs - étudiants, retraités et autres - vont aboutir vraisemblablement avant la fin de l'année, c'est-à-dire sous présidence française. Ces dossiers étant en chantier depuis une bonne dizaine d'années, nous aurons fait franchir, si nous les faisons aboutir, un pas significatif à l'Europe des citoyens.

L'Europe des jeunes a également avancé, avec le nouveau ou la mise en place d'un certain nombre de programmes ou dispositifs : Erasmus II, Lingua, pour la diffusion des langues, la « carte jeune. » Je mentionnerai aussi le début des travaux sur l'équivalence des diplômes inférieurs à « bac + 3 » et des qualifications professionnelles.

Avec la suppression des contrôles aux frontières, il s'agit d'ouvrir un nouvel espace de liberté en concrétisant, pour le public, la liberté de circulation.

Cependant, nous devons également veiller à ce que cette liberté supplémentaire ne facilite pas la grande criminalité, le terrorisme, le trafic de drogue et l'immigration clandestine.

A la suite du Conseil de Rhodes, ont été mis en place des coordinateurs pour la libre circulation des personnes. Dans quelques semaines, seront également mis en place des coordinateurs pour la lutte contre la drogue.

Je vais maintenant traiter d'un point qui intéresse non pas la Communauté, mais cinq pays européens : l'accord de Schengen. Passé en 1985, il concerne les pays du Bénélux, la République fédérale d'Allemagne et la France.

Après de très longues discussions, des progrès significatifs permettront de signer la convention complémentaire de l'accord de Schengen avant la fin de l'année. Cependant, compte tenu des délais de ratification puis de mise en œuvre, il n'y aura pas d'application concrète de cet accord avant dix-huit mois.

La suppression des contrôles aux frontières ne peut être qu'un processus long et progressif.

Pour garantir le maintien d'un niveau adéquat de sécurité publique, cette suppression doit s'accompagner du renforcement des contrôles aux frontières externes des pays concernés par l'accord de Schengen, d'une meilleure coopération entre les systèmes judiciaires, policiers et administratifs ainsi que d'une harmonisation progressive de certaines politiques, notamment en matière de visas.

Ces mesures doivent être prises dans le respect le plus strict des règles relatives à la protection des libertés individuelles, qu'elles résultent d'engagements internationaux - par exemple, sur le droit d'asile - ou des législations nationales - pour la France, législation applicable aux fichiers informatiques, qui relève de la compétence de la commission informatique et libertés.

J'en viens maintenant au marché intérieur.

En ce qui concerne, d'abord, la fiscalité de l'épargne, on le sait, la retenue à la source harmonisée ne peut être adoptée à brève échéance.

Des mesures de coopération entre les administrations pour lutter contre la fraude fiscale sont en cours d'élaboration.

Pour ce qui est de la fiscalité indirecte, la taxation au taux du pays d'origine, proposée par la Commission, n'est pas réalisable à court terme ; les différents Etats membres ont été unanimes sur ce point. La proposition française de solution transitoire a été acceptée. La T.V.A. et les accises continueront à être prélevées dans l'Etat de consommation. Les formalités au passage des frontières seront supprimées, le contrôle étant assuré par un échange systématique d'informations entre les Etats membres.

Autre point important, relatif au marché intérieur : les concentrations d'entreprises. Celles-ci sont aujourd'hui de plus en plus fréquentes et il s'agit, pour la Communauté,

d'harmoniser les conditions de concurrence, d'assurer une plus grande sécurité juridique aux entreprises lors des opérations de concentration, de prévenir des manœuvres protectionnistes sous couvert de contrôle national des concentrations et de permettre la constitution de groupes européens de taille suffisante pour affronter les grands concurrents mondiaux.

Depuis le début de la présidence française, une priorité particulière a été donnée à ce sujet. Un compromis a été mis au point, qui recueille aujourd'hui un accord quasi général. Les Allemands ont fait des efforts notables, compte tenu de leur attachement à un contrôle national de la concurrence. L'accord sera probablement rendu officiel lors du conseil des ministres du 21 décembre 1989.

En ce qui concerne les marchés publics, vous en connaissez l'importance puisqu'ils représentent 15 p. 100 du produit intérieur brut de la Communauté. Il reste à traiter le cas des quatre secteurs qui sont encore exclus : l'eau, l'énergie, les transports, les télécommunications. Les positions sont difficiles à harmoniser du fait des disparités des pratiques nationales.

Mais il y a un certain nombre de points fondamentaux auxquels nous sommes attachés.

D'abord, il ne doit pas y avoir de discrimination en fonction du statut, qu'il soit public ou privé, des entreprises. Le seul critère à prendre en compte est de savoir si l'entreprise dispose ou non de droits exclusifs ou spéciaux.

Ensuite, il faut veiller à ce que l'on n'ouvre pas sans contrepartie le marché communautaire à des entreprises dont les pays maintiennent une préférence nationale pour leurs marchés publics. C'est le cas dans de nombreux pays, mais je ne citerai qu'un exemple : le *Buy American Act*, qui donne la préférence, sur le territoire des Etats-Unis, à des entreprises américaines.

Ce dossier complexe ne pourra être complètement réglé d'ici à la fin de l'année. La présidence française veillera à le faire progresser, notamment en réduisant les multiples dérogations demandées par les Etats membres, qui, si elles étaient toutes maintenues, videraient complètement le texte de sa substance. Il est, en effet, assez cocasse de constater que tout le monde se prononce en faveur de l'ouverture, mais demande en même temps des dérogations pour protéger ses propres intérêts. La France, pour sa part, sollicite non pas des dérogations, mais une certaine réciprocité avec les pays tiers.

Un autre point important lié à la présidence française en ce qui concerne le marché intérieur, porte sur les réseaux transeuropéens.

La Communauté est à la pointe du progrès, sur le plan technique, dans un certain nombre de domaines concernant ces grands réseaux relatifs à l'énergie, aux transports et aux télécommunications. Toutefois, ces réseaux sont insuffisants pour irriguer le Marché unique, car ils ont été conçus dans douze cadres nationaux différents et, souvent, avec des normes différentes.

L'objectif est de forger les maillons manquants, de concevoir des réseaux fondés sur les nouvelles technologies et de développer des projets industriels communs. Il est aussi de préparer ensemble, entre les industries des différents pays de la Communauté, les normes de l'avenir, et ce afin de ne plus travailler en ordre dispersé.

Les secteurs prioritaires sont le contrôle aérien, les liaisons ferroviaires à grande vitesse, le vidéotexte - c'est-à-dire, pour nous, le minitel - ainsi que les liaisons intercity à large bande.

La mise en place du cadre réglementaire nécessaire au grand Marché de 1993 progresse en dehors de ces points majeurs.

Lors du dernier conseil du marché intérieur, six textes ont été approuvés, qui vont des appareils à gaz aux franchises fiscales pour les déménagements.

Il s'agit de points très techniques, qui peuvent paraître très secondaires, mais qui mettent en jeu des intérêts industriels considérables et qui ont des implications sur la vie quotidienne des citoyens.

J'ai cherché à faire un bilan du marché intérieur et j'ai demandé à la Commission de le présenter. A ce jour, il s'établit comme suit. Sur les 279 mesures du Livre blanc, la Com-

mission en a présenté 236 et le Conseil en a adopté 130. Mais, sur les 65 textes qui auraient dû, à ce jour, être transposés dans les législations nationales, seuls 7 l'ont été dans l'ensemble des Etats membres.

La France est, avec la R.F.A. et le Royaume-Uni, parmi les Etats où la transcription s'effectue dans les meilleures conditions.

D'autres points, bien sûr, peuvent être abordés à l'occasion de la présidence française ; je pense par exemple à la renégociation de la convention de Lomé. M. Roland Dumas en a longuement parlé tout à l'heure. Il s'agit effectivement d'un point tout à fait capital de la présidence française. Je pense encore à la relance des discussions avec les pays de l'Association européenne de libre-échange, l'A.E.L.E., à la suite de la position prise par le président de la Commission lors de son discours de Bruges, afin de poursuivre les négociations avec ces pays dans de meilleures conditions.

Mesdames, messieurs les sénateurs, dans une Europe en mouvement, la Communauté économique européenne est le point d'ancrage qu'il faut aujourd'hui renforcer. Le sommet de Strasbourg, qui aura lieu dans quelques jours, permettra d'affirmer à nouveau nos deux principes : faire avancer la construction européenne et réaffirmer la volonté de parachever cette construction.

Bien sûr, il y a là une différence d'appréciation avec ce qui a été dit par M. Guéna ! Si la Communauté économique européenne n'existait pas, les pays de l'Europe de l'Est éprouveraient probablement moins d'attrait pour l'Europe occidentale.

M. Emmanuel Hamel. C'est faux !

Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes. Quant à l'identité de la France, elle sera non seulement préservée, mais magnifiée dans ce cadre, qui lui permettra de s'épanouir et donnera à notre pays les moyens de mieux tenir sa place dans le monde, celle qui correspond à notre vocation.

Il nous faut aussi manifester notre solidarité avec les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, qui attendent de nous cohésion et résolution. Le problème de la République démocratique allemande s'inscrit dans cette perspective. Tel est le « binôme » - c'est le mot qui a été employé par M. le Président de la République devant le Parlement européen - de la politique européenne de la France. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - M. Jacques Genton applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Mont, rapporteur pour avis.

M. Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, le projet de budget du ministère des affaires étrangères pour 1990 s'élève à 11,858 milliards de francs et fait apparaître une augmentation de 9,5 p. 100 d'une année sur l'autre. Rapporté au budget de l'Etat, qui, à hauteur initiale de 1 218 milliards de francs, progresse de 5,3 p. 100, notre département semble donc bien loti.

En première analyse, à structures constantes, en 1989 et en 1990, hors effets de change et rebudgétisation de Radio-France internationale, notre compte budgétaire s'accroît de 6,5 p. 100 en francs courants et de 4,2 p. 100 en francs constants. Si modeste soit-elle, il s'agit d'une amélioration intéressante à consolider encore dans le temps.

Cependant, nous regrettons que les affaires étrangères, qui assurent des missions de souveraineté et des tâches régaliennes de l'Etat, n'aient pas été retenues au nombre des quatre priorités budgétaires définies par la lettre de cadrage du Premier ministre, en date du 5 avril 1989.

Une juste considération des missions inéluctables et d'équitable réappréciations des besoins et des charges devraient permettre un nécessaire et définitif redressement de cette situation, sans compromettre les grands équilibres.

Aujourd'hui, dans le volume des crédits ouverts, outre les mesures nouvelles concernant les bourses pour les enfants français scolarisés à l'étranger et la sécurité des personnes et des biens, notre budget pour 1990 dégage, lui aussi, quatre

priorités : premièrement, un sensible effort de 250 millions de francs pour l'aide publique au développement au bénéfice des pays en voie de développement, pour nos contributions internationales volontaires aux principaux fonds des Nations unies et pour l'aide humanitaire ; deuxièmement, une opportune relance de notre coopération avec les pays de l'Europe de l'Est, dont 27 millions de francs supplémentaires doivent amorcer la modernisation de notre réseau d'enseignement et de diffusion culturelle dans ces pays ; troisièmement, un soutien complémentaire de 32,6 millions de francs à R.F.I. pour financer son plan d'expansion dans le monde ; quatrièmement, une dotation significative pour les rémunérations des agents diplomatiques et consulaires, notamment pour la décente remise à niveau des indemnités de résidence des agents à l'étranger, dans une soixantaine de pays - 70 millions de francs -, mais aussi pour une adaptation de nos moyens de fonctionnement et d'équipement, notamment pour doter Paris d'un grand centre de conférences internationales, quai Branly.

Par ailleurs, les rapporteurs spéciaux évoqueront les progrès mieux financés et attendus pour nos relations culturelles internationales et pour notre aide humanitaire.

Ainsi, pour la première fois depuis 1987, grâce à une progression plus rapide que celle du budget de l'Etat, les crédits du ministère des affaires étrangères accroissent leur part dans l'ensemble des dépenses publiques. Mais nous déplorons qu'ils n'atteignent pas encore le minimum de 1 p. 100 que nous ne cessons de réclamer fermement depuis de longues années.

Pire : dans l'ensemble des crédits de toutes origines concourant à l'action extérieure de la France, le volume de notre département s'amenuise inexorablement. De 21 p. 100 en 1982, il est passé à 20 p. 100 en 1988, 19 p. 100 en 1989 et 17,50 p. 100 en 1990. Dans le même temps, celui du ministère de l'économie et des finances représentera 55,41 p. 100 l'an prochain.

Nous acheminons-nous vers ce qu'il faut bien appeler une désastreuse marginalisation du quai d'Orsay mis de plus en plus hors d'état de coordonner nos missions à l'étranger par la multiplication, sans discipline, des structures internationales dans nombre de ministères ?

Y aura-t-il, là encore, motif à une certaine démobilitation de nos personnels ? Et cela d'autant plus que l'inadéquation actuelle est grave entre les tâches dévolues et les effectifs réels, déplorablement réduits de 1,5 p. 100, soit de plusieurs centaines d'unités, depuis 1983 ?

Il est non seulement d'impérative urgence d'avoir une politique rationnelle de recrutement comme d'aménagement des carrières - M. le ministre d'Etat le souhaite, et, pourtant, il enregistre trente-neuf suppressions nettes d'emplois en 1990 - mais il est encore urgent de s'imposer la contrainte irréductible de l'exécution annuelle d'un plan à cette fin.

Le ministre d'Etat a parlé des propositions de la commission Viot. Seront-elles respectées ? Feront-elles l'objet d'un calendrier d'exécution annuel ? La réponse n'a pas été donnée.

Ainsi, à quoi servent tant d'études de l'espèce s'il ne s'agit que d'amonceler d'utiles documents jetés au rebut ?

Et s'il est vrai qu'à ce jour la France ne dispose pas d'ambassade dans vingt-quatre Etats, dont dix-huit sont membres de l'O.N.U., nous résignerons-nous à cet effacement ? Ou tirerons-nous hasardeusement parti d'un système d'ouverture d'un poste par la fermeture d'un autre ?

Nous serions profondément reconnaissants au Gouvernement de nous donner une substantielle réponse sur ces sujets, ici-même ou par une communication adéquate dans quelque temps.

Dans l'inéluctable et impossible limite de temps de parole imparti, je voudrais vous soumettre, précipitamment, quelques observations et questions sur des problèmes de politique internationale, que j'ai exprimées devant la commission des affaires étrangères et des forces armées.

Le débat sénatorial, il y a dix jours, sur nos rapports avec les pays de l'Europe de l'Est, en cette époque de fantastiques bouleversements, me permettra de m'en tenir à trois considérations.

La première : la vie économique offre dans tous ces pays, à quelques degrés près, le spectacle du plus dangereux chaos.

Voici la situation de la Pologne. Le Gouvernement de M. Tadeusz Mazowiecki doit faire face à une inflation annuelle de près de 1 000 p. 100 et attend de l'Occident une aide financière considérable, sans laquelle son programme de redressement sera inéluctablement voué à l'échec : 700 millions de dollars de crédits sont demandés au Fonds monétaire international ; 500 millions de dollars à la Banque mondiale ; un prêt de stabilisation d'un milliard de dollars est sollicité des gouvernements occidentaux, ainsi qu'un moratoire de la dette.

Hors sa valeur de « message », le dîner du 18 novembre à l'Elysée a-t-il vraiment répondu à l'angoisse des pays qui se libèrent du communisme ou simplement, pour citer M. Védrine, porte-parole de l'Elysée, « fixé des caps à partir d'une réflexion sur les responsabilités de l'Europe » ?

Mercredi 22 novembre à Strasbourg, au Parlement européen, le projet de création d'une banque pour le développement et la modernisation de l'Europe de l'Est, avec son accompagnement d'études puis de délibérations, ne paraît pas avoir soulevé de nécessaires, ardentes et généreuses adhésions, tandis que le chancelier Kohl regrettrait que les autres pays de la Communauté européenne n'aient pas déjà consenti des efforts comparables à ceux de la République fédérale d'Allemagne en ces dramatiques circonstances.

Quel est donc aujourd'hui l'état d'une honorable réponse des Douze aux immenses malheurs de l'Est ?

Deuxièmement, l'U.R.S.S. a progressivement accepté depuis 1986 nombre de principe et de méthodes voulus par les pays occidentaux : réductions asymétriques des forces, échanges de données, vérifications par inspections sur place. Des gestes de désarmement unilatéraux ont été annoncés : réduction de 240 000 hommes et de 10 000 chars en Europe, retrait de 500 têtes nucléaires tactiques...

Mais ces mentions ne se sont toujours pas traduites en actes.

M. Emmanuel Hamel. Eh oui !

M. Claude Mont, rapporteur pour avis. Avec l'ancien chancelier de la République fédérale d'Allemagne M. Helmut Schmidt, le Gouvernement se propose - si j'ai bien compris M. le ministre d'Etat, et, dans cette hypothèse, je l'en remercie - d'accroître sa pression pour obtenir de M. Gorbatchev qu'il contracte ses dépenses militaires. Il estime également que, dans une authentique perspective de paix, les trois accords de désarmement, conventionnel, chimique et nucléaire, compte tenu, à ce dernier égard, du progrès des négociations de Genève sur la réduction des arsenaux stratégiques et sur l'avenir des systèmes défensifs spatiaux, pourraient être signés avant la fin de 1990.

Troisièmement, dans cette situation de très grande incertitude, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Alliance atlantique étaient parfaitement fondés à confirmer à Bruxelles, dès le 30 mai : « La présence en Europe des forces nucléaires et conventionnelles nord-américaines demeure vitale pour la sécurité de l'Europe, tout comme la sécurité de cette dernière est vitale pour celle de l'Amérique du Nord. » N'est-ce pas cette étroite association qui a garanti quatre décennies de paix à notre continent ?

Mais n'avions-nous pas motif de craindre que, sous l'effet du débat sur « le partage des charges du fardeau », le président Bush manque de fermeté dans la politique suivie jusqu'à ce jour ? Je le précise dans mon rapport écrit.

Mercredi 22 avril, le président des Etats-Unis a déclaré de sa résidence de Camp David : « Même si les forces sont nettement réduites des deux côtés, nous resterons en Europe tant que nos amis le voudront et auront besoin de nous. Le rôle de l'Amérique peut changer dans sa forme, mais pas dans ses fondements. »

Le Gouvernement est-il pleinement rassuré ?

Dans le même temps où se posent ces problèmes de défense et de paix, la Communauté européenne doit consolider sa construction solidaire d'Etats libres, engager un grand marché intérieur unique, créer une union économique et monétaire, jeter les bases d'une Europe sociale, innover une politique de coopération humanitaire avec les peuples affranchis du communisme de l'Europe de l'Est, renforcer le dialogue avec le reste du monde...

Aujourd'hui, le seuil de l'irréversibilité de la construction européenne a été atteint dans la perspective de l'échéance du 1^{er} janvier 1993. Mais le plus difficile reste à faire.

A la veille du Conseil de Strasbourg, outre l'agrément des principes d'une charte sociale, outre votre optimisme, madame le ministre des affaires européennes, le Gouvernement attend-il, espère-t-il, pour parler comme le rapport du comité Delors, un « engagement politique clair à l'égard de l'étape finale » de nos onze partenaires, avec rédaction d'un nouveau traité ? Attend-il des accords fondamentaux sur l'Europe économique et monétaire ? Vos réflexions sur la fiscalité directe et indirecte ne m'ont pas paru suffisantes. Voilà sur quels sujets seront jugés le succès ou l'échec, en ces jours décisifs, de notre construction solidaire d'Etats libres que je viens d'évoquer.

Sous la contrainte de mes dernières minutes de tribune, je me bornerai à de très brèves, mais de très graves questions.

D'abord, la Chine : le Gouvernement a justement condamné la féroce répression des protestataires de la place Tien An Men. Mais, depuis lors, nous détournons-nous et nous faisons-nous éliminer des marchés chinois ?

Pour le Cambodge, une presse favorable a jugé en ces termes la conclusion de la récente conférence de Paris : « Plutôt que de rechercher les garanties susceptibles de satisfaire Pékin, on s'est évertué à trouver l'impossible compromis entre tous les Cambodgiens, d'où l'échec des négociations ».

En avez-vous tiré la même conclusion ? Croyez-vous au succès de la prochaine conférence de Djakarta ?

Le destin du Liban nous bouleverse. Dès l'élection du président Moawad, la même presse favorable écrivait dans un éditorial intitulé *Une victoire pour Damas* : « La communauté internationale, qui vient de pousser un assez lâche soupir de soulagement, aura amplement de quoi prouver la sincérité de sa préoccupation pour le Liban. Elle s'honorera également en restant vigilante quant au comportement syrien.

« L'accord de Taëf, après tout, ne prévoit-il pas un désengagement de l'armée de Damas dans un délai de deux ans ? Il serait un peu facile et fort démagogique de ne se concentrer que sur la "zone de sécurité" contrôlée dans le sud du pays par Israël. »

N'est-ce pas encore vrai, après l'élection de M. Hraoui, sous très haute et très pressante surveillance syrienne, le mercredi 24 novembre au Park Hotel de Chtaura ? Il conviendrait de préciser encore, M. le ministre d'Etat, la déclaration que vous venez de nous faire à cette tribune.

Enfin, par ailleurs, hors de la désolante issue - provisoire n'est-ce pas ? - de la renégociation de la convention de Lomé IV avec les soixante-six pays A.C.P., comment ne pas s'inquiéter de l'efficacité réduite de notre aide publique au développement du tiers monde ?

Au terme de trente années d'efforts financiers et techniques, elle n'a pas provoqué les effets décisifs recherchés. En Afrique notamment, les variations des cours des matières premières, l'endettement, les politiques d'ajustement sont plus préoccupants que jamais.

Le Gouvernement se propose-t-il de mieux coordonner sa politique d'aide, par la promotion d'une coopération décentralisée avec les organisations non gouvernementales, par exemple ?

Vous le constatez, malgré des satisfactions non négligeables en matière budgétaire et d'action diplomatique, un sentiment profond d'inachèvement de la mission du Gouvernement et peut-être de son insuffisante volonté de persévérance et d'adaptation aux circonstances a conduit votre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à s'en remettre à la sagesse du Sénat, sans lui présenter aucune recommandation, pour conclure notre débat. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Alduy, rapporteur pour avis.

M. Paul Alduy, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (pour les relations culturelles). Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues vous me dispenserez d'énumérer un très grand nombre de données financières du budget des relations culturelles du ministère des affaires étrangères. Je voudrais très simplement formuler d'abord une donnée globale, ensuite définir les quatre orientations que que l'on découvre dans ce

budget et surtout vous poser, madame, messieurs les ministres, un certain nombre de questions car, à mon avis, le rôle du rapporteur est d'essayer d'obtenir le plus grand nombre d'informations possibles sur l'action et les intentions du Gouvernement.

Les données sont connues : le budget des relations culturelles s'élève, dans le projet de loi de finances pour 1990, à 2 296 millions de francs hors crédits de recherche et à 4 327 millions de francs en incluant ces derniers.

Lorsque l'on procède à un certain nombre de réserves et de corrections dues notamment au change et à certaines mesures comme la rebudgétisation partielle du financement de Radio France internationale, on constate que la progression réelle des moyens consacrés aux relations culturelles internationales n'est que de 5,5 p. 100 en francs courants et de 3,2 p. 100 en francs constants. Le budget de la direction générale des relations culturelles représentera ainsi, en 1990, 36,12 p. 100 du budget du ministère des affaires étrangères, soit une progression d'un demi-point seulement par rapport à 1989. C'est donc dire que les masses budgétaires sont, globalement, très sensiblement identiques ou, en tout cas, en légère progression par rapport à l'an dernier.

Quatre orientations principales sont mises en lumière.

Tout d'abord, c'est l'aide aux pays en voie de développement qui fait l'objet de 171 millions de francs de mesures nouvelles. C'est, ensuite, l'action dans le domaine audiovisuel, qui comportera, en particulier dans le secteur radiophonique, 32,6 millions de francs de mesures nouvelles pour financer la tranche correspondant à 1990 du nouveau plan de développement de R.F.I. S'agissant de la télévision, 30 millions de francs sont inscrits ; ils correspondent au commencement d'exécution du rapport de M. Decaux sur l'action télévisuelle extérieure.

La troisième orientation porte sur la relance de notre action en faveur des pays de l'Est, qui va bénéficier d'une aide de 20 millions de francs. M. le ministre d'Etat a fait allusion tout à l'heure au centre culturel français de Moscou, qui sera en effet digne d'être remarqué.

Enfin, la quatrième orientation, même si elle est présentée comme devant être financièrement neutre, est l'une des orientations essentielles du présent projet de budget. Elle réside dans la modernisation affichée de nos réseaux scolaires et culturels à l'étranger, comportant, notamment pour les établissements scolaires, la réforme en cours des statuts et des rémunérations des personnels dans un souci de plus grande équité. Il n'est pas certain, d'ailleurs, que nous parvenions à cette plus grande équité.

Pour les réseaux culturels, il s'agit de procéder au rapprochement du réseau des Alliances françaises avec celui des instituts et des centres culturels dans un souci de plus grande cohérence. Mais je crains, monsieur le ministre que vous n'ayez agi dans ce domaine sous l'emprise d'une certaine technocratie un peu jacobine, qui tend à vouloir toujours rapprocher, unifier, alors que les Alliances françaises sont dues, en grande partie, à l'initiative privée et bénévole d'un très grand nombre d'enseignants français et étrangers.

J'en viens maintenant, très brièvement, aux questions que nous souhaitons poser au Gouvernement.

Commençons par la politique de la francophonie, qui est tout de même le sujet essentiel pour nous. Pourquoi la nouvelle organisation des institutions françaises de la francophonie, décidée le 31 mai dernier, modifie-t-elle à nouveau des structures qui avaient déjà été bouleversées, de façon peu convaincante, par le Gouvernement en 1984 ? Une fois de plus on a modifié des appellations plus ou moins contrôlées. Quels sont donc les objectifs poursuivis en la matière par le Gouvernement et quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre pour faire en sorte que ces institutions soient réellement efficaces ?

S'agissant du manque d'intérêt des médias en matière de francophonie - nous l'avons constaté les uns et les autres, en commission et ailleurs - quelles initiatives le Gouvernement compte-t-il prendre pour développer sa politique d'information et de communication en la matière ? Mais je sais, monsieur Decaux, que vous êtes particulièrement sensible à ce problème.

Enfin, toujours dans le domaine de la francophonie, à la suite de la malheureuse affaire des « annales de l'institut Pasteur » et à l'approche du forum qui doit se dérouler à

La Villette au mois de janvier prochain, quelles mesures concrètes le Gouvernement envisage-t-il pour défendre et accroître la place du français comme langue scientifique ?

S'agissant maintenant de la politique audiovisuelle extérieure, à quelle hauteur le Gouvernement compte-t-il porter la « rebudgétisation » du financement de R.F.I., amorcée dans le projet de loi de finances pour 1990 ?

Dans quel ordre, et avec quelles priorités, seront effectués les travaux relatifs à l'extension des équipements de diffusion de R.F.I. prévus non seulement à Allouis-Issoudun et à Montsinéry, mais aussi à Djibouti et en Thaïlande, dont on parle depuis une dizaine d'années ?

N'y a-t-il pas certaines contradictions entre ces projets français et les décisions internationales prises en ce domaine, singulièrement en ce qui concerne le développement de la chaîne francophone TV 5 ? N'y a-t-il pas également un problème de concurrence entre le développement éventuel de TV 5-Afrique et l'extension de « Canal France internationale » ? Nos informations ne sont pas très claires et nous aimerions avoir quelques précisions.

Enfin, comment le Gouvernement envisage-t-il de financer, dans les années à venir, le développement de sa politique télévisuelle extérieure ?

S'agissant de nos réseaux traditionnels d'enseignement et de diffusion culturelle à l'étranger, une première question vient à l'esprit : pour ce qui est de la réforme du régime de rémunération des enseignants français à l'étranger, le souci - partagé par tous - de réduire les disparités de rémunération actuelles se traduira inéluctablement, du fait de l'application des dispositions annoncées, par une dégradation de la situation des enseignants recrutés au barème.

Il apparaît donc essentiel que le Gouvernement conduise avec les intéressés, leurs représentants et leurs organisations syndicales un effort de concertation approfondi qui paraît avoir fait défaut avant l'annonce de la réforme gouvernementale.

Pour ce qui est, enfin, du rapprochement du réseau des Alliances françaises et de celui des instituts et centres culturels, les fusions envisagées ne risquent-elles pas d'aboutir à un alourdissement de la gestion de ces structures, dont la souplesse constitue l'élément clé de leur dynamisme et de leur efficacité ? Prenons garde de ne pas affaiblir, par souci d'uniformisation, les Alliances françaises.

Je ne pense pas trahir la pensée de M. Alain Decaux en disant, avec les membres de la commission des affaires étrangères unanimes sur ce point, qu'il faut rendre aux Français la dignité et la fierté de leur langue. Vous avez d'ailleurs exprimé ce vœu sur Antenne 2, monsieur le ministre, voilà quelques jours. Encore faut-il, dans le même temps, que nous donnions à la langue française les moyens d'assurer sa promotion dans le monde.

Je souhaite que, l'an prochain - vous le constatez, nous ne critiquons donc pas trop le budget actuel - vous puissiez nous présenter, avec M. de Beaucé, un budget en nette progression.

Pour l'heure, la commission des affaires étrangères s'en remet à la sagesse du Sénat pour ce qui est de ce projet de budget. (*Applaudissements sur les traversés de l'union centriste, ainsi que sur quelques traversés de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Delaneau, rapporteur pour avis.

M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Relations culturelles, scientifiques et techniques). Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des relations culturelles internationales, la coopération culturelle, scientifique et technique engagée par notre pays méritait, comme je l'avais souhaité l'an dernier, un dynamisme accru. Je dois reconnaître que le bilan de l'année écoulée et les perspectives tracées dans votre projet de budget concrétisent cette ambition.

Ne disposant que d'un temps limité pour vous faire part des observations de la commission des affaires culturelles, mon exposé oral vous paraîtra peut-être déséquilibré au profit des critiques en comparaison avec mon rapport écrit. Je vous prie par avance de m'en excuser.

Un constat positif doit tout d'abord être fait : nous enregistrons une évolution globalement satisfaisante du budget - compte tenu, néanmoins, des réserves que vient de faire notre collègue M. Paul Alduy - ce qui permet la concrétisation des orientations dessinées en 1989.

Parmi celles-ci, figure la coordination de l'activité des établissements culturels et linguistiques qui, tout en respectant le statut et l'identité propre de chaque type d'établissement, prévoit la mise en œuvre de conventions d'initiative culturelle et la création d'un conseil d'orientation commun.

Il en est de même de l'engagement contracté dans le cadre du deuxième plan de développement de Radio France internationale, dont les objectifs sont la mondialisation des programmes, l'accroissement et la diversification de la production, le renforcement des capacités techniques de diffusion. La rebudgétisation amorcée timidement en 1988 est maintenant effective, dotant Radio France internationale des moyens de ses ambitions.

Nous relevons aussi, dans l'évolution de la répartition géographique des crédits, une relative stabilité, avec un effort particulier en faveur des pays du Maghreb, une relance - trop timide, selon la commission des affaires culturelles - de nos relations avec les pays de l'Est, qui devraient devenir une priorité, compte tenu des événements de ces dernières semaines. C'est en tout cas le message que m'a chargé de vous transmettre M. Schumann, président de la commission.

Nous vous demandons de négocier, à l'occasion d'un collectif budgétaire, par exemple, un abondement des crédits consacrés à l'action scientifique et culturelle en faveur de ces pays. Bien sûr, nous soutiendrons cette initiative.

Nous apprécions, également, l'effort fait pour prolonger l'investissement pédagogique vers l'enseignement supérieur, avec l'accroissement du nombre de bourses d'enseignement supérieur, l'ouverture de classes préparatoires aux grandes écoles de gestion de commerce et la définition de filières d'enseignement francophone.

Cependant, au sujet de la réorganisation de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques - s'agissant, en particulier, de la suppression, en octobre dernier, de la direction du français, créée en 1982 par M. Claude Cheysson - je tiens à vous interroger sur la surprogrammation des crédits d'action culturelle par les commissions mixtes, évoquée également, d'ailleurs, dans le rapport de notre collègue M. Alduy.

La discussion par l'Assemblée nationale du budget des affaires étrangères pour 1990 a révélé l'existence d'un « trou financier » - c'est le terme qui a été utilisé par M. Marcus - de 420 millions de francs, dont plus de 250 millions pour la seule direction de la coopération scientifique, technique et du développement, ce qui représente une part considérable des dotations dont celle-ci a disposé en 1989.

La gravité d'une telle situation ne saurait échapper à personne. Elle avait d'ailleurs été signalée dès le début de l'année 1989 par le contrôleur financier.

Les engagements financiers pris par les différents gestionnaires de la direction de la coopération scientifique, technique et du développement ayant été contractés dans l'ignorance à peu près absolue des règles de la comptabilité publique et n'ayant, par conséquent, pas été soumis au visa préalable du contrôleur financier, celui-ci n'a été en mesure ni de chiffrer avec précision l'ampleur du « trou » ni, *a fortiori*, de s'opposer à son développement.

Alors que nos élus locaux sont soumis à un contrôle de légalité de plus en plus tatillon - et MM. Joxe et Baylet s'approprient à en rajouter - il est indispensable que l'Etat donne l'exemple de la rigueur et mette fin à ce qui s'apparente au tirage de chèques sans provision.

Il importe, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous indiquiez précisément quelles mesures ont été arrêtées pour éviter que ce phénomène ne se reproduise. Par ailleurs, quelles seront les modalités retenues pour combler ce déficit ?

Si de tels errements devaient se poursuivre, nous vous demanderions de déférer les ordonnateurs responsables devant la Cour de discipline budgétaire.

J'ajoute que cette observation n'a pas pour but d'engager une polémique contre vous, au contraire. De tels agissements ne sont que la conséquence d'un laxisme qui s'est installé au cours des ans et nous voulons simplement vous aider dans votre détermination à y mettre fin. Sachez, en tout cas, que le Parlement suivra particulièrement cette affaire.

Reste notre sujet de préoccupation majeur, qui concerne la rénovation du réseau d'enseignement français et la réforme touchant les personnels titulaires en fonction à l'étranger.

Nous ne contestons pas la portée de cette réforme ni sa nécessité. L'atténuation, puis l'annulation de la disparité de rémunération entre personnels titulaires « recrutés locaux », dits maintenant « résidents », et « détachés au barème », qui deviennent « expatriés », constituaient un objectif recherché depuis plusieurs années.

Plusieurs démarches ont été envisagées pour financer le coût de ces mesures, qu'il s'agisse de celles qui ont été initiées en 1988 par vos prédécesseurs ou de celles que vous avez exposées le 4 septembre dernier devant le conseil de l'enseignement français à l'étranger.

Au sujet de la réforme dite « Raimond-Juppé », je précise que ce processus avait été lancé en 1983 par la réforme dite « Corbel ». Notre collègue M. Jacques Pelletier, aujourd'hui ministre de la coopération, ne s'en était que modérément ému dans son rapport budgétaire pour 1988. Je le cite : « Il est essentiel que cette réforme ne nuise en aucun cas à la qualité de l'enseignement dispensé dans les établissements français à l'étranger. » Il ne la remettait pas en cause !

Lui succédant comme rapporteur pour avis à l'occasion de la discussion du projet de budget pour 1989, je m'étais, pour ma part, élevé contre le prélèvement de 25 p. 100 - que j'avais qualifié de « procédé condamnable » - opéré par le ministère du budget sur les sommes recouvrées par la suppression de soixante-quinze emplois budgétaires de « détachés au barème » et destinées à gager l'amélioration des conditions de rémunération des « recrutés locaux ».

J'ajoute que la réforme a été appliquée à la rentrée de septembre 1988. Il était alors possible au nouveau gouvernement de revenir sur cette disposition et de financer la dépense par un prélèvement sur les 27 milliards de francs de recettes fiscales supplémentaires générées, entre autres, par la politique menée par le gouvernement précédent.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis. Mais, comme il n'a pas jugé utile de présenter au Parlement une loi de finances rectificative, c'est sans doute que le budget voté était bon.

Enfin, je constate que, en 1990, cette réforme est poursuivie, certes de façon moins drastique, avec la suppression de trente-quatre postes de « détachés au barème ».

J'en arrive à vos propositions pour assurer ce que vous appelez « l'équilibre comptable immédiat de l'opération ».

Fallait-il modifier, en les réduisant pour les nouveaux « expatriés », les indemnités d'expatriation calculées précédemment en fonction des dispositions du décret du 28 mars 1967, même si je sais bien que les situations acquises demeurent jusqu'à la fin du détachement ou de l'expatriation ?

Fallait-il prendre le risque de bouleverser les rapports financiers entre le ministère et les établissements, avec ce que vous appelez un « réaménagement » ?

Outre les problèmes pratiques qui se posent, il faut signaler un problème de fond. Vous indiquez, le 4 septembre, que, « à terme, le transfert à l'Etat d'une importante partie des dépenses de personnel permettra aux établissements de consacrer prioritairement leur budget à l'amélioration de leur cadre et aux initiatives pédagogiques... et de maintenir à son niveau actuel le montant des droits de scolarité ou de ne l'augmenter que faiblement. »

J'ai lu également, à la page 7 d'un document d'information que vous avez bien voulu me faire parvenir hier, la phrase suivante : « Exonérés des coûts supplémentaires que représente, année après année, l'évolution des salaires par le simple jeu des carrières - sans même parler de l'incidence de la revalorisation engagée par le projet de M. Jospin - les établissements seront à moyen terme très largement bénéficiaires. » Cela signifie-t-il que la contribution des établissements sera pérennisée en l'état et n'augmentera en aucun cas en valeur à l'avenir, quels que soient la qualification et le nombre de résidents recrutés ?

Fallait-il aussi que la contrepartie de cette réforme statutaire soit un recrutement centralisé ? Vous affirmez que : « Cela ne remet pas en cause pour autant le pouvoir de proposition des établissements ni le rôle des commissions paritaires locales, bien au contraire. »

Mais, alors, comment sera assurée la liaison entre établissements et administration centrale ? Comment seront réglés les cas litigieux ? L'établissement aura-t-il la possibilité de refuser une nomination qui lui serait imposée ?

Vous critiquez à juste titre le recrutement, en métropole, de candidats locaux par voie de petites annonces. Ne verra-t-on pas un recrutement - j'ose le dire - syndical se substituer au recrutement par petites annonces ?

M. Jacques Habert. Voilà !

M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis. Voilà notre inquiétude, celle qu'il n'y ait dans tout cela un piège. Si cette réforme, dont je ne conteste ni les motivations ni les résultats attendus sur le plan indemnitaire, devait aboutir à ce résultat, ce serait un bien triste résultat. Assurez-nous, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous veillerez à éviter cette dérive.

Telles sont les questions que je suis amené à vous poser, au nom de la commission des affaires culturelles qui, dans l'attente de vos réponses, et contrairement à l'année précédente où elle avait émis un avis favorable à l'adoption de votre budget, s'en remettra à la sagesse du Sénat.

J'ai souligné les efforts et les progrès que reflétait, dans un certain nombre de domaines, ce projet de budget, qui répond en grande partie à des orientations que nous avions souhaitées. J'ai souligné aussi les interrogations, les inquiétudes qu'il générerait, voire les pièges que certaines mesures pouvaient cacher.

Les réponses que vous nous apporterez, monsieur le secrétaire d'Etat, seront pour beaucoup d'entre nous déterminantes au moment du vote final. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Habert, rapporteur pour avis.

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Francophonie). Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, le budget du ministère délégué à la francophonie se caractérise par une profonde disparité, un contraste complet entre l'importance mondiale des actions qu'il mène et la faiblesse extrême des crédits dont il dispose en fonds propres.

En effet, ceux-ci ne s'élèveront, en 1990, qu'à 16 600 000 francs, soit 9 800 000 francs par la reconduction de crédits inscrits au titre IV, chapitre 42-10, du ministère des affaires étrangères, 3 millions de francs en mesures nouvelles qui viennent de l'inclusion dans le budget de ce qui avait été accordé l'an passé au titre de la réserve parlementaire et 3 800 000 francs qui reviennent du commissariat général de la langue française, qui a été supprimé cette année - j'y reviendrai dans un moment.

Certes, c'est mieux que le budget de l'an passé, qui s'élevait à 13 millions de francs, et il est vrai que l'on peut parler d'une augmentation de 22 p. 100, mais, sur des chiffres si petits, ce n'est pas très significatif.

En revanche, si l'on cherche dans les autres budgets tout ce qui touche de près ou de loin à la francophonie, à la défense et à la promotion de la langue française, on trouve des sommes considérables.

On trouve, d'abord, toutes les sommes qui se rapportent à la coopération francophone, notamment au ministère des affaires étrangères et au ministère de la coopération, pour un total de 230 millions de francs.

Si l'on va plus loin, si l'on fait ce que M. Maurice Schumann, président de notre commission, a recommandé en faisant voter l'article 102 de la loi de finances pour 1987, si l'on va donc chercher partout tout ce qui touche aux actions ayant quelque rapport avec la langue française, on trouve des sommes, cette fois, considérables - vous en trouverez le tableau dans mon rapport écrit - puisque le total atteint 5,5 milliards de francs.

Cette constatation nous permet de remarquer que l'Etat n'est pas avare de ses efforts en matière de francophonie. Malheureusement, il ne revient pas au ministre délégué, bien sûr, de disposer de l'affectation de toutes ces sommes, ni de contrôler leur emploi, ni de choisir les priorités et les objectifs.

Il ne paraît pas non plus avoir une maîtrise réelle des hautes instances qui, à Paris, s'occupent de francophonie. Le Haut Conseil est présidé - c'est normal - par M. le Président de la République ; deux autres le sont par le M. Premier ministre.

Il s'agit, d'une part, du conseil supérieur de la langue française, qui a remplacé le comité consultatif pour la langue française et, d'autre part, d'une délégation générale à la langue française, qui a pris la place du commissariat général. Ces deux organismes fonctionnent sur les fonds du Premier ministre, et l'on peut par conséquent se demander, monsieur le ministre délégué, dans quelle mesure vous y êtes associé - vous nous le direz sans doute.

Une chose m'a inquiété, dans les attributions fixées par un décret du 22 juin du conseil supérieur de la langue française : elles semblent recouper entièrement les vôtres. On peut y lire, en effet, que ces organismes doivent s'occuper de l'usage, de la diffusion et de la défense de la langue française, même sur le plan international.

Il y est question aussi de « l'aménagement » de la langue française. Qu'est-ce que l'aménagement d'une langue ? Quand on voit qu'aucun membre de l'Académie n'a été nommé au conseil supérieur de la langue française, on peut se le demander, en particulier si l'on songe à certaine réforme de l'orthographe dont on nous a beaucoup parlé au printemps dernier.

Toutes ces initiatives apparaissent donc quelque peu dispersées. Comment, dans ces conditions, mener une action cohérente ? Certes, les ministres peuvent s'exprimer, se concerter. Vous-même, vous pouvez suggérer, inciter, recommander, essayer de convaincre. C'est une tâche délicate, qui demande beaucoup de diplomatie, de qualité de persuasion, de force de conviction : nous savons que vous n'en manquez pas.

Mais lorsqu'on sait ce que sont les clivages des administrations, la pesanteur des structures et la susceptibilité de chacun, on peut s'interroger sur la difficulté qu'il y a à mettre en œuvre une politique d'ensemble ordonnée et novatrice.

Je remarque, d'ailleurs, que cette politique pour la francophonie ne fait l'objet d'aucune référence dans le X^e Plan de développement économique, social et culturel de la France, qui a été présenté au Parlement au mois de mai dernier.

Mais, s'il n'y a pas de politique générale, ou si elle est très difficile à définir, en revanche, vous avez été chargé d'agir dans des domaines précis. Ainsi, votre ministère a été chargé de mener trois actions prioritaires dont je vais maintenant dire quelques mots.

Au mois de mars dernier, vous avez été chargé par M. le Premier ministre de coordonner l'action télévisuelle extérieure de la France, domaine dans lequel il y a vraiment beaucoup à faire. Vous avez déposé un projet, qui a été approuvé par le conseil des ministres du 26 juillet dernier, projet dont je donne le détail dans mon rapport écrit.

Je me contenterai de mentionner le lancement de TDF 1, le développement de Canal-France international, la diffusion de la S.E.P.T. et de A. 2 par satellite et l'extension de TV 5. Sur ce dernier point, des réserves s'expriment. On envisage une diminution de crédits, sur laquelle je souhaite que vous vouliez bien nous informer. J'ai lu aussi quelque part que TV 5 était la mal-aimée du ministre délégué à la francophonie. Je ne sais pas si c'est exact, mais j'ai l'impression qu'elle ne bénéficie pas de toutes les priorités que d'autres chaînes ont obtenues. Peut-être nous le direz-vous !

Dans votre rapport sur l'action télévisuelle extérieure, vous faites également vingt propositions intéressantes. J'ai relevé, entre autres, la création d'une agence francophone d'images d'actualité - A.F.I.A. - et d'un conseil audiovisuel extérieur de la France - C.A.E.F. Je remarque, toutefois, qu'il existait précédemment un conseil international des radios-télévisions d'expression française - C.I.R.T.E.F. - ainsi qu'un centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones - C.E.M.A.F.

Je me demande parfois, madame, messieurs les ministres, si le Gouvernement n'a pas une certaine propension à créer toutes sortes de comités et de commissions et s'il n'y a pas un peu dualité, redondance ou pléthore. Sont-ils bien tous nécessaires ?

Il est indéniable que l'action en matière audiovisuelle est une action essentielle. Notre monde, a-t-il été dit, est devenu celui de l'audiovisuel. Nous le croyons vraiment. Nous vous avons d'ailleurs vu, lundi soir, à la télévision, à l'émission *Le grand échiquier*, monsieur le ministre délégué. Nous souhaitons que, à votre exemple, la production française, la présence française à la télévision deviennent plus étendues et mieux assurées.

La seconde priorité de votre action, c'est faire en sorte que le français garde sa place dans l'Europe de 1992 qui se réalise actuellement. Certes, cela ne sera pas facile - je vous l'accorde - à une époque où les Français eux-mêmes, mes chers collègues, acceptent tant de capitulations.

Il en est ainsi quand ils renoncent à leur langue dans les assises internationales, par exemple, ou quand ils publient en anglais dans les revues scientifiques. A cet égard, nous nous souvenons que vous avez dû intervenir avec énergie dans l'affaire de l'Institut Pasteur.

Il en va ainsi, encore, quand ils appellent « who is who » (*prononcé vo is vo*) le dictionnaire biographique des personnalités françaises, même si l'on sait qu'un grand homme a dit que nous étions tous des veaux (*Sourires*) ; mais il est tout de même lamentable que les biographies se placent sous un titre anglais. Ce choix du *Who's who in France* est l'un des gestes qui a fait le plus grand tort à l'étranger. Dès lors que toutes les personnalités françaises sont rangées sous un titre anglais, il ne faut pas s'étonner que, dans le domaine social, à l'échelle du monde entier, nous admettions la prédominance évidente de la langue anglaise.

On en a pris l'habitude, on n'y fait plus attention. La télévision diffuse sans arrêt des séries américaines ; « West Land » se situe non pas en Californie mais à Bures-sur-Yvette ; « Beverly Green » est à Cergy-Pontoise et « Sunset Village » sur les bords de la Marne.

Cette « anglomanie » est tout à fait regrettable. Elle nous cause un grand tort et ne sert à rien.

Pourtant, le combat vaut la peine d'être mené, et nous allons l'entreprendre. Ce ne sera pas, mes chers collègues, un combat d'arrière-garde, car une idée nouvelle très intéressante a été développée cette année, à savoir que la défense de la langue française passe par la défense de toutes les langues européennes. Cette idée animait le Haut Conseil de la francophonie dès le mois de février. Le thème en était : « la pluralité des langues en francophonie ».

On a expliqué que si l'Europe était bilingue, toute l'Europe parlerait - c'est évident - anglais. On apprendra l'allemand et l'anglais, l'italien et l'anglais ou l'espagnol et l'anglais. Pour maintenir la place de la langue française, il faut donc s'efforcer de donner un enseignement de trois langues. Vous l'avez écrit, monsieur le ministre délégué, à plusieurs occasions : l'Europe de demain sera trilingue et ainsi notre langue française sera défendue et maintenue.

Cet objectif, mes chers collègues, implique une véritable révolution dans notre système scolaire et dans celui de nos voisins. C'est une action formidable de lancer, cette année, le trilinguisme dans tous les systèmes scolaires des nations européennes.

Certes, la tâche sera difficile, mais c'est une grande entreprise, et s'efforcer, dès l'école primaire, d'apprendre les langues étrangères aux enfants est très important.

Cette action revêt un côté paradoxal et profondément intéressant à tous points de vue, pédagogiquement et humainement, car tout cela est fait - nous ne nous en cachons pas - pour, en même temps, défendre la langue française.

Le troisième volet essentiel de notre action concerne l'action francophone internationale, la coopération internationale dans ses plus vastes aspects, qui s'est notamment manifestée par la tenue, cette année, du sommet de Dakar, après ceux de Paris et de Québec.

A nouveau, mes chers collègues, je vous renvoie à mon rapport écrit où vous trouverez la liste de toutes les actions qui ont été reconduites, ainsi que les actions nouvelles qui seront entreprises.

Vous y trouverez également la déclaration de Dakar, ainsi que les grands principes qui y sont énumérés. Il y est affirmé que la communauté francophone est devenue « une réalité politique, économique et culturelle en même temps qu'un facteur d'équilibre entre les nations ».

Telles sont, mes chers collègues, les trois priorités de l'action conduite par le ministre délégué à la francophonie.

Si elles constituent l'essentiel de ses préoccupations, elles ne ralentissent en rien toutes ses autres activités : multiples interventions, foisonnement d'idées... et puis, aussi, le fait que notre ministre parcourt le monde. Son itinéraire pourrait étonner même un sénateur représentant les Français de l'étranger !

Vous étiez au Viêt-nam en décembre, et au Gabon en janvier. J'y étais à vos côtés dans cette commune sur les bords de l'Ogooué qui porte ce beau nom de Franceville. Vous étiez en Belgique au mois de juillet, à l'île Maurice en mars.

Au mois d'avril, vous vous trouviez au Liban, sous les bombes. Vous disiez : « Je me sens Libanais ». Nous nous sentons tous Libanais ce soir. Je veux répéter, après M. Claude Mont notamment, l'émotion qui nous étreint à la pensée de ce réduit francophone, situé là-bas, sur les bords de la Méditerranée orientale, et qui se tient prêt ce soir, sous les pires menaces. Nous conjurons le Gouvernement de veiller, d'agir, d'être présent et de faire en sorte qu'un drame horrible ne se produise pas. Il faut que l'on sache que la France est présente et qu'elle ne laissera pas faire l'horreur que serait, dans le sang, l'extinction de cette communauté. (*Mme Brisepierre applaudit.*)

En avril, vous étiez au Sénégal ; en juin, au Luxembourg ; en juillet, au Maroc ; en septembre, en Bulgarie, en Turquie et en Israël ; en octobre, aux Seychelles et à Madagascar ; en novembre, en Suisse.

Vous serez dans trois jours à Montréal pour l'assemblée générale de l'A.C.C.T. - agence de coopération culturelle et technique - à qui sera donnée une nouvelle importance, comme a pris plus de poids, d'ailleurs, mes chers collègues, notre association internationale des parlementaires de langue française, devenue par voie législative une « assemblée » internationale des parlementaires de langue française, qui se réunira en même temps que le sommet et sera appelée à y participer.

Ainsi, la francophonie s'étend, se renforce. Elle est partout présente !

Contrairement à l'usage qui prévaut dans la discussion des projets de loi de finances, ce ne sont pas les crédits de ce ministère - dont nous avons parlé, surtout les crédits propres, quasi inexistantes - que l'on peut apprécier ; c'est l'action, considérable, inlassable, du ministre.

« Cette francophonie, si vite devenue adulte », a dit M. le ministre délégué, est, pour notre pays comme pour ses partenaires, un atout majeur en cette fin du XX^e siècle ». Nous voulons, le croire, nous ne pouvons qu'approuver.

Dans ces conditions, mes chers collègues, la commission des affaires culturelles a décidé de donner un avis favorable à l'adoption des crédits de la francophonie. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées socialistes et du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes.

M. Jacques Genton, président de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, au moment d'intervenir dans ce débat en qualité de président de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, je présenterai deux observations liminaires.

Première observation : il me paraît une nouvelle fois - c'est sans doute la sixième ou la septième - déplorable d'évoquer la Communauté économique européenne, son présent et son avenir, lors de l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères, même si, en apparence, l'actuel Gouvernement accrédite un ministre des affaires européennes dont le budget est si mince et les compétences si complexes qu'on a peine à croire qu'il s'agit d'un ministère autonome : 23 millions de francs disponibles, avez-vous rappelé, madame le ministre. C'est peu !

M. Michel Poniatowski. Très juste !

M. Jacques Genton, président de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes. Mais c'est un problème qui existe, il n'est pas inutile de le rappeler, depuis 1957 et dont la solution a toujours été éludée ! C'est une constatation, un regret, à peine un reproche. Loin de mon esprit l'intention de diminuer les compétences du ministre des affaires européennes !

La seconde observation a pour objet de me féliciter du débat qui s'est instauré au cours de la séance du 24 novembre dernier, devant nous, lors de l'examen du titre III de la loi de finances concernant les « dispositions relatives à l'équilibre des ressources et des charges, article 34, état A », à l'initiative du président de la commission des finances, M. Christian Poncelet, et sur rapport de M. Jacques Chaumont.

Ce débat a permis de procéder à une analyse, même sommaire, des relations financières entre la France et la Communauté européenne et d'insérer cette analyse dans le débat budgétaire, là où se situent les prélèvements européens. Ainsi que l'a rappelé M. le rapporteur spécial de la commission des finances, « ce débat a répondu à une attente et a constitué un complément utile du travail tout à fait remarquable réalisé par la délégation du Sénat pour les Communautés européennes qui nous informe de ce qui se passe à Bruxelles ». Merci, monsieur Jacques Chaumont, pour cet hommage rendu à ceux de nos collègues qui, depuis dix ans, avec des moyens fort réduits, ont voulu, répondant à la loi de 1979, informer les membres du Sénat, et parfois les inciter à prendre un intérêt tout particulier à l'évolution de la Communauté qui, progressivement mais inéluctablement, s'installe dans les pays membres - ce dont je me réjouis.

Je dirai, à mon tour, que le débat provoqué par la commission des finances n'est pas un complément utile, mais qu'il est essentiel et qu'il était attendu.

L'emprise de la Communauté sur le budget des Etats est nécessairement forte - et de plus en plus forte - directement ou indirectement. Il serait illégitime que cette emprise s'exercât clandestinement, à l'insu du Parlement, qui est dépositaire de la souveraineté nationale, responsabilité rappelée avec tant de chaleur en ces temps de bicentenaire de 1789.

Sans empiéter sur les compétences des commissions permanentes, mes chers collègues, la délégation du Sénat vous informe de l'emprise de la Communauté avec régularité et vous invite discrètement à en prendre conscience. Nous avons aujourd'hui le sentiment que son travail n'a pas été vain pour la commission des finances, qui a réalisé, cette année, un souhait exprimé l'an passé par M. Josy Moinet et moi-même, devant vous, madame le ministre, lors du vote autorisant la mise à disposition de la Communauté du montant du produit de la nouvelle ressource communautaire établie sur la base du produit national brut de chaque Etat membre. Personnellement, et au nom de mes collègues de la délégation, je remercie la commission des finances d'avoir suivi notre recommandation.

Il a fallu quelques années d'efforts pour que les regrets exprimés par la délégation sur l'insuffisance de l'information fournie au Parlement français et, par là-même, aux citoyens français, sur l'emploi des fonds et la procédure budgétaire de la Communauté, trouvent un écho précis, public et - je n'en doute pas - efficace pour le suivi, dans notre première commission, je veux dire la commission des finances !

Ma remarque sera complétée par l'expression de la satisfaction éprouvée qu'au cours de ce débat on ait mis chaque chose à sa place, qu'on ait fustigé la fraude, qu'on ait écarté la thèse anticommunautaire du juste retour, qu'on ait affirmé la nécessité de poursuivre hardiment l'œuvre entreprise en 1957, tout en renforçant la nécessité d'un contrôle réellement démocratique sur une construction économique et sociale qui, dans un proche avenir, va modifier le comportement et les conditions d'existence des citoyens de notre République !

Le fait que la commission des finances ait retenu les recommandations de la délégation sur ce point et les ait mises en pratique nous récompense de dix années de travail qui n'ont pas toujours été suivies dans notre assemblée.

Ce contrôle démocratique, apparemment redouté, a toute chance d'être, au contraire - je tiens à le signaler - un adjuvant permettant de franchir des obstacles qui embarrassent bien souvent la technique !

Le rôle de votre délégation pour les Communautés européennes, mes chers collègues, est de suivre l'actualité communautaire - je me permets de le dire à nouveau - pour vous informer et vous permettre de manifester démocratiquement votre opinion.

Cette actualité, la délégation l'examine et la commente dans ses rapports semestriels dont le prochain, couvrant l'activité des Communautés du 1^{er} mai au 30 octobre, sera publié avant la fin de notre session d'automne. Elle l'examine également dans les conclusions qu'elle adopte sur les sujets les plus importants et les plus divers relevant de la compétence de nos commissions permanentes, à qui elles sont adressées.

C'est pourquoi, après ce rappel, je n'insisterai pas sur les principaux dossiers qui exigeraient, chacun, un long débat - comme celui sur l'union monétaire, l'harmonisation de la fiscalité ou l'environnement - et pour lesquels notre délégation vient de créer des groupes d'étude.

En revanche, et au moment où la Communauté est confrontée aux révolutions des pays d'Europe centrale, la vraie question que nous devons nous poser est celle de la place de la démocratie dans la construction de l'Europe. Comme l'écrivait fort justement un député européen, qui est en même temps professeur de droit constitutionnel : « Au moment où l'Europe de l'Est marche à grands pas vers la démocratie, l'Europe de l'Ouest va-t-elle, au contraire, s'en éloigner de plus en plus ? » Je le cite d'autant plus volontiers que je ne partage pas ses conclusions finales.

Voilà un an, dans le même débat, je traitais cette question et, en votre présence, madame le ministre, j'abordais déjà la question du déficit démocratique dans la construction européenne.

Vous écoutant attentivement, voilà un instant, j'ai cru deviner que je n'avais pas été entièrement compris. Je suis obligé de répéter que la procédure actuellement en vigueur entre la Commission, le Conseil et le Parlement européens ne répond pas à la notion traditionnelle du fonctionnement de la démocratie, retenue dans l'ensemble des pays membres de la Communauté.

Les changements intervenus au cours des derniers mois en Pologne, en Hongrie, en Allemagne de l'Est, en Bulgarie et, plus récemment, en Tchécoslovaquie, confirment le raisonnement que je tenais voilà un an et que je reprends aujourd'hui.

N'y aurait-il pas un paradoxe étonnant à se féliciter des progrès de la démocratie - parlementaire, au moins en apparence - dans chacun de ces Etats d'Europe centrale et, dans le même temps, à refuser à notre Parlement sa juste association à l'élaboration de la norme communautaire ? N'est-il pas déjà paradoxal d'exiger d'un Etat, pour qu'il puisse être membre de la Communauté, qu'il soit doté d'un régime démocratique et parlementaire, et de ne pas progresser vers l'établissement d'une vraie démocratie communautaire ! Ce n'est pas la première fois que je tiens ces propos, soit en mon nom, soit en celui d'un grand nombre de mes collègues.

A la demande du président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, j'ai analysé, dans un rapport publié le 29 juin 1989, les éléments qui expliquent le déficit croissant de la démocratie dans la construction européenne, notamment depuis la mise en œuvre de l'Acte unique et de la procédure de coopération au sein des institutions européennes.

J'ai souligné, dans ce rapport, l'évasion législative qui affecte l'étendue matérielle du pouvoir législatif national, à la fois du fait de l'ampleur du transfert des compétences des Etats membres vers la Communauté, et en raison de la nature des moyens d'action utilisés par la Communauté pour la mise en œuvre de sa compétence.

Il faut bien reconnaître que la récente évolution jurisprudentielle du Conseil d'Etat, qui s'est traduite dans l'arrêt *Nicolo* du 20 octobre 1989, a définitivement clos ce chapitre du dessaisissement du Parlement français par l'affirmation du principe du contrôle de la conformité de la loi à la règle internationale ou communautaire qui lui est antérieure. Ainsi, la haute juridiction administrative se fait-elle le juge des lois françaises, au même titre que le Conseil constitutionnel, et accepte-t-elle de faire prévaloir le droit européen sur l'ensemble de notre législation interne.

Que devient, dès lors, le rôle législatif du Parlement national ?

Comme de nombreux observateurs l'ont souligné, on aboutit à cette situation paradoxale où le pouvoir législatif est, en définitive, transféré à un exécutif - le conseil de ministres de la Communauté européenne - qui ne devait pas exercer lui-même ce pouvoir aux termes des traités de Rome de 1957.

Le Parlement européen, comme chacun le sait, ne disposant pas d'un pouvoir réel de codécision législative et n'exerçant pas une véritable souveraineté, malgré son élection au suffrage universel, la fonction démocratique d'élaboration de la loi est alors transférée à l'organe technocratique qu'est le conseil de ministres dont les travaux sont préparés par des sortes de commissions permanentes, les deux cents groupes de travail très spécialisés de Bruxelles. Quelle que soit la qualité de ces travaux et la compétence technique de leurs participants, on ne peut pas ne pas noter que la Communauté, en s'affirmant, passe au large du « continent démocratique ».

C'est la raison pour laquelle, en tenant ces propos, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, je n'ai pas le sentiment de trahir les intentions profondes des auteurs des traités que j'ai connus à l'époque et auprès de qui je me suis trouvé pendant les négociations. Les institutions n'ont pas évolué comme elles le devaient. Il faut donc que nous tenions compte de cette dérive.

Mes chers collègues, la question n'est plus de savoir si la délégation pour les Communautés européennes, que je préside depuis dix ans, doit être renforcée dans sa composition et dans ses compétences. La question n'est plus de savoir si nos commissions permanentes risquent de perdre leurs attributions du fait de ce renforcement de la délégation ; d'ailleurs, je n'y crois pas. La question est de savoir si nos commissions, qui ont déjà perdu une grande partie de leurs compétences du fait de l'évolution que je viens de rappeler, pourront, avec l'aide d'une délégation pour les Communautés européennes renforcée, maintenir le contrôle démocratique sans lequel il n'y a plus de justification à l'existence de notre assemblée. (*Très bien ! sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

Cette question, nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à nous la poser !

Réunis pour la première fois les 16 et 17 novembre derniers à Paris, à la suite des conclusions de la dernière conférence des présidents d'assemblées parlementaires et à l'initiative de M. le président de l'Assemblée nationale et de M. le président du Sénat, les représentants des organes spécialisés dans les affaires européennes de dix Etats membres sur douze, l'Espagne et la Grèce étant empêchées pour cause d'élections générales, ont constaté que la situation actuelle n'était pas satisfaisante au regard des principes de la démocratie, quelles que soient les diverses formules de recherche de l'information et de coopération utilisées dans chacun des parlements.

La conférence interparlementaire a également permis de constater que les progrès de la construction européenne exigeaient maintenant une plus grande participation des peuples représentés au sein des parlements des Etats membres et du Parlement européen, et que la tâche de combler le déficit démocratique incombait, pour une large part, aux parlements nationaux.

Elle a ainsi fixé le principe d'une rencontre semestrielle des délégations européennes des parlements nationaux dans le pays qui exerce la présidence du Conseil de la Communauté, pour traiter les grands thèmes de l'actualité communautaire et en délibérer, conformément à leurs compétences respectives.

Mais, au-delà de cette pérennisation de la conférence interparlementaire de nos délégations parlementaires pour les Communautés européennes, se pose le problème de la représentation institutionnelle de nos parlements nationaux auprès de la Commission et du Conseil.

Le président du Sénat, M. Alain Poher, a évoqué, sur ce point, la possibilité de créer un Sénat européen. Cette suggestion, que je me suis fait un devoir et un plaisir de reprendre, a été également formulée dans d'autres Etats membres. Certains considèrent, en effet, qu'un Sénat européen, dont les membres seraient désignés par les parlementaires nationaux et exerceraient ainsi un double mandat, dans des conditions qui devraient être bien précisées, permettrait de combler le déficit démocratique actuel en partageant les fonctions parlementaires européennes et en assurant une liaison entre les institutions européennes et les parlements nationaux. Ainsi, pour être adoptée, la législation européenne exigerait, notamment, l'approbation de cette seconde chambre. Elle serait, j'en suis persuadé, plus aisément acceptée dans nos Etats.

Cette proposition a pu surprendre, mais j'observe que, à la réflexion, des esprits distingués et bien informés tendent à s'y rallier, ce dont je me réjouis.

Mais cette création, qui ne saurait surprendre à un moment où, en Europe centrale, le retour de la démocratie conduit à la création de nouvelles assemblées politiques, ne pourrait, en aucun cas, s'effectuer au détriment du Parlement européen dont le rôle législatif devrait, à cette occasion, être lui-même renforcé, et le caractère représentatif fortement amélioré ; je tiens à souligner ce point.

La nécessité et la légitimité d'une réflexion sur ces questions d'organisation constitutionnelle européenne résultent aussi des perspectives de modification des traités qu'implique l'union monétaire. N'oublions pas, mes chers collègues, que

la première étape de cette union, telle qu'elle a été envisagée dans le rapport du président de la commission des Communautés, M. Jacques Delors, débutera le 1^{er} juillet prochain et que la conférence intergouvernementale, chargée de préparer un nouveau traité, se réunira d'ici à la fin de l'année prochaine.

Dois-je ajouter que le président de la Commission soulignait récemment, devant le Parlement européen, « la primauté du politique sur le monétaire, même si le monétaire est indépendant » ? Il poursuivait encore en indiquant qu'il serait impossible de mener à bien la conférence intergouvernementale sans une réforme des institutions européennes qui aille plus loin, « qui permette le contrôle démocratique à travers le Parlement européen, mais peut-être aussi à travers les parlements nationaux, à raison du principe de subsidiarité. »

Il me semble qu'il n'est que temps de faire entendre notre voix. Et je le dis avec d'autant plus d'assurance, mes chers collègues, que les questions que j'ai posées depuis un an sont restées à ce jour sans réponse.

J'évoquerai le débat du 6 décembre 1988 et le débat en commission des affaires étrangères de juin 1989 devant M. le Premier ministre, au cours desquels je sollicitais l'application stricte de la loi de 1979, qui fait obligation au Gouvernement de transmettre « tous les documents nécessaires établis par les différentes institutions des Communautés européennes ainsi que tous renseignements utiles sur les négociations en cours, de même que les projets de directives, de règlements et autres actes communautaires portant sur des matières qui sont du domaine de la loi en vertu de la Constitution, avant leur examen pour adoption par le Conseil des Communautés européennes. » Je sais toutes les difficultés qui se cachent derrière cette longue citation...

Qu'en a-t-il été depuis un an ? La réponse est malheureusement simple : aucun document ne nous a été transmis, pas même le dernier rapport sur l'union monétaire, dit rapport Guigou. La délégation n'en a eu connaissance que par la presse, le S.G.C.I. ayant refusé de nous le communiquer voilà quelques semaines, alors que notre groupe de travail a été constitué pour l'étude de cet important sujet.

Je dois me faire l'interprète des membres de la délégation du Sénat pour dire que cette situation est intolérable.

M. Emmanuel Hamel. C'est inadmissible !

M. Jacques Genton, président de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes. Certes, me direz-vous, madame le ministre, vous transmettez aux parlementaires des eurofiches. Certes, les parlementaires, comme tout citoyen, peuvent consulter sur leur Minitel les euroguides - c'est positif - mais ce n'est pas là l'information que nous attendons, et ce n'est pas le rôle véritable, le rôle constitutionnel d'un parlement que de « jouer » avec le Minitel !

Je renouvellerai les deux questions que j'ai déjà posées devant vous, madame, et devant M. le Premier ministre ; je suis heureux de les poser à nouveau puisque M. le ministre d'Etat est présent. Je ne me lasserai pas de les réitérer tant qu'une réponse satisfaisante n'y aura pas été apportée.

Première question : le Gouvernement est-il décidé à transmettre au Parlement les propositions de directives dès qu'elles sont déposées par la Commission au Conseil, en les assortissant, comme c'est le cas au Royaume-Uni, d'une première prise de position qui permettrait, au moins, d'engager la procédure d'examen parlementaire préparatoire ?

Seconde question : le Gouvernement compte-t-il établir une collaboration avec le Parlement lors de l'élaboration de la norme communautaire, collaboration sans laquelle la construction européenne ne peut être considérée comme démocratique ?

Je reconnais que ces questions sont politiques et que vous ne pourrez sans doute pas y répondre aujourd'hui, madame le ministre des affaires européennes, mais j'espère que vous serez en mesure, devant les deux délégations de l'Assemblée nationale et du Sénat réunies pour vous entendre le 6 décembre prochain, de nous apporter les solutions faute desquelles un excès de législation européenne mise en place sans concertation préalable avec les parlements nationaux conduirait un jour, je le crains, à une véritable révolte parlementaire, par exemple lors du débat de ratification du prochain traité.

M. Emmanuel Hamel. Puisque c'est comme ça, on le refusera !

M. Jacques Genton, président de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes. Permettez-moi de me répéter pour conclure, mes chers collègues, et d'évoquer avec le poète la sonnerie des trompes de Jéricho, puisque « la septième fois les murailles tombèrent » ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République : soixante-huit minutes ;

Groupe de l'union centriste : soixante-dix-neuf minutes ;

Groupe socialiste : cinquante-quatre minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : quarante-six minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique et européen : trente-cinq minutes ;

Groupe communiste : vingt-quatre minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : vingt et une minutes.

La parole est à M. Cartigny.

M. Ernest Cartigny. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, la discussion du projet de budget du ministère des affaires étrangères que nous menons aujourd'hui ne peut, évidemment, être isolée de la vision à la fois prometteuse et inquiétante que nous offre ce monde en convulsions.

Nos préoccupations vont, en premier lieu, vers l'Europe, particulièrement vers l'Europe de l'Est. L'un après l'autre, les pays du bloc communiste sont soulevés par la vague incoercible de la vie et du renouveau. L'un après l'autre, assumant leur propre destin, surmontant la répression et les pesanteurs de leurs systèmes politiques, les peuples, jusqu'à présent sous l'emprise de l'idéologie communiste, ont arraché à leurs dirigeants une ébauche de démocratie et une esquisse de liberté. Ils s'efforcent, sous nos yeux, animés par un immense espoir, de concevoir une organisation politique et économique adaptée aux réalités de notre temps.

Le débat que nous avons eu ici même, le 20 novembre dernier, sur cette évolution en marche, aux lendemains imprévisibles, a montré la cohésion de la classe politique française et notre accord sur l'essentiel. Il n'est pas question d'y revenir.

Permettez-moi simplement, monsieur le ministre d'Etat, de vous rappeler les quelques principes que nous considérons comme primordiaux à cet égard.

En premier lieu, il ne saurait être question, au nom de craintes irraisonnées, de tenter, de quelque manière que ce soit, de contrecarrer ou de limiter les effets de ce mouvement. Bien au contraire, les transformations en cours doivent s'enrichir de notre appui et peut-être même de notre appoint.

Nous devons nous employer - le Gouvernement français en premier - à accompagner, à encourager et à fortifier, intellectuellement et matériellement, « le mouvement général des idées dans les pays de l'Est ».

A cet égard, les rencontres prochaines qui sont prévues entre le Président de la République et les responsables des deux « supergrands » sont la preuve de la volonté de nos dirigeants de suivre au plus près le cours des événements.

Mais, au-delà, il est essentiel que la France prenne l'initiative, dans le concert des puissances européennes, d'actions concrètes, en vue d'octroyer aux pays de l'Est qui s'orientent vers l'économie de marché l'aide appropriée, à la mesure de leurs besoins et de nos possibilités.

En second lieu, pour équilibrer et, peut-être, demain, contenir les effets aujourd'hui imprévisibles de cette évolution, il paraît plus que jamais indispensable de consolider l'Europe communautaire.

La construction européenne doit être réalisée, le grand marché sans frontière doit être effectif, selon les objectifs et les échéances prévus par l'Acte unique. La monnaie commune doit devenir une réalité, la réforme des institutions communautaires doit être entreprise pour mieux traduire dans les faits la cohérence des choix de l'unité européenne enfin effective.

Monsieur le ministre d'Etat, les orientations que le Gouvernement a choisies à l'égard de l'un et de l'autre des volets de cette politique rencontrent, globalement, notre approbation. Il reste que nous sollicitons de votre part une attitude vigilante et une constance dans la détermination pour mener la politique que vous avez définie et que nous avons approuvée.

Je ne puis clore cette brève intervention sans évoquer, au nom du groupe du R.D.E. tout entier, la douloureuse et explosive situation du Liban.

En ôtant de mon propos toute considération politicienne, cela va de soi, je voudrais dire combien le spectacle de notre propre impuissance à aider à la résolution durable de ce conflit est insupportable, compte tenu de l'attachement que nous avons tous pour ce pays.

Insupportable, le dilemme dans lequel nous sommes éternellement enfermés, pris entre le respect du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays ami et la volonté, sans cesse réaffirmée, de contribuer à apaiser les luttes intérieures dans ce pays et de jouer un rôle déterminant dans cette partie du Moyen-Orient.

Insupportable aussi, l'ingérence dans la vie politique et économique du Liban d'une puissance étrangère voisine, dont la tentation hégémonique est seule responsable de la pérennisation du chaos.

Insupportable encore, le maintien, contre la volonté de la majorité du peuple libanais, d'armées étrangères sur son territoire sous le fallacieux prétexte de protéger les Libanais contre eux-mêmes.

Insupportable, enfin, la vaine tentative du recours à la violence qui saisit tour à tour chacune des parties en présence.

Monsieur le ministre d'Etat, le Liban est doté d'institutions qui devraient lui permettre sans doute, pour peu que la puissance étrangère qui convoite son appropriation le laisse en paix, le retour à une vie politique, économique et sociale progressivement normale.

Vous avez rappelé à l'Assemblée nationale, et à juste titre, que l'objectif des accords de Taëf était de parvenir à un Liban libre, uni, indépendant et souverain. La communauté internationale - la France, en particulier - doit tout faire pour favoriser l'application effective de tels accords, à condition que leurs principes soient acceptés par tous.

La reconnaissance explicite, par tous les protagonistes, de la souveraineté du Liban sur son propre territoire doit accompagner le retrait pacifique des forces militaires étrangères.

Enfin - vous l'avez affirmé, et il me plaît de le rappeler - les Libanais doivent réapprendre à vivre ensemble, à maîtriser leurs oppositions, sans recourir systématiquement à la force. Les dirigeants des différents courants d'opinion ou obédiences doivent se pénétrer de cette exigence.

Monsieur le ministre d'Etat, le Liban, plus que jamais, souffre pour sa propre survie. Je vous demande d'être notre interprète auprès de ses dirigeants opposés pour leur dire combien cette souffrance est la nôtre et combien nous voulons leur venir en aide efficacement pour surmonter leurs propres déchirements. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Estier.

M. Claude Estier. Le Sénat a eu le privilège de débattre voilà dix jours, en votre présence, monsieur le ministre d'Etat, et en la présence de M. le Premier ministre, de la politique extérieure de la France face aux bouleversements intervenus dans les pays de l'Europe de l'Est.

Je ne reviendrai donc pas sur ce que nous avons déjà eu l'occasion de dire ce jour-là, sinon pour constater avec vous que les événements continuent à aller très vite.

Le 20 novembre dernier, nous étions seulement à enregistrer les premières manifestations populaires à Prague. Aujourd'hui, tout est changé en Tchécoslovaquie. Ce pays, cher au cœur de beaucoup d'entre nous, s'engage, enfin, à son tour sur la voie du retour à la démocratie.

Pendant le même temps, la Hongrie a connu son premier scrutin totalement libre, qui sera suivi de plusieurs autres.

Quant au problème de la réunification de l'Allemagne, les récents propos du Chancelier Kohl le placent dans une nouvelle perspective. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire ici, il s'agit de l'aborder avec toute la prudence nécessaire et sans précipiter les étapes.

On peut d'ailleurs penser que cette question, qui concerne, certes, les Allemands eux-mêmes, mais aussi les puissances garantes des frontières de l'après-guerre, sera l'un des points clefs de la toute prochaine rencontre entre MM. Bush et Gorbatchev. Ceux-ci ont, en fait, un ordre du jour très chargé dans lequel figurent les problèmes du désarmement, mais aussi peut-être certains conflits régionaux qui constituent des sources préoccupantes de tension, au moment où s'affirment de nouvelles et heureuses perspectives de détente en Europe.

Nous pensons, en particulier, aux combats meurtriers au Salvador et, plus près de nous, à la situation au Proche-Orient, notamment, aujourd'hui, au Liban, où les communautés sont de nouveau face à face à la veille peut-être d'un tragique affrontement. Espérons qu'il n'en sera pas ainsi. Le Gouvernement français fait tout pour l'éviter, en multipliant les démarches et les appels à la sagesse qui seront, nous voulons le croire, entendus.

Sur la teneur des conversations entre les chefs des deux superpuissances, M. le Président de la République française sera très rapidement informé puisqu'il doit rencontrer, aussitôt après, les présidents américain et soviétique.

Sur ces sujets, comme sur le Conseil européen de Strasbourg, consécration de la présidence française, dont Mme le ministre des affaires européennes nous faisait, tout à l'heure, un bilan très précis, et dont nous attendons un nouveau pas en avant dans le renforcement de la Communauté économique européenne, je serais tenté de vous demander, monsieur le ministre d'Etat, de bien vouloir, à votre tour, informer le Sénat dans les meilleurs délais, soit au cours d'une séance publique, soit devant la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, où son président, monsieur Lecanuet, sera, j'en suis certain, heureux de vous convier.

En attendant, je consacrerai l'essentiel de mon intervention d'aujourd'hui à l'examen de votre projet de budget, car il en vaut la peine.

Jusqu'en 1988, nous avons pris l'habitude de constater, d'année en année, la progressive dégradation du budget des affaires étrangères. Le budget de 1989 marquait l'arrêt de ce processus. Il était la preuve d'une volonté politique qui visait à redonner au Quai-d'Orsay les moyens et les capacités nécessaires pour assurer ses tâches et assumer ses missions.

Le projet de budget du ministère des affaires étrangères pour 1990 témoigne de nouveau de cette même volonté politique. Pour la deuxième année consécutive, il connaît une hausse significative. La progression réelle, à structures constantes et en faisant abstraction des variations de change et de prix, est de 6,5 p. 100. Il s'agit d'une augmentation plus forte que la hausse moyenne du projet de budget de l'Etat pour 1990. C'est la plus importante progression enregistrée depuis 1979.

Les crédits du ministère ainsi renforcés permettront de maintenir, d'améliorer et de moderniser l'outil diplomatique, de consolider notre action internationale, de poursuivre nos interventions en matière d'action européenne et de francophonie, d'accroître les actions en faveur des Français de l'étranger.

Je traiterai rapidement de ces différents points, à l'exception du dernier, dont mon ami M. Penne vous entretiendra.

En premier lieu, j'évoquerai le maintien, l'amélioration et la modernisation de l'outil diplomatique.

Pénurie, insuffisance des moyens, paupérisation, tel était le triste constat auquel, pendant des années, notre diplomatie a eu droit.

Face aux bouleversements que connaît aujourd'hui l'Europe et à leurs conséquences considérables, face au rôle de premier plan que la France entend jouer, ce constat ne serait plus supportable.

Nous vous savons gré, monsieur le ministre d'Etat, d'avoir montré clairement, depuis 1988, qu'une nouvelle politique était mise en œuvre.

Posséder un outil diplomatique performant est indispensable pour assurer l'efficacité d'une politique et aussi pour satisfaire les exigences de qualité des personnels de votre ministère, auxquels vous avez tout à l'heure rendu un juste hommage.

C'est sans doute pourquoi votre projet de budget s'oriente vers l'amélioration de la situation des personnels qui concourent à l'action diplomatique de la France.

Les crédits de personnels augmentent de 5,5 p. 100. La situation de l'emploi est stabilisée.

Au-delà des chiffres, on constate un nouveau climat créé au sein du ministère des affaires étrangères grâce à la volonté bien affirmée de résoudre, sans plus tarder, les problèmes de son personnel.

On se souvient du mouvement de protestation qui a été déclenché, l'an dernier, dans les postes à la suite de la baisse de l'indemnité de résidence.

Ce projet de budget prend en compte un nouveau système change-prix pour le calcul des indemnités de résidence sur une base trimestrielle. Ainsi sera-t-il mieux tenu compte de la situation concrète du pouvoir d'achat à l'étranger.

Ce nouveau climat et les moyens que vous donne le projet de budget pour 1990 vous permettront de maintenir et d'améliorer l'outil diplomatique dans les services centraux et à l'étranger.

Des mesures ont été prises pour renforcer la promotion interne en encourageant la mobilité et l'ouverture sur l'extérieur. Nous vous incitons à poursuivre cet important effort, notamment dans le sens d'une modernisation dont vous avez souligné la nécessité.

En ce qui concerne l'emploi, il n'est prévu aucune suppression d'emplois diplomatiques et consulaires en dehors de celles qui résultent des transformations d'emplois.

Les trente-neuf suppressions de poste ne concernent donc pas le personnel diplomatique. Ainsi, trente suppressions de poste sont liées à la réforme des enseignements à l'étranger et neuf concernent des transformations d'emplois.

Cette situation est acceptable. Elle tranche avec les réductions d'effectifs opérées naguère. Cependant, des besoins importants subsistent. Dans un proche avenir, des créations d'emplois seront nécessaires à plusieurs niveaux.

Les crédits de fonctionnement montrent une certaine stabilité par rapport à 1989 : 1,22 milliard de francs en 1989 contre 1,23 milliard de francs en 1990.

Cette stabilité est due en grande partie au fait que de nombreux programmes sont arrivés à échéance. C'est le cas de certaines dépenses d'informatique, de bureautique et de télématique.

D'autres crédits concernant notamment le parc automobile et le fonctionnement courant connaissent des progressions sensibles. Nous constatons que des mesures nouvelles sont destinées au renforcement de la sécurité. Elles viendront pallier certaines carences accumulées, dans ce domaine, depuis plusieurs années. L'effort en matière de sécurité des biens et des personnes, dans les services centraux comme à l'étranger, nous semble pleinement justifié.

Nous constatons aussi, dans un tout autre domaine, une augmentation des crédits des services de presse à l'étranger. Cela permettra, nous l'espérons, de mieux faire connaître les actions de la France dans chaque pays et ainsi d'augmenter le poids de sa présence dans le monde.

Les subventions de fonctionnement progressent de 11 p. 100.

La diminution de la subvention à l'office universitaire et culturel français pour l'Algérie est due aux décisions du gouvernement algérien.

Un crédit de 16 millions de francs est affecté à l'établissement public du centre de conférences internationales chargé de la maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau centre, quai Branly.

La subvention accordée à l'office français de protection des réfugiés et des apatrides, l'O.F.P.R.A., augmente. Cet organisme recevra 10 millions de francs destinés, notamment, à la création d'emplois.

La situation de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides justifie pleinement l'octroi de ces crédits. Au-delà de cette mesure ponctuelle, il reste beaucoup à faire pour mettre en adéquation les moyens et les besoins de cet organisme, qui fait face, depuis plusieurs années, à une augmentation considérable du nombre des demandeurs d'asile.

La France est fière d'être une terre d'accueil pour les persécutés du monde entier. Mais cette tradition ne doit pas être détournée de son sens. Pour la maintenir intacte, il faut donner à cet office les moyens d'assurer correctement sa mission. C'est ce vers quoi le Gouvernement s'oriente. M. le rapporteur spécial de la commission des finances a bien voulu le reconnaître. Nous nous en félicitons.

Les crédits d'investissement sont, eux aussi, en augmentation. Les crédits de paiement des titres V et VI sont en hausse très nette, respectivement de 16 p. 100 et de 46 p. 100.

Parmi les mesures relatives à ces titres, nous soulignerons le chapitre 67-10, qui permettra de financer les travaux préparatoires à la réalisation du centre de conférences internationales, l'acquisition ou la construction de logements regroupés dans les postes sensibles, où il est nécessaire de renforcer les conditions de sécurité, et le financement de la première phase de la construction d'un immeuble administratif à Nantes.

Toutes ces mesures, évoquées ici trop rapidement, ont une très grande cohérence. Elles contribuent, toutes, au redressement des moyens de notre diplomatie.

En deuxième lieu, j'évoquerai le renforcement de notre action internationale.

L'action diplomatique de la France ne peut pas, ne doit pas négliger les aspects culturels.

Le projet de budget pour 1990 prévoit une mesure nouvelle de 20 millions de francs pour la coopération culturelle, scientifique et technique avec les pays de l'Est de l'Europe.

Les changements intervenus dans ces pays permettent d'envisager avec optimisme un nouveau redéploiement de la présence française en Europe orientale et centrale.

L'« intendance culturelle » doit suivre. Ainsi, il est urgent de moderniser nos réseaux de diffusion culturelle et d'enseignement. La francophonie à l'Est, voilà une exaltante nouvelle frontière !

Il sera nécessaire aussi d'établir, avec une grande précision, les besoins de formation, d'aide technique et scientifique de chaque pays de l'Est européen pour que nos efforts soient vraiment utiles.

Dans la politique extérieure de la France, la francophonie est un atout majeur. Malgré des crédits assez modestes, monsieur le ministre chargé de la francophonie, vous avez entrepris un grand nombre d'actions destinées à accentuer le rôle de la langue française dans le monde. M. Habert a rappelé, tout à l'heure, le nombre impressionnant de voyages que vous avez effectués cette année.

Le sommet de Dakar a été une incontestable réussite et la preuve de l'émergence d'une véritable solidarité francophone.

La déclaration de M. le Président de la République annonçant les mesures d'annulation de la dette pour les trente-cinq pays africains les plus pauvres et les plus endettés a été un moment fort de ce sommet.

La prochaine conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français aura lieu au Zaïre, en 1991. Plusieurs organismes sont chargés du suivi de l'exécution du sommet de Dakar.

Vous nous direz peut-être, monsieur le ministre chargé de la francophonie, ce qu'il en est de ce suivi et des contributions françaises engagées dans ce domaine.

En troisième lieu, j'évoquerai la rénovation du réseau scolaire français à l'étranger.

Ce réseau est le plus étendu du monde. Pendant de trop longues années, on a négligé de l'entretenir.

Le Gouvernement a donné la priorité à la modernisation du service public et à l'enseignement. Il est donc logique que l'on procède à la nécessaire rénovation de notre réseau scolaire à l'étranger.

M. le secrétaire d'Etat chargé des relations culturelles internationales a mis en route un programme de modernisation destiné à rendre ce réseau plus efficace et plus dynamique.

Dans le projet de budget pour 1990, les moyens affectés à notre effort d'enseignement à l'étranger augmentent de 8 p. 100. L'objectif déclaré du Gouvernement est d'augmenter progressivement le nombre des postes d'enseignants expatriés.

Ainsi se met en place une véritable politique destinée à renforcer la présence culturelle de la France à l'étranger ; elle tranche avec la passivité dont a fait preuve dans ce domaine le précédent gouvernement.

Dans le programme de modernisation du réseau scolaire entrepris, nous relevons avec satisfaction l'adoption d'un nouveau régime de rémunération des fonctionnaires français en poste dans les établissements, le développement de la formation continue pour tous les personnels, l'apprentissage et la maîtrise des langues étrangères ainsi que l'ouverture aux cultures des pays d'accueil et aux nouvelles technologies.

La concertation avec les organisations syndicales et avec les fédérations de parents d'élèves se poursuit. Nous demandons à M. le secrétaire d'Etat où en est cette concertation et si, comme prévu, le dispositif de rénovation pourra être opérationnel au 1^{er} septembre 1990.

La progression de l'aide publique au développement montre bien qu'elle constitue, comme l'a dit M. le ministre d'Etat, une priorité dans l'action du ministère.

Le taux de cette aide pour 1990 atteint 0,545 p. 100 du produit intérieur brut. Une dotation supplémentaire de 250 millions de francs pour des mesures nouvelles sera consacrée, notamment, à une action renforcée dans les pays du Sud-Est asiatique, au fonds d'action humanitaire et aux organismes spécialisés des Nations unies. L'action en faveur du tiers monde est une constante de la politique extérieure française.

La lutte pour le développement reste une donnée essentielle du monde actuel. Le mur de Berlin s'est heureusement effondré, mais le mur de la faim et de la misère est encore là et il nous nargue jour après jour.

M. René Régnault. C'est vrai !

M. Claude Estier. Vous avez eu raison, monsieur le ministre d'Etat, d'y insister.

Ainsi, M. le Président de la République a rappelé lors de son récent voyage en Amérique du Sud : « Le problème du développement est plus grave en profondeur que le problème de la course aux armements, parce que la course à l'armement nucléaire dépend d'autorités responsables capables de contrôler leurs actions. Tandis que le sous-développement... entraîne un désordre immense où les passions, les désespoirs, les rigueurs de la nature, les rigueurs des hommes s'entremêlent de telle sorte qu'il peut ne paraître qu'une seule issue, celle du désespoir. Et comment s'appelle-t-elle, sinon la violence ? Et qui peut contrôler... un mouvement venu des profondeurs qui, aujourd'hui, occupe plusieurs milliards d'êtres humains ? »

L'effort de la France en ce domaine doit être poursuivi sans relâche et, dans la mesure du possible, il doit avoir un effet d'entraînement vis-à-vis de nos partenaires de l'Europe des Douze.

C'est dans ce sens que nous attendons la prochaine signature de la nouvelle convention de Lomé, qui sera valable cette fois pour dix ans.

M. Guy Penne. Très bien !

M. Claude Estier. Je voudrais encore souligner l'augmentation des crédits - 171 millions de francs - destinés à la coopération scientifique et technique avec les pays en développement à travers les programmes de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Le ministère doit également faire face aux demandes d'aide humanitaires. Le fonds d'aide humanitaire reçoit une dotation de 40 millions de francs. Il serait intéressant, à l'occasion du débat budgétaire de l'an prochain - c'est une suggestion que je me permets de faire - de procéder à un bilan des interventions effectuées par notre pays dans le cadre des actions du secrétariat d'Etat à l'aide humanitaire.

Enfin, l'explosion des moyens audiovisuels nous offre l'occasion de renforcer et de moderniser notre politique audiovisuelle extérieure. Le projet de budget pour 1990 lui consacre un crédit supplémentaire de 30 millions de francs.

Radio-France internationale reçoit une dotation de 32 600 000 francs en plus de la rebudgétisation qui est maintenant effective. L'importance de cette radio pour le rayonnement international de la France n'est plus à démontrer.

Il est cependant nécessaire, face à la concurrence accrue à laquelle se livrent les radios d'un grand nombre de pays, de veiller au bon développement des mesures destinées à l'extension de R.F.I. et à l'amélioration de ses conditions d'émission. J'en arrive à ma conclusion.

La progression des crédits dans ce projet de budget pour 1990 est tout à fait significative. Elle est de nature à renforcer l'action internationale de la France. M. le rapporteur spécial de la commission des finances qui, en tant que membre du groupe du R.P.R., ne votera pas ce projet de budget, a pourtant déclaré qu'il n'avait pas grand-chose à y redire.

Nous savons que l'objectif de M. le ministre d'Etat est d'adapter les moyens de ce département ministériel à l'ambition de la France à l'étranger. Ce budget constitue, nous semble-t-il, un grand pas dans cette direction. Il permet à la France de tenir son rang dans le monde.

C'est pourquoi le groupe socialiste le votera en espérant que, dans sa sagesse, qui a été évoquée par tous les rapporteurs, le Sénat sera conduit à faire de même. (*Applaudissement sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Jung.

M. Louis Jung. Monsieur le président, madame et monsieur le ministre, mes chers collègues, après les excellents rapports et l'intervention très remarquée de M. Genton, je ne reviendrai pas sur l'ensemble du budget des affaires étrangères. Je me bornerai à me réjouir d'une augmentation significative des crédits, qui me paraît tout à fait justifiée.

Vous me permettrez, toutefois, madame le ministre, d'attirer à nouveau votre attention sur la situation budgétaire préoccupante du Conseil de l'Europe, organisation que vous connaissez bien, puisque vous êtes membre de son comité des ministres.

Comme vous le savez, le Conseil de l'Europe comprend, depuis la récente adhésion de la Finlande, vingt-trois Etats membres. En quarante ans, il a forgé un espace européen fondé sur le respect des droits de l'homme, la démocratie parlementaire et les principes de l'état de droit.

Ce Conseil de l'Europe, qui a été pionnier dans de nombreux domaines, et pas seulement dans celui des droits de l'homme où ses réalisations sont connues dans le monde entier, peut jouer un rôle particulier dans l'évolution politique actuelle en Europe, notamment par rapport aux pays de l'Europe centrale et de l'Est qui s'engagent dans la voie de la démocratie.

L'assemblée parlementaire a institué un statut d'invité spécial pour les assemblées de quatre pays : la Hongrie, la Pologne, l'Union soviétique et la Yougoslavie. Des délégations de ces pays participent effectivement à nos débats depuis le mois de juillet dernier.

Le comité des ministres, de son côté, a encouragé ces développements dans sa déclaration du 5 mai 1989 sur le rôle futur du Conseil de l'Europe.

Lors de sa toute récente réunion du 16 novembre 1989, il a reçu les ministres des affaires étrangères de Hongrie et de Pologne. Lors de cette même réunion, le ministre hongrois a formellement déposé l'acte de candidature de son pays au Conseil de l'Europe. Tous ces développements, vous les souhaitez, madame le ministre, et je vous sais gré de votre attitude positive.

Je salue d'apprendre que notre pays, qui est le pays hôte du Conseil de l'Europe et qui a le privilège de voir Mme Catherine Lalumière occuper, à la satisfaction de tous, le poste de secrétaire général, vient de préconiser une amélioration financière ; je vous en remercie.

Je souhaiterais faire une proposition quant à l'avenir. A mon avis, le fait d'être inclus sur le plan budgétaire dans l'ensemble des organisations internationales nuit au Conseil de l'Europe. C'est, en effet, une organisation spécifiquement européenne, qui joue un rôle clé dans la construction européenne à côté de la Communauté, laquelle en est le moteur. Le temps n'est-il pas venu de créer dans le budget de l'Etat une ligne budgétaire spécifique pour le Conseil de l'Europe ?

Je souhaite, madame le ministre, que vous examiniez cette proposition dans un esprit conciliant.

Permettez-moi encore quelques réflexions plus générales sur la construction européenne. Personnellement, je me réjouis du rôle positif que joue la France au sein de la Communauté économique européenne. Le Président de la République, le Premier ministre, le ministre d'Etat et vous-même avez pris très au sérieux cette présidence française et vous aurez tout fait pour faire avancer l'Europe durant ces six mois.

Malgré cette analyse optimiste, je ne peux taire une mes préoccupations quant à l'avenir politique de notre continent.

Les événements dans les pays de l'Est et en Europe centrale, particulièrement en R.D.A., ont suscité dans notre pays des réactions de nationalisme qui me font peur. En prétextant la hantise du nationalisme allemand, de la création éven-

tuelle d'un nouveau Reich, avec une superpuissance économique, on nous prédit une France appauvrie, perdante, ignorée, en déclin !

Nous n'avons pas le droit de laisser proférer de telles analyses !

Mes chers collègues, ce soir, nous n'avons pas le temps de rappeler l'Histoire, et nous ne pouvons pas nous attarder à échauffer une politique-fiction qui pourrait montrer tous les dangers du nationalisme. Est-ce que nous essayons de revivre l'année 1933 ? Attendons-nous que l'extrême-droite renouvelle les drames de 1934 ?

Sachons que tous les discours nationalistes trouvent des échos dans les autres pays, surtout en R.F.A. N'oublions pas qu'il existe dans ce pays un parti d'extrême droite, dirigé par un ancien S.S. qui essaie de construire un parti en flattant toutes les faiblesses de l'homme : l'égoïsme, la peur de l'étranger, le racisme.

Nous n'avons pas le droit de laisser contaminer notre continent par ces démagogues qui pourraient nous conduire à la catastrophe. (*Très bien ! sur de nombreuses travées.*)

Quarante ans de coopération nous ont montré notre chemin, la voie de l'entente et du respect mutuel.

Fidèles aux idées des pères de l'Europe et de tous ceux qui ont souffert pendant la guerre, nous devons faire confiance à nos partenaires et, surtout, à la coopération franco-allemande, fondement de l'Europe et seule garantie de la paix.

Je suis convaincu que toute évolution en Allemagne, évolution réalisée dans le cadre de l'Europe, ne peut être que bénéfique pour nous tous.

Faisons confiance au chancelier Kohl quand il affirme : « Seuls, nous ne sommes pas capables de maîtriser les événements que nous vivons. Dans une Europe libre et pacifique, il y a une place pour une Allemagne unie et pacifique. »

Je tiens, revenant à la politique nationale, à rendre hommage à la détermination du chef de l'Etat sur l'Europe monétaire, sur l'Europe sociale, ainsi qu'à son sens de l'initiative politique. Il l'a à nouveau montré en organisant, le 16 novembre 1989, un sommet européen informel consacré aux événements se déroulant en Europe de l'Est, plus particulièrement en R.D.A.

L'Histoire ne nous permet pas de nous satisfaire d'une zone de libre-échange. Il nous faut cette communauté européenne et ceux qui ne veulent pas s'associer devront en tirer les conséquences.

Il est évident que ce qui se passe actuellement interpelle tous les pays d'Europe, qui vont être confrontés à des choix fondamentaux dans les semaines et les mois à venir. Nous vous faisons confiance. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Bettencourt.

M. André Bettencourt. Monsieur le président, madame, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne parlerai pas chiffres. Il peut aussi être utile aujourd'hui de prendre la mesure des positions françaises en matière internationale. Il m'apparaît d'ores et déjà prévisible que l'Histoire reconnaîtra à M. le Président de la République le mérite d'avoir su conserver à la France un rang original, autant que faire se pouvait, et plus considéré à l'étranger qu'on ne le croit parfois chez nous.

Le plus curieux de cette politique étrangère, qui ne manque pas de dehors brillants, est qu'elle part d'un constat modeste, celui de notre dimension moyenne. Ce constat s'impose à elle. Elle ne peut plus l'ignorer. Mais elle ne s'y résout pas, et je crois précisément qu'elle a raison de ne pas s'y résoudre.

La France semble avoir engagé un double pari : reprendre ou conserver, suivant l'idée qu'on s'en fait, un rôle international de tout premier plan parmi les puissances intermédiaires, faire en outre que ce rôle ne soit pas tenu pour négligeable au milieu des deux Grands.

Double pari difficile ! L'Europe se construit et la France y prend sa part de bon cœur ; elle y tient même deux présidences. Mais l'Europe se construisant pourrait bien rebattre les cartes du jeu diplomatique selon une répartition nouvelle et, surtout, au prorata d'influences plus positives.

La République fédérale d'Allemagne, par sa situation autant que par sa prospérité, oriente de plus en plus les métamorphoses des relations Est-Ouest.

La Grande-Bretagne fait ce type de politique que l'on appelle volontiers en France « solitaire », mais qui est surtout nationale et qui se sent forte des efforts intérieurs menés, au demeurant souvent avec succès, depuis plusieurs années.

L'Espagne, avec à sa tête un Premier ministre écouté et très actif dans la diplomatie, présente à bien des égards, en Europe, le visage d'une puissance nouvelle.

Enfin, l'Italie, outre ses nombreux talents que nous admirons, a Rome, et Rome a le Pape, dont la parole n'est pas ce qu'il y a de moins marquant aujourd'hui.

Dans cette Europe dont la configuration est en pleine évolution, il faut bien constater que la plupart des questions qui nous préoccupent se traitent toujours par le consentement et l'accord des deux superpuissances, et ce plus ouvertement que jamais.

C'est un pari difficile que de vouloir conserver, dans une telle conjoncture, une place au centre de tout, et en particulier des conversations, en contrepoint de cette faveur géopolitique qui nous aurait situés, croit-on, au milieu de tant de choses. Ce pari est pourtant, en partie, tenu et gagné !

Même si le rôle de la France est souvent moins décisif que nous le souhaiterions, il s'appuie sur une méthode faite en réalité du mélange de beaucoup de prudence et d'un peu d'audace, parfois bien calculée.

La prudence, n'était-ce pas d'abord le choix d'une concertation constante avec notre principal allié, c'est-à-dire avec les Etats-Unis ?

La France a peut-être moins changé que les Etats-Unis. Mais la France a rarement donné l'impression d'une aussi confiante proximité des Etats-Unis. A certains signes dont MM. George Bush et François Mitterrand ont voulu concerter entre eux les effets, il est sensible qu'un rien de scepticisme réciproque, qui a longtemps connoté notre solide alliance de fond, s'estompe à présent.

C'était encore sagesse d'approfondir cette autre vieille alliance qui nous lie aux pays d'Afrique et du Maghreb, en une époque où les plus puissants sont eux-mêmes dans la dépendance d'Etats qui sont en voie de rompre l'équilibre monétaire de la planète et qui pèsent du poids irrationnel de leur pauvreté.

Le sens de l'initiative ne manque donc pas, lorsque notre pays invite la communauté internationale à une solidarité économique plus grande envers les pays du tiers monde. Il en va de même lorsque la France noue des liens avec l'Organisation de libération de la Palestine et son chef, M. Yasser Arafat, dont l'influence de fait agit sur l'ensemble des pays musulmans modérés, et le comité tripartite.

Etait-il si indifférent que ce soit à l'occasion d'une visite à Paris, qui pouvait sembler prématurée à certains, qu'ait été prononcée la déclaration officielle de caducité de la charte de l'O.L.P. ?

La France fait encore preuve d'initiative et d'audace lorsqu'elle ouvre à Paris une conférence sur le Cambodge, cette fois sans garantie d'un succès même partiel ; mais fallait-il pour autant renoncer ? D'ailleurs, elle ne renonce que provisoirement.

Il en va de même lorsque sa diplomatie favorise avec plus de discrétion, et surtout plus d'efficacité, un accord-cadre depuis longtemps espéré entre le Tchad et la Libye.

Au sujet de l'Afrique du Sud, notre réprobation s'inspire de principes élémentaires à la démocratie.

Pourtant, il nous faut constater les progrès accomplis, même si une partie de l'électorat blanc peut être tentée par la violence.

Il ne sera certes pas facile au Gouvernement sud-africain de persuader l'électorat conservateur qu'il n'a pas bradé les conditions de son désengagement d'Angola et de Namibie.

Nous assistons, parmi la population noire, à l'émergence d'une classe moyenne. A ce ferment de démocratisation que représente toujours la mobilité sociale, s'ajoute aujourd'hui une évolution politique indéniable.

Mais nous savons bien qu'en Afrique le développement séparé est un cas, hélas ! fréquent.

Au Burundi, des émeutes auraient fait, en un week-end, 24 000 morts, épisode sanglant d'une histoire marquée par la prédominance d'une minorité ethnique ; l'Occident ne s'en est même pas scandalisé, comme il l'eût fait volontiers si cela s'était passé à Soweto.

Il ne faut donc pas refuser de voir l'évolution de l'Afrique du Sud. D'ailleurs, je crois pouvoir discerner un certain changement dans notre attitude.

En ce qui concerne les événements de Chine, faut-il qu'une répression condamnable dissimule à l'opinion française la réalité ? Son dynamisme économique est sans comparaison avec la situation soviétique.

Dans les années à venir, on verra à quel point peuvent se combiner les intérêts de la Chine socialiste et de la Chine capitaliste. Une évolution dans ce sens modifiera les données de l'économie mondiale.

Le général de Gaulle a reconnu officiellement le Gouvernement de la République populaire de Chine en 1964. C'était une forme de *Realpolitik*. Le prestige de la France à Pékin était alors exceptionnel.

Les Etats-Unis devaient prendre la même position huit ans plus tard, avec le président Richard Nixon.

M. Nixon écrit aujourd'hui : « Une des options fondamentales de notre politique chinoise devrait être d'amener les dirigeants de ce pays à remettre sur les rails les réformes économiques tout en poursuivant des réformes politiques pacifiques... Mieux vaudrait encourager les Chinois par des voies officieuses à adopter un comportement modéré vis-à-vis des partisans de la démocratie et à permettre aux dissidents de s'exprimer à l'intérieur du système. »

Il est encore une fois décevant de noter comme la conscience occidentale peut être sélective : ainsi, la presse, les caméras, la télévision ne semblent guère s'être intéressées au printemps sanglant de Géorgie.

Ces contraintes de parole et de pensée, cet empressement à voir du cynisme là où il n'y a qu'un effort de clarté impressionnent à l'excès la lecture française de la vie internationale. A la longue, les positions de notre pays pourraient y perdre en netteté et en influence.

Plus que jamais, à l'époque actuelle, isolement est synonyme d'impuissance. On a pu mesurer, au sujet du Liban, combien il était difficile d'entraîner la conjonction des initiatives et des états d'esprit parmi les puissances occidentales.

Dépêchée, dans une situation dont nous n'étions pas maîtres et où les interlocuteurs étaient nombreux, la flotte française est arrivée au grand large des côtes libanaises. Elle a dû repartir faute de l'harmonie diplomatique qui nous eût permis de mener à son terme une mission humanitaire qui s'imposait.

L'initiative était pourtant courageuse. Je pense, pour ma part, que l'activité diplomatique de la France a tout de même contribué à contenir une implication militaire de la Syrie, qui aurait pu se faire, à l'époque, beaucoup plus forte. Cela aurait été sans doute fatal au Liban, après la bataille de Souk-El-Garb.

Souhaiter une réconciliation ou au moins une détente entre le président du Liban, son gouvernement et le général Aoun, n'est-ce pas actuellement l'impossible ?

Néanmoins, comment parvenir à une solution honorable et digne sans reconnaître sa place au général Aoun, qui est, qu'on le veuille ou non, le chef de la résistance d'un pays occupé ?

M. Henri de Raincourt. Très bien !

M. André Bettencourt. Je ne crois pas que le général Aoun ait réellement estimé qu'il réglerait par la guerre les problèmes du Liban. Si, contre l'avis international, il a déclaré au mois de mars la guerre, c'était pour enclencher un processus en fait de nature diplomatique, qui devait avoir pour résultat, selon lui, d'isoler la Syrie.

Les Libanais savent bien que la solution du conflit ne peut être que négociée.

Le général Aoun a voulu forcer le destin et briser par un coup de force ce réseau d'approbations plus ou moins tacites dont la Syrie bénéficie étrangement.

Je ne saurais en faire le reproche à l'actuel gouvernement, héritier sur ce point d'une longue chaîne d'ambiguïtés. Je constate simplement que la France a voulu agir et a pris des risques, même si ces derniers ont pu paraître téméraires à certains.

La question, aujourd'hui, n'est plus de savoir si le mandat du Président de la République du Liban est constitutionnel ou non, ou si une assemblée de députés élus en 1972, et non réélus depuis, exerce une autorité légitime. La France reconnaît la présidence de la République et le Gouvernement libanais.

La question est de savoir quelle lecture il faut faire des accords de Taëf. Ils admettent que le Gouvernement peut recourir à l'armée syrienne pour rétablir, s'il y a lieu, sa souveraineté sur le territoire libanais. C'est convenir que l'armée syrienne peut être à la disposition du Gouvernement libanais. Ce ne doit pas être l'approbation de la thèse inverse.

Les accords de Taëf devaient permettre de débloquent le *statut quo* de l'occupation syrienne. Telle est bien, j'en suis persuadé, la lecture qu'en fait le ministre des affaires étrangères français. Avons-nous une chance de les voir appliqués dans cet esprit, c'est-à-dire d'aboutir à la programmation du retrait progressif des troupes syriennes et de toutes les forces armées étrangères installées sur le territoire libanais ?

Nous avons, avec le Liban, des liens du cœur. Nous avons envers lui des devoirs particuliers, et la France, ces derniers mois, n'y a pas failli, du moins de son propre fait.

Pourtant, le drame est là de nouveau, terrible, angoissant. Demain, ce peut être l'affrontement le plus redoutable. Toute une partie de la population est tournée vers la France. Comment répondre à un tel espoir ? J'en mesure la difficulté.

Mais tout doit être entrepris sur le plan diplomatique pour empêcher une reprise des combats qui serait pire, cette fois, que tout ce qui a précédé. Il n'est pas acceptable que la communauté internationale puisse admettre qu'il s'agit, en fait, d'une annexion par la Syrie. Le premier courage est de le réaffirmer.

Nous devons faire preuve de vigilance d'esprit et de rôle critique pour saisir aussi les phénomènes internationaux qui occupent aujourd'hui le premier plan de l'actualité.

Nous avons tous présent à l'esprit cet événement majeur dans les relations Est-Ouest depuis trente ans, à savoir l'ouverture du rideau de fer ; la liberté paraît regagner ses droits, avec la rapidité d'une contagion dans la plupart des pays de l'Est.

C'est une heure historique sans doute, mais ce n'est pas sous l'aspect du désarmement ou des libertés renaissantes que je considérerai cette grande date si émouvante.

Que nous ayons faim et soif de justice ne peut nous faire oublier que, cet hiver, ce seront des problèmes de ravitaillement et de répartition des denrées les plus élémentaires qui mettront peut-être en marche, à Moscou ou ailleurs, des populations dont les revenus ont été jusqu'ici trop longtemps réservés par priorité à l'armement et qui, désormais, n'admettent plus d'être privées de l'essentiel.

Le succès de la politique de M. Gorbatchev, si elle correspond à une volonté d'un peu plus d'ouverture, ne s'accommodera pas plus longtemps d'une aggravation de la situation économique ni d'une distorsion trop évidente entre le discours et les réalités.

Si étrange que cela puisse paraître, il n'appartient certainement pas aujourd'hui aux pays capitalistes de lui compliquer la tâche en accélérant par trop un mouvement dont nous nous réjouissons, mais dont les suites sont incertaines pour l'Est comme pour l'Occident.

Personnellement, je pense - beaucoup, ici, partagent d'ailleurs cet avis - que les événements actuels de l'Est de l'Europe sont pour nous une raison de croire, plus que jamais, dans les vertus de la liberté. Une nouvelle espérance est née. Nous ne la favoriserons pas en nous divisant, nous ne la favoriserons pas non plus en mettant en avant nos craintes ou nos peurs. Nous la favoriserons si nous restons nous-mêmes, en continuant à construire l'Europe de la Communauté.

Pour construire cette Europe, nous devons faire un effort nouveau. La France, si son économie est saine, son franc plus solide, son commerce extérieur rétabli, sa défense constamment modernisée, pourra maintenir avec la République fédérale d'Allemagne les relations que souhaitaient le général de Gaulle et le chancelier Adenauer. Ce sera pour l'équilibre européen et pour l'influence de la Communauté à l'Est un appui décisif.

Que viennent à changer les relations entre la République fédérale d'Allemagne et la France, entre la République fédérale d'Allemagne et la Communauté, qu'un désengagement de la présence américaine se fasse progressivement sous le prétexte, pour les uns, d'élargir leur marché, pour les autres, de faire des économies, je ne donne pas cher de nos lendemains.

Ou bien nous ferons l'Europe ensemble, pays anglo-saxons et pays latins, en acceptant les sacrifices et les disciplines que cela exige de nous, et nous resterons, pour les autres pays d'Europe, une communauté attrayante, parce que nous serons une force pacifique et entraînant ; ou bien nous irons séparément, comme jadis, au fil du courant, selon nos passions et le plus souvent selon nos faiblesses : toutes nos vieilles lunes dans un ciel noir !

La dernière guerre, avec l'immense déchirure puis l'amitié survenue entre la France et la République fédérale d'Allemagne, sont deux réalités que nous ne devons jamais oublier. Face à des changements aussi rapides, hier encore incroyables, on comprend les aspirations de nos amis allemands et les responsabilités de la République fédérale d'Allemagne et de son gouvernement.

La République fédérale d'Allemagne peut penser que l'élargissement de son influence à l'est et au centre de l'Europe se fera plus facilement si elle donne à la Communauté des assurances. Peut-être !

Je crois qu'il s'agit d'infiniment plus, et je suis persuadé que de nombreux dirigeants allemands le pensent aussi.

Une politique peut s'appuyer sur des calculs, mais ce ne sont pas des calculs qui lui donnent sa dimension.

Ce dialogue nécessaire entre la France et la République fédérale d'Allemagne n'aura de portée véritable que si chaque partenaire engage l'ensemble de son peuple.

Devant les risques de rupture d'équilibre de l'environnement diplomatique de notre pays, il faudrait, dans ces conditions, que le Président de la République et le Gouvernement soient forts de l'approbation du Parlement.

Au moment où le mur de Berlin s'effondre, faut-il que nous continuions à nous opposer irrémédiablement les uns aux autres sur toutes les matières, y compris en matière de politique extérieure ?

M. Guy Penne. Très bien !

M. André Bettencourt. Qu'il me soit permis de ne pas le souhaiter. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et du R.D.E., ainsi que sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. d'Ornano.

M. Paul d'Ornano. Monsieur le président, madame, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, cette année, le budget du ministère des affaires étrangères s'élève à 11 858 millions de francs, enregistrant ainsi une augmentation de 9,5 p. 100, ce qui en ferait un budget prioritaire. Cependant, à structures constantes et hors effets de change, cette augmentation n'est que de 6,5 p. 100. En outre, il représente à peine 1 p. 100 du budget de l'Etat.

Quelque 200 millions de francs concernent en effet la rebudgétisation de R.F.I., Radio France internationale, dont les recettes provenaient auparavant de la redevance. On peut d'ailleurs se demander si cette rebudgétisation des crédits affectés à cette station au sein du budget du ministère des affaires étrangères est une bonne mesure. En effet, R.F.I. étant indispensable au rayonnement de la France à l'étranger, je serais beaucoup plus assuré de la continuité de son fonctionnement si ses ressources étaient tirées de la redevance plutôt que du budget d'un des ministères les plus pauvres, dont les crédits peuvent, par ailleurs, subir, au fil des années, des fluctuations importantes.

Je me bornerai, dans cette intervention, à analyser la part de ce budget qui est consacrée aux Français vivant à l'étranger.

Les crédits de bourses pour les jeunes Français augmentent de 8 millions de francs, soit 9 p. 100, par rapport à 1989, et s'élèvent à 97 914 388 francs. Les crédits affectés au Conseil supérieur des Français de l'étranger progressent, certes, de 1 321 500 francs ; mais seront-ils suffisants, surtout si l'on met en place un statut pour les délégués de ce conseil ? Les crédits de l'assistance aux Français de l'étranger croissent de 1 million de francs.

Hélas ! tous les autres postes intéressant les Français de l'étranger restent au niveau de 1989, en particulier les fonds de secours destinés à ceux d'entre eux qui sont le plus défavorisés, malgré l'inflation que connaissent la plupart des pays du monde.

Il est un projet contre lequel je m'élève, sans esprit polémique mais avec force, celui qui a trait à la réforme des écoles françaises de l'étranger. En l'occurrence, mon seul but est de défendre ces écoles, dont beaucoup, il faut le rappeler, ont été créées par des associations de parents d'élèves.

Sous couvert de générosité et de solidarité, de rationalisation et de modernité, la réforme des statuts et des modes de rémunération des enseignants français titulaires de la fonction publique va conduire à un renforcement de la syndicalisation hexagonale et à une bureaucratisation accrue.

L'objectif officiel est de mettre un terme à la situation défavorable des recrutés locaux titulaires de la fonction publique par la prise en charge par l'Etat de leurs salaires, cette démarche étant présentée comme « révolutionnaire ».

Or la réalité est toute différente. La plupart des 2 500 détachés administratifs perçoivent des revenus correspondant à ceux qu'ils percevaient en France, dans une fourchette allant de 90 p. 100 à 135 p. 100. Seuls 250 à 350 d'entre eux - les chiffres varient suivant les interlocuteurs - en Amérique du Sud et au Liban, reçoivent un salaire mensuel très faible, se situant entre 2 500 et 5 000 francs. Cela prouve que les lycées et écoles françaises de l'étranger ont, en général, mené une politique salariale convenable.

La prise en charge par l'Etat des rémunérations des 2 500 enseignants détachés administratifs coûtera plus de 350 millions de francs. Présenté comme un effort remarquable, ce plan ne coûtera, en fait, pas un centime de plus à l'Etat. En effet, les ressources permettant de financer cette mesure proviendront, en premier lieu, d'une diminution des indemnités de résidence des 1 400 enseignants détachés budgétaires ; on peut se demander pourquoi les enseignants sont les seuls parmi tous les fonctionnaires détachés par la France à l'étranger à subir pareil sort.

Le plan Juppé-Raimond prévoyait une diminution du nombre des détachés budgétaires dans les pays où il était possible de trouver des titulaires du ministère de l'éducation nationale susceptibles d'être recrutés localement. Cependant, ces détachés budgétaires conservaient au moins les avantages budgétaires dont bénéficient tous les titulaires de la fonction publique, en tenant compte du détachement.

La question est donc de savoir s'il est préférable d'avoir plus de détachés budgétaires sous-payés ou d'en avoir moins, mais de leur conserver les avantages budgétaires qui leur ont toujours été reconnus.

Les ressources de la mesure que j'évoquais proviendront, en deuxième lieu, de la suppression, en totalité ou en partie, des subventions d'équilibre octroyées par l'Etat aux établissements scolaires.

Elles proviendront, en troisième lieu, des remboursements par les écoles à l'Etat des sommes versées par ce dernier pour la rémunération des détachés administratifs, remboursements qui seront évidemment pris sur les recettes des établissements.

Rien n'est prévu pour les recrutés locaux non titulaires qui sont, sans conteste, les plus défavorisés. Cela ne manquera pas de poser des problèmes, qui conduiront inévitablement à l'augmentation du coût de la scolarité.

Sous prétexte de « modernisation », tous les recrutements de personnels titulaires, y compris les détachés administratifs, se feront à Paris, au sein des commissions consultatives paritaires, ce qui conduira, bien entendu, à une syndicalisation encore plus poussée.

Par ailleurs, la possibilité d'ouvrir de nouvelles classes et de créer telle ou telle option d'enseignement sera retirée aux chefs d'établissement et aux associations qui gèrent les écoles. Les autorisations seront données par le bureau de la carte scolaire et de la gestion des emplois de service à l'étranger, avec tous les retards et toute la méconnaissance des réalités locales qu'impliquent les distances et les situations particulières.

On ne peut donc que s'étonner en constatant que, à l'heure de la décentralisation et de l'assouplissement de la gestion lié à la mise en place d'unités de décision autonomes, le ministère des affaires étrangères recentralise sa politique salariale et la gestion de ses personnels.

Les conséquences qui en résulteront seront très graves : disparition du pouvoir local de décision et de gestion, démobilité des personnels de direction, désintégration des capacités d'initiative et d'innovation pédagogique des établissements et de leurs personnels, syndicalisation de plus en plus forte, avec tous les immobilismes corporatifs que cela implique.

En conclusion, l'esprit de liberté et d'initiative qui avait permis à ce réseau d'enseignement - créé, je l'ai dit, en très grande partie, par des parents d'élèves soucieux d'offrir à leurs enfants un enseignement scolaire qui soit l'équivalent de celui qui existe en métropole - d'atteindre un haut niveau de qualité, lequel est attesté par les résultats au baccalauréat et au concours général, risque fort de disparaître dans la « médiocratisation ». De ce fait, ce réseau d'établissements ne répondra plus aux besoins des Français expatriés ni au désir de francophonie des familles étrangères.

Je regrette que M. le ministre d'Etat ne soit plus là car je souhaitais, en outre, lui poser une question.

Il avait été prévu, en 1977, que les Français qui, après la chute de Saigon, avaient, avec un courage exemplaire, essayé de maintenir la présence française en Indochine se verraient indemnisés selon deux protocoles financiers conclus entre la France et le Viêt-nam.

Un premier protocole avait été signé et la première partie des indemnités prévues a été versée. Est-il question de signer un second protocole et, dans l'affirmative, envisagera-t-on le versement de la seconde partie de cette indemnisation ? (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Garcia.

M. Jean Garcia. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, chaque année, le débat budgétaire soumis à notre examen est l'occasion d'analyser la politique étrangère de la France.

Cette année, il nous appartient d'étudier ce projet au regard d'une situation internationale qui fait naître de nouvelles exigences. M. le ministre d'Etat a bien voulu relever qu'« une véritable mutation de l'ordre du monde se prépare à l'aube de l'an 2000 ». C'est un constat que nous pouvons tous faire, quelles que soient les travées sur lesquelles nous siégeons.

Quant au contenu même de cette mutation, le débat que nous avons eu au Sénat, le 20 novembre, sur la politique de la France à l'égard des pays de l'Est, a démontré que les analyses divergent évidemment suivant l'appartenance à tel ou tel courant de pensée. Comme M. le ministre d'Etat, comme les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, nous, sénateurs communistes, avons bien conscience de vivre un moment fort de l'Histoire universelle ; notre divergence porte précisément sur la part que le Gouvernement français entend prendre aux changements en cours et sur la politique qu'il a l'intention de mener, compte tenu de la place que notre pays occupe en Europe et sur la scène internationale, pour faire avancer la paix entre les nations, consolider l'entente entre les peuples, favoriser un développement plus sûr et plus juste de l'ensemble de la planète.

C'est volontairement, vous l'avez compris, que j'ai repris ce qui constitue la présentation du projet de budget pour 1990. Si cette présentation était conforme aux actes de la politique étrangère du Gouvernement celui-ci pourrait compter sur le soutien du groupe communiste. Nous voterions ce projet de budget s'il assurait réellement l'adaptation de la politique étrangère de notre pays et de ses moyens d'intervention à ce que M. le ministre d'Etat a appelé « la nouvelle donne internationale ».

Evoquant, à juste titre, les avancées spectaculaires de l'Histoire, M. le ministre d'Etat a déclaré : « Aux nostalgiques des empires, je préfère les faiseurs de paix ». Dans ces conditions, pourquoi rechercher au Sénat le soutien d'anciens ministres de droite et de leurs amis politiques, quand leur action gouvernementale passée témoigne qu'ils se sont plus souvent situés du côté des nostalgiques des empires, contre les faiseurs de paix ?

Or c'est de ce soutien que, M. le ministre d'Etat s'est réjoui, avec le M. Premier ministre, au lendemain de la déclaration dite de politique générale à l'égard des pays de l'Est ! Décidément, nous assistons, en France aussi, à de profondes mutations !

Alors que le monde s'apprête à entrer dans une phase pacifique de son développement et que peut être inversée la logique internationale de la confrontation et de la course aux armements, le Gouvernement s'acharne à poursuivre l'augmentation des moyens nucléaires et conventionnels et à promouvoir le concept de défense européenne intégrée dans le cadre de l'Alliance atlantique.

Dois-je rappeler que ceux qui ont approuvé la déclaration de politique générale le 20 novembre dernier sont aussi ceux qui ont rejeté le projet de loi de programmation militaire présenté par M. Chevènement, au motif qu'il prévoyait un ralentissement de la progression des crédits affectés aux armements nucléaires, notamment ?

Drôles de faiseurs de paix que ces sénateurs de droite ! Ils exigent toujours plus de crédits pour le surarmement, alors que des avancées incontestables sont réalisées dans les négociations internationales, qui appellent à repenser les conditions de la sécurité européenne et internationale.

Parmi les enjeux majeurs de notre époque figurent la lutte pour le désarmement et la paix, pour les libertés, et la lutte contre la faim dans le monde. Or, ayant analysé ce projet de budget, nous constatons qu'il ne permettra pas de porter l'action de la France au niveau des impératifs du contexte actuel. C'est pourquoi, dans le vote qui interviendra tout à l'heure, nous rejeterons les crédits qui nous sont soumis.

A quelques jours de la rencontre entre MM. Bush et Gorbatchev, le désarmement et la paix dans le monde sont plus que jamais à l'ordre du jour. Déjà, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, n'en déplaise aux « nostalgiques des empires », se sont engagés dans une politique de désarmement.

Ainsi, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, les hommes détruisent des armes. Depuis l'accord historique signé à Washington, en décembre 1987, entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., pour la destruction des missiles nucléaires intermédiaires, une dynamique nouvelle est en œuvre, dont témoignent l'ouverture à Vienne de la conférence sur le désarmement conventionnel et le succès de la conférence de Paris sur les armes chimiques.

En témoignent aussi les compromis entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis pour permettre de débloquent les négociations sur la limitation des armements stratégiques, afin d'aboutir à la destruction, d'ici à l'an 2000, de 50 p. 100 du potentiel stratégique des deux pays.

En témoigne, enfin, le fait que les Soviétiques, longtemps réticents, certes, à l'égard de toute mesure de contrôle et de vérification, ont proposé eux-mêmes des dispositions contraignantes dans ce domaine, qui vont bien au-delà de ce que préconisaient les Occidentaux.

Lors de sa visite en Finlande, M. Gorbatchev a annoncé d'autres décisions unilatérales, concernant les sous-marins nucléaires. Les Soviétiques ont entamé une réduction considérable de leurs forces armées et de leurs armements. Ils ont réduit leurs dépenses militaires et ont mis en route une reconversion de leur industrie militaire.

Fait tout aussi important, l'Union soviétique a entrepris la révision de sa doctrine militaire dans un sens strictement défensif.

En ce qui concerne les armes chimiques, la proposition formulée par le président Bush sur la destruction immédiate de 80 p. 100 des stocks d'armes chimiques, en attendant leur élimination complète, ne peut qu'accélérer le processus des négociations.

Par conséquent, résolument du côté des faiseurs de paix, nous nous réjouissons de cette évolution.

Au contraire, nous ne pouvons que déplorer le manque d'ambition et de dynamisme de la politique étrangère française dans les domaines de la paix et du règlement pacifique des conflits régionaux.

La France doit contribuer, pour la part qui lui revient, à cette exigence de paix, de liberté et de démocratie, qui monte partout dans le monde. Que notre pays cesse de braquer ses missiles Hadès sur la République démocratique allemande ! Vous vous situerez alors, monsieur le secrétaire d'Etat, du côté des faiseurs de paix.

On évoque les nécessaires solidarités planétaires pour faire reculer les menaces qui ont nom : pollution, drogue, pauvreté... Encore convient-il, pour y parvenir, de s'attaquer

résolument aux causes de ces maux redoutables et de mettre en œuvre une politique ambitieuse permettant à notre planète d'être effectivement plus respirable, plus solidaire et plus fraternelle.

Cette politique s'oppose à la loi de programmation militaire que vous soutenez, messieurs les ministres. La jeunesse française ne peut pas se reconnaître dans la poursuite de la course au surarmement que traduit cette loi de programmation militaire, elle qui se bat pour la protection de l'environnement, pour la solidarité internationale avec le tiers monde, pour la solidarité avec les peuples qui luttent contre la faim.

Les jeunes de notre pays se mobilisent pour de nouvelles relations internationales fondées sur des coopérations mutuellement avantageuses, pour mettre fin aux empires respectifs. Combien nous comprenons cet enthousiasme de la jeunesse, qui a toutes les raisons d'espérer une ère nouvelle de paix !

Les lycéens, les étudiants et les jeunes sont mobilisés, avec enthousiasme, pour exiger la libération du plus ancien prisonnier politique du monde : Nelson Mandela. Des concerts dans plusieurs pays ont rassemblé des centaines de milliers de jeunes pour sa libération et pour que soit mis fin à l'odieux régime de l'apartheid.

Leur mobilisation, ainsi que les sanctions économiques de divers Etats, ont favorisé la libération de plusieurs compagnons de Nelson Mandela. Mais, malgré quelques avancées dues aux pressions internationales, l'apartheid et ses conséquences néfastes pour les noirs, qui en sont victimes, subsistent pour l'essentiel.

Il est donc plus que jamais urgent et indispensable de maintenir la pression sur le régime de M. de Klerk. Les jeunes, les intellectuels, les démocrates qui, partout dans le monde, quelles que soient leurs croyances politiques, philosophiques ou religieuses, se sont rassemblés pour que soit mis fin au régime de l'apartheid auront à cœur de s'appuyer sur les acquis pour obtenir enfin la libération de Nelson Mandela et la disparition de l'apartheid.

Déjà, les pays du Commonwealth, réunis à la fin du mois d'octobre à Kuala Lumpur, ont lancé un appel à l'intensification des sanctions économiques contre le régime de Pretoria.

Comment M. le ministre d'Etat explique-t-il que des banques françaises - Indo-Suez et le Crédit lyonnais - aient signé un accord de rééchelonnement de la dette sud-africaine, donnant ainsi un nouveau sursis au régime d'apartheid ?

Comment explique-t-il les relations commerciales qui existent entre la France et l'Afrique du Sud malgré l'interdiction de tout nouvel investissement dans ce pays et le boycott du charbon sud-africain ?

Notre pays s'honorerait à défendre avec plus d'intensité, de courage politique et de fermeté les droits de l'homme bafoués par le régime de M. de Klerk.

S'agissant toujours de cette question des droits de l'homme, notre présidente, Mme Luc, vous a interpellé sur le cas de M. Jean-Philippe Casabone, Casabonne condamné à six ans de prison. Que fait votre Gouvernement pour que les démocrates emprisonnés en Turquie - je pense notamment à MM. Kutlu et Sergin - puissent recouvrer leur liberté ?

Dans notre débat, j'aurais aimé entendre une voix s'élever pour condamner la dictature de M. de Cristiani, qui sévit au Salvador avec ses « escadrons de la mort », qui ont encore tué récemment. Qu'attend la France pour soutenir le Front de libération nationale, qui lutte pour la démocratie et la liberté au Salvador, et pour dénoncer concrètement les violations des droits de l'homme et les horreurs commises dans ce pays ?

M. le ministre d'Etat a parlé du Cambodge. Que penser de la position de votre Gouvernement concernant ce pays ?

A vouloir introduire dans un éventuel gouvernement les Khmers rouges coupables des assassinats que l'on sait, on vouait, par avance, toute négociation à l'échec. Or les troupes vietnamiennes parties, rien ne devrait plus empêcher le Gouvernement français d'appuyer les efforts du Premier ministre vietnamien en faveur de la réconciliation nationale. En ne le faisant pas, le Gouvernement porte une lourde responsabilité dans la reprise de la guerre civile au Cambodge.

Dans le mouvement général des peuples à se libérer, je tiens à saluer la naissance de la Namibie comme Etat indépendant. Ce fait constitue un immense succès pour tous les peuples d'Afrique, pour toutes les forces de progrès et de paix.

Je veux aussi saluer, au nom de mon groupe, les initiatives déployées par les Etats arabes pour aboutir à l'élaboration d'un document d'entente nationale pour le Liban à Taëf.

Beaucoup reste à faire pour que ce pays meurtri, déchiré par tant d'années de guerre, recouvre son unité et son indépendance. La reprise d'une vie institutionnelle réelle au Liban devrait permettre de créer les conditions du retrait des troupes d'occupation israéliennes et syriennes et de faire cesser les violences dans ce pays.

Enfin, je veux saluer la lutte du peuple palestinien dans les territoires occupés. Malgré la dure répression qu'ils subissent, malgré la fermeture des écoles et des universités, malgré leurs morts, leurs blessés et leurs emprisonnés, l'*Intifada* n'a rien perdu de son souffle.

Nous vous demandons d'user de toute l'autorité de la France, de son poids et de son prestige pour que soit donnée une impulsion au processus de paix, pour que cesse la répression dans les territoires occupés et pour qu'ait lieu une conférence internationale de la Paix.

Dans le temps qui est imparti à mon groupe et étant donné le débat que nous avons eu, voilà quelques jours seulement, ici même, sur les pays socialistes, je rappellerai simplement que les transformations en cours actuellement visent à plus de démocratie dans le socialisme. Il est temps qu'à droite comme à gauche dans cette Assemblée, qui se veut Haute, on prenne l'exacte mesure de ce mouvement des peuples à l'Est, comme à l'Ouest d'ailleurs, pour plus de liberté et de démocratie.

Ce qui se fait maintenant par la *perestroïka* « va déterminer comment sera notre société au cours des cent, cent cinquante, deux cents et même trois cents ans à venir ». C'est ce qu'a exprimé récemment M. Gorbatchev dans un article de presse.

Une fois de plus, il signifie qu'il s'agit non pas de la correction de quelques défauts ou d'un replâtrage, mais bien d'une « révolution dans la révolution », avec l'objectif de poursuivre la révolution d'Octobre et de procéder aux bouleversements indispensables pour réaliser, compte tenu des nouvelles conditions historiques, les objectifs de Lénine : la propriété sociale aux travailleurs, le pouvoir au peuple et la paix au monde.

Alors, voyez-vous, nous n'avons pas, ici, en France, de leçon à recevoir de ceux qui, s'ils se trouvaient à Moscou, seraient aux côtés des forces qui combattent M. Gorbatchev !

Les peuples du tiers monde et des pays socialistes sont profondément concernés par la façon dont peut se construire la Communauté économique européenne. Notre apport pour le développement sur la planète et pour la coopération entre pays à systèmes sociaux différents dépend non seulement des initiatives de la France, mais aussi de ce que nous sommes capables de faire de la C.E.E.

Ce n'est certainement pas cette Europe de l'intégration présentée par M. le ministre d'Etat qui permettra à la France de jouer un rôle positif !

Les problèmes de la francophonie ont été évoqués par divers orateurs. Pour ma part, je souhaiterais poser les questions suivantes à M. le ministre délégué de la francophonie.

Quels sont les crédits prévus pour le Sud-Est asiatique dans le cadre du suivi financier du sommet de Dakar ? Quelle est l'action télévisuelle de la France au Viêt-nam et au Laos ? Où en sont nos relations avec Madagascar ?

Voilà, résumée, la position du groupe communiste à propos du budget des affaires étrangères, que nous ne voterons pas, car il ne répond pas à ce que devrait être une politique ambitieuse de paix et de progrès de la France dans le monde. *(Applaudissements sur les travées communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Guy Penne.

M. Guy Penne. Je ne reviendrai pas sur l'analyse générale du budget des affaires étrangères présentée par mon collègue le président Estier, que j'approuve pleinement. J'insisterai plutôt sur la part faite à nos compatriotes expatriés.

La population expatriée, qui est de l'ordre de 1,5 million de personnes, n'est pas assez importante, surtout si on la compare à celle de nos partenaires européens, et, malheureusement, depuis quelques années, les Français ont tendance à encore moins s'expatrier.

Pourtant, cette expatriation est une donnée importante, une composante essentielle de la présence économique, culturelle, linguistique et politique de la France dans le monde. Nous avons trouvé, en la personne de Mme Avice, qui est actuellement en mission aux Etats-Unis, un ministre attentif, qui a bien œuvré pour la mise en place d'une politique globale de l'expatriation et qui entretient le dialogue avec les uns et les autres, sans aucun sectarisme.

Nous ne pouvons que nous féliciter de l'augmentation des moyens attribués au ministère des affaires étrangères, plus particulièrement de ceux qui sont dévolus aux Français de l'étranger, qui progressent de 7 p. 100 pour 1990. Ceux du Conseil supérieur des Français de l'étranger croissent de 30 p. 100.

Notre collègue M. Paul d'Ornano a parlé d'une éventuelle augmentation du nombre des délégués de ce Conseil. C'est vrai, mais cette augmentation risque d'être fortement limitée. En tout cas, nous saluons l'augmentation des moyens, qui dépassera certainement celle des effectifs.

M. Paul d'Ornano. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Guy Penne ?

M. Guy Penne. Je vous en prie, monsieur d'Ornano.

M. le président. La parole est à M. d'Ornano, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Paul d'Ornano. Je faisais allusion non seulement à l'augmentation du nombre des délégués au Conseil supérieur des Français de l'étranger, mais aussi à la mise en place d'un statut pour les délégués de ce Conseil, qui risque de coûter quand même beaucoup plus cher !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Guy Penne.

M. Guy Penne. C'est avec plaisir que j'accepte votre observation, monsieur d'Ornano. En effet, pour le moment, le Gouvernement a statué à partir de données anciennes. Mais, dans le prochain débat, qui devrait théoriquement avoir lieu le 18 décembre, nous pourrions examiner une nouvelle loi qui modifiera le Conseil supérieur.

Si, comme nous le souhaitons tous, les pouvoirs des membres du Conseil supérieur sont augmentés, peut-être le ministre devra-t-il, dans un prochain budget, prévoir des crédits supplémentaires. Mais, pour le moment, dans l'état actuel des choses, voilà longtemps que nous n'avions pas connu une progression aussi significative !

Le budget affecté aux bourses avait augmenté de 20 millions de francs en 1989. Il progresse de 8 p. 100 en 1990. Les mesures nouvelles au bénéfice de Radio-France internationale s'élèvent à 32,6 millions de francs en 1990. Il était très important de le signaler, car tous ceux qui se rendent à l'étranger sont très heureux d'écouter R.F.I. Nous connaissons parfaitement les progrès qui ont été enregistrés grâce aux nouveaux émetteurs qui ont été installés. Beaucoup reste encore à faire ; l'effort doit donc être poursuivi.

Le statut de Radio-France internationale a été modifié. R.F.I. a été mise davantage sous la coupe de l'Etat. Nous n'y étions pas favorables et cette modification est intervenue contre notre volonté. Nous nous sommes inclinés, mais il est bien entendu que cette radio doit maintenant bénéficier d'un soutien très important du Gouvernement.

L'informatisation des consulats se développe : actuellement quarante-sept d'entre eux sont déjà informatisés.

Dès le début de l'année prochaine, nous espérons beaucoup de la gestion informatisée des visas. Cette question a provoqué nombre de débats chez les Français de l'étranger. Cette nouvelle gestion devrait simplifier les procédures de distribution.

Enfin, la Maison des Français de l'étranger sera le soutien logistique des expatriés. Nous souhaitons qu'à la concertation interministérielle qui est actuellement en cours le Parlement soit associé.

J'apprécie l'effort fait par la direction des Français de l'étranger et des étrangers en France en faveur de la mission « Emploi-formation » dans les domaines du suivi et de l'appui apporté aux comités consulaires pour l'emploi, ainsi qu'aux associations poursuivant les mêmes buts, c'est-à-dire la formation professionnelle sur place, à l'étranger et en France, en vue de la réinsertion des expatriés.

Malheureusement, cette année encore, l'action de cette mission est limitée par les crédits qui lui sont alloués et qui restent trop faibles au regard des besoins.

Avec 1 680 000 francs pour 1989, ce budget reste au même niveau que le précédent. Les nombreuses demandes présentées par le C.S.F.E. et par la direction des Français de l'étranger et des étrangers en France en faveur de la mission « Emploi-formation » plaident en faveur d'un accroissement des moyens.

Je souhaite donc à nouveau attirer votre attention sur la situation des stagiaires de formation professionnelle et notamment sur leur rémunération.

Certes, un nouveau régime de rémunération des stagiaires de formation professionnelle, fondé sur le système de rémunération prévu au livre IX du code du travail et sur un système conventionnel géré par l'U.N.E.D.I.C., a été mis en place. Ce régime de rémunération s'adresse, bien entendu, aux Français de métropole et aux expatriés.

Or nos compatriotes résidant à l'étranger n'ont pas de références U.N.E.D.I.C. ; ils sont donc rémunérés aux taux les plus bas, soit actuellement 1 267 francs ou 1 690 francs. Si l'on compare cette somme aux ressources dont dispose un boursier étranger qui vient en France, et qui reçoit une bourse au moins égale à 3 200 francs par mois, on peut aisément comprendre que la somme allouée aux stagiaires de l'étranger est largement insuffisante.

C'est pourquoi nous demandons qu'une mesure dérogatoire soit prise en faveur des stagiaires français de l'étranger afin que leur rémunération soit alignée sur celle des catégories de stagiaires considérés comme étant en difficulté, à savoir : les mères de famille, les femmes célibataires, veuves ou divorcées avec enfant à charge.

Nous comptons sur M. le ministre d'Etat pour qu'il intervienne auprès de M. le ministre du travail, afin que la situation particulière des stagiaires de formation professionnelle expatriés soit prise en considération.

Avant de conclure, je voudrais saluer les efforts accomplis par M. Thierry de Beaucé en vue de mettre en place un régime de rémunération qui soit juste en faveur des enseignants détachés et recrutés locaux à l'étranger. Monsieur le secrétaire d'Etat, je me suis d'ailleurs entretenu avec vous de ce problème. Vous connaissez très bien la situation vous-même. Tel enseignant recruté local dans des pays à monnaies fongibles, au Mexique par exemple, recevait un salaire inférieur au reversement des cotisations dues en France pour le maintien de ses droits sociaux. La situation était donc intolérable.

Votre initiative a rompu avec les décisions prises par MM. Juppé, Raimond et Bariani, qui cherchaient les équilibres budgétaires par la suppression de nombreux emplois d'enseignants français à l'étranger. Cela a d'ailleurs été dit récemment.

Il faut informer les intéressés - c'est dans le manque d'information peut-être que réside la faiblesse du système - parents d'élèves et enseignants, de l'étendue de cette réforme, par l'intermédiaire des postes diplomatiques et dans le dialogue avec les syndicats. Celui-ci a été entrepris, il doit être poursuivi.

Enfin - nous aurons l'occasion d'intervenir lors de l'examen du budget présenté par M. Evin - l'action du Gouvernement et les directives données par M. le ministre des affaires étrangères marquent un large progrès dans le domaine social. Je les rappelle : ouverture à Paris d'une antenne de la caisse des Français de l'étranger ; création d'une catégorie supplémentaire d'assurés cotisant au demi-plafond de la sécurité sociale ; modulation du taux des cotisations par les entreprises ; diminution du coût des assurances volontaires pour les expatriés.

Sans une politique cohérente, à la fois sur le plan social et sur le plan politique, menée avec l'accord des différents ministères, tout cela ne serait pas possible.

Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'ai donc fait part de nos critiques et de nos interrogations, mais force est de constater que M. le ministre d'Etat, ainsi que les ministres et secrétaires d'Etat qui travaillent à ses côtés au rayonnement extérieur de la France, nous ont présenté un budget qui ne peut qu'entraîner l'approbation de notre groupe.

M. le président. La parole est à M. Cantegrit.

M. Jean-Pierre Cantegrit. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, au moment où le Sénat examine le budget du ministère des affaires étrangères, je dois faire part de ma déception à propos de la ligne budgétaire consacrée au fonds d'assistance en matière sociale, qui est gérée par ce ministère.

Alors que l'ensemble des crédits du ministère sont en hausse de quelque 9 p. 100, les crédits du fonds d'assistance n'ont augmenté que de 1,50 p. 100, soit de un million de francs, alors qu'ils auraient dû progresser d'environ 6 millions de francs, si la règle générale leur avait été appliquée.

Je rappelle que ce fonds, créé en 1977, a pour objectif de servir aux Français expatriés âgés ou handicapés dont les ressources sont notoirement insuffisantes des allocations équivalentes à celles auxquelles ils pourraient prétendre en France - minimum vieillesse ou allocation aux handicapés.

Aujourd'hui, plus de 5 000 personnes reçoivent une aide du fonds d'assistance du ministère des affaires étrangères, dont 3 600 personnes à titre permanent, des aides occasionnelles étant versées à un certain nombre de nos compatriotes. Les demandes ne font que croître.

Aussi, je m'interroge : est-ce avec un million de francs supplémentaires que nous pourrions répondre à l'attente de nos compatriotes expatriés, qui ont tout autant besoin que les autres de notre aide et de notre solidarité ? J'en doute d'autant que nous ne sommes plus dans une période de baisse du dollar et de taux de change favorable.

A ce propos, j'aimerais vous rappeler la demande que j'ai exprimée, lors de la réunion de la commission permanente du conseil pour la protection sociale des Français de l'étranger, au mois de février dernier, visant à une véritable remise à plat du tableau des allocations.

Des contacts que j'ai avec nos compatriotes expatriés ou avec leurs représentants au Conseil supérieur des Français de l'étranger, il ressort que les allocations versées ne correspondent pas toujours à la réalité du coût de la vie dans les pays de résidence. Leur montant est, en effet, déterminé pour chaque pays en fonction de l'indice des changes et de l'indice des prix communiqués par nos consulats. Or ces évaluations sont souvent en-deçà du véritable coût de la vie et l'on constate des écarts considérables, notamment dans les pays qui subissent des inflations galopantes et où le taux de change officiel n'a rien à voir avec celui qui se pratique réellement.

La légère hausse qui est consentie pour 1990, et qui porte le budget du fonds d'action sociale à 72 740 000 francs environ, tiendra compte, je l'espère, de ces nouveaux critères, plus fondés sur la réalité que sur les indices officiels, notamment lorsqu'il s'agit de pays comme l'Egypte, le Liban ou le Brésil.

Pourquoi, d'ailleurs, ne pas verser ces allocations en francs français, en dollars ou en autres monnaies si cela permet à nos compatriotes d'effectuer des achats qui ne sont possibles qu'en devises ?

Je pense, notamment, à nos compatriotes qui résident dans les pays de l'Est et, en particulier, en Pologne. Vous le savez, dans ce pays, un certain nombre de marchandises ne sont payables qu'en dollars. Si, au lieu de verser des zlotys à nos compatriotes français, nous leur versions des francs ou des dollars, ils auraient accès à ces magasins qui les vendent. Cela améliorerait grandement leurs conditions de vie.

Néanmoins, ainsi que je le disais dès le début de mon propos, cette somme de un million de francs supplémentaire ne permettra pas de répondre à toutes les demandes de façon décente, ni d'assurer - ainsi que je le souhaite depuis plusieurs années, de même que le Conseil supérieur des Français de l'étranger - la couverture maladie des bénéficiaires des allocations de solidarité.

Permettez-moi de faire un parallèle avec ce qui se passe en France. Les personnes qui reçoivent des allocations vieillesse, au titre du minimum vieillesse, ou encore les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion ne paient pas de cotisations à l'assurance maladie - ils en sont exonérés - mais ils ont droit à la couverture maladie.

Nos compatriotes expatriés bénéficiant d'allocations similaires n'ont pas ce droit. Pourquoi cette disparité qui les pénalise ? A l'étranger, les Français ne peuvent bénéficier d'une couverture sociale que dans le cadre des assurances volontaires de la caisse des Français de l'étranger que j'ai

l'honneur de présider. Bien que toute une série de mesures aient été prises cette année pour diminuer le coût de l'assurance, les Français de l'étranger nécessaires ne peuvent y avoir accès sans une aide de la France.

Ce sujet, vous l'aurez remarqué, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, me tient particulièrement à cœur. Aussi me permettez-vous de vous exposer la demande suivante, en souhaitant vivement qu'elle soit entendue.

En 1977, un groupe d'études avait été créé à ma demande, sous la direction de votre ministère ; pour examiner la situation des handicapés français de l'étranger. Ce groupe, composé de représentants de votre ministère, du ministère des affaires sociales, de délégués des Français de l'étranger et de représentants des associations, avait permis l'attribution de la carte d'invalidité aux handicapés français résidant à l'étranger par nos consulats, en liaison avec les Cotorep de nos départements. En outre, des allocations permanentes versées par votre ministère avaient été mises en place.

Un groupe d'études similaire, composé de représentants du ministère des affaires étrangères, de celui des affaires sociales, du secrétariat d'Etat aux handicapés, ainsi que des représentants des Français de l'étranger, pourrait être mis en place rapidement, à votre initiative et sous votre tutelle, avec pour objectif d'examiner les différentes solutions qui permettraient de faire bénéficier les allocataires du fonds d'assistance de la couverture maladie.

Notre réflexion peut porter sur l'alternative suivante : exonération des cotisations maladie, en assimilant les bénéficiaires de l'allocation de solidarité à ceux du R.M.I. par exemple, ou bien prise en charge par le fonds d'assistance de ces cotisations. Cette seconde solution nécessiterait que la ligne budgétaire des crédits d'assistance augmente de façon importante car environ 3 600 personnes seraient concernées.

Je souhaite que cette proposition, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, retienne votre attention, et que, dans un avenir proche, vous mettiez en place ce groupe de réflexion, qui aura à cœur de faire en sorte que la justice sociale et la politique de solidarité s'expriment envers tous les Français les plus défavorisés, y compris ceux qui vivent hors de France. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Mes chers collègues, comme nous en étions convenu, nous allons interrompre maintenant nos travaux pour les reprendre à vingt-deux heures. Nous poursuivrons alors l'examen des dispositions du projet de loi relatives au ministère de la coopération et du développement.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures trente, est reprise à vingt-deux heures cinq, sous la présidence de M. Etienne Dailly, vice-président.)

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE DAILLY, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Coopération et développement (suite)

M. le président. Nous reprenons l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de la coopération et du développement.

La parole est à M. Croze.

M. Pierre Croze. Monsieur le ministre, face à la crise économique des pays africains, à l'ouverture des pays de l'Est, à l'échéance proche du marché européen de 1993 et à l'émergence des pays asiatiques, l'ère du renouveau doit dès maintenant s'intégrer irrémédiablement dans votre budget.

Vous en avez toujours eu conscience, monsieur le ministre, puisque, dès le 20 avril dernier, vous engagiez un débat à l'Assemblée nationale afin d'entrevoir les nouveaux principes et les nouvelles formes qui pourraient régir notre coopération de demain.

Un consensus s'est dégagé : continuer à soutenir notre politique d'aide en Afrique, en raison, bien sûr, d'un siècle d'histoire commune, et donc de liens culturels privilégiés, mais en raison également de son intérêt politique et économique.

Il n'est pas pensable de laisser se créer un déséquilibre majeur entre le Nord et le Sud, avec un continent qui comptera, en l'an 2000, plus de un milliard d'habitants et une Europe vieillie.

Et l'un des moyens de lutter contre l'immigration clandestine et les tentations de xénophobie est bien d'aider les pays du Sud à fournir à leurs ressortissants de « l'emploi au pays ».

Le maintien de la présence française en Afrique n'est nullement contesté, tant sur le plan économique que sur le plan militaire. Ce dernier est un facteur de paix et d'équilibre et a permis d'éviter de réels affrontements, comme en Angola ou au Tchad.

Le principe accepté, il faut adopter aujourd'hui des formes nouvelles de coopération appropriées.

C'est ainsi qu'il faut tenir compte de la crise économique subie par les Etats africains, crise liée à la hausse des matières premières, à un endettement structurel et à une hausse démographique annuelle de plus de 3 p. 100.

Cette poussée démographique est la cause d'un résultat décevant au regard de l'évolution de leur produit intérieur brut par habitant, qui serait inférieur d'environ 15 p. 100 à son niveau d'il y a quinze ans.

En revanche, la croissance économique en Afrique - qui a été de 3 p. 100, en 1988 - les très nets progrès en matière d'alphabétisation, les regroupements dans l'agriculture comme le développement des coopératives ou des associations villageoises qui créent des marchés locaux et, enfin, un réseau plus dense d'entreprises africaines doivent nous pousser à l'optimisme.

Si l'enveloppe de votre budget, qui ne progresse que de 4,8 p. 100, cette année, n'a rien d'un renouveau, nous pouvons cependant entrevoir dans l'affectation de vos crédits une nouvelle forme de coopération.

En effet, on remarque, tout d'abord, un très net souci de mobiliser d'autres partenaires que l'Etat. A cet égard, je relève, par exemple, la hausse des crédits destinés aux organisations non gouvernementales, en augmentation de 88 p. 100, et celle des crédits affectés aux associations volontaires pour le développement, qui est de 12 p. 100.

Le travail remarquable de ces organisations est essentiellement orienté vers le développement rural, les marchés locaux et régionaux. Leur objectif est de développer au maximum des opérations triangulaires, qui consistent à distribuer dans une zone déficitaire les produits achetés par un pays développé à une région excédentaire dans le même Etat africain ou dans la même région.

D'après ces organisations, l'un des moyens pour y parvenir serait d'y affecter 10 p. 100 de l'aide alimentaire actuellement octroyée. Etant donné que notre aide alimentaire ne représente que 5 p. 100 de l'effort global mené par la France - je note, en passant, que l'aide alimentaire du Canada comme celle des U.S.A. représentent 30 p. 100 de leur aide totale - seriez-vous prêt, monsieur le ministre, à prendre cette demande en considération ?

C'est avec satisfaction que j'ai noté le concours accru des collectivités territoriales. En effet, les crédits de la coopération décentralisée et projets conjoints passent de 1 986 000 francs à 7 986 000 francs, soit une augmentation de plus de 300 p. 100. Il vous faudra néanmoins vous assurer que les coopérations entre les collectivités françaises et les Etats africains sont bien en harmonie avec les principes de développement de votre ministère et surtout veiller à pallier l'inexpérience des premières.

Je constate que, répondant à nos anciennes préoccupations, les crédits pour l'assistance technique et la formation dans le domaine militaire connaissent, pour la première fois depuis longtemps, une légère hausse de 0,3 p. 100 seulement, mais c'est un progrès !

La qualité de notre enseignement militaire est très appréciée des responsables africains, et il me paraît préférable que ce soit notre pays qui apporte une aide militaire désintéressée et sincère plutôt que d'autres pays qui ont des objectifs sur lesquels je préfère ne pas insister.

Enfin, on peut constater un certain renouveau dans la concertation avec les instances internationales, comme la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international, et la Communauté économique européenne.

Par son expérience africaine, la France semble être entendue et joue donc un rôle d'arbitre, voire de grand avocat de l'Afrique. Notre pays a toujours dénoncé les effets négatifs des politiques d'ajustements structurels, notamment dans le domaine social et dans celui de l'environnement. Pour rétablir leurs équilibres macro-économiques exigés pour obtenir des prêts, les pays déficitaires doivent surmonter de graves problèmes liés à la pauvreté et, donc, des coûts sociaux très élevés.

Grand adepte des programmes de développement appropriés à chaque région et partisan du cas par cas, notre pays doit continuer à prouver que trop de rationalisation et de théorie entraînent des effets contraires au développement, voire des effets pervers.

A une économie de l'aide, il faut substituer une économie de production. C'est pourquoi, s'il faut se méfier des prêts structurels, il faut aussi se méfier des dons, qui marginalisent les Etats africains et ne les intègrent pas dans une économie de production compétitive.

Si la diminution de la dette des trente-cinq pays africains - diminution qui nous est présentée dans cette loi de finances alors que nous avons été annoncés un projet de loi spécifique - devrait, en principe, aider ces Etats, il faut se méfier de la pérennisation d'un tel acte de générosité qui, souvent, n'est pas compris comme tel.

Il faut souligner que la France demeure, parmi les grands pays de l'Organisation de coopération et de développement économique, l'O.C.D.E., le premier apporteur d'aide par habitant, puisque, comme l'indiquait, ce matin, notre rapporteur, elle consacre 0,54 p. 100 de son produit national brut à l'aide publique, dont 75 p. 100, soit plus de 20 milliards de francs, vont à l'Afrique.

Si toutes ces options prises par votre ministère sont positives et encourageantes, le grand problème reste bien celui de la diminution de la présence française en Afrique. En effet, il ne suffit pas d'être présent financièrement, il faut également l'être d'une façon physique, sur le terrain.

Or, on ne peut malheureusement que constater la diminution, depuis dix ans, du nombre des Français expatriés en Afrique, celle, quasi drastique, du personnel de votre ministère à l'étranger et celle du nombre des enseignants.

Il en est de même pour les volontaires du service national actif, les V.S.N.A., qui accomplissent un excellent travail technique. A ce sujet, je vous demande instamment, monsieur le ministre, de lutter contre cette tendance, notamment en matière sanitaire. En effet, partout où je suis passé en Afrique, nos compatriotes m'ont fait part de leurs graves inquiétudes devant le manque de médecins dans les centres médico-sociaux. Il faut donc augmenter le nombre des V.S.N.A. médecins dans ces centres, et ce dans les meilleurs délais, afin d'assurer à nos ressortissants les prestations minimales.

Puisque je parle des coopérants, je voudrais faire part d'une autre préoccupation concernant le flou de leur mission sur le terrain. Bien souvent, le coopérant est « mis à disposition » des autorités locales, sans que ses fonctions et attributions soient négociées entre les autorités françaises et celles du pays d'accueil.

Sans ces précisions, l'évaluation du travail du coopérant n'est pas possible de façon objective, ce qui se traduit par la non-reconnaissance de son activité sur le terrain et de ses compétences - capacité de gestion, animation d'équipes, etc.

Le cas des chefs de projet est le plus significatif, à cet égard : leurs responsabilités ne sont pas prises en compte réellement par le ministère ; aucun texte n'existe concernant leurs attributions et les charges qu'ils assurent.

Je constate également avec regret une quasi-stagnation des bourses accordées aux nationaux et aux Français expatriés, alors que d'autres pays, très concurrents, pratiquent une politique plus attractive et drainent les meilleurs éléments.

Je m'inquiète fortement du désengagement d'un tiers des entreprises françaises privées en Afrique. Le président du comité d'investissement en Afrique noire vient d'ailleurs d'alerter les responsables français à ce sujet.

Le problème crucial demeure celui de la réduction de la demande en Afrique et du passage à l'informel de nombreux secteurs de l'économie. Les importations africaines régressent et l'Afrique ne représente plus que 3 p. 100 des échanges mondiaux contre 5 p. 100 en 1980. On remarque, ici encore, que seule la substitution d'une économie de production à une économie de l'aide peut sauver l'Afrique.

Et c'est l'occasion pour la coopération de se renouveler. Comment aider l'Afrique à passer à une économie de production alors que nous sommes moins présents sur le terrain ?

Pour répondre à cette question, je proposerai que notre politique s'articule autour de trois axes.

Tout d'abord, il convient d'inciter nos compatriotes à s'expatrier et de pratiquer une véritable politique de réinsertion. Depuis des années, avec mes collègues sénateurs des Français de l'étranger, je plaide pour la réinsertion des expatriés lors de leur retour en France. L'action que mène votre bureau de réinsertion en faveur des coopérants, monsieur le ministre, va dans la bonne direction, mais reste insuffisante dans la mesure où il faudrait pouvoir mener la même action en faveur des autres expatriés.

En outre, nous devons mieux organiser notre assistance technique. Enfin, il faudrait faire revenir les capitaux français en Afrique et rendre ce continent attractif.

Je ne voudrais pas terminer sans évoquer la réforme dite « de Beaucé », portant sur les rémunérations des recrutés locaux et détachés au barème, réforme qui inquiète sérieusement nos compatriotes.

Mon collègue M. Jacques Habert vous en a parlé ce matin et je vous saurais gré, monsieur le ministre, de bien vouloir nous dire comment sera appliquée cette réforme dans les établissements qui dépendent de votre ministère.

Enfin, il faut enrayer à long terme le phénomène de l'aide qui entrave les lois du marché. L'aide octroyée à l'Afrique ne doit pas devenir un dû, un fait établi ; elle ne doit plus être perçue comme telle par les bénéficiaires et, sans faire comme certains autres pays étrangers une publicité tapageuse, il faudrait tout de même en faire connaître la valeur, et ce, mieux que nous ne le faisons.

Avec l'Europe, une chance se profile pour donner plus de poids à notre philosophie et faire de l'Afrique un partenaire productif. Commençons donc dans les treize pays de la zone franc, et rassurons nos partenaires africains, qui doutent du renforcement des liens entre l'Europe et l'Afrique, alors que les économies des pays de l'Est s'ouvrent et que des marchés potentiels très intéressants peuvent venir les concurrencer.

Votre budget, monsieur le ministre, s'il n'est pas novateur par la croissance de ses crédits, laisse néanmoins apparaître un réel souci de changement parce qu'il mobilise de nouveaux acteurs et qu'il affirme la volonté d'arriver à de nouveaux rapports franco-africains.

C'est pour ces dernières raisons, et elles seules, monsieur le ministre, que le groupe de l'U.R.E.I. votera votre budget. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Guy Penne.

M. Guy Penne. Monsieur le ministre, notre débat d'aujourd'hui sur le projet de budget du ministère de la coopération pour 1990 se déroule dans un contexte international très mouvant.

Les regards se portent plutôt vers les extraordinaires bouleversements en Europe orientale et centrale. On en viendrait presque à oublier que, au-delà des changements internes dans les relations Est-Ouest, le Nord et le Sud existent encore.

Il ne faudrait pas que la joie légitime que nous éprouvons devant l'effondrement des divisions et la disparition des séquelles de la guerre froide en Europe nous détourne de notre devoir de solidarité.

L'évolution de la situation internationale, si prometteuse pour les pays de l'Est, risque d'être très défavorable aux pays du Sud encore handicapés, et sans doute pour longtemps, par le sous-développement et le « mal-développement » avec son cortège de misère, de famine et de violence.

Face à cette situation, l'action de la France dans le monde revêt une importance particulière. Les relations étroites de la France avec un grand nombre de pays africains, l'existence

d'une communauté francophone, sa place dans le combat pour le respect des droits de l'homme, tous ces éléments nous obligent à rester très vigilants et à prêter une attention toute particulière au budget du ministère de la coopération.

Dans la perspective d'un nouvel ordre politique international, il est clair que la France se trouve dans l'impérieuse nécessité de maintenir ses liens particuliers avec les pays francophones d'Afrique.

On a souvent vu à l'O.N.U. se dégager un large accord pour une communauté d'action entre la France et ses anciennes colonies, qui nous était, d'ailleurs, très envié par les autres membres du concert des nations. Dans la nouvelle définition des rapports Est-Ouest, certaines anciennes colonies lusophones et les pays de la ligne de front, notamment avec la redistribution des cartes en Namibie et l'évolution en Afrique du Sud, sollicitent l'attention de la France.

En quelque sorte, monsieur le ministre, votre ministère, qui apparaissait souvent comme un ministère technique, devient, par la force des choses, beaucoup plus politique.

Au-delà même des données chiffrées, nous approuvons surtout les choix politiques et les principes qui guident votre action ministérielle et que nous retrouvons dans ce budget.

Je souhaiterais attirer votre attention sur une question de détail certes, mais qui a son importance, en tout cas pour les intéressés. Depuis 1985, la *Lettre bimestrielle du coopérant médical et sanitaire* est diffusée grâce aux moyens mis à sa disposition par le service du vaguesmestre de votre ministère.

Cette possibilité de routage permet à des milliers de personnes des services sanitaires, civils ou militaires, même très isolées, de rester, grâce à cette lettre, à l'écoute de la science médicale en marche, en contact avec l'évolution de l'exercice professionnel et de l'activité de leurs confrères coopérants.

Ce routage était la seule possibilité d'assurer une bonne réception de l'envoi et, si la décision de le supprimer pour 1990 devait être confirmée, elle condamnerait du même coup cette publication à disparaître. C'est pourquoi, monsieur le ministre, il serait souhaitable de maintenir ce routage, si vous le voulez bien et si vous le pouvez.

Mais revenons à l'essentiel. La France est le premier pays bailleur d'aides publiques au développement en Afrique et il est évident que la proposition du Président de la République au sommet francophone de Dakar - elle a été évoquée à cette tribune par de nombreux intervenants - concernant l'annulation de la totalité des créances d'aide publique au développement dues par les trente-cinq pays les plus pauvres et les plus endettés, a eu un effet bénéfique et un grand retentissement.

Toutefois, la situation de ces pays ne cesse de se dégrader et le prix des matières premières d'évoluer à la baisse. Nous ne résoudrons donc pas tous les problèmes - je suis d'accord avec un certain nombre de nos collègues - par la seule suppression de la dette.

Si l'Etat peut contrôler le développement et l'emploi de son aide publique, le secteur privé risque, lui, d'être attiré par de nouveaux marchés susceptibles de s'ouvrir en Europe. L'un des instruments de l'aide au secteur privé passe par la caisse centrale de coopération économique et par la Pro-parco, qui est en pleine restructuration.

Le ministère de la coopération a, d'ailleurs, récemment pris la décision de déléguer à la caisse les concours que lui-même apportait aux entreprises privées. Celles-ci trouveront donc désormais, dans le groupe de la caisse centrale de coopération économique, un interlocuteur unique capable de leur apporter un soutien sous diverses formes, qu'il s'agisse d'aide pour les études de préinvestissement, de prise de participation au capital ou de prêts à long terme pour financer leurs investissements. Il serait d'ailleurs intéressant, monsieur le ministre, d'associer le Parlement au contrôle de la caisse centrale.

Certaines entreprises rencontrent des difficultés dans le remboursement de leurs créances, par exemple en Côte-d'Ivoire. La caisse centrale ne pourrait-elle, après examen attentif de l'honnêteté de ces créances, prévoir, avant tout renouvellement de son aide, une possibilité de préemption pour ces entreprises ?

Je voudrais maintenant insister sur deux points : dans le domaine des transports de personnes, dont l'état de délabrement actuel est catastrophique dans un grand nombre d'Etats

africains, la caisse centrale de coopération économique a apporté son concours à de multiples reprises au financement d'investissements de sociétés.

Ainsi, elle a financé la totalité de la création et du développement du réseau de Conakry depuis 1984. La caisse s'est également impliquée depuis cette année dans les conceptions de financement du plan de redressement financier des sociétés du Cameroun et du Sénégal.

Enfin, un certain nombre de pays ont fait appel à la caisse centrale de coopération économique pour la création des réseaux d'autobus dans leurs capitales, en République centrafricaine, au Gabon, au Congo, à Madagascar et au Mali.

Il semble qu'il faudrait inciter la caisse centrale de coopération économique à répondre favorablement à ces demandes, qui correspondent à des vœux formulés par ces différents Etats.

Au niveau de l'action sanitaire et sociale, planification sanitaire, soins de santé primaires, gestion et maintenance des hôpitaux sont les lignes directrices de votre action. Il est, en effet, indispensable de lutter contre le gigantisme des ensembles hospitaliers, qui ne sauraient répondre aux besoins hospitalo-universitaires, en créant des ensembles beaucoup mieux adaptés aux besoins, à la géographie et au climat des pays africains.

En revanche, il faudrait peut-être mieux gérer les missions d'évaluation et d'études de faisabilité qui se succèdent pour le même objet, et parfois abusivement. Dans ce domaine, la caisse centrale de coopération économique devrait être incitée à intervenir plus, même si cela suscite quelque réticence, dans le secteur hospitalier.

Certains pensent que les démographies galopantes sont un des maux de l'Afrique. Je ne suis pas de cet avis. Malheureusement, les réalités pathologiques viennent contredire ces affirmations car, à la résurgence de certaines pathologies en voie de disparition, s'ajoute l'apparition de nouvelles. Je pense particulièrement au fantastique développement du sida, qui doit être pris en compte. Il est indispensable que notre pays s'engage dans une action particulière et déterminante pour aider l'Afrique à lutter contre ce fléau.

J'aborderai maintenant un point essentiel de mon intervention, l'appui aux initiatives privées et décentralisées. Par rapport au budget de 1989, leurs crédits vont progresser de 19,21 p. 100. Cela signifie que le mouvement amorcé en 1989 se poursuit et à un rythme accéléré. Nous savons que cet aspect constitue un axe prioritaire de votre politique. Ce budget, préparé dans un contexte de rigueur budgétaire, a bénéficié de la priorité reconnue par le Président de la République, et par le Gouvernement tout entier, aux crédits accordés à l'aide publique au développement.

Dans cet environnement, les crédits consacrés à la coopération décentralisée connaissent une évolution spectaculaire : en 1989, ils s'élevaient à 1 986 400 francs et, en 1990, à 7 986 400 francs, soit une progression de 302 p. 100 !

Pour mémoire, je signalerai simplement que, sous la responsabilité de M. Aurillac, ces crédits atteignaient péniblement 90 000 francs !

Les organisations non gouvernementales, O.N.G., et les associations des volontaires n'ont pas été oubliées. Leurs crédits augmentent respectivement de 89 p. 100 et de 13 p. 100. Il s'agit de tirer davantage parti des potentialités de la société civile. Avec de tels crédits, le ministère se donne les moyens de mobiliser des partenaires tels que les O.N.G., les collectivités locales et, en général, le secteur privé.

Multiplier les acteurs de la coopération est une bonne chose, mais leur donner les moyens de travailler efficacement est mieux encore.

Les actions de coopération des différents acteurs non gouvernementaux ne sauraient se substituer à celles de l'Etat, mais elles en sont le nécessaire complément.

On a l'habitude de dire que la coopération décentralisée est un phénomène récent. C'est vrai, la coopération conduite par les collectivités locales fait ses premiers pas. Mais il est vrai aussi que, grâce à la volonté politique du Gouvernement et aux mesures prévues dans le budget pour 1990, cette coopération semble promise à un bel avenir.

Les mesures contenues dans le budget pour 1990 doivent faciliter la prise en charge des missions d'expertise technique dans le cadre des contrats de plan Etat-région pour des

actions de coopération ; elles doivent aussi donner les moyens nécessaires au fonctionnement de la commission de coopération décentralisée, créée au mois de juillet dernier.

Nous nous félicitons de la création de cette commission, qui rassemble paritairement les élus locaux et les représentants de l'Etat. Ses objectifs sont clairs et ambitieux. Il s'agit d'inciter les élus locaux à mener ce type d'actions de coopération, de supprimer les blocages qui entravent la coopération décentralisée et d'harmoniser les actions de l'Etat et celles des collectivités locales.

Cette harmonisation devrait être élargie aux O.N.G. En effet, il n'est pas rare de voir plusieurs O.N.G. et plusieurs collectivités locales françaises travailler dans le même pays, dans une superbe ignorance réciproque.

Dans ce sens, nous aimerions avoir, monsieur le ministre, quelques précisions sur le rôle, le fonctionnement et les tâches prioritaires de cette commission.

Les collectivités locales, ces nouveaux acteurs de la coopération, ont un rôle spécifique à jouer dans la politique française des relations Nord-Sud. Elles peuvent sensibiliser nos concitoyens aux réalités riches et complexes de nos partenaires du Sud. Elles auront à mobiliser les compétences techniques disponibles localement. Elles peuvent dégager des ressources financières supplémentaires. Enfin, elles auront à aider nos partenaires du Sud à mettre en place des structures intermédiaires décentralisées propres à faire progresser la démocratie et le développement économique et social.

Elles devront s'interroger sur le contenu et le sens de leur action. Les retombées des actions de jumelage-coopération doivent profiter aussi à la commune de départ et faciliter la communication et les échanges, pas seulement touristiques, entre les peuples et les cultures.

On peut trouver dans ces activités de coopération l'énergie et les idées nécessaires pour faire reculer, en Afrique, la misère et le sous-développement et pour combattre, en France, le racisme et l'intolérance.

Cette coopération peut aussi avoir des effets importants sur le plan de l'exportation de notre technologie et du savoir-faire des techniciens de nos collectivités territoriales.

Monsieur le ministre, l'effort consenti dans le projet de budget pour 1990 dans le domaine de la coopération décentralisée mérite d'être salué. Nous savons que certains obstacles demeurent encore et appellent une solution rapide. L'action extérieure des collectivités territoriales n'a pas un cadre juridique bien défini. Les collectivités manquent souvent d'information et on risque alors de dilapider quelques efforts précieux.

L'année prochaine, lors du débat sur le projet de loi de finances pour 1991, nous aurons sans doute l'occasion de réaliser un bilan des actions menées par les collectivités locales et du travail accompli par la commission de coopération décentralisée.

Pour l'instant, afin de bien montrer cette volonté, largement partagée ici, de voir la France œuvrer efficacement au service du développement du tiers monde, au nom du groupe socialiste, je vous invite, mes chers collègues, à voter le projet de budget du ministère de la coopération pour 1990.

M. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement. Tout d'abord, je remercie les intervenants des questions fort pertinentes qu'ils ont posées. Cela fait plaisir au ministre de la coopération, qui, vous le savez, se passionne pour les problèmes qui ont été évoqués.

Je remercie également MM. les rapporteurs de la qualité de leurs remarques.

La crise de l'Afrique, dont ils ont fait une description, hélas ! exacte, impose un nouvel élan, dont ce projet de budget pose les jalons.

Sur l'aide publique au développement, nous voudrions une enveloppe plus large. L'aide atteint, cette année, le taux de 0,54 p. 100 du produit intérieur brut et le dépassera l'année prochaine.

En ce qui concerne le Fonds d'aide et de coopération, M. d'Ornano s'est inquiété de l'érosion des crédits de paiement. Il faut y voir les conséquences transitoires de la

réforme de ce fonds, qui, grâce à une plus grande rigueur de gestion, une meilleure préparation des projets et une plus grande transparence dans l'utilisation des crédits, comme le souhaite M. Voisin, modernise cet instrument, auquel j'attache une très grande importance, comme en témoigne la croissance des autorisations de programme.

Nous savons depuis plusieurs mois que nous ne pourrions pas utiliser plus de crédits de paiement en 1990 qu'en 1989. C'est pour cette raison que nous avons accepté une certaine érosion de ces crédits. En effet, il est inutile de demander des crédits que l'on ne peut pas consommer au cours de l'année. Cela sera peut-être différent dans les années à venir.

La stabilité des crédits de l'aide budgétaire, que déplorent MM. Voisin et d'Ornano, répond à notre sentiment que les besoins en concours hors-projets de nos partenaires les plus pauvres vont se stabiliser, du fait des annulations de dette que la France accordera pour un montant de 2,2 milliards de francs, dès cette année.

S'agissant de la dette, à propos de laquelle M. d'Ornano fait d'intéressantes suggestions, nous avons beaucoup avancé depuis un an, tant sur le plan français en proposant des mesures d'annulation à Dakar, qu'en incitant nos partenaires industrialisés à prendre des initiatives qui se sont traduites à Toronto, puis par le plan Brady.

S'agissant de l'assistance technique, il n'est plus concevable que les Etats africains s'endettent auprès de nous pour payer des assistants techniques qui réduisent au chômage leurs diplômés, situation que nous avons constatée dans plusieurs pays.

Nous souhaitons que les assistants techniques soient moins nombreux à être en concurrence avec les cadres locaux et que la contribution des Etats à l'assistance technique soit moins importante. Telles sont les directions d'un retour à l'équilibre humain et financier et d'une modernisation de cet instrument précieux.

En ce qui concerne la coopération non gouvernementale, je vous ai dit l'importance que j'y attachais.

M. d'Ornano déplore la minceur de l'enveloppe qui y est consacrée. Pour la mesurer, il faut tenir compte des projets cofinancés par le F.A.C., qui sont nombreux. Le total de ces crédits, si on les additionne en fin d'année, n'est pas négligeable.

Quant aux crédits militaires, au sujet desquels MM. Voisin et d'Ornano ont fait part de leur inquiétude, j'observe que leur augmentation globale, d'un montant certes limité, cache, en fait, une évolution positive. Conformément à la demande faite, l'année dernière, par les parlementaires, nous avons mis l'accent sur la formation et les hommes. Les crédits afférents croîtront de 9 p. 100 et ceux qui concernent l'aide directe en matériel augmenteront de 5 p. 100.

Enfin, il est constant - l'exercice budgétaire qui se termine n'échappera pas à la règle - qu'à ces crédits s'ajoutent ceux qui sont mobilisés au titre de la réserve du F.A.C. du Premier ministre, sollicitée lorsqu'on doit faire face à des situations exceptionnelles en cours d'année. C'est pratiquement le cas tous les ans.

J'en viens maintenant aux problèmes européens, notamment à la convention de Lomé. Nous sommes là en pleine actualité.

MM. d'Ornano, de Villepin, Croze, Voisin et Jean Garcia m'ont interrogé sur ce point. La négociation de la convention de Lomé IV, qui a débuté voilà plus d'un an et qui s'est poursuivie, mardi soir, à Bruxelles, a été difficile et ardue, parce qu'il n'est pas aisé d'harmoniser les positions des Douze. Certains voulaient une enveloppe financière d'un faible montant. D'autres, dont la France, souhaitaient une enveloppe d'un montant très élevé. Il a bien fallu trouver un compromis.

A Luxembourg, puis à Bruxelles, nous avons passé beaucoup de jours et de nuits à discuter de ces problèmes financiers très ardues et très techniques. Je ne citerai que le Stabex et le Sysmin, que vous connaissez bien.

La négociation a été difficile également parce que, entre les Etats A.C.P., l'entente n'est pas toujours parfaite. Ils n'ont pas nécessairement les mêmes intérêts que les Etats d'Afrique. Il en est, d'ailleurs, de même pour ces derniers entre eux.

Il a donc fallu mettre d'accord les Douze entre eux, les 66 pays A.C.P. entre eux, puis les Douze et les 66 pays A.C.P. ensemble. C'est un exercice compliqué.

Je ne pensais pas, voilà quinze jours, que nous parviendrions à une conclusion positive. Nous sommes d'accord sur tout le contenu. C'est important.

Les fonds européens dégagés par la convention de Lomé IV seront, après accord des Douze, de 10,7 milliards d'ECU, ce qui représente 42 p. 100 d'augmentation par rapport à la convention de Lomé III, qui portait sur 7,4 milliards d'ECU. Il faut aussi tenir compte des 1 100 millions d'ECU de la Banque européenne, qui ne débourse pas assez de crédits. Je réponds là à M. de Villepin.

Il est certain que les crédits prévus dans la convention de Lomé III, n'ont pas été entièrement dépensés. Il faut donc engager un effort important sur ce point.

Les pays A.C.P. ont été déçus, car ils auraient souhaité 10,8 milliards d'ECU, c'est-à-dire 100 millions d'ECU de plus. Ce n'était pas important. La France s'est engagée à faire des démarches auprès des Etats qui sont prêts à consentir un effort supplémentaire. Elle contribuera, elle aussi, à cet effort. Il n'y aura pas de problème pour les 100 millions d'ECU supplémentaires. Nous sommes d'accord avec les pays A.C.P. sur les 10,8 milliards d'ECU pour le Fonds européen de développement et sur les 1 100 millions d'ECU pour la Banque européenne.

Dans une quinzaine de jours, à peu près - la date n'est pas encore fixée - nous irons signer cette quatrième convention, à Lomé, comme il se doit.

Comme je l'ai dit dans mon discours introductif, des progrès sont réalisés.

La durée de la convention passe de cinq à dix ans. Toutefois, dans cinq ans, un réajustement financier aura lieu.

En outre, des progrès ont été faits s'agissant de la coopération agricole, de la dimension régionale de la coopération, de l'affirmation du rôle des O.N.G., du Stabex et du Sysmin.

Nous avons innové sur l'ajustement structurel, qui n'existait pas auparavant à l'échelon européen et auquel est consacré 1 100 millions d'ECU. C'est mieux que rien pour un début.

Nous avons innové également sur l'environnement, la protection des ressources naturelles, la coopération culturelle et sociale.

De plus, trois nouveaux Etats seront admis : Haïti et Saint-Domingue, tout de suite, puis la Namibie, lorsqu'elle aura accédé à l'indépendance.

La présidence française a fait un important travail. Elle a rencontré la compréhension de ses différents partenaires et des pays A.C.P., qui ont fait des concessions. Nous sommes donc heureux de pouvoir conclure cette convention à la fin de l'année, comme nous l'avions envisagé.

En ce qui concerne les conséquences sociales de l'ajustement structurel, je dirai à M. Jean Garcia que cet ajustement est indispensable. Sans ajustement, les pays ne peuvent pas retrouver une stabilité économique. Les premiers pays qui y ont eu recours commencent à en ressentir les bénéfices. Nous sommes donc sur la bonne voie.

La France est très attentive à ce que les programmes d'ajustement tiennent compte des populations.

Elle intervient dans les négociations avec les institutions de Bretton Woods pour que les programmes ne soient pas trop durs, mais qu'ils soient, au contraire, réalistes et progressistes. Elle finance les mesures nécessaires pour rendre supportables les opérations les plus douloureuses. Elle renforce la priorité de ses interventions dans les domaines fondamentaux de la promotion de l'homme, c'est-à-dire la politique de santé et de formation.

Quand un ajustement est trop drastique, les filières de santé et de formation, en subissent les premières le contre-coup. Or, elles sont souvent en grande difficulté.

Nous essayons, parallèlement à cet ajustement, d'offrir à nos partenaires les moyens de remédier aux conséquences sociales désastreuses fournies par ces plans d'ajustement.

La France lutte également contre la pauvreté par la mise en place de programmes destinés aux plus démunis et s'adressant directement aux populations. C'est l'effort qui est

fait en faveur des organisations non gouvernementales, des collectivités locales, des organisations paysannes et des micro-entreprises.

Le traitement social est donc une dimension tout à fait nécessaire de la politique de coopération d'aujourd'hui. Mais celle-ci doit, avant tout, se concentrer sur la restauration, voire sur la création de bases productives capables de générer des richesses et des emplois.

Le débat le plus fondamental est celui des politiques de développement en période de récession des cours mondiaux des matières premières et de leur articulation avec les problèmes démographiques.

C'est pourquoi il ne faut pas opposer ajustement et développement, mais il convient d'œuvrer pour que la conception des opérations facilite la compatibilité de ces deux termes et que les lignes budgétaires qui les financent soient de plus en plus interconnectées.

J'en viens à la coopération industrielle, domaine aujourd'hui très important pour l'Afrique. MM. de Villepin, Biarnès, Cartigny et Croze m'ont interrogé sur ce point.

Le dispositif comporte trois éléments majeurs.

Tout d'abord, appuyer nos partenaires africains pour améliorer l'environnement des entreprises.

Les obstacles au développement du secteur privé se situent non dans la crise conjoncturelle que nous traversons, mais dans des obstacles structurels : fiscalité et douanes inappropriées, codes des investissements tout à fait inadaptés. Dans de telles conditions, le secteur privé n'est pas très encouragé à venir s'installer en Afrique.

Cet appui passe par une assistance à la gestion et à la politique des finances publiques en Afrique, par une assistance croissante à la mise en place de conditions juridiques équitables et d'un véritable état de droit - M. Biarnès a insisté sur ce point - ainsi que par une assistance à la restauration de véritables institutions capables de jouer un rôle efficace dans la vie publique.

Chaque fois que ces pays nous demandent des assistants de haut niveau pour la gestion des finances publiques, les douanes ou la justice, nous leur donnons satisfaction. En effet, si nous réduisons quelque peu l'assistance technique en matière d'enseignement, il convient de l'augmenter en direction des ministères techniques.

Cet appui passe également par des aides spécifiques. Celles-ci sont fournies par des programmes d'ajustements structurels, tel le programme d'environnement de la Guinée. Elles sont également fournies à des institutions locales africaines, comme des organisations patronales. Elles sont enfin fournies dans le cadre de la restructuration des systèmes bancaires que M. de Villepin a particulièrement évoquée, à juste titre, je crois.

La crise des systèmes bancaires modernes que connaissent de nombreux Etats africains, tout particulièrement le Cameroun et le Bénin qu'a cités M. de Villepin, gêne considérablement la rentrée des recettes publiques et menace la qualité de la monnaie.

Des facteurs externes, telle la chute des produits de base, contribuent à expliquer cette situation. Mais il faut également souligner la responsabilité des Etats qui ont pratiqué un interventionnisme massif, des banques centrales qui n'ont pas été en mesure d'exercer un contrôle suffisant et des banques elles-mêmes dont la gestion n'a pas toujours été exemplaire, loin de là.

Enfin, on constate le faible développement des réseaux mutualistes de collecte de l'épargne. Pourtant, de l'épargne, il y en a aussi en Afrique !

Face à cette situation, la France a entrepris, avec ses partenaires africains et les institutions de Bretton Woods, de réagir : premièrement, par l'assainissement des règles et des mécanismes monétaires afin de mieux rémunérer l'épargne, de mieux maîtriser le crédit et d'assurer un véritable contrôle des banques ; deuxièmement, par l'appui et la restructuration du secteur bancaire moderne, en soutenant les programmes d'assainissement menés par les différents Etats, en particulier de la zone franc - à ce titre, plus de 800 millions de francs seront mobilisés d'ici à un an sous forme de prêts d'ajustement sectoriel ; troisièmement, par le soutien à des initiatives africaines de mobilisation d'épargne - cela concerne les banques, les capitaux africains, les mutuelles de crédit et d'épargne - et par l'étude des mécanismes nouveaux de

financement des activités productives, sans revenir aux banques de développement, qui ont malheureusement apporté la preuve de leur échec.

Le redressement des systèmes bancaires modernes, la promotion d'un cadre monétaire rénové, de même que la création de nouveaux instruments de mobilisation de l'épargne constituent donc les éléments essentiels d'une politique française particulièrement dynamique dans ce secteur.

Le deuxième élément majeur de ce dispositif réside dans le développement des très petites entreprises africaines.

La création d'un tissu de petites et moyennes entreprises est essentielle. La coopération n'avait jamais travaillé sur ce domaine et nous préparons, pour 1990, des opérations visant à cet objectif.

Le troisième élément majeur est la réorganisation de notre dispositif français d'appui direct à l'entreprise investissant en Afrique.

Pour ce faire, j'ai arrêté les trois catégories de dispositions suivantes.

Il s'agit, tout d'abord, d'une répartition nouvelle des rôles entre la caisse centrale et mon ministère. Cette répartition vient d'être définie, le ministère poursuivant et même accroissant ses financements directs aux entreprises. La caisse centrale les gère pour son compte, de manière à disposer d'une meilleure synergie. Ainsi, sera constitué, pour le 1^{er} janvier 1990, un guichet unique pour les entreprises investissant en Afrique. Il sera ouvert à la caisse centrale.

Il s'agit, ensuite, de l'accroissement des possibilités de financement des entreprises.

Il se fonde sur la montée en puissance de Proparco. Le capital de cette dernière sera triplé. Elle pourra accorder des prêts directs aux entreprises et non pas seulement prendre des participations.

Il repose également sur une redéfinition des guichets et des subventions au fonds d'études, qui permet de financer les études d'investissement ; Afrique audit assistance permettra de financer des audits de restructuration et d'aborder les privatisations dans de bonnes conditions de coût et de sécurité. Il faut, en outre, mentionner le fonds du partenariat technique, qui permet de financer des opérations de transfert de technologie et de formation d'Africains, notamment pour diminuer les coûts de l'assistance technique et organiser la relève.

Il s'appuie également sur une réforme de nos procédures de couverture des garanties d'investissement en Afrique. J'ai donc décidé de créer un fonds de garantie des prêts à moyen et à long terme en Afrique pour les investissements industriels français et africains. Il sera doté de 40 millions de francs et il pourra très vite prendre 250 millions de francs d'encours nouveaux par an. Je souhaite que ce fonds soit opérationnel au printemps de l'année 1990.

La réorganisation de notre dispositif repose, enfin, sur la poursuite des activités de promotion des entreprises en Afrique et de l'investissement.

Il s'agit, par exemple, de programmes bilatéraux entre la France et certains pays, tels Madagascar ou Haïti, de programmes sectoriels pour les fruits et légumes, les cuirs et peaux, etc.

Vous voyez que, dans ce domaine, nous avons innové cette année pour essayer de surmonter le marasme économique qui sévit en Afrique. La dette des pays à revenu intermédiaire est un problème difficile.

Nous sommes en train d'annuler la dette des trente-cinq pays les plus pauvres, qui représente 16 à 17 milliards de francs. Les pays à revenu intermédiaire du champ de la coopération sont au nombre de quatre : le Congo, le Gabon, le Cameroun et la Côte-d'Ivoire. Or la dette de la Côte-d'Ivoire est de 84 milliards de francs.

Comparée à la dette des trente-cinq pays les plus pauvres cette somme est très élevée. Par ailleurs, on ne peut annuler toutes les dettes de tous les pays sans y regarder à deux fois, car notre budget aurait du mal à suivre.

Nous devons donc réfléchir pour échafauder des solutions. C'est ce que nous sommes en train de faire, en étroite liaison avec le ministère des finances.

Nous avons aussi des contrats avec la Banque mondiale. Le plan Brady amorce des solutions pour la dette privée. Les banques rachètent des créances avec une décote plus ou

moins grande suivant le pays.

Mais les dettes privées sont beaucoup moins importantes que les dettes publiques. Dans ce domaine, nous n'avons pas encore le remède miracle. Mais, je le répète, tant dans notre pays qu'un peu partout dans le monde, on cherche à trouver

Je traiterai maintenant de l'aide alimentaire, car MM. Croze, de Villepin et Jean Garcia m'ont interrogé sur ce point.

En février 1989, la commission de coopération-développement a organisé une intéressante table ronde réunissant les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales et les professionnels sur l'aide alimentaire.

Les organisations gouvernementales ont innové et émis de nombreuses idées.

J'avais alors exprimé mon souhait que 10 p. 100 de nos crédits d'aide alimentaire soient consacrés au développement des échanges entre pays du Sud.

J'ai le plaisir d'annoncer à la Haute Assemblée que cet objectif sera très vraisemblablement atteint en 1990. En ce qui concerne les pays du champ, 45 000 tonnes d'aides alimentaires sont programmées et 9 000 tonnes proviennent de l'aide triangulaire, soit 20 p. 100 du total.

C'est important. En effet, dans certains pays, les populations peuvent mourir de faim à cause du manque de matières agricoles alors qu'un pays très voisin peut, sinon regorger de marchandises agricoles, du moins être en situation de surproduction.

Il était illogique de ne pas faire de transfert. Je me félicite donc que cette politique puisse rapidement permettre d'accroître l'indépendance alimentaire des pays africains tout en augmentant la nécessaire solidarité qui doit lier ces pays entre eux.

L'existence de débouchés extérieurs est une condition indispensable du développement de l'agriculture de ces Etats.

J'indique enfin que, lors du conseil du développement du 21 novembre 1989, à Bruxelles, le Conseil des ministres européens a adopté des orientations, en matière d'aide alimentaire, qui sont conformes aux positions défendues par le Gouvernement français.

En ce qui concerne les problèmes de santé, MM. Cartigny et Guy Penne ont posé diverses questions.

Le développement du sida en Afrique prend des proportions extrêmement dramatiques et touche toutes les couches de la population, y compris, comme en témoigne la conférence qui se tient actuellement à Paris, les mères et leurs enfants.

Que fait le ministère de la coopération et du développement ? Il travaille dans trois directions.

Voyons, tout d'abord, le volet de la prévention et de l'éducation. Il n'est pas facile d'agir dans ce domaine car il faut obtenir l'appui des populations ; mais le sida touche à tant de comportements et pose de tels problèmes sociaux et culturels qu'il faut procéder progressivement et avec discernement.

Mon ministère œuvre aussi en matière de recherche. Il appuie des équipes de chercheurs africains, comme au Zaïre, qui travaillent avec des chercheurs français et internationaux ; ils font un excellent travail, comme je m'en suis rendu compte, voilà quelques mois, lorsque je me suis rendu à Kinshasa.

Mes services essaient également de rompre la chaîne de transmission du sida. Cette maladie se transmet de trois façons : par le sang, par le sexe et lors de la grossesse.

Mon ministère a décidé de s'attaquer en premier lieu au problème de la transfusion sanguine. Il a équipé vingt-cinq laboratoires nationaux pour garantir la sûreté des transfusions et il continuera dans cette voie.

Dans l'avenir, il mettra l'accent sur la transmission de cette maladie lors de la grossesse en accentuant son action d'éducation auprès des mères, surtout par le biais de la protection maternelle et infantile.

Mais il faut aussi parler des sept cent cinquante coopérants médecins qui exercent dans les hôpitaux et qui sont, pour la plupart d'entre eux, en contact avec cette maladie.

Le problème du sida ne peut être résolu de façon bilatérale ; notre pays n'y suffirait pas. D'où notre étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, l'O.M.S. et des organismes européens.

M. Guy Penne a évoqué le problème de l'appui aux hôpitaux.

Il est certain que de nombreux Etats ne peuvent supporter les coûts de fonctionnement de très importantes structures hospitalières. Aujourd'hui, de nombreux hôpitaux sont dans un état de délabrement inimaginable. De plus, ils n'ont plus le personnel suffisant.

Nous préférons donc agir en faveur de la réhabilitation plutôt que de la construction de structures nouvelles et onéreuses.

Comme je l'ai déjà dit, sept cent cinquante médecins coopérants exercent dans des hôpitaux africains. Par ailleurs, nous nous efforçons d'apporter un appui à la gestion et à la maintenance des hôpitaux, afin qu'ils puissent « tourner normalement ». Lors de mes visites, j'ai d'ailleurs rencontré bien des directeurs adjoints d'hôpitaux qui « veillent au grain » ; ce sont des gens remarquables.

S'agissant de l'Angola, la question a été posée très directement. Nous financerons, avec la caisse centrale, un petit hôpital de base, médecine et maternité. Je crois que le dossier est bien avancé.

Je répondrai maintenant à M. Habert. Comme lui, j'attache une très grande importance à tout ce qui peut contribuer à la diffusion du français et de notre culture.

Nous avons fait de grands efforts en faveur des bourses pour les établissements français à l'étranger, les écoles, les centres culturels et les Alliances françaises.

M. d'Ornano a souhaité qu'une aide accrue soit accordée aux Alliances françaises. L'augmentation de 7 p. 100 des crédits qui leur sont consacrés cette année vient après une croissance de 8 p. 100 l'année dernière. Cette progression montre que nous partageons cette volonté de rééquilibrage, qui ne peut cependant s'effectuer que progressivement.

Pour ce qui est de nos soixante-deux Alliances françaises - elles seront bientôt soixante-cinq - que je m'attache à développer tout en préservant leur complémentarité à l'égard des centres culturels, vingt et un assistants techniques de haut niveau et vingt V.S.N. - volontaires du service national actif - aident nos amis africains à gérer ces associations de droit local. Ils enseignent le français, langue étrangère, et contribuent à l'indispensable formation des formateurs.

Nous fournissons, de plus, pour les livres et les bâtiments, une subvention de 2,8 millions de francs - contre 2 millions de francs en 1988 - à laquelle s'ajoutent 5 millions de francs - contre 4 millions de francs en 1988 - au titre du F.A.C. Cet effort sera poursuivi.

La modernisation des centres culturels, dont les crédits progressent nettement - ceux de Brazzaville, Bissau, Djibouti, Libreville, Kinshasa et Douala vont être refaits - et la montée en puissance de Canal France International complètent ce dispositif.

MM. Habert, d'Ornano et Croze se sont inquiétés de la situation du réseau scolaire français à l'étranger et de la réforme annoncée par M. le secrétaire d'Etat aux relations culturelles internationales. Cette réforme, dont je suis bien évidemment solidaire, touche cependant relativement peu mon ministère.

Elle a un double objet. D'abord, il s'agit d'élever le niveau de rémunération des recrutés locaux. Ce n'est pas un mal car, vous le savez, certains d'entre eux travaillent dans des conditions insensées. Au ministère de la coopération, depuis plusieurs années, avait été entreprise une revalorisation de la rémunération des recrutés locaux. A ce jour, seulement cent recrutés locaux doivent encore faire l'objet de cette revalorisation. Mais les crédits nécessaires ont été inscrits dans le projet de budget pour 1990. Ainsi, au milieu de l'année prochaine ou, au plus tard, au mois d'octobre, pour ce qui concerne le ministère de la coopération, le problème des recrutés locaux sera résolu.

Reste le problème des recrutés qui se trouvent sous le régime du décret de 1967, qui résulte de la fusion, à une certaine époque, du ministère de la coopération et du ministère des affaires étrangères. On dénombre encore cent trente recrutés locaux au barème de 1967. Tous les autres sont placés sous le régime du barème de 1978, auquel il n'est pas touché. Le nombre de ceux qui sont au barème de 1967 diminue chaque année. En effet, les deux tiers des enseignants concernés exercent actuellement en Côte-d'Ivoire et,

dans la mesure où l'on assiste à une déflation du nombre d'enseignants dans ce pays, dans les toutes prochaines années, le ministère de la coopération ne comptera pratiquement plus de recrutés au barème de 1967. C'est la raison pour laquelle cette réforme ne touche que très peu ce ministère.

J'en viens au problème de la réinsertion des anciens coopérants contractuels, auquel se sont intéressés MM. Habert, d'Ornano et Croze, notamment. Ces anciens coopérants sont l'objet d'un souci constant de la part du ministère, qui s'efforce d'en limiter le nombre en les réaffectant en priorité sur des postes de coopération.

Nous indemnisons ceux d'entre eux qui, privés d'emploi rentrent en France. Ils sont pris en charge par le ministère, au titre de l'assurance chômage. En fin d'année, 450 coopérants seront ainsi indemnisés. Ce chiffre est plus faible en cours d'année ; il varie au fur et à mesure des retours. Le coût annuel global de ces mesures est de l'ordre de 16 millions de francs.

En outre, le bureau de réinsertion du ministère organise et finance chaque année cent stages individuels de réinsertion d'une durée de quatre à douze mois.

La décision du Conseil d'Etat - l'arrêt Roche, dont on a beaucoup parlé - a rappelé le droit au maintien dans la fonction publique dont bénéficient les coopérants contractuels en fonction le 11 juin 1983, en application de la « loi Le Pors ». Seuls les 1 500 coopérants enseignants ont, jusqu'à présent, été titularisés par le ministère de l'éducation nationale.

Quant aux coopérants techniciens, ils sont dans l'attente des textes qui n'ont pu être pris par les ministères d'accueil, faute de postes budgétaires disponibles.

Le retour en France de ces coopérants contractuels qui ont vocation à titularisation - actuellement 160 d'entre eux sont privés d'emploi et 550 sont en coopération - pose le problème de leur maintien dans la fonction publique. Ce problème fait actuellement l'objet d'une concertation interministérielle active visant à déboucher rapidement sur des mesures concrètes, permettant de régulariser la situation administrative de ces anciens coopérants. M. le Premier ministre s'intéresse tout particulièrement à cette question.

La coopération décentralisée avec les pays du tiers monde ne doit pas être uniquement l'affaire de l'Etat. Je m'efforce, depuis mon arrivée au ministère, d'ouvrir la coopération au plus grand nombre d'acteurs possible.

Les O.N.G. permettent de mobiliser la population française sur les grandes difficultés des pays pauvres. Par ailleurs, les actions de développement sont souvent complémentaires de nos propres projets. J'ai indiqué à plusieurs reprises ma volonté de considérer les O.N.G. comme des partenaires à part entière de la coopération française. C'est pourquoi j'ai réactivé la commission « coopération et développement », lieu d'expression de différents points de vue. J'ai également décidé d'associer les représentants des O.N.G. à certaines commissions mixtes.

M. Guy Penne. C'est très bien ! C'est un progrès.

M. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement. Si les associations sont écoutées, elles sont aussi soutenues. Les crédits ont augmenté de plus de 12 p. 100 en 1989 et la progression continuera à un rythme supérieur en 1990.

Le Gouvernement a également revu, dans le projet de budget pour 1990, les mesures fiscales qui devraient permettre d'accroître les dons versés aux associations ; ils peuvent être très importants.

Il faut que, de leur côté, les O.N.G. fassent des efforts. Elles doivent se transformer, mieux se structurer, être plus transparentes. L'étude préalable et l'évaluation de leurs projets doivent être menées avec une grande rigueur. La plupart des associations souhaitent cette évolution que, de mon côté, je favoriserai au maximum.

La coopération conduite par les collectivités locales, sur laquelle plusieurs d'entre vous sont intervenus pour féliciter le ministère de la coopération, est un phénomène plus récent. Le Gouvernement français entend favoriser ce type de coopération qui permet de mobiliser la population française sur des projets précis et d'apporter aux pays du Sud les compétences nombreuses et spécifiques de nos collectivités locales.

J'ai donc créé la commission de la coopération décentralisée, qui rassemble, d'une façon paritaire, des élus locaux et des représentants de l'Etat. Les objectifs assignés à cette commission sont les suivants : inciter les élus locaux à mener ce type d'actions et le faire savoir, supprimer les blocages de toute nature qui peuvent entraver le fonctionnement de la coopération décentralisée - il peut y en avoir - et assurer une parfaite information entre les collectivités locales et l'Etat.

J'ai pris d'autres mesures en faveur de la coopération décentralisée : au cours du X^e Plan, mon ministère soutiendra, notamment, les actions de douze régions qui ont inscrit dans leur contrat de plan un volet « coopération internationale ». Dans le projet de budget pour 1990, sont augmentés de 50 p. 100 les financements réservés aux projets soutenus par les collectivités locales ou par des organismes très dynamiques, comme la fédération mondiale des cités unies ou son comité national de jumelage.

Enfin, j'ai décidé d'associer des collectivités locales à certaines commissions mixtes, qui sont les réunions au cours desquelles les grands axes de la coopération entre la France et un pays africain sont déterminés.

Je vais faire à présent quelques réponses brèves sur des problèmes très ponctuels.

M. Guy Penne a souhaité que le conseil d'administration de la caisse centrale de coopération économique puisse comprendre des parlementaires. C'est pratiquement chose faite ; le problème est actuellement soumis au Conseil d'Etat. Je pense donc, monsieur le sénateur que, dans les prochaines semaines, vous aurez satisfaction.

Vous m'avez également interrogé sur les sociétés de transport urbain. La mise en place de telles sociétés dans les grandes villes d'Afrique est une œuvre utile et efficace. En liaison avec la caisse centrale, je tenterai d'identifier les obstacles au développement de nouveaux dossiers afin, le cas échéant, d'y porter remède.

M. Habert avait attiré mon attention sur l'école de Majunga, à Madagascar. Pour 1990, il est prévu de consacrer 2,5 millions de francs à des travaux de réaménagement et de réfection dans les écoles françaises de Madagascar ; l'école de Majunga figure parmi les bénéficiaires de ce crédit.

M. Guy Penne m'a interrogé sur la mauvaise diffusion de la *Lettre du coopérant*. Mon ministère se charge de l'envoi de cette lettre, qu'il n'édite pas. L'acheminement par la valise diplomatique n'a pu se faire au mois de juillet, pour des raisons de surcharge exceptionnelle. La *Lettre du coopérant* a donc été envoyée par la poste, ce qui a pris, évidemment, beaucoup de temps, beaucoup trop de temps. L'acheminement habituel sera rétabli à partir du prochain envoi, qui aura lieu le 8 décembre. Je suis en mesure de vous donner l'assurance, monsieur le sénateur, que nous ferons en sorte que les problèmes que vous avez déplorés ne se reproduisent plus.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué l'indemnisation des biens des Français établis au Zaïre, affaire qui, en fait, est suivie par le ministère des affaires étrangères. Vous le savez, le gouvernement zaïrois vient de verser au Trésor français les 6 millions de francs qui restaient dus. Il faut mettre en place les mécanismes permettant à nos compatriotes concernés d'obtenir l'indemnisation à laquelle ils peuvent prétendre. Un projet de loi est en préparation, tendant à autoriser la répartition des sommes en cause, et une commission de répartition sera ensuite mise sur pied. En tout cas, je suis heureux, comme vous tous, que nous ayons pu aboutir dans cette affaire qui traînait depuis trop longtemps.

M. de Villepin a évoqué le C.E.P.I.A. Cet organisme, qui dépend du C.I.A.N., est chargé de promouvoir la coopération entreprise par des programmes spécifiques. C'est mon prédécesseur qui avait pris la décision de supprimer les subventions à cet organisme, à la suite de divergences portant sur les méthodes, les orientations et les résultats. Le ministère discute actuellement avec le C.E.P.I.A. de nouveaux appuis dans le cadre d'objectifs renouvelés.

Plusieurs orateurs ont parlé de Canal France International. C'est une réalisation audiovisuelle extérieure de la coopération qui a été lancée et financée par mon ministère et à la réussite de laquelle je tiens tout particulièrement. Je crois que les pays africains sont très heureux de cette initiative. Il était en effet nécessaire, après la phase de démarrage, qu'une montée en puissance ait lieu. Pour cela, j'ai fait accélérer le

calendrier d'installation des stations de réception et, d'ici au milieu de l'année 1990, tous les pays relevant du champ du ministère seront équipés. Parallèlement, les centres culturels français seront également dotés de moyens de réception : Abidjan, Nouakchott, Cotonou, Libreville, Yaoundé, ont été équipés en 1989. Cette politique sera poursuivie en 1990.

D'autre part, les moyens de Canal France International seront accrus et une politique de coproduction avec nos partenaires africains commencera à porter ses fruits et permettra d'alimenter cette chaîne en programmes, comme j'en ai pris l'engagement auprès des ministères africains, lors de la conférence des ministres de l'information, en mars dernier.

Monsieur Hamel, vous avez été très courtois, comme il sied dans cette Assemblée, en disant que vous n'aviez pas de préjugé défavorable à mon égard. En tant qu'ancien collègue, je vous en remercie vivement.

Vous avez surtout insisté sur l'importance de l'aide publique au développement, souhaitant que celle-ci soit beaucoup plus substantielle. Tel est bien aussi, c'est vrai, le souhait du ministre de la coopération et du développement. Toutefois, il existe, à l'échelon national, des considérations économiques et financières que personne ne peut nier ! Dans la mesure où nous ne voulons pas que la pression fiscale soit exagérément élevée, il faut bien prélever ces crédits quelque part ! Alors faut-il, en contrepartie, diminuer les crédits militaires ? Faut-il prélever sur le secteur économique, le secteur social ou le secteur culturel ? Ce n'est pas facile, car tous ont besoin d'être dotés à peu près normalement.

En 1990, l'aide publique au développement s'élèvera à environ 34 milliards de francs. Cette somme, déjà importante, progressera régulièrement.

Examinons les pourcentages à partir de 1968. Il est très difficile de remonter davantage dans le temps car, antérieurement, les chiffres incluaient aussi les D.O.M.-T.O.M., ce qui ne permet pas la comparaison.

Ces pourcentages étaient respectivement de 0,43 p. 100 en 1968, de 0,36 p. 100 en 1973 et de 0,45 p. 100 en 1981. Aujourd'hui, nous atteignons 0,54 p. 100.

Je souhaite pour ma part - je fais tout pour cela - que ce pourcentage augmente progressivement tous les ans. Sur ce point, je suis suivi, je crois, par de nombreux parlementaires et par l'ensemble des membres du Gouvernement.

Monsieur Hamel, vous avez relevé de nombreux points positifs dans mon budget. Vous avez même trouvé plus d'aspects positifs que d'aspects négatifs. Après un tel discours, je pensais que vous voteriez ce budget ! Ce faisant, loin de desservir le ministre de la coopération, vous l'auriez aidé ! En effet, un budget voté pratiquement à l'unanimité, c'est une très bonne chose !

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous remercie de votre patience et je vous remercie aussi d'avoir été nombreux à poser des questions fort intéressantes. Le Gouvernement, par l'intermédiaire du ministre de la coopération, est à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations dans ce domaine, chaque fois que vous le voudrez, même en dehors de la période budgétaire et je dirais surtout en dehors de cette période. Cela nous permettrait d'avoir un débat plus détendu. (*Applaudissements sur les travées socialistes et du R.D.E., ainsi que sur quelques travées, de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant le ministère de la coopération et du développement, et figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III : 13 683 104 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

M. Jean Garcia. Le groupe communiste s'abstient. (*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV : 230 700 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe l'union centriste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 59 :

Nombre des votants	318
Nombre des suffrages exprimés	295
Majorité absolue des suffrages exprimés	148
Pour l'adoption	210
Contre	85

Le Sénat a adopté.

ÉTAT C

M. le président. « Titre V :

« Autorisations de programme : 52 950 000 francs ;

« Crédits de paiement : 26 475 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre VI :

« Autorisations de programme : 1 930 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 689 100 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Mes chers collègues, nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de la coopération et du développement.

Affaires étrangères (suite)

M. le président. Nous reprenons l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires étrangères.

La parole est à M. Poniatowski.

M. Michel Poniatowski. Les hommes de notre génération, monsieur le ministre d'Etat, qui ont eu vingt ans dans les années quarante, ont pu pardonner mais ils n'ont pas oublié et ils ne doivent pas oublier.

Les grands peuples sont, pendant longtemps, possédés par leur rêve d'empire. Cela tient à leur nature profonde. Les désastres passent, les phantasmes restent. La France de la Révolution, de l'Empire et de la puissance coloniale s'est nourrie de cette gloire pendant un siècle.

L'Allemagne, qui, en soixante-dix ans, s'est à trois reprises lancée à l'assaut de nos frontières et de l'Europe, est-elle tout à fait guérie ?

A-t-elle abandonné ses rêves de force et de puissance ? Sans doute militairement, mais l'hégémonie moderne revêt bien d'autres formes aussi contraignantes.

La réunification de l'Allemagne correspond au droit légitime des peuples à disposer d'eux-mêmes. Mais ne doit-elle pas être entourée de précautions extrêmes ? Toucher aux frontières, c'est ébranler dangereusement un édifice fragile. Des braises ardentes couvent tout au long des frontières roumaines, hongroises, polonaises et allemandes.

Toute évolution vers la réunification doit être lente, progressive, correspondre à la volonté démocratiquement exprimée des Allemands de l'Ouest et de l'Est, et respecter les accords d'Helsinki de 1975.

Une Allemagne réunifiée suppose aussi son appartenance à la Communauté économique européenne et à l'O.T.A.N. afin de marquer clairement le camp choisi et de réfréner toute tentation trop vive de domination politique, économique ou militaire.

Un jeu allemand trop solitaire ne pourrait que ressusciter des alliances pour répondre à l'inquiétude, ces alliances constituant une menace pour la stabilité, l'unité et le progrès de l'Europe.

L'autre grande préoccupation concerne l'U.R.S.S. et les pays de l'Est.

Seule la Russie peut, par elle-même, se transformer. Dans ce processus, nous apercevons bien toutes les peines, toutes les difficultés et toutes les résistances auxquelles elle se heurte. Dans son entreprise, M. Gorbatchev n'a qu'un seul atout véritable, c'est qu'il n'existe pas d'autre voie.

Aux autres pays de l'Est, nous pouvons au contraire apporter une aide utile et efficace, mais dont il faut bien prendre la mesure.

Il est aussi dur et difficile de passer d'un système marxiste à un régime de liberté et de marché qu'il l'a été jadis de suivre la voie inverse et pernicieuse. Aujourd'hui, l'espoir est vif, mais ne sous-estimons pas les efforts énormes qui attendent nos deux Europes, ni la durée de l'entreprise qui doit être évaluée à dix ou quinze ans.

L'endettement de ces pays est considérable et compliqué tous les montages financiers possibles ; quant à leurs besoins, ils sont presque sans limite.

La Pologne, seule, a un déficit de un million de logements. Tous les Etats de l'Est ont des besoins considérables dans tous les domaines : routes, téléphones, hôpitaux, équipements industriels, dans la plupart des infrastructures de base. Il s'agit d'investissements qui, au fil des ans, représenteront plusieurs centaines de milliards de dollars.

Créer une économie de marché, c'est aussi s'engager dans la tourmente d'une dislocation du système existant, dans un chômage et une inflation accrus entraînant des conséquences sociales évidentes.

Ces problèmes ne peuvent pas être appréhendés au hasard ; ils doivent être abordés par une approche d'ensemble.

Il faut un plan Marshall européen, auquel contribueraient aussi les Etats-Unis et le Japon.

Monsieur le ministre d'Etat, j'avais l'intention de voter votre budget, mais je n'y suis pas tout à fait décidé, parce que je voudrais obtenir de vous une réponse claire et forte à propos du Liban. Je la veux pour vous, pour nous, et pour la France.

Ce soir, à Beyrouth, une veillée d'armes rassemble environ 200 000 personnes autour du palais de Baabda. Les chars syriens sont à 800 mètres du palais et 30 000 hommes de troupes d'assaut les assistent.

Ces 200 000 personnes sont venues là pour exprimer leur soutien au général Aoun. Je sais qu'il y a débat constitutionnel, mais la vraie légitimité se trouve entre les mains de ceux qui résistent à l'étranger ; nous en avons fait, jadis, l'expérience.

Ces forces groupées autour du palais de Baabda peuvent être balayées en quelques heures, monsieur le ministre d'Etat. Quelle honte ce serait pour nous, pour vous, et pour la France !

Je sais bien qu'on ne peut pas intervenir militairement, mais il faut pousser un très grand cri. Je n'ignore pas que des démarches secrètes sont en cours, mais il faut aussi une manifestation publique très forte en faveur d'une solution qui permettrait d'éviter le carnage. Celui-ci peut se produire à tout moment, et alors plus aucun accord ne tiendra. Celui de Taëf ne sera plus possible, et il ne sera plus possible non plus aux pays qui ont participé à sa négociation de couvrir l'outrage qui se sera produit.

Hors les moyens militaires, il vous reste le recours à toutes les grandes voix, toutes les voix morales, toutes celles qui ont un crédit dans le monde. Peut-être existe-t-il aussi un moyen politique.

Je crois qu'on ne résoudra ce malheureux problème libanais qu'en créant une situation, et, pour ce faire, en mettant en œuvre une nouvelle donne. Elle existe. Elle consisterait à obtenir qu'un référendum ait lieu dans tout le Liban,

sous la caution des grandes puissances ou de l'O.N.U. Ce référendum devrait poser des questions très simples : Voulez-vous être libres ? Voulez-vous votre indépendance ? Voulez-vous vous gouverner vous-mêmes ?

Monsieur le ministre, c'est avec de l'audace que l'on obtient des résultats. Je vous souhaite d'avoir cette audace et j'attends votre réponse. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)*

M. le président. La parole est à M. Couve de Murville.

M. Maurice Couve de Murville. Monsieur le ministre d'Etat, je devais intervenir cet après-midi, mais j'ai demandé au président de séance d'avoir la bonté de me permettre d'attendre ce soir pour pouvoir m'adresser à vous directement. Toute mon expérience - elle est, hélas ! bien longue maintenant - m'a montré qu'il n'y avait d'intérêt dans un débat de politique extérieure que si une conversation s'engageait entre les intervenants et le ministre des affaires étrangères, et je suis heureux de vous saluer ici ce soir.

Dans le rapport qu'il nous a présenté cet après-midi, M. Yves Guéna a fait un exposé parfaitement clair et exhaustif du budget du ministère des affaires étrangères ; cela me dispense d'y revenir en détail. D'une façon générale - vous l'avez souligné vous-même, monsieur le ministre d'Etat - ce budget est moins mauvais que ceux auxquels nous sommes habitués et nous ne pouvons, bien entendu, que nous en féliciter.

Dirai-je simplement que, comme toujours, il reste beaucoup à faire pour notre action culturelle et pour la francophonie ?

Je vous demanderai en outre, après d'autres, de nous éclairer sur vos intentions concernant l'obligation générale de visas à l'entrée en France, que vous avez édictée voilà plusieurs années et qui est toujours en vigueur - du moins je le crois - pour nombre de pays.

Je n'ajouterais rien non plus concernant le budget du ministère des affaires européennes, lequel est inclus dans le vôtre, même si ce ministère est, me dit-on, de plein exercice. Ce budget semble, d'ailleurs, n'être qu'un budget pour ordre.

Pour la première fois, voilà quelques jours, nous avons bénéficié d'un rapport spécial, présenté par M. Jacques Chaumont, sur l'utilisation des fonds versés à la Communauté et qui proviennent des recettes fiscales affectées contractuellement à ladite Communauté. Il s'agit de sommes très importantes, puisqu'elles atteignent presque 65 milliards de francs et il est élémentaire - même si cela n'a pas été fait jusqu'à cette année - qu'un compte rendu de leur utilisation soit fait au Parlement lorsqu'il discute du budget national. La moindre des choses est que nous soyons informés de ce qui est dépensé à Bruxelles, notamment dans le domaine agricole ou dans celui des subventions versées aux différents pays membres, et que nous connaissions le solde, maintenant négatif pour la France, de ces opérations.

Cela étant, la discussion du budget du ministère des affaires étrangères donne l'occasion de parler de notre politique extérieure, et l'occasion est d'autant mieux venue que l'habitude s'est perdue, depuis déjà bien des années, d'organiser au Sénat - je ne parle pas de l'Assemblée nationale - des débats sur ce sujet pourtant capital, débats qui permettent au Gouvernement de s'expliquer sur son action et aux membres de notre assemblée de faire connaître leur sentiment.

Disant cela, monsieur le ministre d'Etat, je n'oublie en aucune façon la discussion que nous avons eue, voilà une quinzaine de jours, sur les événements historiques en Europe de l'Est conclus par la disparition du mur de Berlin. Mais cela est une tout autre histoire - permettez-moi de vous le dire - car il s'agissait d'une savante manœuvre de politique intérieure organisée par le Gouvernement, et d'ailleurs parfaitement réussie, pour donner à penser à l'opinion que, au moment où se débattait à l'Assemblée nationale une motion de censure déposée par l'opposition, le Sénat, pourtant, lui, largement dans l'opposition, accordait sa confiance à votre politique.

Je n'insiste pas sur ce point et je reviendrai dans un moment sur les affaires européennes. Auparavant, je voudrais vous interroger sur quelques autres questions qui sont de votre ressort.

La première, bien entendu - après M. Poniatowski - concerne le Liban, au lendemain de la dramatique épreuve qu'il vient de subir et qui ne fait que s'ajouter à une tragédie sans fin.

On semble trop souvent oublier que cette tragédie n'est, en réalité, que la conséquence des multiples interventions étrangères dont ce pays est la victime dans le cadre de l'interminable conflit israélo-arabe : établissement sur son territoire de quelque 400 000 réfugiés palestiniens, occupation du sud du pays par Israël, avec l'appoint d'une petite armée libanaise à sa solde, occupation des deux tiers du territoire par la Syrie, avec l'appui financier de l'Arabie Saoudite.

Il est clair que le Liban ne peut retrouver son unité et sa souveraineté tant que ces interventions n'auront pas cessé et que son territoire ne sera pas évacué. A défaut d'un règlement israélo-arabe, qui n'est pas pour demain, hélas ! la France seule n'est pas en mesure d'obtenir cette double évacuation qui serait nécessaire.

Mais nous savons tous que les deux occupants sont largement dépendants des deux géants qui se font face dans cette région, comme partout ailleurs, les Etats-Unis pour Israël, l'Union soviétique pour la Syrie. Ne serait-ce pas, monsieur le ministre d'Etat, un devoir élémentaire de notre diplomatie que d'intervenir de façon pressante auprès de l'un et de l'autre pour obtenir qu'ils exercent les pressions indispensables, mettant à profit, dans ce dessein, le changement total qui marque aujourd'hui les relations russo-américaines et qui devrait conduire à ce qu'ils cherchent à régler ensemble les conflits régionaux plutôt que de continuer, par leur antagonisme, à les entretenir et à les envenimer ?

Au problème libanais, qui est pour la France une préoccupation majeure, je voudrais ajouter deux sujets sur lesquels vous avez déjà été largement interrogé à l'Assemblée nationale : le Cambodge et la Chine.

Quelles chances existe-t-il, d'abord, s'agissant d'un Cambodge auquel nous restons profondément attachés par le souvenir et par l'amitié, de reprendre les négociations engagées à Paris, voilà quelques mois, pour chercher une solution permettant tout ensemble la réunification et la pacification ?

La Chine, elle, connaît un renouveau d'oppression qui l'éloigne davantage encore de la démocratie que nous souhaitons, et vous en avez justement condamné certaines conséquences. Mais pourquoi faut-il que, seul de tous les pays occidentaux, vous y ajoutiez l'arrêt de tous nouveaux rapports économiques, ce qui dessert nos intérêts et n'est qu'une vaine manifestation ?

J'en reviens maintenant, si vous le permettez, à l'Europe.

Il ne saurait être question de reprendre ici le débat que nous avons eu et que j'ai évoqué voilà un instant. Il suffit de répéter que le monde est maintenant totalement transformé par la nouvelle politique soviétique. La guerre froide se termine, les deux blocs s'estompent, le rideau de fer est levé. Un dialogue régulier s'est établi entre les Etats-Unis et la Russie.

Le principal sujet de conversation entre eux demeure, naturellement, le désarmement, tant nucléaire que conventionnel, et l'un comme l'autre des géants sont avides de parvenir à des accords, pris à la gorge qu'ils sont tous deux par la nécessité de réduire de façon draconienne des charges budgétaires qu'ils ne sont plus en mesure de supporter.

Ni le pacte de Varsovie ni l'O.T.A.N. disparaîtront pour autant de sitôt, mais - c'est déjà annoncé - on constatera un amenuisement considérable des forces américaines et soviétiques en Europe occidentale et centrale. Le problème de l'équilibre se posera inévitablement à cette occasion. Il est vital qu'il n'y soit pas porté atteinte si l'on veut préserver la paix comme on l'a fait, précisément grâce à cet équilibre, depuis quarante-cinq ans. Il serait utile de connaître, à ce sujet, les vues du Gouvernement et les conséquences qu'il en tire pour notre politique de défense.

La deuxième conséquence spectaculaire de la « révolution Gorbatchev » est - nous l'avons déjà vu - la libération politique - non pas militaire - des pays de l'Europe centrale. Elle accompagne les mouvements de révolte qui se sont produits auparavant en Union soviétique même, dans les pays baltes, en Moldavie, en Géorgie, en Arménie, mouvements qui semblent de nature à ébranler cet empire. Et encore ces mouvements n'ont-ils pas atteint, jusqu'à présent, les pays musulmans, qui n'ont pas bougé. Le tableau sera complet le jour où ces pays manifesteront, à leur tour, une volonté de redevenir eux-mêmes.

Parallèlement, la situation économique de la Russie devient de plus en plus catastrophique et le pouvoir, à Moscou, semble vraiment être dans l'incapacité de la maîtriser. M. Gorbatchev lui-même, qui assume les responsabilités suprêmes, est de plus en plus attaqué, et l'on se demande comment il pourra faire face à ce désastre. Même s'il devait disparaître à son tour, son pays ne s'en relèverait pas pour autant, étant entendu que, de toute façon, il ne reviendrait pas au passé, car le mouvement dans lequel il est emporté est assurément irréversible.

Notre Europe, en tout cas, ne peut que demeurer spectatrice face à cette crise historique. Son rôle se borne - mais cela est déjà plus que considérable - aux relations qu'il lui appartient de créer avec les anciens satellites du géant moscovite. Ces relations, dans un premier temps, seront, bien entendu, de nature économique, car notre devoir, comme notre intérêt, est d'apporter à ces pays toute l'aide dont nous sommes capables pour leur permettre de se relever et de retrouver une vie matérielle supportable.

Le Marché commun est tout indiqué pour centraliser et organiser cette aide. Mais cela, monsieur le ministre d'Etat, n'est pas fondamental, car, de toute façon, il est bien d'autres pays, et d'abord les Etats-Unis, qui participeront aux actions nécessaires, et l'harmonisation des efforts de tous les inclura en même temps que les pays de la Communauté.

Je note ce fait, car j'ai été frappé de constater à quel point, dans vos réactions face aux événements d'Europe centrale, vous-même et vos partenaires européens avez cherché à tout ramener au Marché commun quant aux conséquences à en tirer pour les Etats membres.

J'y vois chez vous-même un effet de préoccupations tout autres sur lesquelles je reviendrai dans un moment. J'y vois aussi, mais, cette fois, chez les Douze, ou du moins les principaux d'entre eux, un souci résultant de la libération de l'Allemagne de l'Est et des perspectives qu'elle entrouvre pour l'avenir du peuple allemand tout entier.

La réunification pouvant désormais être envisagée, du moins à terme plus ou moins lointain, qu'advient-il de cette future Allemagne ? Ainsi, ne va-t-elle pas, ne serait-ce que pour se constituer, céder aux démons de la neutralisation ? C'est pourquoi, mettant l'accent sur le Marché commun et, derrière lui, sur l'O.T.A.N., on cherche à définir, à cet égard, la position de l'Allemagne de Bonn.

Personnellement, je me refuse à entrer dans ces calculs. Cette Allemagne de Bonn fait partie du monde occidental et entend bien y demeurer. Je n'ai pas besoin des affirmations répétées de ses dirigeants pour en être persuadé, tellement c'est de son intérêt évident. L'établissement certain de liens étroits entre elle et la République démocratique de l'Est n'y changera rien.

La conséquence extérieure, avant la réunification, sera une participation indirecte, mais réelle, de cette République démocratique allemande au Marché commun, ce qui n'ira pas - je vous l'ai déjà dit, monsieur le ministre d'Etat - sans poser de sérieux problèmes à chacun, compte tenu du poids qui sera alors celui de l'ensemble allemand dans la Communauté.

Toute cette évolution que l'on peut attendre, quelles qu'en soient les formes, ne rendra que plus nécessaire le maintien de la coopération et de l'amitié qui se sont établies depuis vingt-cinq ans entre Paris et Bonn et qui sont une partie essentielle de notre politique européenne. J'espère que telle est bien aussi la conviction du Gouvernement et qu'il ne manquera pas d'affirmer sa politique en conséquence.

J'en viens maintenant aux réactions particulières que vous avez manifestées au moment où s'est produit ce coup d'éclat concernant le mur de Berlin, point culminant de la libération de l'Europe orientale. Vous donniez alors l'impression qu'il intervenait inopportunément, peu de semaines avant le Conseil européen de Strasbourg, et donc au risque de lui porter ombrage.

Ce Conseil doit, pour vous, marquer de façon spectaculaire la fin de la présidence française de la Communauté par des décisions capitales dont le mérite reviendrait entièrement à ladite présidence et qui marqueraient un progrès décisif du Marché commun vers ce que vous appelez l'unité européenne.

D'où ce dîner des Douze, hâtivement organisé à l'Elysée et de caractère bien académique, pour être sûr que les événements historiques en cours ne viendront pas interférer dans

l'ordre du jour du prochain Conseil de Strasbourg qui, lui, vous paraît bien plus important, même si l'Histoire devait un jour en juger tout autrement.

Qu'en est-il, en réalité, de cette réunion communautaire et où en sommes-nous aujourd'hui dans cette grande entreprise européenne qui constitue, assurément, une part capitale de notre politique ?

Commençons, si vous le voulez bien, par le Conseil européen de Strasbourg des 8 et 9 décembre prochains. Deux projets majeurs sont inscrits à son ordre du jour, projets que vous considérez d'une importance décisive pour l'avenir : la charte sociale et l'union économique et monétaire.

Je n'insisterai pas sur la charte sociale, dont le texte est maintenant connu. Elle énonce une série de principes qui, dans l'ensemble, paraissent correspondre à la politique que, depuis longtemps, la France suit en ce domaine. Cette charte ne doit soulever aucun problème si ce n'est qu'elle subordonne dorénavant la politique sociale à des engagements pris dans le cadre de la Communauté, ce qui revient à nous faire perdre notre liberté de législation, d'où, je pense, l'opposition obstinée de la Grande-Bretagne.

Nous sentons bien, au surplus, que votre objectif profond, monsieur le ministre d'Etat, est de donner une satisfaction affective aux militants du parti socialiste qui ne peuvent pas ne pas être déçus par l'attachement total que vous proclamez à un Marché commun entièrement fondé sur la liberté des échanges, condamnant toutes les interventions étatiques comme autant d'obstacles au libre jeu du marché, bref, un Marché commun fondé sur l'élimination de tous les principes économiques d'un dogme socialiste qui n'est plus, aujourd'hui - je peux le dire - condamné par les seuls pays de l'Ouest de l'Europe.

L'union économique et monétaire est une affaire d'une autre envergure ; j'en veux pour preuve qu'elle doit, selon vous, commencer par une indispensable révision du Traité de Rome. L'objectif n'est plus la coordination des politiques économiques et monétaires des pays membres, qui est assurée par un système monétaire européen dont les résultats sont considérés par tous comme positifs, mais est la marche vers une monnaie unique européenne.

Cet objectif suppose l'unification, sous l'autorité de Bruxelles, des politiques économiques, monétaires et aussi budgétaires des Douze. Comme le dit très franchement son président - qui est aussi votre ami, monsieur le ministre d'Etat - la commission deviendrait, dans tous ces domaines essentiels, le gouvernement de la Communauté, et les malheureux gouvernements nationaux ne seraient plus que ses agents d'exécution.

M. Emmanuel Hamel. Inacceptable !

M. Maurice Couve de Murville. Il suffit d'avoir l'audace, comme je le fais, d'exposer ces objectifs pour mesurer la gravité des initiatives qui sont en cours. On peut se demander si les gouvernements en sont vraiment conscients et si tel est, en définitive, l'objectif de leur politique européenne.

Ce dont on peut être sûr, en revanche, monsieur le ministre d'Etat, c'est que les parlements nationaux ignorent tout de cette immense affaire.

Tel est le cas du Parlement français et cela me paraît difficilement acceptable dans un régime démocratique tel que celui dont nous jouissons. Le premier devoir du Gouvernement serait d'expliquer au Parlement le sens de sa politique et de lui demander son accord sur une telle dépossession des prérogatives essentielles du pouvoir national.

J'ai, d'ailleurs, le sentiment que les milieux parlementaires commencent à s'interroger sur les empiètements qui, progressivement, se manifestent de la part des autorités bruxelloises dans l'application de l'Acte unique. Bruxelles a pris l'habitude de prétendre légiférer pour les Douze sur tous les aspects de leur vie économique, y compris les plus imprévus, comme la chasse. Le Conseil des ministres n'y voit pas la moindre objection.

Cette activité législative débouche sur des directives. A l'origine, ces directives se contentaient de définir les grands principes à suivre. Or elles prennent de plus en plus l'aspect de véritables textes législatifs, entrant dans tous les détails des modalités d'application. Il ne reste plus au conseil des ministres qu'à les approuver, ce qu'il fait systématiquement, puis c'est au Parlement de les entériner.

En attendant la fameuse union économique et monétaire, il y a là des risques d'abus contre lesquels il serait bon de réagir et c'est au Gouvernement qu'il appartient de le faire.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. Nous vous demandons d'intervenir, monsieur le ministre d'Etat, même si, en matière européenne, vous ne paraissez guère vous soucier de l'accord, voire de l'information du Parlement.

Je pense ici à ce mytérieux accord de Schengen, conclu voilà plusieurs années - on ne sait pas quand exactement - avec quelques-uns de nos partenaires dans le but d'ouvrir nos frontières, bien avant l'échéance de 1992, aux mouvements de personnes et dont on dit que la mise en œuvre, prévue dans le détail depuis longtemps, serait proche, si j'en crois la presse. Peut-être pourriez-vous nous éclairer sur le sujet et nous communiquer le texte de cet accord, qui me paraît relever de la compétence législative.

En attendant, on commence à s'interroger très sérieusement sur l'Acte unique et la vraisemblance de son application. Ce traité annonce la mise en œuvre définitive pour le 31 décembre 1992 d'un marché lui aussi qualifié d'unique, par la suppression de tous les contrôles aux frontières, donc la liberté complète de circulation des personnes et des biens.

Pour les personnes, cela suppose - du moins, il me semble - l'unification de l'ensemble des législations nationales. Elle n'est pas commencée et personne n'en a même jamais parlé.

On peut douter - pour la France en tout cas - que, dans une période où les terroristes, les immigrés clandestins et les réfugiés politiques pullulent, la liberté de circulation puisse être envisagée dans cet ensemble des Douze aussi disparate.

Quant aux marchandises - Mme le ministre des affaires européennes ne nous en a pas dit un mot dans son exposé, mais peut-être n'est-elle pas au courant - l'entrée sans contrôle était subordonnée à une unification fiscale permettant de traiter de la même façon produits nationaux et produits importés. Sans doute cette unification était-elle une vue de l'esprit puisque, le 13 novembre dernier, le conseil des Douze, présidé par M. Bérégovoy, votre collègue, monsieur le ministre d'Etat...

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. C'est évident ! (Sourires.)

M. Maurice Couve de Murville. ... a, contre l'avis de la Commission, renoncé à l'harmonisation fiscale pour une période indéfinie. On en reparlera à la fin de 1996. En attendant, l'impôt continuera à être perçu par le pays importateur. En d'autres termes, la suppression des frontières douanières est reportée pour une période indéfinie.

Si le Parlement avait été informé de cette décision inattendue, confidentielle et capitale, nos parlementaires seraient assurément moins soucieux de voir progresser l'harmonisation fiscale, qui aboutit à la baisse de nos recettes budgétaires, donc à une moindre réduction de notre déficit.

Monsieur le ministre d'Etat, avec votre collègue des finances, vous auriez pu nous faire connaître, lors du débat sur l'amendement d'initiative sénatoriale qui tendait à réduire de 1 p. 100 le taux de la T.V.A., les vrais motifs de votre opposition.

Peut-être pourriez-vous, maintenant, confirmer que mes propos correspondent à l'exacte réalité. Au surplus, aucun des Douze n'avait pris, au 13 novembre 1989, la moindre mesure concernant les taux de T.V.A. D'ailleurs, rien n'a jamais été envisagé à ce sujet par qui que ce soit. La France est seule à avoir fait preuve, à cet égard, d'un zèle qui lui coûte fort cher et ne sert maintenant plus à rien.

L'Acte unique ainsi mis complètement en veilleuse, sans que le Parlement qui l'avait ratifié en soit même informé, le Marché unique, qui lui est bien antérieur, poursuivra son cours. Car ce Marché unique existe depuis plus de vingt ans et les mesures prises soi-disant pour mettre en œuvre l'Acte unique, même si elles étaient nécessaires, ne sont que d'importance tout à fait secondaire.

Ce qui, en revanche, est grave, et même très grave, c'est l'échec attendu d'un autre accord communautaire qui prévoit pour le 1^{er} juillet 1990, la suppression de tous les contrôles sur les paiements et les mouvements de capitaux entre les Douze. Les gouvernements avaient, à juste titre, subordonné l'entrée en vigueur de cet accord à une harmonisation des

législations fiscales. Or, aucune entente, à ce jour, n'a pu intervenir. Monsieur le ministre d'Etat, le Conseil européen en traitera-t-il à sa prochaine session ? La preuve est faite, en tout cas, que l'harmonisation fiscale est un exercice difficile.

C'est sur cette constatation quelque peu mélancolique que je terminerai un exposé que vous avez dû trouver, monsieur le ministre d'Etat, bien trop critique, au moins s'agissant du Marché commun. J'attends avec intérêt vos ripostes, si vous jugez bon de me répondre.

J'ai pensé qu'il convenait, à l'occasion du vote de votre budget, de procéder à un examen d'ensemble de votre politique. Je me suis efforcé d'être réaliste pour répondre à une remarque que vous avez faite récemment au sujet d'un certain livre et à laquelle j'ai été très sensible. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. de Villepin.

M. Xavier de Villepin. Après avoir remercié nos amis rapporteurs, je tiens à vous dire, monsieur le ministre d'Etat, l'importance que nous attachons à ce projet de budget qui exprime la place de notre pays dans le monde et la présence française à l'étranger.

Je voudrais organiser mon intervention en quatre parties : le Quai d'Orsay, la rénovation du réseau scolaire français, la francophonie et, enfin, pour élargir le débat, l'Asie et l'Amérique latine.

En premier lieu, en ce qui concerne le Quai d'Orsay - le département, j'allais presque ajouter notre maison commune tant j'y suis attaché - je voudrais vous demander si les idées de réforme n'ont pas disparu et si le rapport Viot n'est pas condamné à l'oubli et aux cimetières marins de nombreux rapports.

J'en citerai seulement quelques phrases pertinentes : « Il est souhaitable que, de nos jours, un ministère des affaires étrangères procède régulièrement à un examen général des structures et de ses activités, et s'interroge sur l'adaptation de son dispositif à des situations en constante évolution. »

« Une première mesure consisterait à demander à l'inspection générale de rédiger, tous les ans, un rapport faisant la synthèse de ses observations à la suite des missions effectuées tant à l'administration centrale qu'à l'étranger. » Une telle recommandation est, à mon avis, souhaitable.

« Il est de l'intérêt de l'Etat que le département recouvre le rôle de conception, de coordination et d'exécution de la politique étrangère qui est le sien.

« L'existence d'un réseau diplomatique et consulaire de qualité constitue pour le Gouvernement une priorité. Mais on ne voit pas, dans l'état actuel des effectifs, comment nous pourrions conserver à la fois ce réseau et la capacité des services de l'administration centrale à animer, à proposer et à gérer.

« En bref, nous n'avons pas les moyens, au premier chef les moyens humains, de notre politique étrangère. »

Monsieur le ministre d'Etat, je partage complètement votre inquiétude quand j'apprends le récent départ du Quai d'Orsay de cadres de très grande valeur.

M. Viot poursuivait : « Le département ne doit pas se replier sur lui-même. La vision d'un domaine réservé qui lui serait propre ne correspond plus au monde moderne. Il doit faire en sorte que nos ambassades et nos consulats, comme nos établissements culturels, restent des lieux de rencontre privilégiés au service de la France dans toutes ses composantes.

« Il doit aussi mieux préparer ses agents à une diplomatie qui est largement publique. C'est en choisissant délibérément l'ouverture et en répondant aux défis que lui lance l'époque qu'il occupera sa place dans l'Etat et dans la nation. »

En termes concrets, je voudrais poser la question suivante : à une époque où les relations internationales représentent près de 30 p. 100 de notre produit national brut, allons-nous garder les mêmes organisations, les mêmes divisions interministérielles, les compartiments culturels et économiques séparés sous l'œil narquois et observateur du ministère des finances ?

« La maison » - j'allais dire avec respect « la vieille maison » - a perdu son monopole et beaucoup de son lustre d'antan.

L'inventaire mériterait d'être dressé pour constater l'ampleur du typhon : affaires africaines, Europe, Pacifique Sud, francophonie, droits de l'homme prennent le large au fil des

alisez et des ministères. N'est-ce pas la complexité des temps, bien sûr, mais aussi le mouvement d'Iroquois toujours heureux de rejouer l'attaque de la diligence dorée !

Je ne citerai qu'un exemple de mes inquiétudes, monsieur le ministre d'Etat, qui vous paraîtra peut-être mesquin. C'est, à nos yeux, un indice de paupérisation.

Si vous appelez le standard du Quai d'Orsay au numéro qu'utilise le commun des mortels, vous n'êtes servi qu'après une longue attente et d'une façon pas toujours aimable. C'est là un indice de morosité dans un département où le sourire devrait être au rendez-vous.

Le moral du Quai d'Orsay me paraît être un élément essentiel de sa réussite. Les femmes et les hommes de qualité qui se dévouent pour nous méritent toute notre gratitude.

En deuxième lieu, j'évoquerai la rénovation du réseau scolaire français à l'étranger. Ce projet est animé de bonnes intentions, car il tend à diminuer les disparités de traitement entre les enseignants titulaires détachés budgétaires nommés par Paris et les détachés administratifs recrutés localement. Comment alors expliquer l'inquiétude assez généralisée qui se manifeste dans nos écoles à l'étranger ?

Ce plan n'a pas répondu clairement à plusieurs questions. Qui sera responsable de la nomination des enseignants ? Les frais de scolarité continueront-ils à augmenter ? Les recrutés locaux non titulaires seront-ils les oubliés de la réforme ? Ces trois interrogations sont fondamentales.

A mon avis, je le dis depuis longtemps, le projet souffre d'un déficit de communication explicable par la disparité des situations d'un pays à l'autre. Il aurait été préférable de recueillir des informations dispersées et contradictoires, avant de tenter de légiférer par décret. Le temps et la réflexion auraient permis de prendre de meilleures décisions.

En troisième lieu, je ferai un salut à la francophonie. En tant que responsable de l'association des parlementaires de langue française au Sénat, je me rejouis de l'avancée que représente la reconnaissance internationale de notre organisation.

Je tiens à dire notre intérêt pour les premières mesures d'une politique de télévision - vous l'avez rappelé, monsieur Guéna - et de diffusion de notre langue dans le monde.

La création d'une banque mondiale de l'image et l'apparition d'une nouvelle ligne budgétaire de 50 millions de francs pour le Conseil de l'audiovisuel extérieur de la France vont dans le bon sens.

L'apparition de cours de français par télévision au Vietnam me paraît devoir être soulignée. J'espère que ce temps d'antenne pourra être doublé pour notre langue. Formulons aussi des vœux pour une approche identique à Madagascar.

Enfin, je suis heureux de constater que le conflit qui couvait sous la cendre pour TV 5 s'est bien terminé, afin de respecter nos engagements internationaux, notamment à l'égard des Québécois.

Il faut donc rendre hommage aux qualités de diplomate de notre académicien, en souhaitant qu'il puisse améliorer l'écoute audiovisuelle de la France dans le monde.

En dernier lieu, j'en viens à la présence française dans deux régions du monde qui vous paraîtront bien lointaines en ces temps où l'Europe, au sens large, paraît exclusivement « à la une » : il s'agit de l'Amérique latine, d'une part, et de l'Asie, d'autre part. Je souhaiterais entendre, monsieur le ministre d'Etat, vos commentaires sur les élections qui se sont déroulées en Inde et au Brésil.

Dans le premier pays de 835 millions d'habitants, si l'on ne peut que se féliciter du processus démocratique qui vient de s'achever, on peut se demander si les résultats n'entraîneront pas une plus grande instabilité dans un sous-continent fascinant, mais caractérisé par beaucoup de misère.

Je présenterai la même réflexion à propos du Brésil, cette autre grande puissance régionale de 148 millions d'habitants, qui concilie des records d'endettement, d'inflation et de dynamisme économique.

Dans ces régions du monde, on ne peut que regretter la faiblesse de la présence française. Sait-on suffisamment que, dans l'ensemble Asie-Océanie, sur 3 milliards d'habitants, on ne compte que 24 000 Français, excepté ceux de Pondichéry ? En Amérique latine, ils ne sont que 55 000.

Comment améliorer notre position ? Il n'y a certainement pas de solution miracle. Je crois néanmoins que nous pourrions le faire grâce à des prises de position plus rapides et plus efficaces.

Comment ne pas regretter, monsieur le ministre d'Etat, la lenteur de nos décisions sur le lycée de Tokyo, qui attend, depuis des années, la possibilité de recevoir plus d'élèves ?

Faisons-nous tout ce qu'il convient pour nos fonctionnaires internationaux, hommes ou femmes, qui paraissent bien oubliés dans leur carrière et dans leur avancement ? Tous ensemble, nous devons travailler pour l'internationalisation de nos mentalités et penser plus à ceux qui nous représentent.

Je terminerai, monsieur le ministre d'Etat, par où j'aurais dû commencer. Hier soir, tard, je vous ai remis le télégramme de nos délégués au Conseil supérieur des Français du Liban. Il vous exprimait l'angoisse de nos compatriotes, pourtant habitués au malheur. Je souhaiterais obtenir l'assurance que, si l'irréparable se produisait, toutes les mesures seraient prises pour venir en aide à nos compatriotes et à tous ceux qui n'ont plus que la France pour penser à eux. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I., du R.P.R. ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, bien que nos pensées, à cette heure avancée de la nuit, soient tournées vers le Liban, vers le drame qui s'y déroule, vers les menaces qui pèsent lourdement là-bas sur la communauté francophone, bien qu'il eût été très intéressant de parler de plusieurs des thèmes qui ont été évoqués ce soir à la tribune, je bornerai mon propos à un seul sujet, qui préoccupe profondément tous nos compatriotes de l'extérieur, mais surtout les enseignants, les parents d'élèves et les gestionnaires des écoles françaises de l'étranger : la réforme dite de « rénovation » du réseau scolaire français à l'étranger.

C'est le 23 août 1989, au cœur de l'été, que, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez présenté ce projet au conseil des ministres. Les rapporteurs, MM. Guéna, Alduy et Delaneau, puis M. d'Ornano, de façon très complète, et M. de Villepin ont expliqué en quoi consistait cette réforme.

Je ne vais donc pas faire un nouvel exposé sur ce sujet. Je me bornerai à en dégager quelques aspects essentiels et à en tirer les conséquences.

Malgré le titre prometteur donné à cette réforme, rien dans ce projet ne concerne véritablement une « rénovation » du réseau : aucun changement dans les structures ou l'organisation des établissements, aucun investissement, aucun aménagement, aucune construction nouvelle, aucune modification non plus dans les programmes et les orientations pédagogiques.

L'essentiel du projet se résume à deux thèmes : quelques mesures de relance tout d'abord, et, surtout - c'est de loin le plus important - une réforme du mode de rémunération des enseignants et un changement dans leurs statuts.

Pour ce qui est des mesures de relance, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez annoncé l'arrêt de la suppression des postes budgétaires. Mais pourquoi, dans ces conditions, avoir encore supprimé soixante-quinze postes cette année et en supprimer trente-quatre l'an prochain ?

Si le Gouvernement avait vraiment voulu faire un geste significatif et immédiat, il aurait pu ne supprimer aucun poste, et, au contraire, inscrire quelques emplois supplémentaires à ce projet de budget, comme nous le souhaitions.

Pas de vraie rénovation ! C'est notre première déception. Encore des postes supprimés jusqu'en 1990 et pas de création de postes budgétaires ! C'est notre deuxième déception.

Les bourses scolaires augmentent de 10 p. 100. Je vous en donne acte, mais nous aurions espéré davantage.

En ce qui concerne les enseignants, quelles sont les raisons de cette réforme ? Elles sont louables. Elles traduisent l'intention de mettre fin à certaines inégalités, à des disparités exagérées de salaires entre les enseignants détachés envoyés par la France et ceux qui sont recrutés localement.

Quels sont les plus défavorisés de ces derniers ? Ce sont les non-titulaires. Ce sont ceux qui, en Amérique latine par exemple, gagnent dix fois moins que les détachés budgétaires. Or, rien dans la réponse projetée ne concerne les enseignants français recrutés locaux non titulaires. Pas une mesure dans cette réforme n'est prévue en leur faveur ! C'est notre troisième déception.

Je ne crois pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous ayez pensé à cette catégorie particulièrement défavorisée d'enseignants français lorsque vous avez parlé de « clochardisation », un mot qui nous avait choqué et dont la presse s'était fait l'écho, mais que vous n'avez pas repris ce soir.

Ces enseignants très méritants ont besoin, plus qu'aucune autre catégorie de leurs collègues, que l'on prenne des mesures en leur faveur pour améliorer leur situation. Il ne faut oublier de leur envoyer, dans des délais raisonnables, sans les faire attendre comme actuellement, les suppléments de salaires auxquels ils ont droit. Mais, surtout, il faut les titulariser, comme la loi du 5 avril 1937 le permet. Il faut absolument s'atteler à cette tâche... et une autre fois, si l'on entend une nouvelle réforme, les y inclure et les en faire bénéficier.

Quels sont donc les enseignants que vise la réforme ? Seuls sont concernés les fonctionnaires titulaires de l'éducation nationale. Ils appartiennent à deux catégories : ils sont, soit des « détachés budgétaires » au barème, que le projet propose d'appeler « expatriés », soit des « titulaires détachés administratifs recrutés localement », que l'on propose d'appeler « résidents ».

Une « règle simple » est posée : « tout fonctionnaire français devra percevoir à l'étranger un salaire au moins égal à son traitement indiciaire de France ». Nous sommes tout à fait d'accord sur cette finalité.

Mais comment faire ? Et combien compte-t-on d'enseignants titulaires détachés ? On en compte 4 010 exactement au ministère des affaires étrangères, dont 1 710 détachés budgétaires « expatriés » et 2 300 détachés administratifs recrutés localement « résidents ».

Un recensement a montré que, sur ces 2 300 résidents, 350 seulement perçoivent en ce moment moins de 90 p. 100 de leur traitement indiciaire de France. Il faut en ajouter 950 - dont 500 en Espagne, au Portugal, en Grèce et au Mexique, et 450 au Maroc - qui touchent entre 92 p. 100 et 100 p. 100 de leur traitement français, soit au total 1 300 enseignants. Sur ces 1 300 personnes concernées par la réforme, 950 vont en bénéficier. Mais, de toute façon elles allaient toucher les 100 p. 100 de leur salaire français dès la prochaine rentrée scolaire de septembre 1990. Les seuls qui tirent un avantage précis et réel sont les 350 enseignants d'Amérique latine, du Liban et de Pondichéry.

Était-il besoin d'entreprendre une réforme de cette ampleur et de s'engager dans des complications pareilles pour 350 fonctionnaires ? On savait exactement où ils exerçaient, on aurait pu prendre des mesures ponctuelles.

Les améliorations de salaire dont ils vont bénéficier vont néanmoins coûter cher. Où trouver l'argent ? Normalement, ces dépenses nouvelles devraient être inscrites au budget. Eh bien, fait extraordinaire, pas un sou n'est prévu ! Pas la moindre ligne ne figure dans le budget ; c'est la quatrième déception !

C'est la première fois qu'on nous propose une réforme dont on ne trouve aucune trace dans les documents budgétaires ! Pourtant, il faudra bien trouver cet argent. Où ? Il va sans dire qu'il ne faut pas taxer les établissements d'enseignement français à l'étranger. Ils ont déjà bien du mal à équilibrer leur propre budget ; il faut donc, non les pressurer, mais les aider.

La solution qu'a imaginée le secrétariat d'Etat aux relations culturelles internationales se trouve dans une « refonte » du système des rémunérations. Il s'est d'abord tourné vers les mieux dotés : les enseignants « détachés budgétaires » qu'on appelle maintenant les « expatriés ». Il leur a annoncé, dans une dépêche ministérielle du 26 août, qu'ils seraient désormais payés au niveau indiciaire de France, mais avec des indemnités complémentaires.

Toutefois, ces indemnités seront inférieures à ce qu'ils percevaient précédemment, ce qui correspondrait, pour eux, à une diminution importante de salaire. C'est la cinquième déception qu'amène ce projet ; elle est grave !

Par ailleurs, ces personnels sont « décrochés » du décret du 28 mars 1967, qui fixe la condition des fonctionnaires en poste à l'étranger. Ces fonctionnaires enseignants seront donc plus mal traités que les autres. Ils en ressentiront l'injustice. Ils estimeront, à juste titre, que le Gouvernement n'a pas à faire des économies sur leur dos et que ce n'est pas à eux de « payer la réforme » : ils refuseront les sanctions financières qu'elle implique pour eux.

Mais, allez-vous me dire, l'autre catégorie de titulaires va être contente : les « recrutés locaux », eux, vont être augmentés !

En effet, les quelques centaines d'enseignants concernés vont être satisfaits. Pourtant, ils vont connaître des complications de tous ordres, dans leur situation juridique, légale, pour leur résidence, leur séjour, leur sécurité sociale, leur fiscalité, leur imposition, etc.

En effet, ces fonctionnaires français, recrutés localement, résidant à l'étranger, vivent dans les pays où ils travaillent ; ils s'y sont installés, ils sont rémunérés par des organisations locales et ils paient des impôts.

Or, tout à coup, on va les payer en francs et de France, on va leur verser ces sommes sur leur compte à l'étranger. Les législations locales leur en donnent-elles le droit ? Comment vont-ils déclarer leurs impôts ? Sur place ? En France ? Que vont devenir leurs situations fiscales et administratives ? Et où vont-ils payer la sécurité sociale ? Bref, tout cela est extrêmement complexe. Cette réforme engendrera certainement un remue-ménage, un chambardement considérable.

Alors que chacun se félicitait de voir l'Etat prendre à sa charge les traitements des recrutés - ce que tout le monde avait toujours souhaité - le fait de les payer en francs et sur un compte en France introduit des complications multiples et remet en cause leur situation administrative, juridique et fiscale. C'est la sixième déception qu'apporte la réforme.

Quelles sont les conséquences sur les établissements d'enseignement français à l'étranger ? A l'annonce de la réforme, qui mettait en avant cette prise en charge par l'Etat des traitements des recrutés locaux, tout le monde s'était réjoui : c'était une économie formidable pour les établissements et les parents d'élèves, croyait-on. Il a vite fallu déchanter.

Tout d'abord, il a été précisé que tous les enseignants titulaires, « détachés expatriés » ou « détachés administratifs recrutés locaux », seraient désormais nommés par l'administration centrale, à Paris.

À côté des lycées et collèges dépendant directement de la direction générale des relations culturelles, tout en étant en autonomie financière, il existe quelque 200 écoles qui sont des établissements privés, libres et qui ont signé des conventions avec l'Etat.

Ces établissements veulent gérer leurs affaires comme ils l'ont toujours fait et bien fait. Ils ont conclu des contrats avec leur personnel, qu'ils rémunèrent eux-mêmes. Et, tout d'un coup, l'on voudrait que ces personnels fussent nommés à Paris ?

Qui va les nommer ? Des commissions consultatives paritaires siégeant à Paris. Comme l'ont dit plusieurs orateurs qui m'ont précédé, on voit immédiatement se profiler le spectre d'une mainmise syndicale sur l'ensemble des opérations de recrutement et l'affectation de tous les personnels enseignants. Cela paraît clair, et les associations gestionnaires d'écoles ne peuvent évidemment pas l'accepter.

L'une des prérogatives principales de leur autonomie, le choix des personnels, leur est enlevée. C'est la septième déception qu'entraîne ce projet.

Notons en passant qu'il serait assez curieux de voir ces commissions paritaires nommer des enseignants de même niveau et de même grade à des postes analogues, en leur donnant une situation administrative et financière bien différente, selon qu'ils seraient nommés comme « expatriés » ou comme « résidents ». Ce n'est certainement pas ce que voulaient au départ les auteurs de la réforme, qui recherchaient l'égalité des traitements ! Et les fonctionnaires résidents réclameront bientôt, naturellement, d'être payés de la même façon : nouveau sujet de troubles pour les écoles.

Ce point administratif pourrait, me semble-t-il, être réglé, dès lors que les traitements des enseignants désignés continueraient à être payés par Paris et que l'établissement en ferait l'économie. Mais, là encore, il a fallu constater que la réalité était beaucoup plus nuancée. Cela représente une dépense budgétaire considérable.

Après un mois environ d'interrogations, nous avons appris que le geste du Gouvernement ne serait pas gratuit et qu'une contribution serait demandée aux établissements « à hauteur de la charge qu'on leur enlèverait ». Autrement dit, des dispositions devraient être prises pour que les écoles reversent à l'Etat une somme correspondant à la masse des salaires payés jusque-là aux « recrutés locaux » dont les traitements sont pris en charge par l'Etat.

Les établissements ne bénéficieront donc d'aucun avantage financier, ils devront envoyer en France l'équivalent de ce qu'ils payaient à leurs enseignants titulaires « recrutés locaux ». Ce fut une grande surprise pour les associations gestionnaires, et une vive déception.

C'est la huitième dans notre compte...

M. Guy Penne. Combien y-a-t-il de déceptions ?

M. Jacques Habert. Il y en a huit. Je tiens à les énumérer toutes parce qu'on va commencer à en entendre parler !

Je ne vois pas comment on pourrait mettre sur pied un tel système. Ce qui est sûr, c'est que les écoles n'en retirent pas le moindre bénéfice. Dans ces conditions, comment voulez-vous que les associations gestionnaires d'écoles approuvent ce projet et que les représentants des Français de l'étranger le cautionnent ?

M. Guy Penne. Nous, nous sommes pour !

M. le président. Monsieur Habert, ne vous laissez pas interrompre et veuillez poursuivre.

M. Jacques Habert. Les dispositions envisagées dans le projet de réforme créent, pour les associations de parents d'élèves et pour les gestionnaires d'écoles, des complications tout à fait invraisemblables. Dans bien des pays, les législations locales rendront impossibles ces transferts de fonds.

Alors apparaît une autre menace : s'il n'est pas possible que les écoles reversent l'argent, une chose très simple pourra être faite, les sommes dues seront retenues sur les subventions.

En fait, il est à craindre que ce soit la solution la plus souvent adoptée, car on imagine mal des sommes importantes allant et venant par-dessus les frontières. Et, pour peu que ces sommes dépassent le montant des subventions, celles-ci, bien sûr, disparaîtront entièrement.

Tout cela, on le comprendra, laisse perplexes les gestionnaires d'écoles et provoque une légitime inquiétude parmi les parents d'élèves.

Prenons l'exemple d'un lycée comme celui de New York, dans lequel se trouvent trente-huit enseignants détachés administratifs et deux membres de l'administration, ce qui fait quarante personnes. Si l'on constate que le traitement indiciaire moyen est de 10 000 francs mensuellement, ce sont donc 400 000 francs qu'il faudrait envoyer en France chaque mois pendant que ces quarante fonctionnaires recevraient leurs salaires sur un compte en francs... Et que deviennent les fluctuations du dollar en cette affaire ?

New York ni aucune autre ville des Etats-Unis ou du Canada ne sont intéressées par cette réforme : les enseignants titulaires recrutés localement percevraient, de toute façon, davantage que leur traitement français. Il en est de même dans de nombreux pays. On reste sidéré devant un tel bouleversement pour une réforme qui n'avantage que quelques centaines d'enseignants, mais qui aurait pu être réalisée de toute façon par actions ponctuelles dans les régions du monde concernées.

Si vous persistez dans cette réforme, monsieur le secrétaire d'Etat, il faudra évidemment que vous engagiez des négociations avec les associations gestionnaires d'écoles, qui, actuellement, se demandent ce qui va leur arriver, après avoir remarqué qu'elles n'avaient pas été destinataires des premières informations en septembre dernier.

En revanche, vous avez immédiatement commencé les négociations avec les syndicats d'enseignants. Mais les parents d'élèves et les associations gestionnaires d'écoles ne doivent pas être oubliés.

Qu'allez-vous faire ? Allez-vous dénoncer les conventions signées et demander l'ouverture de négociations pour de nouvelles conventions ? Si c'est le cas, il faut prévenir les intéressés.

Dès à présent, une concertation pourrait s'engager à Paris, notamment avec l'Association nationale des écoles françaises de l'étranger. Vendredi prochain, 8 décembre 1989, le bureau permanent du Conseil supérieur des Français de l'étranger sera saisi de ces questions.

Il faudra aussi réunir le Conseil de l'enseignement français à l'étranger. Dans sa composition actuelle, il n'est pas très utile de le faire puisque les Français de l'étranger, pratique-

ment, n'y sont pas représentés. Il convient de revoir d'abord sa composition, et un nouveau décret, monsieur le ministre d'Etat, est prêt à recevoir votre signature.

Sur la proposition de notre collègue M. Jean-Pierre Bayle, un vœu a été voté et nous avons adopté une répartition quadripartite : coopérants, administration, enseignants, parents d'élèves et gestionnaires d'écoles françaises de l'étranger. Tout le monde l'accepte.

M. Guy Penne. C'est vrai. C'est d'ailleurs mon seul point d'accord avec vous.

M. Jacques Habert. Nous voudrions donc qu'un nouveau Conseil de l'enseignement français à l'étranger soit nommé et qu'ensuite des consultations s'engagent.

Cette réforme présente des aspects positifs pour certains enseignants, mais tout à fait négatifs pour d'autres. Partie d'une bonne intention, elle se développe de façon effarante à plusieurs égards ; elle évolue dans des directions dangereuses. Nous ne voyons pas comment elle pourrait être mise en œuvre. Elle nous engage dans des complications parfaitement inutiles.

Jusqu'à présent, les rapports entre toutes ces écoles et l'administration étaient excellents, grâce aux conventions qui avaient été passées. Si elle s'applique, la réforme va nous faire entrer dans une période de conflits.

Parvenu au terme de mon intervention, j'indique que j'avais donné un avis tout à fait favorable sur les aspects de ce projet de budget que la commission des affaires culturelles m'avait plus spécialement chargé d'étudier, à savoir ceux qui concernent la francophonie.

Je n'ai pas d'objection à formuler sur ce qui a été réalisé en faveur des Français de l'étranger : des mesures positives ont été prises, auxquelles je veux bien donner mon aval.

J'ai été de ceux qui, le 22 novembre, ont approuvé la politique extérieure de la France, notamment à l'égard des pays de l'Est. J'étais donc tout prêt à voter le projet de budget du ministère des affaires étrangères. Je ne pourrai certainement pas le faire si des éclaircissements et des apaisements ne me sont pas donnés concernant la réforme que je viens d'analyser, car nous devons, d'abord assurer pour notre pays et pour nos compatriotes expatriés la pérennité de l'enseignement français à l'étranger. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je répondrai aux orateurs qui se sont plus spécialement intéressés aux problèmes communautaires et européens, pour évoquer en premier lieu le rôle joué par le Conseil de l'Europe.

M. Jung s'est fait l'avocat du Conseil de l'Europe, de son activité en faveur des droits de l'homme. Celle-ci est pleinement reconnue dans le fait que les pays de l'Est, revenant à la démocratie, demandent aujourd'hui à y adhérer.

Le rôle accru que peut jouer le Conseil de l'Europe face à l'évolution des pays de l'Est exige, à coup sûr, des moyens financiers supplémentaires. Le Gouvernement a donc décidé de soutenir la proposition du secrétariat général visant à affecter 6,7 millions de francs au développement des activités en direction de l'Europe de l'Est.

Le Gouvernement a, d'ailleurs, approuvé l'ensemble des propositions budgétaires du secrétariat général pour le budget de 1990. Il s'agit là d'un effort particulièrement significatif si on le rapporte aux contributions que la France verse aux autres organisations internationales. Cet effort tient compte du rôle que le Conseil de l'Europe peut jouer pour développer les contacts avec l'Europe de l'Est et pour conforter la vocation européenne de Strasbourg.

Certains orateurs se sont préoccupés de la contribution française au budget communautaire. Je suis heureuse, à cet égard, que M. Genton ait clairement affirmé ici son refus de la notion de « juste retour ». Comme il m'a semblé que ce n'était pas un sentiment totalement partagé...

M. Emmanuel Hamel. Je ne le partage même pas du tout !

Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes. ... je suis heureuse de l'avoir entendu.

La France est donc maintenant contributeur net dans le budget communautaire. Il faut, d'une certaine façon, s'en féliciter : cela veut dire que nous sommes, à l'intérieur de la Communauté, plus riches que d'autres.

M. Emmanuel Hamel. On se fait avoir !

Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes. Non, je ne pense pas que « nous nous fassions avoir ». C'est même là, à mes yeux, une manière quelque peu choquante d'envisager les choses. Pour moi, cela veut dire que, dans un budget auquel tout le monde contribue à raison de ses moyens, la France - c'est une bonne chose - a plus de moyens que d'autres pays, qui sont plus mal lotis.

D'ailleurs, un examen attentif du problème montre que l'effet sur la contribution française des orientations et des disciplines budgétaires mises en place en 1988 et acceptées par la France se fait sentir depuis deux ans. Ainsi, après avoir augmenté de près de 20 p. 100 en 1986 et en 1987, les dépenses communautaires se sont stabilisées à partir de 1988. Il en est d'ailleurs de même pour la contribution de la France au budget communautaire, qui a connu certaines variations : après avoir augmenté de 8,5 p. 100 en 1988, elle a diminué - c'était la première fois - de 4,7 p. 100 en 1989 ; elle devrait à nouveau croître de 3,4 p. 100 en 1990. Cette baisse puis cette quasi-stabilité sont à mettre au crédit des décisions prises par le Conseil européen en 1988 et au redéploiement du budget communautaire vers des dépenses autres que celles qui concernent l'agriculture.

En tout cas, cette évolution n'est pas douteuse ; c'est vrai, nous sommes contributeurs nets. Si nous voulons tirer bénéfice de cette situation - ce qui est tout à fait légitime - nous devons poser le problème autrement : nous devons veiller à maintenir les mécanismes de soutien des marchés à l'intérieur de la politique agricole commune et à éviter tout ce qui conduirait, par exemple, à une « renationalisation » des politiques agricoles communes.

Nous devons également maintenir, tant auprès de la Commission que du Conseil, notre demande de renforcement des contrôles sur les dépenses financées par les fonds structurels. M. Genton a évoqué, à juste titre, les problèmes de fraude auxquels nous devons, en effet, être très attentifs. Nous devons aussi veiller à ce que, dans les pays bénéficiant de crédits communautaires au titre des fonds structurels, les opérations puissent être ouvertes, dans des conditions de concurrence normale, à nos entreprises. Ainsi, le « retour » s'appréciera en termes non pas budgétaires mais économiques, comme c'est le cas avec le F.E.D, le fonds européen de développement.

Nous devons également tenter de proposer des politiques communes dans lesquelles le taux de retour a de bonnes chances d'être satisfaisant. Tel est le cas, par exemple, de la politique menée en faveur de la recherche, avec le programme Euréka. Nous avons là un excellent « retour » et c'est un domaine particulièrement important. Tel pourrait être aussi le cas dans les domaines de l'environnement, de la qualité des produits agro-alimentaires, des politiques de développement culturel, de formation, etc.

Il faut donc adopter face à ce problème de la contribution française au budget communautaire, une attitude constructive, délaissant, bien sûr, cette notion de « juste retour » qui est, jusqu'à nouvel ordre, une spécialité britannique. Il ne convient pas que la France suive cet exemple.

M. Emmanuel Hamel. Ils se sont bien défendus, eux !

Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes. M. Jung a rappelé, à juste titre, que l'on ne peut pas se contenter d'une Europe simple zone de libre-échange. Je veux dire à quel point je partage ce point de vue, qui contraste avec les propos de M. Couve de Murville opposant le marché unique à l'Acte unique.

Selon M. Couve de Murville, en effet, le marché unique serait réalisé et les compléments que peut apporter l'Acte unique seraient superflus, voire nuisibles.

Ce propos appelle deux réponses. S'il est exact que le marché unique aurait dû se réaliser à la fin de la période transitoire du Traité de Rome, donc en 1970, on le sait, il était resté sous une forme imparfaite dans la mesure où une

série croissante de dispositions non tarifaires - distorsions fiscales, barrières techniques, différences de normes, etc. - permettaient aux administrations nationales de s'opposer à la libre circulation.

Il était donc nécessaire de décider que les mesures d'harmonisation et de libéralisation seraient adoptées dans un délai limité. Sans cela, nous aurions eu soit le gouvernement des juges, c'est-à-dire la réalisation du Marché commun grâce à l'action de la Cour de justice, ce qui est certainement la pire forme de dessaisissement des instances démocratiques que l'on puisse imaginer, soit le maintien du Marché commun dans un état inachevé, ce qui correspond le mieux aux souhaits des partisans du libéralisme sauvage, qui prétendent effectivement limiter l'Europe à une simple zone de libre-échange, largement ouverte à toutes les influences extérieures.

L'Acte unique vise à dépasser le stade mercantile de la construction européenne pour aller vers une véritable union comprenant, outre le Marché commun, bien d'autres politiques que l'union monétaire, dont on a beaucoup parlé.

Il y a, d'abord, la politique sociale. Si, effectivement, elle ne représente pas un progrès déterminant par rapport à la situation existant en France, elle constitue une avancée notable par rapport à la situation existant chez certains de nos partenaires et elle empêchera, de ce fait, « un dumping social » qui serait préjudiciable à nos entreprises et à la situation de nos travailleurs.

La politique sociale n'est pas faite, comme je l'ai entendu, pour « plaire aux militants ». Elle marque le sens de la solidarité entre les partenaires sociaux et le souci de l'égalité des chances. Elle marque aussi le désir de onze gouvernements sur douze, aujourd'hui, dans la Communauté, d'aller de l'avant vers le progrès social, inséparable du progrès économique, pour lequel un certain nombre de mesures doivent être prises, mesures de précaution, mais aussi mesures d'espoir pour une très large part de la population européenne.

Il est encore bien d'autres aspects : la politique de l'environnement, l'Europe de l'audiovisuel, l'Europe de la recherche et du développement technologique, l'Europe des citoyens, la coordination des politiques extérieures.

M. Couve de Murville ayant insisté sur l'union économique et monétaire, qu'il voit mise en danger par de prétendus retards sur l'harmonisation des fiscalités, je lui répondrai que nous avons cherché à aller à l'essentiel : la suppression des contrôles fiscaux aux frontières, qui constituaient une entrave à la libre-circulation. Il est en effet apparu à l'ensemble des Etats membres - pas seulement à la France - que les dispositions d'harmonisation présentées par la commission n'étaient pas réalisables dans l'immédiat.

Le Conseil a donc préféré aller à l'essentiel en adoptant les dispositions transitoires - je les ai exposées cet après-midi - relatives au transport des marchandises et à la T.V.A.

M. Couve de Murville s'est inquiété également de l'accord prétendument secret de Schengen. Je rappelle que le texte de cet accord a été publié au *Journal officiel* du 5 août 1986 et que les réunions ministérielles tenues depuis lors tous les semestres ont fait l'objet de comptes rendus publics. Rien n'est moins secret que l'accord de Schengen !

L'accord, conclu en 1985, n'a pas été soumis à ratification car il ne comportait que des mesures à court terme de nature réglementaire et non législative. Les mesures à long terme font l'objet d'une convention complémentaire qui sera soumise, elle, à la ratification du Parlement. La Constitution est, évidemment, strictement respectée.

Cette convention complémentaire répond d'ailleurs aux craintes de M. Couve de Murville. Pour éviter que la suppression graduelle des contrôles aux frontières n'entraîne un déficit de sécurité, elle prévoit une série de mesures de coordination administrative, judiciaire et policière, destinées à empêcher le développement du grand banditisme, du terrorisme, du trafic de drogue et de l'immigration clandestine.

Il existe, je le reconnais, un vrai problème, qui a été évoqué en particulier par M. Genton, et qui est celui du contrôle démocratique des décisions communautaires.

Je l'ai dit cet après-midi, et je le répète : le Gouvernement est pleinement conscient de la nécessité d'associer le Parlement français, comme tous les parlements nationaux, aux réformes institutionnelles qui accompagneront le nouveau traité sur l'union économique et monétaire.

Je ne peux mieux faire à ce propos que de me référer à nouveau au discours prononcé par le Président de la République le 25 octobre devant le Parlement européen, au cours duquel il a appelé à l'organisation d'assises sur l'avenir de la Communauté regroupant le Parlement européen, les parlements nationaux, la Commission et les gouvernements.

J'ai entendu que le Parlement français souhaitait être associé au processus de construction communautaire et à l'examen des propositions de textes déposées par la Commission des Communautés européennes.

La pratique institutionnelle française ne permet pas, comme au Danemark, par exemple, de soumettre les positions que prend le Gouvernement à Bruxelles à l'accord préalable du Parlement. J'observe d'ailleurs que cette pratique présente de grands inconvénients pour le bon fonctionnement des instances européennes. Je peux vous assurer que, si les onze autres Etats procédaient de la sorte, il n'y aurait pas de travaux communautaires possibles. En effet, au cours de presque toutes les réunions du conseil des ministres, le représentant du Danemark n'est pas en mesure de prendre une position, son Parlement n'ayant pu débattre et donner un avis. Imaginez une telle situation étendue à l'ensemble des douze Etats membres. Nous ne pourrions plus progresser !

Le Gouvernement auquel j'appartiens s'est toujours prêté aux demandes de renseignements et de débats formulées par le Parlement. Ainsi avons-nous, M. le Premier ministre, M. le ministre d'Etat et moi-même, participé à plusieurs débats en séance plénière, en commission ou devant les délégations.

En outre, le Gouvernement a pris des mesures pour encourager le renforcement du lien entre le Parlement européen et les parlements nationaux. Il a soutenu, dans le cadre du renforcement du pouvoir des délégations parlementaires aux Communautés, l'idée d'inviter, sans voix délibérative, des parlementaires européens aux travaux des commissions.

Il a également soutenu la proposition de loi Bachy, qui a été adoptée et qui vise à mettre en annexe des projets de loi un état de la question dans les principaux pays européens.

Il encourage le travail en commun. J'ai moi-même réuni les parlementaires européens français et les présidents des délégations parlementaires aux Communautés. On le voit, un net effort a été fait. Certes, ce n'est sans doute pas encore parfait, mais une grande volonté existe pour que ce débat puisse avoir lieu avec le Parlement.

En ce qui concerne la question importante de la transmission des propositions de textes de la Commission aux délégations parlementaires aux Communautés européennes, je rappelle que le Gouvernement avait donné son plein accord à la façon dont la question était traitée dans la proposition de loi Josselin. Je renouvelle aujourd'hui mon souhait de voir adopter ce texte au plus vite. Il permettra de codifier les relations qui, aujourd'hui, ne sont pas tout à fait satisfaisantes.

Ainsi, votre Haute Assemblée sera mieux en mesure d'examiner rapidement les propositions de la commission et d'exercer un contrôle en amont. Elle pourra préparer des positions et travailler sur des textes. L'adoption de la proposition de loi Josselin me paraît être maintenant urgente.

Le Gouvernement est prêt, vous le voyez, au dialogue sur les problèmes communautaires. Il y est prêt, bien sûr, avec l'ensemble du Parlement, et particulièrement avec votre Haute Assemblée. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des relations culturelles internationales. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, vous me permettez de vous proposer tout d'abord quelques remarques d'ensemble sur l'évolution du budget que nous consacrerons en 1990 aux relations culturelles internationales. Je remercie tout particulièrement votre rapporteur pour avis, M. Delaneau, d'avoir bien voulu le qualifier de « globalement satisfaisant ».

Satisfaisant, il l'est en effet, monsieur Guéna, puisqu'il progresse de 12,2 p. 100 dans le projet qui vous est soumis, alors qu'après avoir connu une progression de 50 p. 100 en francs courants entre 1981 et 1986 il avait baissé - oui, baissé - en 1988 ! Plusieurs orateurs ont notamment salué l'augmentation des crédits consacrés à l'aide publique au développement, et je les en remercie.

M. Delaneau, qui a bien voulu, sur ce point, se faire le porte-parole du président Schumann, regrette cependant qu'il ne reflète pas suffisamment la priorité qui devrait être accordée à l'Europe centrale et à l'Europe orientale.

Observons, tout d'abord, que nous n'avons pas attendu l'accélération des bouleversements à l'Est pour traduire, dans le domaine culturel, la volonté de relance de nos relations avec « l'autre Europe » qu'avaient exprimée M. le Président de la République et le Gouvernement.

C'est ainsi que les crédits d'intervention affectés aux pays d'Europe centrale et d'Europe orientale, notamment la Pologne, l'U.R.S.S. et, dans une moindre mesure, la Bulgarie, la Hongrie et la Tchécoslovaquie, ont été augmentés, en 1989, de 32 p. 100 et devraient progresser dans les années à venir.

Une vingtaine de millions de francs en mesures nouvelles s'ajouteront à l'enveloppe de 1989 pour constituer un crédit d'une centaine de millions de francs en 1990. Encore ce chiffre ne tient-il pas compte des crédits d'investissement et de la rémunération des personnels.

Il y a ce qui est quantifiable, bien sûr, et ce qui l'est moins. Que les jurys de nos prix littéraires aient choisi de distinguer deux lauréats en Tchécoslovaquie - l'un, Vaclav Jamek, s'exprime merveilleusement dans notre langue et, l'autre, Sylvie Germain, enseigne à l'école française de Prague - témoigne assez de l'actualité de notre langue et de notre culture au cœur de l'Europe et fait, à mes yeux, figure de symbole.

Nous mettrons en place des programmes nouveaux, comme la formation de cadres d'entreprises et d'administrateurs en Pologne, en Hongrie, en Tchécoslovaquie et en U.R.S.S., des échanges de jeunes chercheurs dans les mêmes pays, et même un projet d'édition en langue russe de textes littéraires français.

De nouveaux centres culturels français seront établis à Moscou, à Sofia, peut-être à Bratislava. Dans le même temps, nous construisons un nouvel institut à Budapest et nous entamons la rénovation ou l'extension de nos établissements à Varsovie et à Cracovie. Nous envisageons l'ouverture d'annexes régionales à notre centre culturel de Berlin-Est. Ce sont autant d'actions !

Des échanges traditionnels prennent également une ampleur nouvelle, notamment les échanges de jeunes avec l'U.R.S.S. et la Pologne, mais aussi progressivement avec d'autres pays de cette région du monde. Les quotas de bourses d'études, en particulier, devraient marquer une vive progression.

Enfin, nous poursuivons une politique active et concertée, avec les gouvernements, de diffusion d'émissions de télévision françaises auprès des pays susceptibles de recevoir les signaux des satellites de communication appropriés. Notre effort, dans ce dernier cas, consistera à aider nos partenaires à installer les stations de réception au sol et à verser les droits qui accompagnent ces émissions.

Votre rapporteur pour avis, M. Delaneau, s'est par ailleurs inquiété, à très juste titre, des difficultés de gestion qui, pour la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, la D.G.R.C.S.T., découlent d'une « surprogrammation » liée au postulat, quelque peu déconcertant, selon lequel les projets programmés ne se réalisent jamais entièrement.

L'habitude s'était prise, en effet, en particulier sous le précédent gouvernement, de notifier aux ambassades des enveloppes annuelles dont la somme était supérieure aux crédits budgétaires disponibles : déplorable facilité ou tentation de monnaie de singe.

Ces pratiques ont conduit à un décalage entre les engagements et les disponibilités financières d'autant plus grand que, dans le même temps, nos ambassades ont, sur le terrain, amélioré le taux de réalisation des projets, ce qui est finalement une bonne chose.

M. Guy Penne. Très bien !

M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat. Face à une telle situation, nous avons décidé de redresser vigoureusement la barre : après un premier gel d'une partie des enveloppes, décidé début 1989, un nouvel effort de rigueur a été engagé dans le cadre de la préparation de la programmation de 1990, dont l'essentiel a été préservé, en fonction notamment de nos priorités diplomatiques.

Une mission d'évaluation et d'orientation des programmes a été confiée à l'ambassadeur, M. Bry, afin de procéder à un « peignage » très fin et de sélectionner les projets qui présentent un intérêt. Cet effort de rigueur permettra de répartir sur des bases saines, selon des principes de gestion clairs et précis.

J'en viens maintenant à notre réseau scolaire français à l'étranger.

Mesdames, messieurs, je suis surpris. Depuis des années, j'ai entendu les uns et les autres s'inquiéter de la réforme de notre réseau scolaire.

Tout le monde demandait à cor et à cri une réforme ; tout le monde dénonçait le faix sous lequel ployaient les familles. Vous vous inquiétiez, monsieur le sénateur Habert, des conséquences des suppressions de postes et des risques de dégradation du recrutement. Vous souhaitiez - sur ce point, monsieur Guéna, je suis d'accord avec vous - que notre scolarisation française trouve un prolongement au niveau supérieur, ce qui est précisément l'un des éléments de la réforme engagée.

Pour la première fois depuis des années, les crédits affectés à notre effort scolaire hors de France sont en augmentation sensible de l'ordre de 8 p. 100.

C'est la première fois qu'à une rentrée on ne ferme pas d'école, mais qu'on en ouvre une nouvelle, celle de Katmandou.

C'est la première fois qu'on annonce aux familles que les droits de scolarité resteront au même niveau dans les années qui viennent.

C'est la première fois également que l'on vous annonce non pas l'implacable retour des suppressions de postes, mais l'intention du Gouvernement de créer désormais des postes d'enseignants expatriés en plus grand nombre, et de rémunérer un nombre croissant d'agents grâce à une réforme dont vous avez bien voulu me dire, messieurs les rapporteurs, avec un ensemble auquel j'ai été sensible, que ses principes étaient bons.

Je vous remercie, et je vais maintenant tenter de répondre aux « incertitudes » dont votre rapport, monsieur Delaneau, fait état.

Vous soulignez à juste titre que l'opération que nous engageons en étroite liaison avec M. Pelletier et avec M. Jospin est complexe.

Elle nécessite, en effet, de prendre en compte quatre cents établissements de statuts divers, dans cent seize pays aux conditions très différentes. C'est bien pourquoi nous sommes pondérés et sages dans l'approche de ce problème et que nous nous donnons le temps de la concertation.

C'est ainsi que nous pourrions définir les modalités adaptées à la diversité des contextes. Que M. d'Ornano se rassure, cette opération n'a rien d'une révolution et ne prétend pas à de tels bouleversements ! Le mot « rénovation » veut bien dire ce qu'il dit, monsieur Habert !

Il entre du reste dans mes intentions de réunir, dans le courant du mois de décembre, le Conseil de l'enseignement français à l'étranger, où sont représentés les parents d'élèves, le Conseil supérieur des Français de l'étranger et les organisations représentatives des personnels pour leur faire part du résultat de nos travaux.

Je sais l'importance que MM. Estier et Penne attachent aux concertations syndicales. Elles sont constantes.

Vous m'avez posé, monsieur Delaneau, des questions précises. Je tâcherai d'être aussi précis, espérant que mes propos répondront de façon pertinente à vos préoccupations.

Vous vous inquiétez de l'équilibre financier des opérations. Une chose est sûre : la réforme est, pour les établissements, une bonne chose car, à terme, elle allégera leurs charges et donc l'effort demandé aux familles.

Certes, en 1990, l'opération sera globalement « blanche ». Mais les gains pour les établissements, libérés année après année des coûts supplémentaires induits par la simple évolution des carrières, seront rapidement sensibles.

N'évoquons que pour mémoire l'incidence supplémentaire des mesures de revalorisation obtenues par M. Jospin, lesquelles aboutiront, dans les cinq ans qui viennent, à une réévaluation considérable des rémunérations de ces enseignants. Comment la petite école de Pékin, le collège de Panama pourront-ils y faire face ? Les « huit déceptions » de M. Habert n'auraient pas pu apporter de solutions, me semble-t-il !

Que signifie donc ce terme de « transfert », monsieur Delaneau, qui vous inquiète ? Ce terme est d'ailleurs le vôtre. Vous noterez que je ne l'ai pas moi-même employé. Mes services préférèrent parler de « rééquilibrage des flux financiers », ce qui me paraît, comme à vous, d'une technocratie barbare.

De quoi s'agit-il en fait ? La majeure partie des charges salariales de l'établissement est transférée à l'Etat. C'est une somme parfois énorme. L'Etat, suivant la situation financière réelle de ces établissements, récupère une partie plus ou moins importante de cette économie.

La récupération ne prend pas forcément la forme d'un reversement. On peut trouver au problème des réponses techniques pertinentes dans le respect des conventions diverses qui peuvent nous lier à tel ou tel Etat : le rééquilibrage des subventions, l'alimentation de fonds de concours locaux - proposés, à ce que je me suis laissé dire, par les chefs d'établissement d'Amérique du Nord qui, monsieur Habert, vous associèrent à leurs travaux - ou des dispositions comptables adaptées à la situation.

Nous veillerons, bien sûr, à trouver des formules idoines, prenant en compte pour chaque pays les dispositions fiscales relatives aux établissements et aux agents.

Les établissements - j'insiste sur ce point - ne perdront rien de leur autonomie. Mais je comprends, monsieur Delaneau, que vous soyez attentif à cet aspect, comme nombre de vos collègues.

Vous souhaitez des conventions. Mais certaines écoles « hors réseau » commencent à nous en demander, pour profiter de la réforme ! Quant aux prérogatives des conseils d'administration, j'ai veillé à leur garantie car j'y suis tout autant que vous favorable. Je connais le rôle des associations de parents d'élèves dans la naissance, le développement et la vie de tant d'établissements. Je ne souhaite pas plus que vous bureaucratiser le recrutement des personnels, mes services non plus, soyez-en sûrs, car ils ne pourraient suffire à la tâche.

La refonte du système de rémunération ne remet pas en cause le pouvoir qu'ont les établissements de définir leur politique, monsieur d'Ornano, ni celui d'apprécier leurs besoins en personnels, besoins couverts suivant le cas par une contribution de l'Etat ou par leurs ressources propres. Les « règles du jeu » actuellement en vigueur pour le recrutement des personnels locaux resteront en place. Que je sache, nul ne m'a encore dit qu'elles obéiraient le pouvoir de proposition des établissements. De même, il ne me semble pas que l'on ait jusqu'à présent dénoncé, dans le recrutement national des détachés au barème, un quelconque « pouvoir syndical ». (M. Paul d'Ornano rit.)

L'examen des candidatures en commission consultative paritaire assure non un diktat syndical, mais la transparence des procédures et des critères de recrutement, qui confère un caractère indiscutable à celui-ci. Notre intention - elle va dans le sens de l'intérêt des établissements concernés - est bien de nommer les meilleurs et les plus propres à remplir la tâche.

A l'issue de ce processus, c'est l'Etat qui nomme ! Vous me concéderez que c'est normal du moment qu'il paie et qu'il est garant de la qualité de l'enseignement. C'est d'ailleurs la condition indispensable, légalement, du versement aux fonctionnaires de leur traitement.

Je tiens à ce dernier point, qui est une partie importante de la réforme. Il m'a semblé nécessaire de rendre justice à l'ensemble de ces enseignants titulaires, qui assurent, majoritairement, la vie de nos établissements scolaires et que l'on traite comme des « demi-soldes » de l'éducation.

Ces fonctionnaires recevront donc désormais de l'Etat leur traitement versé en francs français. Qu'on ne me dise pas que cela n'est rien, hors de quelques pays d'Amérique latine !

Prenons donc le cas du Maroc, où notre implantation est la plus importante. Nos établissements y emploient plus de mille personnes. Près de la moitié, recrutée localement, va, dès cette année, toucher non plus 92 p. 100 mais 100 p. 100 du traitement français ! Je suis désolé, mais 8 p. 100 ce n'est pas rien, compte tenu des conditions de la vie locale.

Parlons du Liban, où un enseignement français s'est maintenu dans les pires moments et où un millier de jeunes ont passé cette année le baccalauréat français grâce au dévouement d'enseignants payés moins de 1 000 francs par mois en livres dévaluées. Et ce ne serait rien ?

Ne serait-ce rien que de redevenir, à compter du 1^{er} septembre 1990, un fonctionnaire à part entière et de n'être plus un étrange fonctionnaire sous contrat privé, de bénéficier légitimement comme en France des accélérations de carrière du plan Jospin et de toucher enfin son dû ?

Je ne suis pas sûr, en effet, qu'au-delà des questions de rémunération on ait bien compris ce que représente, pour tous ces fonctionnaires recrutés localement par les établissements, à la discrétion d'un contrat privé, pour ces gens qui, parfois, se qualifient amèrement de « demi-fonctionnaires », la pleine reconnaissance de leur appartenance à la fonction publique avec tous ses effets, la pleine reconnaissance de la mission de service public qu'ils accomplissent à l'étranger, comme représentants de l'école de la République. Il s'agissait là, non plus seulement d'une question de justice, mais d'une question de dignité.

Quant aux expatriés, dont le nombre sera progressivement augmenté - c'est capital pour la qualité de l'enseignement - ils bénéficieront de primes d'expatriation tout à fait incitatives. Que M. Habert se rassure, leur niveau de vie n'en pâtira pas.

N'allons pas faire du décret de 1967 un mythe. Il est bien des enseignants et des fonctionnaires, actuellement dans le monde - sans même évoquer nos « recrutés locaux » - qui sont régis non par ce décret, mais par d'autres textes : le décret de 1978 ou les accords de coopération passés au Maroc. Nous maintiendrons certes, pour la durée de leur contrat, la rémunération des actuels « détachés au barème » lorsqu'il se révélerait qu'elle est supérieure aux nouvelles conditions de l'expatriation, adaptées, monsieur Alduy, monsieur de Villepin, à la situation de chaque pays. A tous les nouveaux recrutés, comme à tous les fonctionnaires « résidents », nous ouvrons la perspective d'une harmonisation des statuts dans et hors des frontières du territoire français. Rassurez-vous, monsieur Habert, et soyons sérieux : ils n'auront à quitter ni leur famille ni le pays qu'ils ont choisi.

Nous leur ouvrons cette perspective, au moment où vient d'être entreprise au bénéfice des maîtres, grâce à M. Jospin, la gigantesque revalorisation que l'on sait au sein de la fonction publique.

Aux « faux recrutés locaux », recrutés en France dans des conditions parfois dégradantes, par petites annonces auprès de l'office national d'immigration ou par démarchage, nous voulons substituer de vrais expatriés jouissant pleinement des avantages auxquels il semble qu'ils aient droit. Et l'on nous parle de dévalorisation et de déclassement !

Je n'ai pas oublié, messieurs d'Ornano, de Villepin et Habert, dans cette démarche, les non-titulaires qui ont fait leurs preuves et servi notre enseignement avec dévouement, et souvent pendant plusieurs années. Ils sont actuellement sous contrat privé. Nous voulons faciliter leur titularisation. J'ai demandé à M. Jospin de prendre en compte leur expérience, et de faire un plein usage des textes existants pour leur permettre l'accès à la fonction publique, et leur accorder dans la mesure du possible des facilités pour se préparer aux concours de recrutement.

Comme tous leurs collègues, ils bénéficieront de l'accélération des efforts de formation continue mis en œuvre par le département.

Ne chipotons pas, de grâce, sur les chiffres ou sur de simples « inquiétudes » parfois très soudainement - trop soudainement ! - apparues.

Que l'on me dise s'il y avait, s'il y a encore un autre choix. Fallait-il, comme cela était prévu par le précédent gouvernement, monsieur d'Ornano, supprimer 150 postes à cette rentrée et 100 à la rentrée suivante, enlever vingt-cinq maîtres à Rabat et l'unique détaché au barème de Dacca, en laissant les établissements faire ce qu'ils peuvent, à coup de vrais et de faux recrutés locaux, pour que suive l'intendance ? Faut-il réenclencher la hausse infernale, en réponse à des charges nouvelles, des droits de scolarité payés par les parents ?

Entre 1986 et 1988, l'effort de l'Etat a augmenté de 16 millions de francs, celui des familles de 112 millions de francs. Est-ce vraiment cette politique, monsieur d'Ornano, monsieur Habert, que vous voulez poursuivre, jusqu'à ce qu'on ne connaisse plus que deux catégories d'établissements et de parents : ceux qui « ont les moyens » de rémunérer correctement des maîtres de qualité, et ceux qui « ne les ont pas » ?

Faut-il se limiter, comme je l'ai parfois entendu, à améliorer la rémunération des recrutés locaux les plus démunis, bref nous arrêter à l'étape franchie en 1989-1990 ? Cela aussi

est impossible, à moins de générer sur place des tensions de moins en moins supportables, puisque tous ces compléments sont payés à coup de subventions par les établissements et aux seuls Français.

Les limites de cette solution, nous les connaissons, ce sont celles des mesures prises en 1988, dont M. le sénateur Habert évoquait ici même en mars, avec inquiétude, dans une question écrite, chacun des effets pervers.

Il fallait une réforme, et d'urgence, devant une dégradation que vous aviez vous-même redoutée. C'est une bonne réforme, merci, monsieur Penne, monsieur Estier, de l'avoir dit. J'espère vous avoir rassurés, monsieur Delaneau, monsieur de Villepin, quant à la façon dont elle est conduite, et quant à mon souci de ne pas bouleverser des équilibres fragiles, mais de les rétablir à un plus haut niveau.

C'est avec le même esprit de pragmatisme et d'ouverture que nous avons entrepris de rapprocher, sur une ambition commune de modernisation, les deux grandes familles d'établissements culturels dont nous disposons à l'étranger, les centres et instituts français, d'une part, les Alliances françaises, d'autre part. Je remercie M. Delaneau d'avoir bien voulu, au-delà des clivages partisans et des langues de bois, approuver le principe de cet effort.

Il n'est pas question, monsieur Alduy, dans l'état actuel des choses, d'engager un processus de fusion. Il s'agit plutôt de provoquer d'utiles synergies, une affectation plus rationnelle des moyens, et de tuer dans l'œuf toute velléité antagoniste. Nous avons moins que jamais les moyens de jouer aux Armagnacs et aux Bourguignons, encore moins aux Jacobins dans un tel domaine.

C'est donc le souci d'une approche souple et décentralisée de l'action culturelle qui anime notre entreprise d'harmonisation de ce double réseau. Cette approche novatrice, l'Alliance française l'a inventée voilà un siècle. Faut-il rappeler l'action de ses fondateurs, qui ont su mobiliser autour d'un même objectif, la diffusion de la langue et de la culture françaises, les forces vives de ce qu'on appelle aujourd'hui la « société civile » : bonnes volontés et ressources locales ?

Les conventions cadres que nous envisageons de proposer aux plus importantes de ces Alliances ne sont pas le signe avant-coureur d'on ne sait quelle mainmise de l'Etat ; elles visent au contraire à organiser et à garantir à ces établissements le soutien des pouvoirs publics, dans le respect de leur autonomie et du statut associatif qui leur est propre.

Dans le même temps, nous inciterons les instituts et centres culturels à accentuer leur effort d'insertion dans le milieu local et leur capacité d'autofinancement.

Vous l'avez compris, il ne s'agit pas plus de « nationaliser » les Alliances que de « privatiser » les centres, mais il s'agit d'inciter les centres à travailler comme des Alliances et vice versa, bref, d'engager avec prudence un véritable processus de rapprochement entre les pratiques culturelles et les modes de fonctionnement des deux familles d'établissements, au terme duquel se constituera un réseau unique - à l'image du British Council ou du Goethe Institut - dont nous pourrions envisager alors de fédérer les éléments dans une même structure.

Vos rapporteurs, MM. Alduy et Guéna ont marqué l'importance qu'ils attachaient aux crédits consacrés aux bourses offertes aux étrangers en France et au suivi des anciens boursiers étrangers.

Le taux de l'allocation d'entretien de base versée mensuellement aux étrangers boursiers du Gouvernement français a été augmenté de 3,1 p. 100 en 1989.

Globalement, le pouvoir d'achat des boursiers a été maintenu depuis le début des années 1980, grâce à des ajustements périodiques. Faut-il, par ailleurs, rappeler que les étudiants étrangers bénéficient d'importantes prestations annexes en nature : aide à l'hébergement, restauration, etc. ?

S'agissant du suivi des boursiers, le ministère des affaires étrangères a lancé, en 1989, le programme Pégase, programme d'échanges avec les anciens stagiaires étrangers, qui permet d'assurer un suivi informatique.

J'évoquerai d'un mot la situation actuelle de l'U.N.E.S.C.O. sur laquelle M. Alduy souhaitait avoir le point de vue du Gouvernement, alors que vient de s'achever la vingt-cinquième session de la conférence générale. Cette conférence a marqué, me semble-t-il, le succès du dialogue, après les querelles ou les controverses dont cette organisation

a été le théâtre ou l'objet. Comment la France, en sa qualité de pays hôte, n'en éprouverait-elle pas une satisfaction particulière ?

Ce climat de sérénité, auquel a contribué une heureuse dépolitisation des débats, a permis à l'U.N.E.S.C.O. de prendre un nouveau départ. Nous espérons tous que ceux qui ont pris leurs distances à l'égard de l'U.N.E.S.C.O. en tireront bientôt les conséquences.

M. Alduy a bien voulu convenir avec nous que la promotion de la langue française dans le monde passait nécessairement aujourd'hui, j'allais dire prioritairement - ce n'est pas M. Alain Decaux qui me démentira - par l'extension de notre réseau audiovisuel extérieur.

Je ne reviendrai pas ici sur les remarquables percées effectuées dans ce domaine depuis dix-huit mois, notamment sur le pourtour méditerranéen, avec la diffusion d'Antenne 2 en Tunisie et le lancement de Canal-France International et de la S.E.P.T.

Vous m'autoriserez, cependant, à dire quelques mots sur notre action radiophonique internationale, puisque vos rapporteurs m'ont interrogé sur le second plan de développement de Radio-France internationale, qui devrait permettre à cette société de tenir enfin pleinement son rang parmi les grandes radios internationales, comme tous les intervenants l'ont justement souhaité. C'est affaire de souveraineté autant que de simple bon sens et d'ambition pour la France.

Ce plan prévoit, au cours de la période 1989-1995, de renforcer les moyens techniques et de diffusion par le renouvellement et l'extension des émetteurs existants et la création de nouveaux centres émetteurs - j'avance des priorités technologiques - hors du territoire français à Djibouti et, le moment venu, en Thaïlande, pour couvrir l'Extrême-Orient, l'océan Indien et le Moyen-Orient.

Ces objectifs se traduiront par une augmentation correspondante des crédits de fonctionnement d'environ 30 millions de francs par an. C'est un total de 230 millions de francs que nous affecterons en 1990 à R.F.I. Il s'agit bien de crédits nouveaux - j'insiste sur ce point ; ils ne proviennent, en aucune manière, d'un redéploiement des moyens dont dispose aujourd'hui le ministère des affaires étrangères. Bref, c'est de l'argent frais.

Quant à l'achèvement du processus de rebudgétisation dans lequel nous sommes engagés, c'est dans le cadre de l'examen annuel du financement du secteur public de l'audiovisuel dans son ensemble que nous pourrions en déterminer le rythme. La moitié du chemin a été parcourue cette année.

J'ajoute que le Gouvernement entend également aider les radios de droit commercial, notamment la Somera, à poursuivre, dans un esprit de complémentarité avec R.F.I., le remarquable travail qu'elles accomplissent au service de l'influence française en Méditerranée et en Afrique.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, les quelques remarques que m'ont inspirées les questions posées par vos rapporteurs et les interrogations que vous avez bien voulu formuler à cette tribune, sans épuiser, d'ailleurs, le champ de nos interventions.

Elles m'ont conduit à m'exprimer aujourd'hui devant vous, avec l'espoir de vous offrir le témoignage d'un parti pris d'ouverture, d'une volonté réformatrice et d'une ambition pour la France.

Ce parti pris nous a enjoint d'écouter - nous en tiendrons le plus grand compte - vos suggestions sur la conduite de notre politique culturelle extérieure ; elles me permettront d'affiner les mesures prises et, sous l'autorité de M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, d'en conforter ou d'en élargir l'assise à l'étranger.

Mais il ne diminue en rien la volonté qui nous anime de conduire à son terme l'entreprise de modernisation de nos réseaux scolaires et culturels : ne rien réformer, ce n'est pas laisser les choses en l'état, c'est les forcer à vieillir.

Or, notre ambition est bien celle d'une jeunesse pour cette France hors de France qu'il nous incombe de projeter à l'étranger. Et, pour avoir eu l'occasion de vous le dire, je suis sûr que vous en partagez la conviction : elle ne cessera pas de renouer avec elle-même dans cet effort que nous menons pour qu'elle soit partout écoutée et qu'elle porte partout dans le monde ce message qu'on attend d'elle. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur certaines travées de l'union centriste.*)

M. Alain Decaux, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Alain Decaux, ministre délégué. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens, tout d'abord, à féliciter vivement MM. Habert et Alduy de la qualité de leurs rapports et à les remercier des appréciations positives qu'ils ont portées à la fois sur mon action et sur ses résultats.

Les quelques doutes ou inquiétudes dont vous avez fait état, messieurs, dans vos rapports, je vais tenter de les dissiper, car ils traduisent avant tout le souci que votre Haute Assemblée porte à la francophonie. Qu'elle sache que j'y suis particulièrement sensible.

La francophonie est, en effet, un défi important. De plus en plus, on en prend conscience dans notre pays, parmi les peuples qui ont en commun avec nous l'usage de notre langue, mais aussi dans le reste du monde.

Bien sûr, monsieur Habert, les moyens qui nous sont accordés sont toujours insuffisants face à l'ampleur des actions que nous pourrions mener ; mais les progrès sont indiscutables. Les crédits mis à la disposition du ministre délégué, chargé de la francophonie, étaient de 5 millions de francs en 1988 ; ils ont été, en 1989, compte tenu de l'inclusion de 3 millions de francs provenant de la réserve parlementaire, de 12 800 000 francs ; en 1990, 3 800 000 francs provenant des services du Premier ministre me seront transférés pour tenir compte de la nouvelle répartition des compétences entre la délégation générale à la langue française et le ministère de la francophonie.

La politique de la francophonie a pris un ton nouveau depuis la réunion, en 1986, à Paris, de la première conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, et l'année 1989 a donc été marquée par une série d'événements importants.

Ce fut, d'abord, comme l'un de vos rapporteurs le souligne justement, la tenue du troisième sommet francophone à Dakar, que le président Abdou Diouf a lucidement qualifié de « sommet de la maturité ».

La famille francophone s'y est trouvée agrandie. Trois nouveaux pays ont rejoint les partenaires de la première heure.

Les mécanismes de coopération ont été redéfinis pour permettre que les projets de coopération adoptés puissent faire l'objet d'une gestion réellement multilatérale.

Le rôle de l'agence de coopération culturelle et technique comme opérateur privilégié des sommets a été conforté.

Le conseil d'administration de l'agence et la conférence générale, qui se réunissent cette semaine et la semaine prochaine au Canada, doivent prendre les décisions qui mettront l'agence en mesure de remplir ses missions nouvelles de la manière la plus efficace et d'accorder sa programmation avec les orientations fixées par les chefs d'Etat et de gouvernement au sommet de Dakar.

Tout à l'heure, M. Estier me demandait comment s'organiserait le suivi des décisions du sommet de Dakar.

Au sommet de Dakar, les chefs d'Etat et de gouvernement ont, en effet, décidé de poursuivre les programmes de coopération multilatéraux engagés à Paris et à Québec et d'en lancer de nouveaux. La France, qui a consacré 202 millions de francs, en 1988, et 206 millions de francs, en 1989, à la réalisation des projets décidés au sommet de Québec, s'est engagée, au sommet de Dakar, à consacrer 236 millions de francs, en 1990, aux projets qui y ont été approuvés.

La contribution de la France, comme vous l'indiquez fort justement, monsieur Habert, provient de plusieurs ministères dont je coordonne l'action avec peut-être moins de difficultés que semble le penser M. Alduy, à la page 26 de son rapport.

Une part croissante de ces crédits est consacrée à des projets suivis multilatéralement par l'A.C.C.T., l'agence de coopération culturelle et technique, ou l'A.U.P.E.L.F., l'association des universités partiellement ou entièrement de langue française.

Quant au comité international du suivi des sommets de Dakar, il a déjà tenu trois réunions afin de déterminer les modalités de réalisation des projets, de telle sorte qu'ils puissent être mis en œuvre dès le début de 1990.

Mais le sommet de Dakar a également montré avec éclat que la francophonie est avant tout une entreprise politique, de solidarité des peuples francophones. Des résolutions poli-

tiques ont été adoptées. Une résolution de solidarité avec le Liban, approuvée par les deux parties libanaises, a été adoptée à l'unanimité.

M. Alduy a insisté, à juste titre, dans son rapport, sur l'importance de la place du français dans les organisations internationales. Il a cité les décisions prises au sommet de Québec et les propositions du colloque de Paris. Elles ne sont pas, comme il semble le craindre, restées lettre morte.

A Dakar, les chefs d'Etat et de gouvernement, unanimes, ont adopté une résolution très précise à ce sujet qui, tout d'abord, recommande à toutes les délégations des pays francophones dans les organisations internationales d'utiliser le *vade-mecum* des délégués francophones. Ce *vade-mecum* est imprimé et a été diffusé à toutes les délégations, qui sauront ainsi quels sont leurs droits lorsque l'usage exclusif de l'anglais est proposé.

A ce propos, je dois dire que l'action des pays francophones - je pense notamment aux délégations africaines à l'O.N.U. - a été tout à fait primordiale. Ces délégations francophones ont agi sans discontinuer, et l'effet produit a pu être constaté de manière concrète et rapide. En effet, si c'est la France seule qui vient demander qu'on suive le règlement, que l'on fournisse les documents français, cela a beaucoup moins de poids que si ce sont quinze pays qui, ensemble, font la même démarche. On écoute mieux !

M. Guy Penne. Très bien !

M. Alain Decaux, ministre délégué. C'est cela aussi la francophonie.

La création d'un fonds d'aide à la traduction dans les congrès internationaux organisés par les organisations non gouvernementales a été décidée. Il est doté d'ores et déjà de 3 millions de francs et commence à fonctionner. En effet, trop souvent, pour parler une autre langue que le français dans les congrès internationaux, on invoquait l'absence de traduction simultanée, parce que trop chère. Désormais, on ne le pourra plus, du fait de l'existence de ce fonds d'aide à la traduction. Il faut le dire, il faut répéter à tous les responsables de congrès qu'ils doivent y faire appel.

Par ailleurs, le président Abdou Diouf, en sa qualité de président du sommet, a saisi le secrétaire général des Nations unies, les directeurs généraux du fonds monétaire international et de la Banque mondiale pour leur communiquer cette résolution prise à l'unanimité par les pays francophones réunis à Dakar et appeler leur attention sur les situations les plus préoccupantes.

Comme vous le voyez, l'espace francophone est une communauté solidaire et active marquée par le souci d'aboutir. Le statut que le Parlement a récemment accordé à l'assemblée internationale des parlementaires de langue française - A.I.P.L.F. - en est une preuve supplémentaire, monsieur de Villepin, et je vous remercie de l'avoir constaté.

Il importe de renforcer les liens qui unissent les pays francophones. C'est pourquoi, en 1989, j'ai poursuivi la série de visites entreprises, en 1988, dans les pays francophones.

M. Garcia m'a interrogé sur notre politique en Asie du Sud-Est. En 1988, je me suis rendu au Viêt-nam. J'y ai mesuré le désir ardent des Vietnamiens de revenir à la langue française, souhait qui est aussi fort au Laos et au Cambodge. Une telle aspiration ne doit pas rester insatisfaite.

Vous m'avez interrogé sur les crédits qui sont consacrés, dans le cadre des sommets, au développement de la francophonie dans les pays du Sud-Est.

Les crédits existent et ils ne sont pas négligeables. Mais il est difficile de les identifier. En effet, les décisions prises dans le cadre des sommets concernent des projets multilatéraux dont bénéficient plusieurs pays, notamment le Viêt-nam et le Laos.

Ainsi, l'institut de l'énergie des pays francophones a financé un séminaire de formation aux économies d'énergie au Viêt-nam au travers de l'université des réseaux d'expression française, programme majeur des sommets. De même, des universités vietnamiennes ont pu reconstituer leurs bibliothèques et des étudiants ont pu recevoir les ouvrages indispensables à leurs travaux.

Dans le domaine scientifique, des crédits multilatéraux ont été consacrés au financement de bourses dans les secteurs de la santé et de l'économie, dont ont bénéficié plusieurs étudiants vietnamiens et laotiens. Mais, vous le savez, le souhait

du ministre chargé de la francophonie est que l'on puisse donner plus de bourses, encore plus de bourses, toujours plus de bourses.

Comme vous le voyez, les pays d'Asie du Sud-Est ne sont pas écartés du bénéfice de la solidarité francophone.

S'agissant de la télévision au Viêt-nam, je puis vous indiquer que, dans quelques semaines, dans quelques jours peut-être, à mon initiative, des cours de français vont être diffusés à la télévision vietnamienne. Le matériel qui devait permettre à cet enseignement de prendre son rythme de croisière vient d'être livré. C'est un premier pas. Croyez, monsieur le sénateur, que notre effort ne se relâchera pas.

Je tiens de M. Thierry de Beaucé, qui s'est également rendu dans cette région du monde, voilà peu de temps, qu'il a lui-même entrepris au Laos les mêmes démarches pour permettre de réaliser des programmes semblables dans cet autre pays francophone.

Je remercie M. Habert d'avoir évoqué ce que j'oserai appeler « mon pèlerinage permanent de la francophonie ».

M. Garcia m'a interrogé sur Madagascar. J'y étais en visite officielle au début de ce mois. Il est remarquable de voir que ce pays, qui s'était écarté de notre culture, souhaite à présent renouer les liens qui nous unissaient et redonner à la langue française une place plus importante, je dirai même importante, dans la vie du pays.

La France fait un effort notable pour répondre à cette demande. La francophonie se réjouit de ce retour. La conférence générale de l'agence de coopération culturelle et technique, A.C.C.T., se prononcera dans quelques jours sur la réadmission de Madagascar en son sein. Monsieur de Villepin, sachez que la télévision française sera reçue à Tananarive avant la fin de l'année. (M. Alduy applaudit.)

Mais - et vos deux rapporteurs le soulignent justement en évoquant l'affaire des *Annales de l'institut Pasteur*, aujourd'hui heureusement réglée - le combat de la francophonie se déroule aussi en France. Des états généraux de la création francophone ont été organisés dans les domaines du cinéma, du théâtre et de la chanson. Des états généraux du livre se tiendront à Paris à la mi-décembre.

De même, un forum de la communication scientifique et technique francophone aura lieu en janvier à Paris. Vos rapports, mesdames et messieurs les sénateurs, soulignent à juste titre l'importance de cette question du français scientifique.

Des mesures ont été adoptées au sommet de Dakar. Le forum devrait permettre d'en arrêter d'autres. Mon collègue M. Claude Evin et moi-même avons confié une mission au professeur Sournia dont le rapport qui contient des propositions concrètes sera prochainement rendu public.

L'année 1989 a également été marquée en France par des réformes importantes concernant la langue française mais sur lesquelles votre assemblée semble pourtant sceptique.

Il est vrai que des changements institutionnels trop fréquents ne sont pas souhaitables. Cependant, les structures ainsi définies devraient fournir le cadre d'une action efficace. Dès lors qu'il existait un ministère de la francophonie, il était logique de lui attribuer les actions concernant la francophonie extérieure et de réserver à la délégation générale les missions consacrées plus spécifiquement à la défense de la langue française en France.

Le comité consultatif de la langue française ne s'était pratiquement pas ou peu réuni : une fois, pour certains, deux, pour d'autres, plus optimistes. J'ajoute que, depuis leur nomination, certains membres ont vu leur mandat arriver à expiration, d'autres nous ont quittés pour un monde meilleur. Il était donc nécessaire de mettre en place un organisme qui puisse réellement agir.

C'est pourquoi le Gouvernement a créé le Conseil supérieur de la langue française, qui n'a pas, lui, que des compétences consultatives, et qui est présidé par le Premier ministre.

Les conditions d'une bonne coordination des actions, dont M. Habert a souligné, à juste titre, la nécessité, existent bien, puisque le ministre de la francophonie - c'était votre inquiétude, monsieur Habert - est membre de droit du conseil supérieur de la langue française.

Vous ne m'en voudrez pas, je l'espère, monsieur Habert, si je souligne dans vos propos une légère erreur : il n'est pas exact que l'Académie française ne soit pas représentée dans ce Conseil. En effet, le secrétaire perpétuel de l'Académie est

membre de droit du Conseil supérieur, et il se trouve que le ministre de la francophonie est également académicien : il y a donc deux académiciens qui siègent au Conseil supérieur de la langue française. Vous voilà donc rassuré, monsieur Habert.

M. Guy Penne. C'est une déception de moins ! (*Sourires.*)

M. Jacques Habert. La liste que j'ai reçue ne faisait pas mention des membres de droit, monsieur le ministre délégué.

M. Alain Decaux, ministre délégué. J'ai été heureux de vous apporter cette précision.

Le rapport aborde également la politique télévisuelle extérieure de la France. J'ai toujours dit que la diffusion du français devait emprunter des moyens modernes. L'effet considérable produit par la diffusion d'Antenne 2 en Tunisie le prouve amplement.

Monsieur le rapporteur spécial, vous vous êtes inquiété des conditions de la diffusion d'Antenne 2. Vos craintes auraient été légitimes voilà quelques années mais, aujourd'hui, le temps de l'inquiétude est passé.

En effet, pendant des années, nous avons tardé à répondre à la demande des Tunisiens, qui souhaitaient recevoir Antenne 2, si bien que la télévision italienne a pris la place que nous avons laissée vacante. Mais l'erreur est réparée puisque, vous l'avez signalé, lors de la visite de M. le Président de la République en Tunisie, un accord a été signé entre M. le ministre d'Etat et le gouvernement tunisien.

Antenne 2 est diffusée depuis le mois de juin en Tunisie et les résultats sont considérables. Les Tunisiens regardent avec bonheur Antenne 2. Certes, il n'y a pas de diffusion matinale mais - je vous livre cette information - le protocole d'accord signé en juin dernier a prévu l'installation des infrastructures techniques qui permettront d'assurer en 1990, donc dans peu de temps, la diffusion des programmes matinaux d'Antenne 2 en Tunisie.

M. Yves Guéna, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Alain Decaux, ministre délégué. Je suis bien conscient que la défense de la langue française passe, aujourd'hui, en grande partie par la télévision.

Aussi ai-je pris à cœur de m'acquitter de la tâche que m'a confiée le Premier ministre dans le domaine de la politique télévisuelle extérieure. Je suis sensible aux appréciations que M. le rapporteur spécial a bien voulu porter sur le rapport que j'ai consacré à cette action, sur les structures que j'ai proposées et sur le plan que j'ai développé.

Ce rapport a été approuvé en conseil des ministres le 26 juillet dernier. Sa mise en œuvre est en cours. Vous connaissez les grandes lignes de la politique qu'il définit.

Une volonté claire s'attache à la réalisation des recommandations qu'il contient. Le Gouvernement a décidé d'y consacrer 50 millions de francs en 1990, dont 30 millions de francs imputés sur le budget du ministère des affaires étrangères. Ces mesures nouvelles sont destinées exclusivement - et je dois, sur ce point, relever une inexactitude à la page 11 du rapport de votre commission - à la mise en œuvre de mes recommandations et non aux autres mesures de politique télévisuelle extérieure qui y sont citées.

Tout en portant sur cette politique une appréciation globale dont je le remercie, votre rapporteur pour avis, mesdames, messieurs les sénateurs, se pose plusieurs questions.

Tout d'abord, monsieur Habert, vous craignez qu'une certaine cacophonie règne dans notre politique télévisuelle extérieure. C'est justement le sens de la mission que m'a confiée le Premier ministre : il s'agissait de faire en sorte qu'une appréciation globale puisse être portée sur notre politique dans ce domaine et que, à l'avenir, cette politique puisse résulter d'une impulsion unique et d'une action coordonnée.

Telle est la mission du Conseil de l'audiovisuel extérieur de la France, instance de décision interministérielle placée sous la présidence du Premier ministre et qui tiendra sa première réunion le 12 décembre prochain. Vous semblez, monsieur Habert, vous inquiéter de la création de structures nouvelles. L'A.F.I.A. et le C.A.E.F. ne font nullement double emploi avec le C.I.R.T.E.F. et le C.E.M.A.F., qui sont non pas des organismes de diffusion télévisuelle extérieure, mais

des instances multilatérales francophones de concertation et d'échanges. Cela dit, je suis d'accord avec vous : cela fait beaucoup de sigles.

Dans le même ordre d'idée, vous craignez, monsieur Alduy, si je vous ai bien compris, que mon souci de mise à parité de l'action télévisuelle et de l'action radiophonique extérieures ne se fasse au détriment de cette dernière. Croyez que je ne saurais penser à une parité par le bas ! Croyez surtout que le mot « parité » exprime surtout une ambition, celle que le budget de la télévision extérieure ne soit pas inférieur à celui de R.F.I.

En vérité, l'action télévisuelle avait été relativement négligée et exigeait donc des moyens nouveaux. Ce sera fait en 1990. Il devra en être de même les années suivantes et les moyens devront être augmentés jusqu'à rejoindre, dans cinq ans, ceux de R.F.I.

Il y a, entre la radio et la télévision, non pas une concurrence, mais une réelle complémentarité. Le Conseil audiovisuel extérieur de la France veillera à prendre des décisions cohérentes et coordonnées.

J'ai également su que M. Alduy craignait qu'il y ait une contradiction entre les projets français et l'existence de TV 5. Ce sujet a fait couler beaucoup d'encre, je le reconnais.

Dans le rapport qui m'avait été demandé et qui - je tiens à le rappeler - ne consacrait que deux pages sur soixante-dix à TV 5, son objet étant beaucoup plus large, j'avais évoqué trois scénarios possibles : le *statu quo*, l'amélioration de TV 5, l'articulation de TV 5 et d'Antenne 2. J'avais bien précisé qu'aucune décision ne serait prise sans l'accord de nos partenaires. Certains ont voulu faire croire que ces propositions n'engageaient que moi et que TV 5 était la mal-aimée de mon ministère. Je m'inscrivis en faux contre cette rumeur. D'autres ont voulu faire croire que la France prendrait unilatéralement la décision de faire disparaître TV 5 alors que j'avais déclaré le contraire.

Aujourd'hui, ces polémiques sont dépassées. Ce qui a été fait démontre qu'elles n'avaient pas de raison d'être.

Les ministres des différents pays concernés par TV 5 se sont réunis à la Celle-Saint-Cloud, le 17 novembre dernier. Tous ont approuvé mon analyse et, compte tenu de tout ce qui s'était dit sur TV 5, j'ai été heureux, je dois l'avouer, d'entendre le ministre québécois déclarer : « Grâce au rapport Decaux, nous avons fait un examen de conscience quant à TV 5. Le rapport et les critiques françaises ont eu un effet extrêmement positif. Nous allons devenir plus dynamiques. »

Si mon rapport n'avait eu que cet effet, j'en serais déjà très heureux.

C'est le scénario n° 2 qui a été choisi à l'unanimité. Un consensus s'est dégagé pour changer les structures et, surtout, améliorer la programmation de TV 5. Cette chaîne n'était pas la mal-aimée du ministère, mais je considérais, et je n'étais pas le seul, que TV 5 ne diffusait pas des programmes satisfaisants. C'est parce que l'on aime beaucoup que l'on exige beaucoup !

Tous les participants à cette réunion ont estimé opportun, dans ces circonstances, d'étudier les perspectives d'une extension de TV 5 aux pays de l'Est.

S'agissant de l'Afrique, votre rapporteur s'inquiète d'une possible concurrence entre TV 5 et Canal-France International. Il convient de rappeler que l'extension de TV 5 à l'Afrique n'a, jusqu'à présent, donné lieu qu'à des études et n'a fait l'objet d'aucune décision. Ce sujet n'a pas été évoqué au sommet de Dakar. Nos partenaires sont convenus que la formule de banque d'images de type Canal-France International était plus adaptée à la demande des gouvernements africains. Il n'est d'ailleurs nullement exclu que Canal-France International accueille, par la suite, des programmes de nos partenaires francophones.

Nous devons toujours avoir à l'esprit l'ambition qu'Antenne 2, grande chaîne de service public, puisse un jour avoir un programme international.

Vous le voyez, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, la francophonie est une vaste entreprise qui valait bien, en effet, que l'on ne ménage pas ses efforts pour la servir.

La France a posé, en 1989, les bases d'une grande politique en contribuant, au premier rang, à la réussite du sommet de Dakar, en se donnant les moyens d'une véritable politique télévisuelle extérieure et en définissant, à l'occasion des États généraux de la création francophone, les politiques

et les interventions nécessaires pour rendre la francophonie vivante, non seulement dans les zones francophones mais en France même. Tout cela, malgré des moyens dont vous estimez qu'ils sont insuffisants.

Messieurs les rapporteurs, je suis bien d'accord avec vous et ce, d'autant plus si l'on compare, comme l'a fait M. Habert, ces moyens aux 5 milliards de francs identifiés au sein des différents ministères et mis au service de la défense de la langue française. Le budget du ministère de la francophonie semble, alors, peu de choses ! Mais il nous faut faire beaucoup avec peu de choses, et c'est ce à quoi nous travaillons.

Le Gouvernement s'est engagé à faire apparaître à l'avenir plus clairement les crédits de notre ministère. Par ailleurs, le ministère des affaires étrangères a pris la décision de regrouper sur une ligne budgétaire unique, outre les crédits d'intervention qui y figurent déjà, l'ensemble des crédits consacrés par la direction générale aux opérations des sommets. La politique de la francophonie sera donc plus visible. J'espère qu'elle ne cessera pas de recueillir votre approbation. (*Applaudissements.*)

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai l'intention d'être bref sans rien négliger de l'essentiel. Mes collègues du Gouvernement ont déjà répondu à bon nombre de questions et je n'y reviendrai pas, si ce n'est pour dire que je souscris pleinement aux réponses qu'ils ont apportées sur des sujets qui relèvent plus directement de leurs compétences.

Permettez-moi de dire que les débats du Sénat sont riches. La Haute Assemblée en aura administré la preuve, à quelques jours d'intervalle, sur un sujet qui nous tient particulièrement à cœur, la politique étrangère. D'abord, je regrouperai mes réponses à l'adresse de MM. les rapporteurs. A tout seigneur tout honneur, je commencerai par M. le rapporteur spécial de la commission des finances, que je remercie d'avoir bien voulu trouver quelques mérites à ce projet de budget pour 1990. Peut-être lui en trouvera-t-il assez pour aller jusqu'à voter ce projet de budget, comme il le fit pour le budget de 1987, en dépit de ses insuffisances.

La comparaison n'est pas en la faveur du budget de 1987, qui avait conduit à la suppression de 214 emplois au ministère des affaires étrangères et dont les crédits de fonctionnement n'étaient maintenus qu'en francs courants. Sur certains chapitres, en particulier l'assistance des Français à l'étranger, des abattements de 15 p. 100 étaient opérés. Les bourses avaient atteint, cette année-là, leur plus bas niveau depuis 1983.

Je cherche peut-être la logique là où elle n'est pas.

Je présente un bon projet de budget, qui donne à mon département les moyens de fonctionner correctement, ce qui n'a pas toujours été le cas.

M. le rapporteur spécial s'est ensuite livré à une réflexion sur la construction européenne, qui a retenu toute mon attention. Il a l'art de nous rajeunir en faisant revivre une querelle qui remonte peut-être à plus de trente-cinq années.

Ce sont, en effet, deux thèses qui s'affrontent depuis longtemps. Je n'ai pas la prétention, aujourd'hui, de le faire changer d'avis, surtout à cette heure tardive. Je ne pense pas non plus qu'il soit dans ses intentions de me faire changer d'avis. Il en est peut-être mieux ainsi. Certains suivent le chemin tracé par Jean Monnet et Robert Schuman. Quelques autres continuent à défendre des thèses contraires.

Disons simplement, pour clore cette discussion - tout au moins momentanément, car j'imagine qu'elle renaîtra un jour - que c'est l'Histoire qui dira qui avait raison de ceux qui voulaient faire l'Europe ou de ceux qui voulaient l'empêcher !

Je m'adresserai maintenant aux rapporteurs MM. Alduy et Delaneau qui ont déjà pour partie obtenu une réponse à leurs questions et qui se sont exprimés sur la réorganisation intervenue au sein de la direction générale et sur l'amplification de notre action de diffusion de la langue française.

M. Delaneau nous a donné acte du fait que la « suppression de la direction du français », ou plutôt la réaffectation de ses services, ne constitue pas une mesure d'économie. De

fait, les crédits consacrés à notre action de promotion de la langue française, par nos réseaux culturels scolaires et linguistiques, progresseront, en 1990, de 8 p. 100. En tout cas, je remercie M. Delaneau de considérer notre projet de budget comme globalement satisfaisant.

M. Genton, qui a déjà obtenu une réponse de la part de Mme Cresson, a évoqué le problème institutionnel. Il a raison de mettre l'accent sur le fait que, si la Communauté économique européenne repose sur trois piliers institutionnels - Parlement, Commission, Conseil des ministres - elle souffre, aujourd'hui, d'un certain déséquilibre au détriment du Parlement. Sans doute faudra-t-il - d'aucuns y pensent d'ailleurs - revoir cet ensemble pour le rééquilibrer. L'occasion pourrait nous être donnée d'approfondir la réflexion - pourquoi pas ? - sur le Sénat européen, que vous avez mentionné.

Je remercie M. Collin d'avoir globalement approuvé le projet de budget du ministère des affaires étrangères. Il nous a fait comprendre que son appréciation flatteuse était soumise à une condition de vigilance. Cela nous donne l'occasion de prendre rendez-vous pour une autre discussion.

Il m'a interrogé, comme d'autres sénateurs, sur le Liban. Si vous le voulez bien, je répondrai globalement à cette question.

M. Jung a évoqué plusieurs problèmes concernant l'Europe. Je connais son attachement à l'Europe. Mme Cresson lui a répondu. Je garde pour moi ce qu'il a dit, en partageant tout à fait ses craintes et ses inquiétudes sur le regain du nationalisme. J'ai été très sensible à la confiance qu'il a manifestée à cette occasion à l'égard de celui qui est présentement à la tribune.

M. Estier a présenté une analyse honnête et juste du projet de budget du ministère des affaires étrangères pour 1990. Il sait que je lui en suis reconnaissant.

Je remercie M. Bettencourt d'avoir reconnu le mérite de M. le Président de la République pour ses qualités d'initiatives et d'audace. Je partage sa judicieuse appréciation.

Il a évoqué le problème de la Chine, en souhaitant amener les dirigeants de ce pays aux réformes économiques et politiques. Je ne peux que souscrire à ce projet. Les chemins qui y conduisent sont tortueux.

Vous savez la position qui a été prise par la France et par les douze pays de la Communauté économique européenne. La France a respecté le pacte communautaire. Mais il a été décidé, la semaine dernière, lors du déjeuner de coopération politique entre les Douze, de procéder à un examen constant de la situation de la Chine pour voir si elle évolue dans le sens que nous souhaitons, afin d'alléger les mesures de boycott qui avaient été prises. Il n'est pas apparu, pas plus à nos partenaires qu'à nous-mêmes, que ce moment était arrivé.

J'en viens à l'Afrique du Sud, qui fait partie des préoccupations de M. Bettencourt. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'il m'en entretient puisqu'il a eu la gentillesse de m'interroger sur ce point lors de l'une de mes auditions par la commission des affaires étrangères du Sénat.

Même si je constate que se produit une évolution favorable, je crains que nous ne soyons pas encore à la situation idéale que nous attendons. Il faudra que bien d'autres mesures soient prises par le gouvernement de M. De Klerk pour me faire changer d'attitude.

M. Jean Garcia s'exprimant au nom du groupe communiste a annoncé qu'il ne voterait pas le projet de budget des affaires étrangères. Voilà au moins un débat qui est tout de suite éclairci. Il ne m'a même pas laissé le bénéfice du doute. Il n'a pas voulu entendre les réponses que je pourrais lui adresser. Tant pis !

Ses reproches au Gouvernement sont nombreux. Je ne les reprendrai pas tous. Je n'en traiterai que quelques-uns rapidement. Au demeurant, compte tenu de l'heure avancée, il me serait impossible de les contester un par un. Je ne suis pas certain du reste que mes réponses changeraient son vote tant sa décision semblait sans appel.

J'ai pourtant évoqué la question du désarmement dans mon discours, mais il ne m'a pas entendu. J'ai déjà cité, dans d'autres enceintes, hier encore, des initiatives du Gouvernement pour lutter contre la pollution et la drogue. M'a-t-il écouté, entendu ? J'en doute.

Pour accélérer les négociations de Vienne sur le désarmement conventionnel en Europe, j'ai déjà dit que nous étions disposés à tenir, dès 1990, une conférence au plus haut

niveau, c'est-à-dire au niveau ministériel, afin de donner l'impulsion politique exigée par cette négociation, qui traîne quelque peu. Or, j'ai eu la surprise d'entendre ce soir qu'à Rome M. Gorbatchev avait émis la même idée. Cela est-il de nature à faire changer d'avis M. Garcia ? Je ne le pense pas. Je crains qu'il ne soit en retard d'une *perestroïka*. (Sourires.)

M. Jean Garcia. Au point de vue des actes, non !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Le seul point qui nous réunira est la libération de Nelson Mandela. On ne peut pas nier les efforts que nous avons entrepris et que nous poursuivrons pour obtenir sa libération.

M. Guy Penne a évoqué la situation des expatriés, qui est l'une de ses principales préoccupations. Il a souligné le travail effectué par Mme Avicé. Je tiens à lui rendre hommage.

Voilà peu d'années encore, les problèmes relatifs à l'emploi et à la formation professionnelle de nos compatriotes à l'étranger ne relevaient pas de l'action consulaire.

Je remercie M. Penne d'avoir souligné l'importance qu'il attache aux efforts nouveaux consacrés à cette action, qui devront être amplifiés et suivis avec soin.

M. d'Ornano m'a interrogé sur l'indemnisation des entreprises françaises victimes de spoliation au Viêt-nam en 1975. Le mécanisme mis en place en 1976 et en 1977, et qui a abouti à l'indemnisation partielle des entreprises françaises spoliées au Viêt-nam en 1975, était lié à la signature de protocoles financiers. Un premier versement est intervenu en 1977. Depuis cette date, aucun nouveau protocole n'a pu être signé. En conséquence, les autres versements n'ont pas suivi.

J'ajoute que la reprise de conversations dans ce domaine est conditionnée par le rétablissement de la situation financière du Viêt-nam sur le plan international. La France s'y emploie. Nous avons donc un espoir, au travers de cette solution, de régler le problème que vous avez soulevé.

M. Couve de Murville a évoqué le problème des visas.

Après avoir pratiqué une politique de visas, la France a levé cette nécessité pour certains pays, notamment les Etats-Unis d'Amérique, la Corée. Elle n'a pas pu le faire encore pour tous les pays.

J'ai déjà dit à la Haute Assemblée que ce problème ne trouvera sa solution définitive que dans le cadre d'une politique de l'immigration, sur laquelle, comme vous le savez, le Gouvernement réfléchit et est amené à prendre des décisions.

Ces décisions ont été annoncées, aujourd'hui, officiellement et seront soumises par M. le Premier ministre au prochain conseil des ministres.

Nous souhaitons alléger cette politique des visas. Je suis moi-même en butte, lors de chacun de mes déplacements dans certains pays, notamment les pays européens, à des critiques difficilement supportables, que je souhaiterais voir disparaître.

Sur la politique à l'Est, nous avons abondamment discuté. Vous tenez toujours comme explication qu'il s'agissait d'une manœuvre du Gouvernement que vous qualifiez d'habile, puisqu'elle a réussi.

J'avais dit, ici-même, lors de la déclaration de politique générale, que personne ne pourrait se prévaloir de vote pour lui faire dire ce qu'il ne signifiait pas. Vous m'accorderez - peut-être ne m'avez-vous pas entendu - que, dès le lendemain matin, sur une radio nationale, la question m'ayant été posée, j'ai tenu immédiatement à faire la mise au point, afin que personne ne se méprenne sur le vote émis par le Sénat.

Monsieur Couve de Murville, vous m'avez interrogé sur le Cambodge.

Oui ! c'est un demi-échec. Mais accordez-moi que la France a été le seul pays qui ait pris l'initiative de réunir une conférence internationale sur le Cambodge.

Cette conférence n'a pas pu aboutir pour des raisons que vous connaissons les uns et les autres. Mais elle a au moins permis de circonscrire les difficultés, de lancer un mouvement, de dire au monde entier que la France reste disponible et que la conférence de Paris reste ouverte.

Je suis cette affaire avec le coprésident indonésien M. Alatas. Nous nous tenons informés ; nous nous consultons, et, dès que les circonstances le permettront, la conférence reprendra ses travaux.

Monsieur le sénateur, vous vous êtes longuement attardé sur l'Europe. Mme Cresson vous a déjà répondu. Permettez-moi donc simplement d'aborder un ou deux aspects de votre intervention.

Je souscris aux propos que vous avez tenus et qui consistent à dire que, avec les pays de l'Est, il faut créer « des relations avec les anciens satellites ». C'est exact ! Mais c'est fait ou c'est en cours de réalisation !

Je vous rappelle que le dernier Conseil européen du 18 novembre, celui que vous avez critiqué, a décidé d'un certain nombre de mesures en faveur de la Pologne ou de la Hongrie ; elles seront entérinées par le Conseil européen de Strasbourg qui est, lui, un conseil de décision et non plus seulement d'orientation.

Je vous rappelle par ailleurs que nous avons très récemment engagé des négociations avec la République démocratique allemande en vue de la signature d'un contrat de coopération économique.

Je vous informe aussi, au cas où vous ne l'auriez pas su, que nous avons achevé les négociations avec l'Union des républiques socialistes soviétiques et que nous pourrions très vraisemblablement signer un accord qui liera l'Union soviétique à la Communauté économique européenne avant la fin du mois de décembre de cette année, très vraisemblablement sous présidence française.

Mais, je fais un pas de plus vers vous pour dire que ces relations économiques doivent être le prélude à des relations politiques. J'arrête là le chemin que je fais vers vous ! Je pense, en effet, qu'il faut doser les efforts en vue de conclure des arrangements politiques avec les anciens pays satellites de l'Union des républiques socialistes soviétiques. Il faut préalablement laisser faire la politique des réformes de façon à ne pas troubler l'équilibre qui existe dans ces régions ; les réformes d'abord, la coopération politique ensuite.

Je partage aussi votre avis, monsieur Couve de Murville, lorsque vous dites que l'axe Paris-Bonn doit être l'armature essentielle, le moteur de la coopération économique européenne. Mais permettez-moi d'ajouter que, tout en ayant grande confiance dans la solidité de cet axe, il est bon tout de même d'en vérifier assez régulièrement, à la fois l'existence et l'efficacité. C'est du reste ce que nous ferons lors du prochain Conseil européen de Strasbourg.

J'ai déjà dit, répondant à votre critique, que le dîner du 18 novembre était un dîner important ; je conclurai maintenant sur votre intervention en essayant de montrer qu'elle souffre de quelques contradictions ; permettez-moi de vous le dire très simplement.

Tout d'abord, lorsque vous affirmez que la charte sociale est un document sans grande portée, qui aurait été élaboré dans le souci de plaire à des militants socialistes dépités de voir construire un marché unique de type libéral, renseignez-vous et vous apprendrez que lesdits militants socialistes en sont les plus mécontents ! Ils trouvent cette charte tout à fait insuffisante. Alors, nous aurions manqué notre but.

Ensuite, s'agissant de l'union économique et monétaire, je suis d'accord pour dire qu'il s'agit d'une affaire très importante. Elle l'est, non seulement sur le plan technique, mais également sur le plan politique. En effet, cette union politique et monétaire consacrera peut-être l'enjambée la plus significative depuis l'origine, c'est-à-dire depuis le Traité de Rome. C'est la marche vers la monnaie unique !

Monsieur le sénateur, vous avez regretté que le Parlement n'en fût pas saisi. Mais le Parlement en sera saisi en son temps, et peut-être vous arrivera-t-il de voter contre au moment de la ratification du traité ! Cela vous est arrivé quelquefois. Vous ne me surprendrez pas !

J'ai beaucoup moins compris la charge, avec effet rétroactif, que vous avez conduite contre l'Acte unique. Je croyais que l'Acte unique avait été proposé à la ratification par un gouvernement qui ne vous déplaisait pas tellement... Cette critique a donc un effet rétroactif qui ne s'adresse pas directement à celui qui s'exprime en ce moment à cette tribune.

La dernière contradiction sur laquelle je voudrais insister concerne le passage que vous avez consacré, dans votre philippique, à l'encontre de la mainmise de la Commission et du Conseil des affaires générales.

Après nous avoir dit que la Communauté économique européenne dépeupillait les parlements de leur pouvoir d'investigation et de leur pouvoir législatif, vous critiquez l'omni-

puissance de la Commission et du Conseil et vous soulignez, dans une phrase suivante - je ne comprend pas que cela vous ait échappé au fil de la plume - que « en réalité, les mesures qui sont mises en place ont un caractère tout à fait secondaire ».

Si elles sont secondaires, la Commission n'exerce pas un pouvoir abusif. Si, au contraire, elle exerce un pouvoir abusif privant les parlements de leur contrôle, ces mesures ne sont pas si secondaires !

Je remercie M. Poniatowski de son intervention. Je lui répondrai en même temps qu'aux autres orateurs sur le Liban.

Il est de ceux qui ne veulent pas oublier, moi non plus ! J'ai de bonnes raisons pour cela ; peut-être le savez-vous.

Je vais être très clair, comme je souhaiterais que l'on put m'entendre. Si l'on veut faire l'Europe de 1993, c'est la sauvegarde ! Il ne faut pas avoir en tête l'Europe de 1913 ou celle de 1933 ! Et c'est parce que nous voulons faire l'Europe de 1993 que nous ne voulons pas revoir l'Europe de 1913, celle qui vous fait ne pas oublier.

A M. Cantegrit, je préciserai que la hausse de plus de 9 p. 100 du budget des affaires étrangères n'est pas, comme il l'a prétendu, une règle pour chacun des chapitres de ce budget.

C'est vrai, il a fallu répartir les efforts et certains domaines augmentent plus que d'autres. Par exemple, il y a eu 30 p. 100 d'augmentation pour le Conseil supérieur des Français de l'étranger et 32 600 000 francs en mesures nouvelles destinés à Radio France internationale.

En ce qui concerne les bourses scolaires - M. de Beaucé a répondu sur ce sujet mais j'en dis un mot - compte tenu du très fort accroissement des demandes, près de 1 500 nouvelles cette année, l'effort devra porter en priorité sur ce type d'assistance l'an prochain.

M. Cantegrit s'est montré très soucieux de la situation sociale de nos compatriotes les plus démunis. Je l'en remercie. A cet égard, il est vrai que les crédits d'aide sociale augmentent plus faiblement ; mais il n'en sont pas moins en hausse et le ministère veillera au maintien du pouvoir d'achat des bénéficiaires de l'aide sociale.

Il a fait des comparaisons. Quant à moi, j'ai pu constater qu'en 1987, année de référence, le budget consacré à l'aide sociale avait baissé de 14 p. 100. Il s'agit cette année d'une hausse, cela méritait d'être souligné.

Certains de nos compatriotes bénéficiant d'une allocation d'aide sociale ne disposent d'encore aucune couverture. A la demande de la commission permanente du Conseil pour la protection sociale des Français de l'étranger, une enquête est en cours, monsieur Cantegrit, par l'intermédiaire de représentations diplomatiques et consulaires, pour en déterminer le nombre et prendre les mesures qui s'imposeront.

M. de Villepin a surtout traité de l'organisation du ministère. Le rapport Viot est, à mes yeux, toujours vivant, si je puis dire. Je l'ai moi-même évoqué cet après-midi. Voulez-vous m'autoriser à me citer ? C'est la meilleure façon de vous répondre.

« Le rapport Viot a procédé à une analyse lucide du fonctionnement du Quai d'Orsay et a fait des propositions utiles. Je m'en inspire pour adapter, changer, renforcer ce qui doit l'être. J'ai l'intention de faire franchir au ministère des affaires étrangères, en 1990, un nouveau pas vers sa modernisation. »

Je ne saurais rien ajouter à ce que j'ai dit cet après-midi. J'espère que cette réponse vous satisfait.

Oui, vous avez ironisé - et c'est de bonne guerre - sur la dispersion du ministère. Ce sujet revient régulièrement à l'Assemblée nationale comme au Sénat et, chaque fois, je réponds ce qu'il faut répondre. Regardez la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne ! Le ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni est mieux doté - en nombre, mais pas en qualité ! - en secrétaires d'Etat et ministres délégués. Il existe un secrétaire d'Etat pour chaque région du monde et le budget du ministère des affaires étrangères du Royaume-Uni dépasse de très loin le budget du ministère des affaires étrangères dans le budget de la nation !

Vous m'avez posé deux questions très précises, qui se détaillent de ce que nous venons de dire.

La première porte sur les élections en Inde. Les résultats entraîneront-ils davantage d'instabilité ? Je le crains en effet !

La seconde porte sur le Brésil. Je m'attarderai sur cette deuxième question, qui touche un pays dont vous avez évoqué la situation difficile.

Oui ! c'est une situation difficile, mais il n'y a pas que le Brésil ! C'est pourquoi j'ai consacré dans mon intervention de cet après-midi un long développement sur la nécessité d'engager très rapidement un dialogue Nord-Sud portant sur les problèmes qui se posent aux pays en voie de développement et surendettés.

Mais il faut lier ce dialogue au problème de l'environnement. On ne peut pas demander au Brésil de cesser d'abattre une partie de ses forêts, au nom du respect de l'environnement, et ne pas lui donner en même temps les moyens que lui procure la destruction de ces arbres, et la création de ces nouveaux champs de culture.

Une réflexion sur ce sujet est indispensable et j'espère, quelle que soit l'attitude de certains de nos partenaires dans les pays industrialisés, que la France pourra entraîner ses partenaires réticents en 1990 sur la voie du dialogue et de l'ouverture d'une vraie discussion sur les problèmes du Nord et du Sud.

J'en viens maintenant au problème du Liban. MM. Collin, Bettencourt, Poniatowski, Mont et Couve de Murville m'ont interrogé et je suis sûr que ceux qui ne l'ont pas fait avaient ce drame présent à l'esprit.

L'heure n'est pas aux controverses inutiles. Je vous remercie tous, en particulier vous, monsieur Poniatowski, d'avoir parlé, dans de tels termes du drame que vit ce peuple si proche de nous, et ce sans esprit polémique même à l'égard du Gouvernement, ce qui est souhaitable dans les assemblées parlementaires.

La question est de savoir comment mettre fin à quinze années de guerre, d'attentats et d'affrontements.

Je partage assez l'analyse de M. Couve de Murville sur les origines de la situation. Mais, pour le moment, ce n'est pas mon propos.

Comment faire ? Comment se rendre utile ? Comment agir face au spectacle de milliers de morts, de dizaines de milliers de blessés, d'enfants trop tôt mûris dans le malheur, d'une population tétanisée par la peur qui vit dans les abris et n'en ressort que pour y retourner ? Je connais, comme vous, ces misères.

J'ai été particulièrement touché par la tournure personnelle que vous avez donnée à votre propos, monsieur Poniatowski. Vous m'avez parlé avec franchise, j'en userai à mon tour, si vous le permettez.

Nous ne sommes pas les premiers à réfléchir à ce problème du Liban. D'autres que nous se sont essayés à imaginer des solutions. Aurais-je la cruauté de rappeler ici la déclaration du mois de mai 1986 du Premier ministre qui se prononçait alors en faveur de ce que l'on appelait « l'accord tripartite » devant le Président de la République libanaise M. Gemayel qui l'avait rejeté quelques semaines plus tôt, jugeant cet accord léonin et disant que c'était un accord de soumission ? Ce n'était donc pas la solution !

Y a-t-il aujourd'hui une alternative aux accords de Taëf ? Le général Aoun le croit ; c'est un homme de conviction. Vous lui exprimez votre soutien et je respecte votre opinion. Cependant, s'il y a une alternative, quelle est-elle, sinon l'accord dont je parlais tout à l'heure et qui était soutenu par le Premier ministre de l'époque ? Est-ce le recours aux armes ?

Je sais que ce n'est pas votre inclination : vous l'avez dit. D'ailleurs, personne ici n'a esquissé ce type de solution. La France a déployé tous ses efforts pour obtenir le cessez-le-feu. Je n'irai pas aujourd'hui souffler sur les braises. Nous ne briserons pas cette paix naissante. Nous ne ferons rien qui puisse à nouveau embraser le Liban.

La partition du Liban ? D'aucuns l'ont imaginée, et j'ai de bonnes raisons de penser, monsieur Poniatowski, que vous auriez pu, à l'époque, en avoir connaissance.

M. Couve de Murville a conclu ainsi ce soir : la France ne peut pas agir seule au Liban et elle n'est pas en mesure de faire partir les troupes étrangères qui occupent ce pays.

La solution, à mes yeux - comme aux vôtres, je suppose - consiste à obtenir la mobilisation de tous, à « jeter un cri » ; je retiens votre expression. Vous vous en souvenez, au mois d'août de cette année, la France a « jeté un cri ». Le Président de la République a employé une expression très forte. La diplomatie française s'est mobilisée pour réveiller le conseil de sécurité, intervenir à Moscou, à Washington et à

Londres. Le Président de la République a téléphoné directement à M. Gorbatchev, à M. Bush et à Mme Thatcher. Il a recherché la mobilisation de tous, fait appel à toutes les autorités morales et politiques dans le monde, à toutes les parties du Liban. Chacun connaît le rôle joué par le Pape à cet égard ; la France - je l'apprends peut-être à certains d'entre-vous - a constamment coordonné son action avec lui.

Telle est la voie que la France a choisie et qu'elle maintient aujourd'hui contre toutes les aventures : la mobilisation de tous pour le Liban.

Permettez-moi d'ajouter que des précautions ont été prises. Je tiens à rassurer celui d'entre vous qui m'a interrogé sur les dangers que pourraient courir nos compatriotes. Le chef de l'Etat a décidé, puisque cela relève de sa compétence, de dépêcher dans les eaux de la région un premier bâtiment. Des initiatives sont prises, sur lesquelles je ne souhaite pas m'étendre ce soir.

Intervenir auprès des deux Grands ? Mais nous le faisons constamment. Nous aurons encore l'occasion de le faire puisque, le 6 de ce mois M. le Président de la République rencontrera M. Gorbatchev et que, le 15, nous rencontrerons M. Bush.

J'étais présent au premier entretien au cours duquel le Président de la République a voulu - l'expression n'est pas inexacte - « intéresser le Président des Etats-Unis au problème du Liban ». La déception a été grande et il a fallu déployer beaucoup d'énergie pour obtenir des « super-grands » qu'ils refusent de « tirer un rideau » sur le Liban. A ceux qui me donnent un tel conseil, je réponds : êtes-vous bien sûr que, dans cette affaire, les Etats-Unis n'ont pas déjà choisi un camp contre l'autre ? Vous savez bien lequel et aussi pour quelles raisons.

Alors, je suis preneur de toutes les idées. Le référendum ? Pourquoi pas ? Je crois savoir que cela pose quelques difficultés constitutionnelles. Quand on connaît la difficulté de l'organisation d'un référendum en Afrique australe ou dans le Sahara occidental, pour résoudre le conflit opposant le Polisario au Maroc, l'idée d'un référendum aujourd'hui au Liban n'est guère envisageable. Peut-être, un jour, sera-t-il utile.

En tout cas, une chose est certaine actuellement : le cessez-le-feu existe. Il est le résultat du travail acharné de la diplomatie française et de quelques autres. Or un référendum ne pourra être mis en œuvre sans un cessez-le-feu. Il faut donc maintenir à tout prix le cessez-le-feu, éviter le recours à la violence, la reprise des bombardements et, dans la paix maintenue, essayer de s'acheminer vers une solution. La France y travaille.

Je vous ai répondu, bien sûr, dans la limite de ce qu'il m'est possible de dire. J'ai néanmoins voulu vous rassurer sur les dispositions qui seront prises par le Gouvernement au fur et à mesure que la nécessité s'en fera sentir.

En conclusion, oui, je le confesse bien volontiers, la tâche du Gouvernement n'est pas facile. Alors, que doit-on faire sinon l'aider et, à cette fin - je reviens là à l'aspect premier de notre débat - voter ce budget ?

Monsieur Poniatowski, vous aviez laissé entendre que vous voteriez ce budget - votre vote aura pour moi une signification - et que vous entraineriez avec vous la majorité du Sénat. Celle-ci n'est pas la majorité qui soutient le Gouvernement. Mais je veux croire que, une fois encore, le Sénat saura prouver qu'il peut agir avec la hauteur de vue qui convient quand il s'agit de l'intérêt national. (*Applaudissements sur les traversées socialistes, ainsi que sur quelques traversées de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits du ministère des affaires étrangères, et figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III : 238 658 279 francs. »

Je vais mettre aux voix les crédits figurant au titre III.

M. Jean Delaneau. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Delaneau.

M. Jean Delaneau. Dans votre exposé d'ouverture de ce débat budgétaire, monsieur le ministre d'Etat, vous avez jugé que l'année 1989 est un grand cru pour la diplomatie fran-

çaise. C'est une appréciation que le groupe de l'union des républicains et des indépendants ne partage pas, et ce pour plusieurs raisons que je développerai dans un instant.

Tout d'abord, je reviendrai sur les récents bouleversement qui se sont produits en Europe de l'Est.

Notre groupe a, dans une récente occasion à laquelle vous avez fait vous-même allusion, marqué combien il était sensible à cet appel en faveur de la liberté et de la démocratie et combien il espérait une action plus déterminée de la part de la France et de l'Europe. Il a considéré, alors, qu'il devait soutenir l'effort du Gouvernement de la France.

Il faut peut-être, en ces circonstances, « laisser du temps au temps », pour que se dégagent des perspectives plus claires dans un contexte évolutif et incertain. Toutefois, cette formule ne doit pas devenir la règle de la politique de référence.

Il faut aussi savoir saisir le moment des décisions appropriées lorsque l'accélération de l'Histoire prend à contre-pied les hommes et les systèmes qu'ils dirigent.

Depuis 1981, après M. Cheysson, vous avez été en charge, au côté du Président de la République, de la politique étrangère de la France. Or aucune ligne directrice ne s'est clairement dégagée. L'actualité toute récente, qui meurtrit, hélas ! une nouvelle fois le Liban, est là pour illustrer les aléas d'une politique faite trop souvent de bascules et d'hésitations.

C'est pourquoi, dépassant le strict cadre de l'appréciation de votre budget, comme d'autres avant nous, nous sommes conduits à émettre plusieurs réserves.

Réserve concernant les enjeux européens : l'Europe communautaire est, selon vous, un point d'ancrage dans l'édification d'un ordre nouveau. Cependant, nous attendons encore que le Gouvernement de la France manifeste une forte volonté d'impulsion dans la construction politique de l'Europe. Sous la pression des événements auxquels les Etats eux-mêmes prennent désormais part, l'union politique doit être une priorité. Il est grand temps d'en définir et lancer le schéma institutionnel. A défaut, nous serons prisonniers des évolutions en cours, que nous devons subir plus ou moins passivement.

Réserve concernant les questions de sécurité : lors du débat du 20 novembre dernier, nous avons rappelé l'importance de nos alliances atlantiques et de la présence militaire des Etats-Unis en Europe, nous vous avons alerté sur le dangereux scénario du neutralisme, qui nous laisserait seuls face à la puissance militaire soviétique. A l'heure où le président George Bush envisage une réduction des effectifs des forces américaines en Europe, nous attendons votre réponse.

Réserve concernant le Liban, enfin : nous déplorons le silence officiel de la France devant le développement de l'emprise syrienne, qui accentue la violence de ses pressions et inflige à la population de ce pays ami de nouveaux déchirements, de nouveaux drames.

Cependant, M. Michel Poniatowski l'a dit tout à l'heure, nous voulons croire que le Gouvernement mène des négociations, forcément secrètes si l'on veut qu'elles aient des chances d'aboutir, et qu'il y engage tout son poids moral.

Le jour est en train de se lever sur Beyrouth : aube d'une journée d'espoir ou d'effroi. Il faut tout faire pour éviter une issue irrémédiable.

L'ensemble de ces réserves, monsieur le ministre d'Etat, aurait pu nous conduire à rejeter votre projet de budget. Cependant, le groupe de l'union des républicains et des indépendants veut, une fois de plus, témoigner que, au-delà de ce qui peut nous séparer, il y a l'intérêt, non seulement de la France, mais de notre civilisation occidentale, qui doit, en fonction des actions que nous saurons mener, prouver qu'elle est à la hauteur des problèmes présents, qu'elle ne se laisse pas emporter par une sorte de vent fou de l'histoire et qu'elle saura éviter les drames auxquels nous avons fait allusion.

C'est pourquoi, à une large majorité, le groupe de l'U.R.E.I. votera, peut-être pour une ultime fois - il ne faudrait pas que vous ne trouviez une majorité qu'au Sénat - votre projet de budget. (*M. Poniatowski applaudit.*)

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Je vous remercie.

M. Xavier de Villepin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de Villepin.

M. Xavier de Villepin. Je veux simplement confirmer les réserves que notre groupe vous a exprimées, monsieur le ministre d'Etat, et vous faire part de notre inquiétude sur le problème de la rénovation des écoles à l'étranger.

Toutefois, vous nous avez rassurés sur la défense de nos compatriotes au Liban. C'est en pensant tout particulièrement à eux que nous voterons, dans notre très grande majorité, votre budget.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Merci !

M. Jean Garcia. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Jean Garcia.

M. Jean Garcia. M. le ministre d'Etat n'a pas répondu aux questions du groupe communiste qui portaient notamment sur la paix, le désarmement et l'arrêt du programme Hadès. Par conséquent, je confirme la position que j'avais annoncée dans mon intervention : nous voterons contre ce projet de budget du ministère des affaires étrangères, qui ne répond pas à une politique ambitieuse de paix et de coopération.

M. Guy Penne. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Penne.

M. Guy Penne. Au nom du groupe socialiste, je vous confirme que nous vous apportons tout notre soutien.

La rénovation du réseau français est un problème important. M. le secrétaire d'Etat nous a dit que des pourparlers étaient engagés par les syndicats et que la réflexion se poursuivait. Nous vous faisons confiance, à vous tout particulièrement, monsieur de Beaucé.

Cela ne représente qu'une petite partie de tout ce qui a été dit ce soir. Nos échanges ont été très importants, notamment par le biais de la question posée par notre collègue M. Poniatowski et les réponses fournies par M. le ministre d'Etat.

Tous les chiffres annoncés sont en progression, personne ne peut le nier, même si, sur certains points ponctuels, des baisses de crédits sont intervenues - crédits relatifs aux Français de l'étranger et aux bourses notamment - et un certain nombre de postes supprimés.

Encore une fois, cela n'est rien au regard de tout ce qui a été évoqué, et qui est tellement plus important !

Pour cette raison, vous méritez bien notre confiance.

M. Ernest Cartigny. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Cartigny.

M. Ernest Cartigny. S'agissant du budget du ministère des affaires étrangères, c'est-à-dire, en fait, des moyens donnés au Gouvernement et, au-delà, à notre pays pour l'accomplissement de sa mission dans le monde, de son destin, c'est, je le crois profondément, en additionnant et non en dissociant les dynamiques convergentes que l'on obtient le meilleur rayonnement des idées et des forces d'une nation.

Sans doute sommes-nous loin encore de cette perfection à laquelle chacun peut aspirer si facilement pour l'autre. Mais puisque l'essentiel nous rassemble - vos réponses, monsieur le ministre d'Etat, nous confortent dans cette certitude et nourrissent nos espoirs pour l'Europe, l'Est et pour le Liban - nous vous apporterons, mes collègues du groupe du R.D.E. et moi-même, notre appui en votant votre budget.

M. Yves Guéna. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Guéna.

M. Yves Guéna. Notre explication de vote sera simple et brève. Nous avons, bien entendu, compris les « appels du pied » de M. le ministre d'Etat, qui serait heureux que son budget soit voté quasiment à l'unanimité par une assemblée qui est principalement d'opposition. Nous ne lui donnerons pas cette satisfaction.

En tant que rapporteur, j'ai souligné la différence qui existait entre le budget, qui n'est pas plus mauvais qu'un autre, je le répète, et la politique étrangère de la France. Or, comme vous l'avez constaté, monsieur le ministre d'Etat, tous les orateurs du groupe du R.P.R. qui se sont succédé - y compris moi-même, lorsque j'ai parlé en mon nom personnel - ont précisé de la façon la plus claire leur désaccord avec la plupart des aspects de votre politique étrangère.

Nous ne vous faisons pas un procès d'intention ! Nous avons cité des exemples et dénoncé un certain nombre de choses. Il serait tout à fait surprenant que le groupe du R.P.R. soutienne maintenant, à la fin de ce débat, M. le ministre d'Etat et vote pour lui !

Par conséquent, je le dis de la façon la plus claire, monsieur le ministre d'Etat, le groupe du R.P.R. unanime votera contre votre budget, c'est-à-dire contre votre politique. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R.)*

M. Jacques Habert. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. J'avais annoncé que je déterminerais mon vote non pas sur la politique extérieure de la France - dont j'approuve la plupart des aspects - ni sur la francophonie - à laquelle je donne un aval enthousiaste - ni sur la politique à l'égard des Français de l'étranger - que je puis cautionner à beaucoup d'égards - mais plutôt sur le projet de réforme dit de « rénovation » du réseau scolaire que nous avons longuement examiné au cours de ce débat.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'avez pas répondu à toutes les questions qui vous avaient été posées. J'ai cependant relevé des points positifs, comme, par exemple, le fait que les établissements ne perdront rien de leur autonomie. Nous nous retrouverons là-dessus, je l'espère.

En revanche, vous n'avez pas fait la moindre allusion à ce système financier extravagant et impraticable qui est envisagé et qui consiste en des échanges de fonds par dessus les frontières, en un remboursement à l'Etat, par les écoles, des sommes qu'elles payaient précédemment en salaires, et, si cela est impossible, à des ponctions sur les subventions, voire à leur suppression.

En ce qui concerne la rémunération des « enseignants » budgétaires détachés, vous avez dit que vous n'aviez pas la « mythologie » du décret de 1967. Je le comprends très bien, vous n'êtes nullement concerné personnellement. Cependant, je vous assure que les milliers d'enseignants à qui l'on retire subitement le bénéfice de ce décret et qui vont avoir des diminutions de salaires importantes apprécieront à sa juste valeur cette « mythologie » : ils verront que, pour eux, il s'agit d'une réalité très dure, qui rompt à leur détriment l'unicité de la fonction publique française à l'étranger.

Dans ces conditions, pour marquer mon opposition à cette réforme et attirer l'attention du Gouvernement sur la gravité du chemin sur lequel il risque de s'engager, je voterai contre le projet de budget qui nous est soumis. Je serai suivi en cela par de nombreux amis, en particulier par huit des douze sénateurs représentant les Français établis hors de France.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe socialiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 60 :

Nombre des votants	319
Nombre des suffrages exprimés	318
Majorité absolue des suffrages exprimés	160

Pour l'adoption

Contre

Le Sénat a adopté.

M. le président. « Titre IV : 463 071 500 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre V :

« Autorisations de programme : 370 400 000 francs ;

« Crédits de paiement : 147 750 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.
(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre VI :
« Autorisations de programme : 235 000 000 francs ;
« Crédits de paiement : 92 500 000 francs. »
Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.
(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Le Sénat a achevé l'examen des dispositions du projet de loi relatives au ministère des affaires étrangères.

8

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Mes chers collègues, il est trois heures. Le Sénat devant observer une interruption de neuf heures, la prochaine séance ne pourra être ouverte qu'à midi. Il me paraît inutile de commencer l'examen d'un budget à cette heure-là puisque nous devons interrompre nos travaux vers douze heures quarante-cinq.

Aussi, je vous propose de reporter le budget du ministère de l'environnement, que nous devons examiner ce matin, à la séance « balai » du samedi 2 décembre 1989, soit le matin, soit à vingt et une heures trente. Je souhaiterais connaître l'avis de la commission des finances sur cette proposition.

M. Yves Guéna, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Guéna.

M. Yves Guéna, au nom de la commission des finances. Monsieur le président, la commission des finances approuve tout à fait votre suggestion visant à renvoyer à samedi l'examen du budget du ministère de l'environnement. Je puis vous dire qu'il en est de même du Gouvernement, avec lequel nous avons pris contact.

En ce qui concerne l'heure, nous préférons siéger le soir, à vingt et une heures trente.

M. le président. Il en est donc ainsi décidé, et l'ordre du jour du samedi 2 décembre 1989 est modifié en conséquence.

9

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 89, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

10

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu de MM. Etienne Dailly, Pierre-Christian Taittinger, Jean Chamant, Michel Dreyfus-Schmidt, Lucien Neuwirth, Jacques Bialski, Jacques Mossion, Guy Allouche, Marcel Daunay, Roger Husson, Gérard Larher, Serge Mathieu, Claude Prouvoyeur, Henri de Raincourt et Robert Vizet une proposition de loi organique tendant à modifier l'article L.O. 148 du code électoral.

La proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 90, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

11

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, vendredi 1^{er} décembre 1989, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1990, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (nos 58 et 59, 1989-1990).

M. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. - Moyens des services et dispositions spéciales :

Industrie et aménagement du territoire :

I. - Industrie :

M. Jean-François Pintat, rapporteur spécial (rapport n° 59, annexe n° 22) ; M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (industrie, avis n° 61, tome IV) ; M. Roland Grimaldi, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (énergie, avis n° 61, tome V).

II. - Aménagement du territoire :

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial (rapport n° 59, annexe n° 23) ; M. Jean Puech, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 61, tome X).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1990

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1990 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1990

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1990 est fixé au mercredi 6 décembre 1989, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 1^{er} décembre 1989, à trois heures cinq.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique
JEAN LEGRAND

NOMINATION DE RAPPORTEURS**COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES**

M. Jean-Pierre Bayle a été nommé rapporteur du projet de loi n° 55 (1989-1990) autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg portant rectification de la frontière franco-luxembourgeoise.

M. Jacques Golliet a été nommé rapporteur du projet de loi n° 78 (1989-1990), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

M. Jacques Golliet a été nommé rapporteur du projet de loi n° 79 (1989-1990) autorisant l'approbation d'une convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

**COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGIS-
LATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET
D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

M. Jacques Thyraud a été nommé rapporteur du projet de loi n° 69 (1989-1990), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant l'article 6 de la loi du 31 décembre 1987 portant réforme du contentieux administratif.

M. Charles Jolibois a été nommé rapporteur du projet de loi n° 75 (1989-1990), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

M. Daniel Hoeffel a été nommé rapporteur du projet de loi n° 80 (1989-1990), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'École nationale d'administration.

M. Germain Authié a été nommé rapporteur du projet de loi n° 82 (1989-1990), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'intégration des personnels de l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie dans les corps des services extérieurs de l'administration pénitentiaire de l'Etat.

M. Etienne Dailly a été nommé rapporteur du projet de loi n° 88 (1989-1990), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie.

M. Lucien Neuwirth a été nommé rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle n° 51 (1989-1990) de M. Charles Pasqua tendant à instituer un référendum d'initiative populaire.

QUESTION ORALE

REMISE À LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT
(Application des articles 76 et 78 du Règlement)

Tracé de l'autoroute A 16 dans le Val-d'Oise

171. - 30 novembre 1989. - **Mme Marie-Claude Beau-deau** attire une nouvelle fois l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer** sur la nécessité de modifier de toute urgence le tracé de l'autoroute A 16 dans la traversée du Val-d'Oise. Elle lui demande également quelles mesures il envisage enfin pour reconnaître la nécessité de réalisation d'un tracé évitant Ronquerolles et la zone urbaine de Villiers-le-Bel, Arnouville-lès-Gonesse, Sarcelles, Garges-lès-Gonesse. Elle lui demande quelles mesures il a décidé pour refuser tout péage en région parisienne et dans le Val-d'Oise en particulier sur l'A 16. Elle lui demande enfin quelles mesures il envisage pour le financement du premier tronçon du boulevard intercommunal du Parisis (B.I.P.) : Gonesse-Sarcelles, puis du deuxième tronçon Sarcelles-autoroute A 15.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la séance

du jeudi 30 novembre 1989

SCRUTIN (N° 59)

sur le titre IV de l'état B du projet de loi de finances pour 1990, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (budget de la coopération et du développement).

Nombre de votants 319
 Nombre des suffrages exprimés 295
 Pour 211
 Contre 94

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour

MM.

François Abadie
 Philippe Adnot
 Michel d'Aillières
 Paul Alduy
 Guy Allouche
 Maurice Arreckx
 Jean Arthuis
 Alphonse Arzel
 François Autain
 Germain Authié
 José Balarello
 René Ballayer
 Bernard Barbier
 Bernard Barraux
 Jean-Paul Bataille
 Gilbert Baumet
 Jean-Pierre Bayle
 Gilbert Belin
 Jacques Bellanger
 Claude Belot
 Georges Berchet
 Mme Maryse
 Bergé-Lavigne
 Roland Bernard
 Daniel Bernardet
 Jean Besson
 André Bettencourt
 Jacques Bialski
 Pierre Biarnes
 Jacques Bimbenet
 François Blaizot
 Jean-Pierre Blanc
 Maurice Blin
 Marc Bœuf
 André Bohl
 Roger Boileau
 Christian Bonnet
 Marcel Bony
 Joël Bourdin
 Philippe de Bourgoing
 Raymond Bouvier
 André Boyer (Lot)
 Jean Boyer (Isère)
 Louis Boyer (Loiret)
 Louis Brives
 Guy Cabanel
 Jean-Pierre Cantegrit
 Jacques Carat
 Paul Caron
 Ernest Cartigny
 Robert Castaing
 Louis de Catuelan
 Joseph Caupert
 Jean-Paul Chambriard
 William Chervy
 Roger Chinaud
 Auguste Chupin
 Jean Clouet

Jean Cluzel
 Henri Collard
 Yvon Collin
 Francisque Collomb
 Claude Cornac
 Charles-Henri
 de Cossé-Brissac
 Marcel Costes
 Raymond Courrière
 Roland Courteau
 Pierre Croze
 Michel Crucis
 Michel Darras
 André Daugnac
 Marcel Daunay
 Marcel Debarge
 Jean Delaneau
 André Delelis
 Gérard Delfau
 François Delga
 Rodolphe Désiré
 André Diligent
 Michel Dreyfus-
 Schmidt
 Jean Dumont
 Ambroise Dupont
 Bernard Dussaut
 André Egu
 Jean-Paul Emin
 Claude Estier
 Jean Faure
 André Fosset
 Jean-Pierre Fourcade
 Jean François-Poncet
 Aubert Garcia (Gers)
 Gérard Gaud
 Jean-Claude Gaudin
 Jacques Genton
 François Giacobbi
 Jean-Marie Girault
 (Calvados)
 Paul Girod (Aisne)
 Henri Gœtschy
 Jacques Golliet
 Yves Goussebaire-
 Dupin
 Jean Grandon
 Roland Grimaldi
 Robert Guillaume
 Bernard Guyomard
 Jacques Habert
 Marcel Henry
 Rémi Herment
 Daniel Hœffel
 Jean Huchon
 Claude Huriet
 Pierre Jeambrun
 Charles Jolibois

Louis Jung
 Philippe Labeyrie
 Pierre Lacour
 Pierre Laffitte
 Jacques Larché
 Tony Larue
 Robert Laucournet
 Bernard Laurent
 Henri Le Breton
 Jean Lecanuet
 Bernard Legrand
 (Loire-Atlantique)
 Edouard Le Jeune
 (Finistère)
 Max Lejeune (Somme)
 Charles-Edmond
 Lenglet
 Marcel Lesbros
 François Lescin
 Roger Lise
 Louis Longueueu
 Paul Loridant
 François Louisy
 Pierre Louvot
 Roland du Luart
 Marcel Lucotte
 Jacques Machet
 Jean Madelain
 Philippe Madrelle
 Kléber Malécot
 Michel Manet
 Hubert Martin
 Jean-Pierre Masseret
 François Mathieu
 (Loire)
 Serge Mathieu
 (Rhône)
 Jean-Luc Mélenchon
 Louis Mercier
 Daniel Millaud
 Michel Miroudot
 Louis Moinard
 René Monory
 Claude Mont
 Michel Moreigne
 Jacques Mossion
 Georges Mouly
 Jacques Moutet
 Henri Olivier
 Georges Othily
 Bernard Pellarain
 Albert Pen
 Guy Penne
 Jean Pépin
 Daniel Percheron
 Louis Perrein
 Hubert Peyou
 Jean Peyraffite

Louis Philibert
 Jean-François Pintat
 Michel Poniatowski
 Robert Pontillon
 Roger Poudonson
 Richard Pouille
 Jean Pourchet
 André Pourny
 Claude Pradille
 Jean Puech
 Roger Quilliot
 Henri de Raincourt
 Albert Ramassamy
 René Régnauld
 Henri Revol
 Guy Robert
 (Vienne)

Jacques Rocca-Serra
 Jean Roger
 Gérard Roujas
 André Rouvière
 Olivier Roux
 Marcel Rudloff
 Claude Saunier
 Pierre Schiélé
 Bernard Seillier
 Paul Séramy
 Franck Sérusclat
 René-Pierre Signé
 Raymond Soucaret
 Michel Souplet
 Pierre-Christian
 Taittinger

Fernand Tardy
 Jacques Thyraud
 Jean-Pierre Tizon
 Henri Torre
 René Travert
 Georges Treille
 François Trucy
 André Vallet
 Pierre Vallon
 Albert Vecten
 André Vezinhet
 Marcel Vidal
 Robert-Paul Vigouroux
 Xavier de Villepin
 Louis Virapoullé
 Albert Voilquin

Ont voté contre

MM.

Michel Alloncle
 Jean Amelin
 Hubert d'Andigné
 Honoré Baillet
 Jean Barras
 Henri Belcour
 Jacques Bérard
 Roger Besse
 Amédée Bouquerel
 Raymond Bourguin
 Jean-Eric Bousch
 Jacques Braconnier
 Michel Caldaguès
 Robert Calmejane
 Jean-Pierre Camoin
 Pierre Carous
 Auguste Cazalet
 Jean Chamant
 Jacques Chaumont
 Michel Chauty
 Jean Chérioux
 Henri Collette
 Maurice Couve
 de Murville
 Désiré Debavelaere
 Luc Dejoie
 Jacques Delong
 Charles Descours
 Michel Doublet
 Franz Duboscq
 Alain Dufaut

Pierre Dumas
 Marcel Fortier
 Philippe François
 Philippe de Gaulle
 Alain Gérard
 François Gerbaud
 Charles Ginesy
 Adrien Gouteyron
 Paul Graziani
 Georges Gruillot
 Yves Guéna
 Hubert Haenel
 Mme Nicole
 de Hauteclocque
 Bernard Hugo
 Roger Husson
 André Jarrot
 André Jourdain
 Paul Kauss
 Christian
 de La Malène
 Lucien Lanier
 Gérard Larcher
 René-Georges Laurin
 Marc Lauriol
 Jean-François
 Le Grand (Manche)
 Maurice Lombard
 Paul Masson
 Michel Maurice-
 Bokanowski

Jacques de Menou
 Mme Hélène Missoffe
 Geoffroy
 de Montalembert
 Paul Moreau
 Arthur Moulin
 Jean Natali
 Lucien Neuwirth
 Jacques Oudin
 Sosefo Makapé
 Papilio
 Charles Pasqua
 Alain Pluchet
 Christian Poncelet
 Claude Prouvoeur
 Roger Rigaudière
 Jean-Jacques Robert
 (Essonne)
 Mme Nelly Rodi
 Josselin de Rohan
 Roger Romani
 Michel Rufin
 Jean Simonin
 Jacques Sourdil
 Louis Souvet
 Martial Taugourdeau
 René Trégouët
 Dick Ukeiwé
 Jacques Valade
 Serge Vinçon

Se sont abstenus

MM.
 Henri Bangou
 Mme Marie-Claude
 Beaudou
 Jean-Luc Bécart
 Mme Danielle
 Bidard-Reydet
 Yvon Bourges
 Mme Paulette
 Briseperrière

Charles de Cuttoli
 Mme Paulette Fost
 Mme Jacqueline
 Fraysse-Cazalis
 Jean Garcia
 (Seine-Saint-Denis)
 Emmanuel Hamel
 Charles Lederman
 Félix Leyzour
 Mme Hélène Luc

Louis Minetti
 Charles Ornano
 Paul d'Ornano
 Robert Pagès
 Ivan Renar
 Maurice Schumann
 Paul Souffrin
 Hector Viron
 Robert Vizet
 André-Georges Voisir

N'ont pas pris part au vote

M. Etienne Dailly, qui présidait la séance, et M. Alain Poher, président du Sénat.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants	318
Nombre des suffrages exprimés	295
Majorité absolue des suffrages exprimés	148
Pour l'adoption	210
Contre	85

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 60)

sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1990, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (budget des affaires étrangères).

Nombre de votants	320
Nombre des suffrages exprimés	319
Pour	202
Contre	117

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour

MM.

François Abadie
Michel d'Aillières
Guy Allouche
Maurice Arreckx
Jean Arthuis
Alphonse Arzel
François Autain
Germain Authié
José Balarello
René Ballayer
Bernard Barbier
Bernard Barraux
Jean-Paul Bataille
Gilbert Baumet
Jean-Pierre Bayle
Gilbert Belin
Jacques Bellanger
Claude Belot
Georges Berchet
Mme Maryse
Bergé-Lavigne
Roland Bernard
Daniel Bernardet
Jean Besson
André Bettencourt
Jacques Bialski
Pierre Biarnes
Jacques Bimbenet
François Blaizot
Jean-Pierre Blanc
Maurice Blin
Marc Bœuf
André Bohl
Roger Boileau
Christian Bonnet
Marcel Bony
Joël Bourdin
Philippe de Bourgoing
Raymond Bouvier
André Boyer (Lot)
Jean Boyer (Isère)
Louis Boyer (Loiret)
Louis Brives
Guy Cabanel
Jacques Carat
Paul Caron
Ernest Cartigny
Robert Castaing
Louis de Catuelan
Joseph Caupert
Jean-Paul Chambriard
William Chervy
Roger Chinaud
Auguste Chupin
Jean Clouet

Jean Cluzel
Henri Collard
Yvon Collin
Francisque Collomb
Claude Cornac
Charles-Henri
de Cossé-Brissac
Marcel Costes
Raymond Courrière
Roland Courteau
Michel Crucis
Etienne Dailly
Michel Darras
André Daugnac
Marcel Daunay
Marcel Debarge
Jean Delaneau
André Delelis
Gérard Delfau
Rodolphe Désiré
André Diligent
Michel Dreyfus-Schmidt
Jean Dumont
Ambroise Dupont
Bernard Dussaut
André Egu
Jean-Paul Emin
Claude Estier
Jean Faure
André Fosset
Jean-Pierre Fourcade
Jean François-Poncet
Aubert Garcia (Gers)
Gérard Gaud
Jean-Claude Gaudin
Jacques Genton
François Giacobbi
Jean-Marie Girault
(Calvados)
Paul Girod (Aisne)
Henri Gœtschy
Jacques Golliet
Yves Goussebaire-Dupin
Roland Grimaldi
Robert Guillaume
Bernard Guyomard
Marcel Henry
Rémi Herment
Daniel Hœffel
Jean Huchon
Claude Huriet
Pierre Jeambrun
Charles Jolibois

Louis Jung
Philippe Labeyrie
Pierre Lacour
Pierre Laffitte
Tony Larue
Robert Laucournet
Bernard Laurent
Henri Le Breton
Jean Lecanuet
Bernard Legrand
(Loire-Atlantique)
Edouard Le Jeune
(Finistère)
Max Lejeune (Somme)
Charles-Edmond
Lenglet
Marcel Lesbros
François Lesein
Roger Lise
Louis Longueue
Paul Loridant
François Louisy
Pierre Louvot
Roland du Luart
Marcel Lucotte
Jacques Machet
Jean Madelain
Philippe Madrelle
Kléber Malécot
Michel Manet
Hubert Martin
Jean-Pierre Masseret
François Mathieu
(Loire)
Serge Mathieu
(Rhône)
Jean-Luc Mélenchon
Louis Mercier
Daniel Millaud
Michel Miroudot
Louis Moinard
René Monory
Michel Moreigne
Jacques Mossion
Georges Mouly
Jacques Moutet
Henri Olivier
Georges Othily
Bernard Pellarin
Albert Pen
Guy Penne
Jean Pépin
Daniel Percheron
Louis Perrein
Hubert Peyou

Jean Peyrafitte
Louis Philibert
Jean-François Pintat
Michel Poniatowski
Robert Pontillon
Roger Poudonson
Richard Pouille
Jean Pourchet
André Pourny
Claude Pradille
Jean Puech
Roger Quilliot
Henri de Raincourt
Albert Ramassamy
René Régnauld
Henri Revol

Guy Robert
(Vienne)
Jacques Rocca-Serra
Jean Roger
Gérard Roujas
André Rouvière
Marcel Rudloff
Claude Saunier
Pierre Schiélé
Bernard Seillier
Paul Séramy
Franck Sérusclat
René-Pierre Signé
Raymond Soucaret
Michel Souplet
Pierre-Christian
Taittinger

Fernand Tardy
Jacques Thyraud
Jean-Pierre Tizon
Henri Torre
René Travert
Georges Treille
François Trucy
André Vallet
Pierre Vallon
Albert Vecten
André Vezinhet
Marcel Vidal
Robert-Paul Vigouroux
Xavier de Villepin
Louis Virapoullé
Albert Voilquin

Ont voté contre

MM.

Philippe Adnot
Michel Alloncle
Jean Amelin
Hubert d'Andigné
Honoré Bailet
Henri Bangou
Jean Barras
Mme Marie-Claude
Beaudeau
Jean-Luc Bécart
Henri Belcour
Jacques Bérard
Roger Besse
Mme Danielle
Bidard-Reydet
Amédée Bouquerel
Yvon Bourges
Raymond Bourguin
Jean-Eric Bousch
Jacques Braconnier
Mme Paulette
Brisepierre
Michel Caldaguès
Robert Calmejane
Jean-Pierre Camoin
Jean-Pierre Cantegrit
Pierre Carous
Auguste Cazalet
Jean Chamant
Jacques Chaumont
Michel Chauty
Jean Chérioux
Henri Collette
Maurice Couve
de Murville
Pierre Croze
Charles de Cuttoli
Désiré Debavelaere
Luc Dejoie
François Delga
Jacques Delong
Charles Descours
Michel Doublet

Franz Dubosq
Alain Dufaut
Pierre Dumas
Marcel Fortier
Mme Paulette Fost
Philippe François
Mme Jacqueline
Frayse-Cazalis
Jean Garcia
(Seine-Saint-Denis)
Philippe de Gaulle
Alain Gérard
François Gerbaud
Charles Ginesy
Adrien Gouteyron
Jean Grandon
Paul Graziani
Georges Guillot
Yves Guéna
Jacques Habert
Hubert Haenel
Emmanuel Hamel
Mme Nicole
de Hauteclouque
Bernard Hugo
Roger Husson
André Jarrot
André Jourdain
Paul Kauss
Christian
de La Malène
Lucien Lanier
Jacques Larché
Gérard Larcher
René-Georges Laurin
Marc Lauriol
Charles Lederman
Jean-François
Le Grand (Manche)
Félix Leyzour
Maurice Lombard
Mme Hélène Luc
Hubert Martin
Paul Masson

Michel Maurice-Bokanowski
Jacques de Menou
Louis Minetti
Mme Hélène Missoffe
Geoffroy
de Montalembert
Paul Moreau
Arthur Moulin
Jean Natali
Lucien Neuwirth
Charles Ornano
Paul d'Ornano
Jacques Oudin
Robert Pagès
Sosefo Makapé
Papilio
Charles Pasqua
Alain Pluchet
Christian Poncelet
Claude Prouvoeur
Ivan Renar
Roger Rigaudière
Jean-Jacques Robert
(Essonne)
Mme Nelly Rodi
Josselin de Rohan
Roger Romani
Olivier Roux
Michel Rufin
Maurice Schumann
Jean Simonin
Paul Souffrin
Jacques Sourdille
Louis Souvet
Martial Taugourdeau
René Trégouët
Dick Ukeiwé
Jacques Valade
Serge Vinçon
Hector Viron
Robert Vizet
André-Georges Voisin

Se sont abstenus

MM. Paul Alduy et Claude Mont.

N'a pas pris part au vote

M. Alain Poher, président du Sénat.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants	319
Nombre des suffrages exprimés	318
Majorité absolue des suffrages exprimés	160
Pour l'adoption	202
Contre	116

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.